

Service instructeur MAJA DAJGS	Dossier suivi par Mélodie BLANCO	

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande de bien vouloir désigner un **secrétaire de séance**.

Je vous propose,

Y a-t-il d'autres candidats ?

Je demande à, de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Service instructeur MAJA DAJGS	Dossier suivi par Mélodie BLANCO	

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2014

L'approbation du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal est importante à double titre.

En effet, d'une part, l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire la publicité du procès-verbal des séances du Conseil Municipal et d'autre part c'est un document qui fait foi jusqu'à son inscription en faux.

Le procès-verbal doit faire apparaître «la nature de l'ensemble des questions abordées au cours de la séance» (CE 27 avril 1994 Commune de Rance).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014.



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	40
Membres excusés et représentés	8
Membres absent non représenté.....	1



LE DÉPUTÉ-MAIRE

SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Député-Maire

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Député-Maire,
Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER,
Mme Catherine JUAN, M. André KASPI, Mme Anne PÉCHINÉ, M. Roméo DE AMORIM, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Dominique WAGNON, M. Germain ROESCH, Maires-Adjointes

Mme Jacqueline VISCARDI, M. Cédric LAUNAY, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Didier KOOLENN, Mme Rosa JURADO, M. Laurent DUBOIS, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Pascale LUCIANI, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Carole DRAI qui a donné pouvoir à M. Jean-François LE HELLOCO, M. Gérard ALLOUCHE qui a donné pouvoir à Mme Catherine JUAN, M. Jean-Marc BRETON qui a donné pouvoir à Mme Dominique WAGNON, M. Christophe DELPOUGET qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Nazan EROL qui a donné pouvoir à M. Roméo DE AMORIM, M. Philippe CIPRIANO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à Mme Patricia RIBEIRO, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD.

Etaient absents non représentés :

Mme Yasmine CAMARA

Au cours de la séance : Mme Yasmine CAMARA entre au point 2, Mme Valérie FIASTRE quitte la séance au point 38, Mme Valérie FIASTRE entre au point 39.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2013

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013.

Unanimité

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2014

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

4. Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire (art. L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Donne délégation au Maire pour toutes les décisions visées à l'article L.2122-22 § 1° à 24° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Autorise le Maire à déléguer en cas d'absence ou d'empêchement à un adjoint ou à un conseiller municipal les décisions relatives à chacune des matières ayant fait l'objet de la délégation,

Dit que pour l'application du 2° de l'article L.2122-22, les limites de fixation des tarifs sont celles figurant dans les délibérations du Conseil Municipal en vigueur ou à intervenir,

Dit que pour l'application du 3° de l'article L.2122-22, les limites de réalisation des emprunts et opérations financières sont celles figurant dans la délibération du Conseil Municipal à intervenir au cours de cette même séance, éventuellement modifiée ou remplacée par une délibération à intervenir ultérieurement,

Dit que pour l'application du 15° de l'article L.2122-22, les conditions de délégation du droit de préemption seront celles figurant dans les délibérations du Conseil Municipal à intervenir le cas échéant lors des procédures de délégation d'aménagement portant sur un périmètre délimité à l'intérieur de la commune,

Dit que pour l'application du 16° de l'article L.2122-22, les cas définis par le Conseil municipal sont :

- 1) la défense de la commune relative toutes les actions intentées contre elle, devant toutes juridictions de quelque ordre et degré qu'elles soient, administratives ou judiciaires,
- 2) les actions en justice en demande devant toutes juridictions de quelque ordre et degré qu'elles soient, administratives ou judiciaires, pour toutes les affaires relevant de la compétence de la commune,

Dit que pour l'application du 17° de l'article L.2122-22, la limite de règlement des conséquences dommageable est de 10 000 euros par affaire, uniquement dans les cas non pris en charge ou pris en charge partiellement par la compagnie d'assurance de la commune,

Dit que pour l'application du 20° de l'article L.2122-22, le montant maximum de réalisation des lignes de trésorerie sera celui figurant dans les délibérations du Conseil Municipal à intervenir pour chaque exercice budgétaire,

Dit que pour l'application du 21° de l'article L.2122-22, les conditions de préemption selon l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme seront celles figurant dans une délibération du Conseil Municipal à intervenir le cas échéant.

Majorité

39 Pour

10 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

5. **Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière financière**

ARTICLE I : En matière d'emprunts nouveaux

Donne délégation au Maire pour, pendant la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts nouveaux à souscrire devront être classés dans la charte « Gissler » en catégorie 1A, 1B, 2A et 2B, à savoir :

	<i>Indices sous-jacents</i>		<i>Structures</i>
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple, taux variable simple Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro, ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier

Les emprunts pourront être :

- A court, moyen ou long terme et éventuellement sous forme obligataire,
- Libellés en euro,
- Avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

ARTICLE II : En matière d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts (réaménagement)

Donne délégation au Maire pour, pendant toute la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies, réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation le maire pourra :

- Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux

restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées ci-dessus en matière d'emprunts.

- Plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts, de manière notamment à sécuriser l'encours existant et à diminuer le risque s'y rapportant, par rapport à la classification de la charte « Gissler ».

ARTICLE III : En matière d'ouvertures de crédit de trésorerie

Donne délégation au Maire pour, pendant toute la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 8 Millions d'euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index à taux fixe et/ou révisable et/ou variable.

ARTICLE IV : Le Maire informera le Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE V : Le Maire présentera chaque année au conseil municipal une information sur la dette à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B).

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

6. **Création des six commissions municipales**

Décide la création de 6 commissions municipales dénommées comme suit :

1 Commission « Finances et projet de ville »

2 Commission « Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion »

3 Commission « Famille, jeunesse, affaires scolaires, culture, sport, jumelage et mémoire combattante »

4 Commission « Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique »

5 Commission « Affaires sociales, solidarité de proximité et handicap »

6 Commission « Vie de quartier, animation, commerce et vie associative »

Décide que leurs modalités de fonctionnement seront les suivantes :

- La commission est convoquée par le Maire ou son vice-président, seul maître de l'ordre du jour, qui choisit les affaires qui seront soumises à la commission. La convocation est adressée aux commissaires, dans la mesure du possible cinq jours francs avant la date de la séance. Elle est accompagnée de l'ordre du jour et, s'ils sont déjà établis, des projets de rapports de synthèse qui seront présentés au Conseil municipal. Toutefois, cet ordre du jour peut être complété ultérieurement y compris le jour même de la séance. Il en est de même pour les projets de rapports de synthèse qui peuvent être transmis ou modifiés ultérieurement y compris le jour même de la séance. Tous les dossiers faisant l'objet d'un vote en conseil municipal sont soumis à la commission compétente, sauf urgence devant être motivée.

- Les séances des commissions ne sont pas publiques. Toutefois, sur proposition du Maire ou du vice-président et acceptation majoritaire par les commissaires, peuvent être invités avec voix consultative des membres du conseil municipal appartenant ou non à une

autre commission ou encore des personnes étrangères au conseil municipal, lorsque leur présence permet d'éclairer une ou plusieurs affaires soumises à la commission.

- La commission peut valablement siéger sans quorum. Un commissaire empêché peut donner pouvoir par écrit à un autre commissaire de la même commission, sans que ce dernier soit porteur de plus d'un pouvoir. Le Maire empêché peut donner pouvoir à un commissaire présent à la séance. Chaque pouvoir est valable pour une seule séance.

- La commission émet un avis favorable ou défavorable à la majorité des commissaires présents et représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du Maire ou du vice-président est prépondérante. L'avis émis par la commission ne lie pas le conseil municipal. De même, un rapport soumis à une commission peut être modifié avant d'être présenté au conseil municipal, notamment si des éléments nouveaux interviennent après la séance de la commission.

- La première réunion de la commission est consacrée à l'élection de son vice-président. La commission commence son travail d'examen des affaires préalablement à la première séance du conseil municipal postérieure au 15 avril 2014, et l'achèvera, sauf décision contraire du Conseil municipal, à la fin de la mandature.

- En cas d'empêchement définitif d'un commissaire, par démission du conseil municipal, décès, ou toute autre cause, il sera procédé à une nouvelle élection complète de la commission à la plus prochaine séance du conseil municipal, la commission en cours restant en fonction jusqu'à cette échéance.

Fixe à 12 en plus du Maire, président de droit, le nombre des commissaires de chaque commission.

Dit que le nombre de commissaire(s) pour chaque liste issue du scrutin municipal du 30 mars dernier est fixé comme suit :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX» 7 sièges en plus du Maire, président de droit

Liste « Fidèles à Saint-Maur » 2 sièges

Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »

2 sièges

Liste « SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE» 1 siège

Unanimité

7. **Élection des membres de la commission : 'Finances et projet de ville'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission «Finances et projet de ville».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	« Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologlque et Solldaire »
M. Jean-François LE HELLOCO	M. Jacques LEROY	M. Nicolas CLODONG	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
M Gérard ALLOUCHE	Mme Pascale LUCIANI BOYER	M. Jean-Richard TESSIER	
Mme Carole DRAI			
M. Adrien CAILLEREZ			
M. Jean-Philippe COMBE			

M Jean-Marc BRETON			
M. Laurent DUBOIS			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission «Finances et projet de ville»:

M. Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint
M Gérard ALLOUCHE, Maire-Adjoint
Mme Carole DRAI, Maire-Adjoint
M. Adrien CAILLEREZ, Conseiller Municipal
M. Jean-Philippe COMBE, Conseiller Municipal
M Jean-Marc BRETON, Conseiller Municipal
M. Laurent DUBOIS, Conseiller Municipal
M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal
Mme Pascale LUCIANI BOYER, Conseillère Municipale
M. Nicolas CLODONG, Conseiller Municipal
M. Jean-Richard TESSIER, Conseiller Municipal
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Conseillère Municipale

Unanimité

8. **Élection des membres de la commission: 'Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestlon'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission «Administration municipale, marchés public et contrôle de gestion».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	« Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologlque et Solldaire »
Mme Laurence COULON	Mme Pascale LUCIANI BOYER	Mme Sylvie LAGARDE	Mme Catherine THEVES
Mme Jacqueline VISCARDI	M. Yannick BRUNET	M. Jean-Richard TESSIER	
M. Germain ROESCH			
M. Henri PETTENI			
M. Gérard ALLOUCHE			
Mme Carole DRAI			
Mme Nazan EROL			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission «Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion»:

Mme Laurence COULON, Maire-Adjoint
Mme Jacqueline VISCARDI, Conseillère Municipale
M. Germain ROESCH, Maire-Adjoint
M. Henri PETTENI, Conseiller Municipal
M. Gérard ALLOUCHE, Maire-Adjoint
Mme Carole DRAI, Maire-Adjoint
Mme Nazan EROL, Conseiller Municipal
Mme Pascale LUCIANI BOYER, Conseillère Municipale
M. Yannick BRUNET, Conseiller Municipal
Mme Sylvie LAGARDE, Conseillère Municipale
M. Jean-Richard TESSIER, Conseiller Municipal
Mme Catherine THEVES, Conseillère Municipale

Unanimité

9. **Élection des membres de la commission: 'Famille, jeunesse, affaires scolaires, culture, sport, jumelage et mémoire combattante'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission « Famille, jeunesse, affaires scolaires, culture, sport, jumelage et mémoire combattante».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
M. André KASPI	Mme Patricia DENIS-RIBEIRO	Mme Marie-Pierre GERARD	Mme Catherine THEVES
M. Julien KOCHER	M. Bernard VERNEAU	Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ	
Mme Hélène LERAITRE			
Mme Agnès CARPENTIER			
Mme Geneviève GAUTRAND			
Mme Dominique SOULIS			
Mme Dominique WAGNON			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission « Famille, jeunesse, affaires scolaires, culture, sport, jumelage et mémoire combattante»:

M. André KASPI, Maire-Adjoint
M. Julien KOCHER, Maire-Adjoint
Mme Hélène LERAITRE, Conseillère Municipale
Mme Agnès CARPENTIER, Conseillère Municipale
Mme Geneviève GAUTRAND, Conseillère Municipale
Mme Dominique SOULIS, Maire-Adjoint
Mme Dominique WAGNON, Maire-Adjoint
Mme Patricia DENIS-RIBEIRO, Conseillère Municipale
M. Bernard VERNEAU, Conseiller Municipal
Mme Marie-Pierre GERARD, Conseillère Municipale
Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Conseillère Municipale
Mme Catherine THEVES, Conseillère Municipale

Unanimité

10. **Élection des membres de la commission: 'Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission «Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	« Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologique et Solidaire »

Mme Catherine JUAN	M. Yannick BRUNET	M. Nicolas CLODONG	M. Denis LAURENT
M. Pierre-Michel DELECROIX	Mme Valérie CHAZETTE	M Thierry COUSIN	
Mme Valérie FIASTRE			
M. Philippe CIPRIANO			
M. Didier KOOLENN			
M.Roméo DE AMORIM			
M. Cédric LAUNAY			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission « 'Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique'»:

Mme Catherine JUAN, Maire-Adjoint
M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint
Mme Valérie FIASTRE, Conseillère Municipale
M. Philippe CIPRIANO, Conseiller Municipal
M. Didier KOOLENN, Conseiller Municipal
M. Roméo DE AMORIM, Maire-Adjoint
M. Cédric LAUNAY, Conseiller Municipal
M. Yannick BRUNET, Conseiller Municipal
Mme Valérie CHAZETTE, Conseillère Municipale
M. Nicolas CLODONG, Conseiller Municipal
M Thierry COUSIN, Conseiller Municipal
M. Denis LAURENT, Conseiller Municipal

Unanimité

11. **Élection des membres de la commission: 'Affaires sociales, solidarité de proximité et handicap'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission « Affaires sociales, solidarité de proximité et handicap ».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	« Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
Mme Anne PECHINE	Mme Pascale CHEVRIER	Mme Marie-Pierre GERARD	M. Denis LAURENT
Mme Rosa JURADO	M. Bernard VERNEAU	Mme Sylvie LAGARDE	
Mme Agnès CARPENTIER			
M. Christophe DELPOUGET			
Mme Nazan EROL			
M. Pierre-Michel DELECROIX			
Mme Valérie FIASTRE			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission « Affaires sociales, solidarité de proximité et handicap »:

Mme Anne PECHINE, Maire-Adjoint
Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale
Mme Agnès CARPENTIER, Conseillère Municipale
M. Christophe DELPOUGET, Conseiller Municipal
Mme Nazan EROL, Conseillère Municipale
M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint
Mme Valérie FIASTRE, Conseillère Municipale

Mme Pascale CHEVRIER, Conseillère Municipale
M. Bernard VERNEAU, Conseiller Municipal
Mme Marie-Pierre GERARD, Conseillère Municipale
Mme Sylvie LAGARDE, Conseillère Municipale
M. Denis LAURENT, Conseiller Municipal

Unanimité

12. **Élection des membres de la commission : 'Vie de quartier, animation, commerce et vie associative'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, des douze commissaires, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission « Vie de quartier, animation, commerce et vie associative ».

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	« Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Demain »	« St Maur Ecologlque et Solidaire »
Mme Nicole CERCLEY	Mme Patricia DENIS-RIBEIRO	Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
M. Cédric LAUNAY	Mme Valérie CHAZETTE	M. Thierry COUSIN	
Mme Sabine CHABOT			
Mme Jacqueline VISCARDI			
Mme Yasmine CAMARA			
M. Laurent DUBOIS			
Mme Laurence COULON			

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission « Vie de quartier, animation, commerce et vie associative ».

Mme Nicole CERCLEY, Maire-Adjoint
M. Cédric LAUNAY, Conseiller Municipal
Mme Sabine CHABOT, Conseillère Municipale
Mme Jacqueline VISCARDI, Conseillère Municipale
Mme Yasmine CAMARA, Conseillère Municipale
M. Laurent DUBOIS, Conseiller Municipal
Mme Laurence COULON, Maire-Adjoint
Mme Patricia DENIS-RIBEIRO, Conseillère Municipale
Mme Valérie CHAZETTE, Conseillère Municipale
Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Conseillère Municipale
M. Thierry COUSIN, Conseiller Municipal
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Conseillère Municipale

Unanimité

13. **Création et nomination de Maires-Adjoints de quartier**

Décide la création de trois postes de Maires-Adjoints de quartier.

Majorité

33 Pour

16 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

Procède à l'élection, au scrutin secret, des trois Maires-Adjoints de quartier.

➤ **Poste de Maire-Adjoint de quartier « La Varenne / Champignol / Les Muriers »**

Candidature reçue : Madame Yasmine Camara

Bulletins trouvés dans l'urne	48
Blancs et nuls	16
Suffrage exprimés	32

Madame Yasmine CAMARA, 32 voix, est élue Maire-Adjoint chargé du quartier « La Varenne / Champignol / Les Muriers ».

➤ **Poste de Maire-Adjoint de quartier « Saint-Maur Créteil / Le Vieux Saint-Maur »**

Candidature reçue : Madame Jacqueline Viscardi

Bulletins trouvés dans l'urne	49
Blancs et nuls	16
Suffrage exprimés	33

Madame Jacqueline VISCARDI, 33 voix, est élue Maire-Adjoint chargé du quartier « Saint-Maur Créteil / Le Vieux Saint-Maur ».

➤ **Poste de Maire-Adjoint de quartier « Le Parc / Adamville / La Pie »**

Candidature reçue : Monsieur Cédric Launay

Bulletins trouvés dans l'urne	49
Blancs et nuls	16
Suffrage exprimés	33

Monsieur Cédric LAUNAY, 33 voix, est élu Maire-Adjoint chargé du quartier « Le Parc / Adamville / La Pie ».

14. **Élection des membres de la commission d'appel d'offres**

Elit les dix commissaires (cinq titulaires et cinq suppléants) au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la Commission d'appel d'offres.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	Liste « St Maur Demain »	Liste « St Maur Ecologlque et Solidaire »
M. Roméo DE AMORIM	M. Jacques LEROY	Mme Sylvie LAGARDE	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
M. Didier KOOLENN	Mme Pascale LUCIANI-BOYER	Mme Marie-Pierre GERARD	M. Denis LAURENT
M. Jean-François LE HELLOCO	M. Yannick BRUNET		
Mme Agnès CARPENTIER	Mme Pascale CHEVRIER		
Mme Carole DRAI	Mme Patricia DENIS-RIBEIRO		

M. Gérard ALLOUCHE	Mme Valérie CHAZETTE		
M. Philippe CIPRIANO	M. Bernard VERNEAU		
M. Laurent DUBOIS			
M. Christophe DELPOUGET			
Mme Nikole CERCLEY			

Bulletins trouvés dans l'urne : 49
Blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés 49
Obtiennent :
Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » 33 voix 3 sièges
Liste « Fidèles à Saint-Maur » 7 voix 1 siège
Liste « St Maur Demain » 6 voix 1 siège
Liste « St Maur Ecologique et Solidaire » 3 voix 0 siège

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la Commission d'appel d'offres:

Titulaires
M. Roméo DE AMORIM
M. Didier KOOLENN
M. Jean-François LE HELLOCO
M. Jacques LEROY
Mme Sylvie LAGARDE
Suppléants
Mme Agnès CARPENTIER
Mme Carole DRAI
M. Gérard ALLOUCHE
Mme Pascale LUCIANI-BOYER
Mme Marie-Pierre GERARD

Unanimité

15. **Élection de deux délégués au Comité Syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne INFOCOM 94**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de deux délégués au comité syndical du Syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne INFOCOM 94.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

Liste "SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
M. Jean-François LE HELLOCO	M. Yannick BRUNET	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
M. Julien KOCHER	Mme Pascale LUCIANI BOYER	Mme Catherine THEVES

Obtiennent :
M. Jean-François LE HELLOCO 33 voix
M. Julien KOCHER 33 voix

M. Yannick BRUNET 7 voix
Mme Pascale LUCIANI BOYER 7 voix
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY 3 voix
Mme Catherine THEVES 3 voix

Sont élus délégués au comité syndical du Syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne INFOCOM 94 :

M. Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint
M. Julien KOCHER, Maire-Adjoint

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

16. **Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

Liste "SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
Mme Catherine JUAN	Mme Valérie CHAZETTE	Mme Catherine THEVES
M. Philippe CIPRIANO	Mme Patricia DENIS-RIBEIRO	

Obtiennent :
Mme Catherine JUAN 33 voix
M. Philippe CIPRIANO 33 voix
Mme Valérie CHAZETTE 7 voix
Mme Patricia DENIS-RIBEIRO 7 voix
Mme Catherine THEVES 3 voix

Est élue déléguée titulaire au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France :
Mme Catherine JUAN, Maire-Adjoint

Est élu délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France :
M. Philippe CIPRIANO, Conseiller Municipal

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

17. **Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de Communication.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

Liste "SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	« St Maur Ecologique et Solidaire »
M. Sylvain BERRIOS	M. Yannick BRUNET	M. Denis LAURENT
M. Pierre-Michel DELECROIX	Mme Pascale LUCIANI-BOYER	

Obtiennent :
M. Sylvain BERRIOS 33 voix
M. Pierre-Michel DELECROIX 33 voix
M. Yannick BRUNET 7 voix
Mme Pascale LUCIANI-BOYER 7 voix
M. Denis LAURENT 3 voix

Est élu délégué titulaire au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de Communication (SIPPEREC)

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Est élu délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de Communication (SIPPEREC)

M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

18. **Élection des représentants de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au S.M.I.T.D.U.V.M**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants au sein du comité syndical du SMITDUM :

Candidat(s) :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
- Mme Catherine JUAN	- M. Adrien CAILLEREZ
- M. Didier KOOLENN	- M. Laurent DUBOIS
- M. Germain ROESCH	- Mme Hélène LERAITRE
- M. Jacques LEROY	- M. Yannick BRUNET
- M. Denis LAURENT	

Obtiennent :			
Mme Catherine JUAN	33 voix	M. Adrien CAILLEREZ	33 voix
M. Didier KOOLENN	33 voix	M. Laurent DUBOIS	33 voix
M. Germain ROESCH	33 voix	Mme Hélène LERAITRE	33 voix
M. Jacques LEROY	7 voix	M. Yannick BRUNET	7 voix
M. Denis LAURENT	3 voix		

Sont élus représentants du Conseil municipal devant siéger au comité syndical du SMITDUM :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
- Mme Catherine JUAN	- M. Adrien CAILLEREZ
- M. Didier KOOLENN	- M. Laurent DUBOIS
- M. Germain ROESCH	- Mme Hélène LERAITRE

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

19. **Élection de deux délégués au Comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (S.I.F.U.R.E.P)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de deux délégués, un titulaire et un suppléant, au comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

Candidat (s) :

Titulaires	Suppléants
- Mme Jacqueline VISCARDI	Mme Nicole CERCLEY
- Mme Pascale CHEVRIER	M. Bernard VERNEAU
- Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	

Obtiennent :			
- Mme Jacqueline VISCARDI	Mme Nicole CERCLEY	33 voix	
- Mme Pascale CHEVRIER	M. Bernard VERNEAU	7 voix	
- Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY		3 voix	

Sont élues déléguées au comité syndical du SIFUREP :

- Mme Jacqueline VISCARDI, Maire-Adjoint en qualité de déléguée titulaire
- Mme Nicole CERCLEY, Maire-Adjoint en qualité de déléguée suppléant

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

20. **Élection de deux délégués au Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint-Martin**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de deux délégués au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la gestion du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint Martin.

Candidat (s) :

- Mme Jacqueline VISCARDI
- Mme Rosa JURADO
- Mme Pascale CHEVRIER
- Mme Patricia DENIS-RIBEIRO
- Mme Catherine THEVES
- M. Denis LAURENT

Obtiennent :		
- Mme Jacqueline VISCARDI	33 voix	
- Mme Rosa JURADO	33 voix	
- Mme Pascale CHEVRIER	7 voix	
- Mme Patricia DENIS-RIBEIRO	7 voix	
- Mme Catherine THEVES	3 voix	
- M. Denis LAURENT	3 voix	

Sont élues déléguées au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la gestion du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint Martin :

-Mme Jacqueline VISCARDI, Maire-Adjoint
-Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

FINANCES COMMUNALES

21. Indemnité de conseil à verser au Trésorier Principal Municipal

Décide d'attribuer à Madame Courty, Trésorière Principale Municipale l'indemnité de conseil au taux maximum telle que prévue par la réglementation en vigueur, au titre du budget principal et des budgets annexes (eau, assainissement, parcs de stationnement et Le Lido).

Décide que l'indemnité sera versée trimestriellement.

Décide que la dépense s'y rapportant sera imputée sur les crédits à ouvrir au budget primitif de chaque année du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des parcs de stationnement et du Lido, à compter de 2014.

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

22. Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal

Décide que le Maire, les Adjoints exerçant effectivement une délégation de fonction et les conseillers municipaux délégués, bénéficieront d'une indemnité de fonction.

Fixe ces indemnités de fonction comme suit :

- Pour le Maire, 110 % du terme de référence,
- Pour chacun des 17 Adjoints, 34,20 % du terme de référence,
- Pour chacun des 15 conseillers municipaux délégués, 11,10 % du terme de référence.

Décide que pour le Maire et les Adjoints, ces indemnités seront majorées de 15 %.

Approuve le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

Ajoute que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

Dit que le crédit nécessaire sera inscrit au budget de la commune pour l'exercice 2014 et pour chacun des exercices suivants de la présente mandature.

Prend acte que le Maire ne sollicite aucune inscription d'enveloppe forfaitaire au titre de ses frais personnels de représentation.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Majorité

40 Pour

6 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

23. Création des postes de Collaborateurs de Cabinet et ouverture de crédits

Fixe à 3 le nombre de postes de collaborateurs de cabinet pour la mandature.

Décide d'inscrire un crédit annuel de 300 000 € aux budgets des exercices correspondant à la durée de la présente mandature pour la rémunération des collaborateurs de cabinet et le paiement des charges sociales y afférentes.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué au personnel le cas échéant à signer les contrats de recrutement à intervenir.

Majorité

33 Pour

6 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

24. Conseil de discipline de recours - Désignation d'un représentant de la Ville

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, d'un membre du Conseil municipal devant faire partie du collège des représentants des communes de plus de 20 000 habitants en vue du tirage au sort des membres du Conseil de discipline de recours de la région Ile-de-France.

Candidats :

- Mme Laurence COULON
- Mme Pascale CHEVRIER

Obtiennent :

- Mme Laurence COULON	33 voix
- Mme Pascale CHEVRIER	7 voix

Est élue représentante des communes de plus de 20 000 habitants en vue du tirage au sort des membres du Conseil de discipline de recours de la Région Ile-de-France, Mme Laurence COULON, Maire-Adjoint .

9 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

25. Avenant 1 à l'accord cadre de partenariat - Programme local de prévention des déchets N° 0931A0034

Approuve l'avenant N°1 à l'accord-cadre de partenariat – Programme Local de Prévention des déchets

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville.

Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Ville tout document se rattachant audit accord-cadre ou toute modification non substantielle par décision.

Majorité
43 Pour
6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

26. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Marne Vive

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical du Syndicat mixte Marne Vive.

Candidat(s) :

Titulaire	Suppléant
M. Sylvain BERRIOS	M. Jean-François LE HELLOCO
M Denis LAURENT	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
Mme Pascale LUCIANI-BOYER	M. Yannick BRUNET

Obtiennent :

Titulaire		Suppléant	
M. Sylvain BERRIOS	33 voix	M. Jean-François LE HELLOCO	33 voix
M Denis LAURENT	3 voix	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3 voix
Mme Pascale LUCIANI-BOYER	7 voix	M. Yannick BRUNET	7 voix

Est élu délégué titulaire au comité syndical du Syndicat mixte Marne Vive ;
M. Sylvain BERRIOS, Maire

Est élu délégué suppléant au comité syndical du Syndicat mixte Marne Vive ;
M. Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint.
6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

27. Désignation du représentant de la Ville au sein de la Commission Locale de l'eau

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, du représentant de la Ville au sein de la Commission Locale de l'Eau,

Candidats :

- M. Sylvain BERRIOS
- M. Yannick BRUNET
- Mme Catherine THEVES

Obtiennent :

- M. Sylvain BERRIOS	33 voix
- M. Yannick BRUNET	7 voix
- Mme Catherine THEVES	3 voix

Est élu représentant de la Ville au sein de la Commission Locale de l'Eau : M. Sylvain BERRIOS, Maire

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

28. Information relative à l'arrêté préfectoral n°2014/3894 du 14 janvier 2014 portant enregistrement au titre de la réglementation des ICPE de la Société VAILOG SARL sise à Bonneuil-sur-Marne Port de Bonneuil

Donne acte de la présentation de l'arrêté préfectoral n° 2014/3894 du 14 janvier 2014

Emet un avis négatif sur l'arrêté en raison de son insuffisance à maîtriser les nuisances et suivre la qualité globale de l'environnement sur le site du Port de Bonneuil.

Majorité

46 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

URBANISME - AMENAGEMENT

29. ZAC des Facultés : création de la Commission Concession d'Aménagement et fixation du nombre de membres

Crée la « Commission Concession d'Aménagement ZAC des Facultés ».

Arrête le nombre des membres de la « Commission Concession d'Aménagement ZAC des Facultés » à 16.

Unanimité

30. **ZAC des Facultés : désignation des membres de la Commission 'Concession d'Aménagement'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Désigne à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les membres composant la commission ad hoc, ci-après désignée « Commission Concession d'aménagement ZAC des Facultés », chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues :

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

"SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX"	«Fidèles à Saint-Maur »	« Saint-Maur DEMAIN »	« SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »
Mme Valérie FIASTRE	M. Yannick BRUNET	M. Thierry COUSIN	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
M. Pierre-Michel DELECROIX	M. Jacques LEROY	M. Nicolas CLODONG	
M. Julien KOCHER			
M. Jean-François LE HELLOCO			
Mme Anne PÉCHINÉ			
Mme Catherine JUAN			
Mme Yasmine CAMARA			
Mme Dominique SOULIS			
Mme Agnès CARPENTIER			
M. Germain ROESCH			
M. Philippe CIPRIANO			

Obtiennent :
Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX» 33 voix 11 sièges
Liste « Fidèles à Saint-Maur » 7 voix 2 sièges
Liste « Saint-Maur DEMAIN » 6 voix 2 sièges
Liste « SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE » 3 voix 1 siège

Sont élus pour former, avec le Maire, président de droit, la « Commission Concession d'aménagement ZAC des Facultés »,-:

Mme Valérie FIASTRE, Conseillère Municipale
M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint
M. Julien KOCHER, Maire-Adjoint
M. Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint
Mme Anne PÉCHINÉ, Maire-Adjoint
Mme Catherine JUAN, Maire-Adjoint
Mme Yasmine CAMARA, Maire-Adjoint
Mme Dominique SOULIS, Maire-Adjoint
Mme Agnès CARPENTIER, Conseillère Municipale
M. Germain ROESCH, Maire-Adjoint
M. Philippe CIPRIANO, Conseiller Municipal
M. Yannick BRUNET, Conseiller Municipal
M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal
M. Thierry COUSIN, Conseiller Municipal
M. Nicolas CLODONG, Conseiller Municipal
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Conseillère Municipale

Unanimité

31. **ZAC des Facultés : désignation de la personne habilitée à engager les discussions**

Désigne Sylvain BERRIOS en tant qu'autorité habilitée à engager les discussions avec une ou plusieurs personnes ayant remis une proposition et à signer la convention de concession.

Majorité

33 Pour

16 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

JEUNESSE ET SPORTS

32. **Élection d'un représentant auprès de l'Association ' STELLA SPORTS '**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, parmi le Conseil municipal d'un représentant de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association « STELLA SPORTS ».

Candidats :

- Mme Dominique SOULIS
- Mme Catherine THEVES
- M. Bernard VERNEAU

Obtiennent :

Mme Dominique SOULIS 33 voix

Mme Catherine THEVES 3 voix

M. Bernard VERNEAU 7 voix

Est élue représentante de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association « STELLA SPORTS » :

Mme Dominique SOULIS, Maire-Adjoint

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

33. **Élection de deux représentants auprès de l'Association ' Vie au Grand Air de Saint-Maur - Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur ' (V.G.A.)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, parmi le Conseil municipal de deux représentants de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association « VIE AU GRAND AIR de SAINT-MAUR - UNION DES SOCIETES SPORTIVES DE SAINT-MAUR ».

Candidats:

- Mme Dominique SOULIS
- M. Laurent DUBOIS
- M. Bernard VERNEAU
- Mme Catherine THEVES
- M. Denis LAURENT

Obtiennent :		
Mme Dominique SOULIS	33	voix
M. Laurent DUBOIS	33	voix
M. Bernard VERNEAU	7	voix
Mme Catherine THEVES	3	voix
M. Denis LAURENT	3	voix

Sont élus représentants de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association « VIE AU GRAND AIR de SAINT-MAUR - UNION DES SOCIETES SPORTIVES DE SAINT-MAUR » :

Mme Dominique SOULIS, Maire-Adjoint
M. Laurent DUBOIS, Conseiller Municipal

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

34. **Attribution de dotations lors des concours équestres organisés par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés**

Décide de fixer à **60 300 euros** les dotations initiales des concours équestres organisés par la ville au cours de l'année 2014, selon la répartition fixée.

Autorise le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision, avant chaque concours, la répartition entre les différentes épreuves du montant fixé par délibération.

Autorise le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision, avant le concours « Grand National de C.S.O de Marolles », le montant et les modalités d'engagement à celui-ci.

Autorise le Maire, ou à défaut un élu délégué, à fixer par décision lors de chaque épreuve le montant de la dotation attribuée, sans que le cumul des dotations effectives puisse dépasser **85 000 euros** pour l'année.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, chapitre 92414 article 6714 du budget de l'exercice 2014.

Approuve l'application des règlements fédéraux en vigueur fixant la répartition des dotations entre les cavaliers et le montant des éventuels « prix créés » ou réductions de dotation.

Majorité
46 Pour
3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

ENSEIGNEMENT

35. **Élection des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, de trois conseillers municipaux appelés à siéger aux conseils d'administration des collèges et lycées publics.

Sont élus, à la majorité, représentants de la commune de Saint-Maur-des-Fossés appelés à siéger aux Conseils d'Administration des lycées et des collèges :

Lycée Marcelin Berthelot	
Titulaires	Suppléants
André KASPI	Pierre-Michel DELECROIX
Hélène LERAITRE	Julien KOCHER
Laurent DUBOIS	Didier KOOLENN

Lycée François Mansart	
Titulaires	Suppléants
Agnès CARPENTIER	Jean-Marc BRETON
Nazan EROL	Catherine JUAN
Jacques LEROY	Geneviève GAUTRAND

Lycée Condorcet	
Titulaires	Suppléants
Dominique WAGNON	Gérard ALLOUCHE
Sabine CHABOT	Yasmine CAMARA
Jean-François LE HELLOCO	Adrien CAILLEREZ

Lycée Gourdou-Leseurre	
Titulaires	Suppléants
Roméo DE AMORIM	Henri PETTENI
Jean-Marc BRETON	Jean-Philippe COMBE
Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	Cédric LAUNAY

Lycée d'Arsonval	
Titulaires	Suppléants
Pierre-Michel DELECROIX	André KASPI
Nicole CERCLEY	Hélène LERAITRE
Germain ROESCH	Jacqueline VISCARDI

Collège Les Tilleuls	
Titulaires	Suppléants
Julien KOCHER	Adrien CAILLEREZ
Didier KOOLENN	Nazan EROL
Pascale CHEVRIER	Philippe CIPRIANO

Collège François Rabelais	
Titulaires	Suppléants
Adrien CAILLEREZ	Hélène LERAITRE
Catherine JUAN	Roméo DE AMORIM
Catherine THEVES	Rosa JURADO

Collège Camille Pissaro	
Titulaires	Suppléants
Yasmine CAMARA	Gérard ALLOUCHE
Germain ROESCH	Dominique SOULIS
Jean-François LE HELLOCO	Carole DRAI

Collège Louis Blanc	
Titulaires	Suppléants
Cédric LAUNAY	Valérie FIASTRE
Jean-Philippe COMBE	Dominique WAGNON
Laurence COULON	Henri PETTENI

Collège Pierre de Ronsard	
Titulaires	Suppléants
Geneviève GAUTRAND	Dominique SOULIS
Rosa JURADO	Laurent DUBOIS
Pascale LUCIANI-BOYER	Nicole CERCLEY

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

36. **Élection des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements privés d'enseignement sous contrat d'association**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, parmi le Conseil municipal d'un représentant de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'administration de chacun des établissements privés d'enseignement sous contrat d'association.

Liste des candidats :

Etablissements	Candidats
Etablissement Yéchiva Ets-Haim	Mme Carole DRAI M. Yannick BRUNET Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
Institution Jeanne d'Arc	Mme Anne PECHINE Mme Pascale LUCIANI-BOYER M. Denis LAURENT
Ecole Saint-André	M. Julien KOCHER M. Jacques LEROY Mme Catherine THEVES
Ecole Le Rosaire	Mme Hélène LERAITRE M. Jacques LEROY Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY

Obtiennent :

Etablissements	Candidats	Voix
Etablissement Yéchiva Ets-Haim	Mme Carole DRAI M. Yannick BRUNET Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	32 7 4
Institution Jeanne d'Arc	Mme Anne PECHINE Mme Pascale LUCIANI-BOYER M. Denis LAURENT	32 7 4
Ecole Saint-André	M. Julien KOCHER M. Jacques LEROY Mme Catherine THEVES	32 7 4
Ecole Le Rosaire	Mme Hélène LERAITRE M. Jacques LEROY Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	32 7 4

Sont élus représentants de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'Administration de chacun des établissements privés d'enseignement sous contrat :

Etablissements	Elus
Etablissement Yéchiva Ets-Haim	Mme Carole DRAI
Institution Jeanne d'Arc	Mme Anne PECHINE
Ecole Saint-André	M. Julien KOCHER
Ecole Le Rosaire	Mme Hélène LERAITRE

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

37. **Élection des représentants du Conseil municipal auprès des conseils d'écoles**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, d'un représentant du conseil municipal pour chaque conseil d'école.

Sont candidats :

ECOLES	Saint-Maur Notre choix	Fidèles à Saint-Maur	Saint-Maur écologique et solidaire
Bled	Laurence COULON	Yannick BRUNET	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT Catherine THEVES Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT
Jules Ferry Diderot élémentaire Diderot maternelle	Laurence COULON Catherine JUAN Catherine JUAN		
Champignol élémentaire Champignol maternelle	Laurence COULON Laurence COULON	Patricia DENIS-RIBEIRO	Catherine THEVES
La Pie élémentaire	Laurent DUBOIS		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT Catherine THEVES Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT
La Pie maternelle Michelet Cazaux	Laurent DUBOIS Laurent DUBOIS Laurent DUBOIS	Valérie CHAZETTE	
Le Parc Tilleul élémentaire Le Parc Tilleul maternelle Le Parc Est élémentaire	Hélène LERAITRE Hélène LERAITRE Dominique SOULIS	Pascale CHEVRIER	Catherine THEVES
Le Parc Est maternelle Les Mûriers élémentaire	Dominique SOULIS Jean-François LE HELLOCO		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT Catherine THEVES
Les Mûriers maternelle	Jean-François LE HELLOCO		Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT
Edith Cavell maternelle et élémentaire Les Chalets maternelle et élémentaire Auguste Marin	Dominique SOULIS Jean-François LE HELLOCO Hélène LERAITRE	Pascale LUCIANI-BOYER	Catherine THEVES
Nicolas Gatin Marinville élémentaire Marinville maternelle	Hélène LERAITRE Catherine JUAN Catherine JUAN	Jacques LEROY Bernard VERNEAU	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT Catherine THEVES Elisabeth BOUFFARD-SAVARY Denis LAURENT
Schaken	Hélène LERAITRE		

Obtiennent :		
ECOLE	CANDIDATS	Voix
Bled	Laurence COULON	33
	Yannick BRUNET	7
	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Jules Ferry	Laurence COULON	33
	Denis LAURENT	3
Diderot élémentaire	Catherine JUAN	33
	Catherine THEVES	3
Diderot maternelle	Catherine JUAN	33
	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Champignol élémentaire	Laurence COULON	33
	Denis LAURENT	3
Champignol maternelle	Laurence COULON	33
	Patricia DENIS-RIBEIRO	7
	Catherine THEVES	3
La Pie élémentaire	Laurent DUBOIS	33
	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
La Pie maternelle	Laurent DUBOIS	33
	Denis LAURENT	3
Michelet	Laurent DUBOIS	33
	Valérie CHAZETTE	7
	Catherine THEVES	3
Cazaux	Laurent DUBOIS	33
	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Le Parc Tilleul élémentaire	Hélène LERAITRE	33
	Denis LAURENT	3
Le Parc Tilleul maternelle	Hélène LERAITRE	33
	Pascale CHEVRIER	7
	Catherine THEVES	3
Le Parc Est élémentaire	Dominique SOULIS	33
	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Le Parc Est maternelle	Dominique SOULIS	33
	Denis LAURENT	3
Les Mûriers élémentaire	Jean-François LE HELLOCO	33
	Catherine THEVES	3
Les Mûriers maternelle	Jean-François LE HELLOCO	33
	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Edith Cavell élémentaire et maternelle	Dominique SOULIS	33
	Pascale LUCIANI-BOYER	7
	Denis LAURENT	3
Les Chalets élémentaire et maternelle	Jean-François LE HELLOCO	33
	Catherine THEVES	3
Auguste Marin	Hélène LERAITRE	33
	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Nicolas Gatin	Hélène LERAITRE	33
	Jacques LEROY	7
	Denis LAURENT	3
Marinville élémentaire	Catherine JUAN	33
	Bernard VERNEAU	7
	Catherine THEVES	3

Marinville maternelle	Catherine JUAN	33
	Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3
Schaken	Hélène LERAITRE	33
	Denis LAURENT	3

Sont élus représentants du Conseil municipal de Saint-Maur-des-Fossés auprès de chaque Conseil d'école :

ECOLE	Elus
Bled	Laurence COULON
Jules Ferry	Laurence COULON
Diderot élémentaire	Catherine JUAN
Diderot maternelle	Catherine JUAN
Champignol élémentaire	Laurence COULON
Champignol maternelle	Laurence COULON
La Pie élémentaire	Laurent DUBOIS
La Pie maternelle	Laurent DUBOIS
Michelet	Laurent DUBOIS
Cazaux	Laurent DUBOIS
Le Parc Tilleul élémentaire	Hélène LERAITRE
Le Parc Tilleul maternelle	Hélène LERAITRE
Le Parc Est élémentaire	Dominique SOULIS
Le Parc Est maternelle	Dominique SOULIS
Les Mûriers élémentaire	Jean-François LE HELLOCO
Les Mûriers maternelle	Jean-François LE HELLOCO
Edith Cavell élémentaire et maternelle	Dominique SOULIS
Les Chalets élémentaire et maternelle	Jean-François LE HELLOCO
Auguste Marin	Hélène LERAITRE
Nicolas Gatin	Hélène LERAITRE
Marinville élémentaire	Catherine JUAN
Marinville maternelle	Catherine JUAN
Schaken	Hélène LERAITRE

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

38. Élection des représentants du Conseil Municipal à la Commission consultative des menus

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Sont élus à l'unanimité pour siéger à la Commission Consultative des menus :

Noms
Hélène LERAITRE
Agnès CARPENTIER
Patricia DENIS-RIBEIRO
Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ
Elisabeth BOUFFARD-SAVARY

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

39. Composition de la commission d'exonération des droits de scolarité des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés

Fixe la composition de la commission d'exonération des droits de scolarité des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés comme suit :

- le maire ou son représentant,
- quatre élus désignés par le maire dont les délégations correspondent à la culture, la jeunesse et les affaires sociales,

Des personnalités de droit :

- le directeur général des services ou son représentant,
- le directeur du Conservatoire à rayonnement régional ou son représentant,
- le président de l'Association des parents d'élèves du conservatoire ou son représentant
- quatre personnalités désignées par le Maire pour leurs compétences en matière sociale ou culturelle.

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

40. Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S): détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration

Décide que le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale comprendra, outre le Maire, président de droit, 16 administrateurs, dont huit élus au sein du Conseil municipal et huit nommés par le Maire.

Unanimité

41. Élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

PROCÈDE à l'élection, à main levée, des huit membres du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales :

« SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	« Fidèles à Saint-Maur »	« Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	« Saint-Maur écologique et solidaire »
Mme Anne PECHINE	Mme Pascale CHEVRIER	Mme Marie-Pierre GERARD	Mme BOUFFARD-SAVARY
Mme Rosa JURADO			
Mme Agnès CARPENTIER			
M Christophe DELPOUGET			
Mme Nazan EROL			

Sont élus, à l'unanimité, pour siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

« SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	« Fidèles à Saint-Maur »	« Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	« Saint-Maur écologique et solidaire »
Mme Anne PECHINE	Mme Pascale CHEVRIER	Mme Marie-Pierre GERARD	Mme Ellsabeth BOUFFARD-SAVARY
Mme Rosa JURADO			
Mme Agnès CARPENTIER			
M Christophe DELPOUGET			
Mme Nazan EROL			

Unanimité

42. Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.)

Retiré de l'ordre du jour

43. Élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H)

Retiré de l'ordre du jour

44. Élection des neuf délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (S.I.E.M.)

Retiré de l'ordre du jour

45. Élection du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés autorisé à exercer les fonctions de Président ou de Directeur Général

Retiré de l'ordre du jour

46. Élection du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés qui représentera la Commune aux Assemblées Générales des Actionnaires

Retiré de l'ordre du jour

47. Élection de deux représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration de l'établissement public 'L'Abbaye des Bords de Marne'

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l’élection, à main levée, de deux représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d’administration de l’Etablissement Public « l’Abbaye des Bords de Marne ».

Candidat(s) :
Mme Anne PÉCHINÉ
Mme Nazan EROL
Mme Catherine THEVES
Mme Pascale CHEVRIER

Obtiennent :
Mme Anne PÉCHINÉ 33 voix
Mme Nazan EROL 33 voix
Mme Catherine THEVES 3 voix
Mme Pascale CHEVRIER 7 voix

Sont élus représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d’administration de l’Etablissement Public « l’Abbaye des Bords de Marne » :

Mme Anne PÉCHINÉ, Maire-Adjoint
Mme Nazan EROL, Conseillère Municipale

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

48. **Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d’Établissement des Institutions Médico-sociales gérées par l’Association ‘APOGEI 94’: Maison d’Accueil Spécialisée des Oliviers (M.A.S), Institut Médico Éducatif (I.M.E), Foyers de Saint-Maur**

Décide à l’unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l’élection parmi le Conseil municipal d’un représentant de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d’établissement de chacun des établissements médico-sociaux.

Candidat(s) :

Maison d’Accueil Spécialisée (MAS)	Mme Rosa JURADO Mme Pascale CHEVRIER M. Denis LAURENT
Institut Médico-Educatif « Les Bords de Marne »	Mme Rosa JURADO Mme Pascale CHEVRIER M. Denis LAURENT
Foyers de Saint-Maur	Mme Rosa JURADO Mme Pascale CHEVRIER M. Denis LAURENT

Maison d’Accueil Spécialisée (MAS)

Mme Rosa JURADO 33 voix
Mme Pascale CHEVRIER 7 voix
M. Denis LAURENT 3 voix

Institut Médico-Educatif « Les Bords de Marne »

Mme Rosa JURADO 33 voix
Mme Pascale CHEVRIER 7 voix
M. Denis LAURENT 3 voix

Foyers de Saint-Maur

Mme Rosa JURADO 33 voix
Mme Pascale CHEVRIER 7 voix
M. Denis LAURENT 3 voix

Est élue représentante de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d’établissement de la **Maison d’Accueil Spécialisée (MAS)** :
Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale.

Est élue représentante de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d’établissement de l’**Institut Médico-Educatif « Les Bords de Marne »** :
Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale

Est élue représentante de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d’établissement du **Foyers de Saint-Maur** :
Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

49. **Élection de deux représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil**

Décide à l’unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l’élection, à main levée, de deux représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d’administration du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil.

Candidats :
M. Jean-Marc BRETON
M. Laurent DUBOIS
Mme Pascale LUCIANI-BOYER
M. Jacques LEROY
M. Denis LAURENT
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY

Obtiennent :

M. Jean-Marc BRETON 33 voix
M. Laurent DUBOIS 33 voix
Mme Pascale LUCIANI-BOYER 7 voix
M. Jacques LEROY 7 voix
M. Denis LAURENT 3 voix
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY 3 voix

Sont élus représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d’administration du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil:

M. Jean-Marc BRETON, Conseiller Municipal
M. Laurent DUBOIS, Conseiller Municipal

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

50. **Élection de deux représentants au Conseil Municipal auprès de l'Association Saint-maurienne de Soins, d'Aides aux Personnes et de Gardes à Domicile (A.S.S.A.P.G.D)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Procède à l'élection, à main levée, parmi le Conseil municipal de deux représentants de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association Saint-Maurienne de Soins, d'Aides aux Personnes et de Gardes à Domicile.

Candidats:
Mme Nazan EROL
M. Jean-Philippe COMBE
Mme Patricia DENIS-RIBEIRO
Mme Pascale CHEVRIER
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
Mme Catherine THEVES

Obtiennent :		
Mme Nazan EROL	33	voix
M. Jean-Philippe COMBE	33	voix
Mme Patricia DENIS-RIBEIRO	7	voix
Mme Pascale CHEVRIER	7	voix
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY	3	voix
Mme Catherine THEVES	3	voix

Sont élus représentants de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés auprès de l'Association Saint-Maurienne de Soins, d'Aides aux Personnes et de Gardes à Domicile :

- Mme Nazan EROL, Conseillère Municipale
- M. Jean-Philippe COMBE, Conseiller Municipal

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

51. **Élection d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Établissement de l'Association 'ARERAM'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Sont élues à la majorité représentantes de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'établissement de l'institut médico-professionnel de l'association ARERAM :

Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale
Mme Pascale CHEVRIER, Conseillère Municipale

6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

EAU ET ASSAINISSEMENT

52. **Fixation du prix du mètre cube d'eau à compter du 1er mai 2014**

Fixe à 1,4356 euro hors taxes à compter du 1er mai 2014 le prix du mètre cube d'eau facturé par le service municipal de l'eau.

Dit que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 5,50 %.

Dit que la recette sera inscrite à l'article 70111 "vente de l'eau" ouvert au budget primitif de l'exercice 2014 du budget annexe de l'eau.

Majorité
46 Pour
3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

53. **Fixation du prix de la redevance d'assainissement à compter du 1er mai 2014**

Fixe à **0,4625** euro hors taxes à compter du **1er mai 2014** le montant de la redevance communale d'assainissement due par les riverains de voies ou portions de voies desservies par un ouvrage public d'assainissement.

Dit que ce prix sera majoré d'une taxe à la valeur ajoutée au taux de 10 %.

Dit que ce prix sera majoré des redevances légales perçues au titre de la redevance départementale d'assainissement et de la redevance d'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

Dit que la recette sera inscrite à l'article 70611 "redevance assainissement" ouvert au budget primitif de l'exercice 2014 du budget annexe de l'assainissement.

Majorité
46 Pour
3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

MARCHES PUBLICS

54. **Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Majorité
46 Pour
3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

55. **Avenant n°2 au marché de travaux de toiture et d'étanchéité des terrasses dans les bâtiments communaux - Année 2012**

Approuve le projet d'avenant n°2 au marché relatif aux travaux de toiture et d'étanchéité des terrasses dans les bâtiments communaux avec la **Société SCHNEIDER** dont le siège social se situe 3 rue Pasteur –**VIRY CHATILLON (91170)**.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

56. **Avenant n°1 au marché d'entretien, de réparation et de renouvellement des conduites d'adduction et de distribution d'eau au cours de l'année 2013 - lot 2 opérations sur les conduites d'eau potable de l'usine de production d'eau potable et du réservoir de distribution d'eau potable**

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de « Travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement des conduites d'adduction et de distribution d'eau au cours de l'année 2013 - Lot 2 Opérations sur les conduites d'eau de l'usine de production d'eau potable et du réservoir de distribution d'eau potable » avec la société SETA ENVIRONNEMENT dont le siège social se situe 58 Rue des Prés à SAINT PIERRE LES NEMOURS (77140).

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

COMMUNICATIONS

57. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Dont acte

58. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Dont acte

La séance est levée à 22h55

Service instructeur Direction de l'Enseignement et de l'Enfance	Dossier suivi par Françoise DOUCET	

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Vœu rythmes scolaires : Opposition à la semaine de 4 jours et demi et demande de dérogation

Dès la parution du décret relatif à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires voulue par le gouvernement, je me suis opposé à son application pour les écoles de la ville. Comme pour de nombreuses autres communes, son application générerait d'importants problèmes de mise en œuvre et un coût à la charge de la ville dépassant largement le fond d'amorçage versé par l'état.

Au-delà de ces difficultés majeures, cela se caractériserait par une baisse de l'offre éducative existante sur la Ville.

En effet, la ville de Saint-Maur-des-Fossés œuvre depuis longtemps dans le sens prôné par la réforme : permettre au plus grand nombre d'accéder gratuitement à des pratiques culturelles artistiques et sportives. Ainsi, une offre très importante d'activités a été mise en place aussi bien sur les temps extrascolaires et périscolaires que sur le temps scolaire, grâce à un partenariat fructueux de longue date avec l'Education Nationale.

Aujourd'hui, tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires publiques de Saint-Maur peuvent bénéficier gratuitement de ces activités.

L'état des lieux réalisé montre que la répartition des 24 heures d'enseignement sur quatre jours et demi entraînerait la perte de créneaux horaires pour des activités qui ne pourront pas être reportées.

Aussi, fort de tout cet existant, m'appuyant sur la richesse et la diversité des actions éducatives destinées aux enfants et sur le rôle majeur de la ville comme partenaire éducatif, je m'oppose à l'application de la semaine des 4 jours et demi afin de préserver ce qui est déjà réalisé et qui fonctionne à la satisfaction de tous.

Par ailleurs, l'annonce récente du Premier Ministre à l'Assemblée Nationale, concernant des mesures d'assouplissement dans l'application de la réforme des rythmes scolaires, me conforte dans ma position. C'est pourquoi, j'ai demandé officiellement à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale une dérogation spécifique à la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour le maintien de l'organisation actuelle de la semaine de quatre jours à la rentrée de septembre 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

- **S'oppose** à la mise en place de la semaine scolaire de 4 jours et demi ;
- **Demande** une dérogation spécifique à la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour le maintien de l'organisation actuelle de la semaine de quatre jours dans les écoles primaires de la ville.

Service instructeur Services sociaux et handicap DAJGS	Dossier suivi par Bruno MARION	

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.)

L'article R*421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation précise que le nombre des membres du conseil d'administration d'un office public de l'habitat ayant voix délibérative est fixé à vingt-trois ou à vingt-sept, par décision de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement, compte tenu notamment de la répartition géographique du patrimoine de l'office ou de l'importance de son parc.

Toutefois, pour un office propriétaire de moins de 2 000 logements, ce nombre peut être fixé à dix-sept.

A l'occasion de chaque renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement de l'office, ainsi qu'à l'issue d'un changement de rattachement ou d'une fusion avec d'autres offices, la collectivité ou l'établissement public peut modifier son choix et opter pour une des solutions prévues aux alinéas précédents.

Dans la mesure où l'O.P.H. de Saint-Maur-des-Fossés gère moins de 2000 logements, je vous propose de fixer à 17 le nombre de membres du conseil d'administration qui, conformément aux termes de l'article R*421-5 du C.C.H. serait composé comme suit :

1° Neuf représentants de la collectivité territoriale de rattachement désignés par son organe délibérant, dont six en son sein et trois, qui ne sont pas des élus de la collectivité, en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. L'une des personnalités qualifiées a la qualité d' élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement ;

2° Un membre désigné par la ou les caisses d'allocations familiales du département du siège de l'office ;

3° Un membre désigné par l'union départementale des associations familiales du département du siège de l'office ;

4° Un membre désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département du siège ;

5° Un membre désigné par l'organisation syndicale de salariés la plus représentative dans le département du siège ;

6° Un membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;

7° Trois membres représentants des locataires.

Fixe à 17 le nombre de membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat siégeant avec voix délibérative.

Extraits du code de la construction et de l'habitation :

Article R*421-4

Le nombre des membres du conseil d'administration d'un office public de l'habitat ayant voix délibérative est fixé à vingt-trois ou à vingt-sept, par décision de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement, compte tenu notamment de la répartition géographique du patrimoine de l'office ou de l'importance de son parc.

Toutefois, pour un office propriétaire de moins de 2 000 logements, ce nombre peut être fixé à dix-sept.

A l'occasion de chaque renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement de l'office, ainsi qu'à l'issue d'un changement de rattachement ou d'une fusion avec d'autres offices, la collectivité ou l'établissement public peut modifier son choix et opter pour une des solutions prévues aux alinéas précédents

Article R*421-5

I. - Lorsque l'effectif des membres ayant voix délibérative est fixé à dix-sept, ils sont ainsi répartis :

1° Neuf sont les représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement désignés par son organe délibérant, dont six en son sein et trois, qui ne sont pas des élus de la collectivité ou de l'établissement public de rattachement, en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. L'une des personnalités qualifiées a la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement ;

2° Un membre est désigné par la ou les caisses d'allocations familiales du département du siège de l'office ;

3° Un membre est désigné par l'union départementale des associations familiales du département du siège de l'office ;

4° Un membre est désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département du siège ;

5° Un membre est désigné par l'organisation syndicale de salariés la plus représentative dans le département du siège ;

6° Un membre représente les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;

7° Trois membres sont les représentants des locataires.

II. - Lorsque l'effectif des membres ayant voix délibérative est fixé à vingt-trois, ils sont ainsi répartis :

1° Treize sont les représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement désignés par son organe délibérant, dont six en son sein, les autres représentants, qui ne sont pas des élus de la collectivité ou de l'établissement public de rattachement, étant choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. Deux des personnalités qualifiées ont la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement ;

2° Un membre est désigné par la ou les caisses d'allocations familiales du département du siège de l'office ;

3° Un membre est désigné par l'union départementale des associations familiales du département du siège de l'office ;

4° Un membre est désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département du siège ;

5° Deux membres sont désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département du siège ;

6° Un membre représente les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;

7° Quatre membres sont les représentants des locataires.

III. - Lorsque l'effectif des membres ayant voix délibérative est fixé à vingt-sept, ils se répartissent ainsi :

1° Quinze sont les représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement désignés par son organe délibérant, dont six en son sein, les autres représentants, qui ne sont pas des élus de la collectivité ou de l'établissement public de rattachement, étant choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. Trois des personnalités qualifiées ont la qualité d' élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement ;

2° Un membre est désigné par la ou les caisses d'allocations familiales du département du siège de l'office ;

3° Un membre est désigné par l'union départementale des associations familiales du département du siège de l'office ;

4° Un membre est désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département du siège ;

5° Deux membres sont désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département du siège ;

6° Deux membres représentent les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;

7° Cinq membres sont les représentants des locataires.

Article R*421-8

I.-Les membres du conseil d'administration, à l'exception des représentants des locataires désignés en application de l'article [R. 421-7](#), font l'objet d'une nouvelle désignation après chaque renouvellement total de l'organe délibérant ou de la date de renouvellement d'une série sortante de l'organe délibérant, selon que l'office est rattaché à une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ou à un département. Lors de sa première réunion suivant son renouvellement, l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de rattachement détermine l'effectif du conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article [R. 421-4](#) et désigne ses représentants, ainsi que le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, dans les conditions prévues aux articles [R. 421-5](#) et [R. 421-6](#). L'organe exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de rattachement invite ensuite les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil d'administration à faire connaître leurs représentants.

Service instructeur Services sociaux et handicap DAJGS	Dossier suivi par Bruno MARION	

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Élection des représentants de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H)

Par délibération de ce jour vous avez fixé à 17 le nombre de membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) siégeant avec voix délibérative.

Conformément aux dispositions des articles R*421-5 et R*421-6 du code de la construction et de l'habitation, il y a donc lieu de procéder à l'élection de 9 représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'O.P.H. à raison de :

- **6** représentants du conseil municipal élus en son sein,
- **3** représentants au titre des personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, dont un élu d'une collectivité territoriale de la région Ile-de-France, autre que la commune de Saint-Maur-des-Fossés ;
- Et d'**1** représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Pour la liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX», je vous propose les candidatures suivantes :

Pour les représentants du conseil municipal:

-.....
-.....
-.....
--.....
-.....
-.....

Pour les représentants au titre des personnalités qualifiées:

-.....
-.....
-.....

Pour le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées:

-.....

Y a-t-il d'autres candidatures ?

A/Election des 6 représentants du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés

Procède à l'élection au scrutin secret.

Sont candidats :

<i>Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »</i>	<i>Liste « Fidèles à Saint-Maur »</i>	<i>Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »</i>	<i>Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »</i>
Valérie FIASTRE	Jacques LEROY	Thierry COUSIN	Denis LAURENT
Sylvain BERRIOS	Pascale CHEVRIER		
Anne PÉCHINÉ			
Rosa JURADO			
Jean-François LE HELLOCO			
Christophe DELPOUGET			

Bulletins trouvés dans l'urne :	48
Blancs et nuls :	2
Suffrages exprimés	46
Majorité absolue :	25
Obtiennent :	
Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	31 voix
Liste « Fidèles à Saint-Maur »	7 voix
Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	6 voix
Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »	2 voix

Sont élus représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés :

- Valérie FIASTRE, Conseillère municipale
- Sylvain BERRIOS, Maire
- Anne PÉCHINÉ, Maire-Adjoint
- Rosa JURADO, Conseillère municipale
- Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint
- Christophe DELPOUGET, Conseiller municipal

B/Election des représentants devant siéger au titre des personnalités qualifiées

1. Election du premier représentant devant siéger au titre des personnalités qualifiées

Procède à l'élection au scrutin secret.

Sont candidats :

<i>Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »</i>	<i>Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »</i>
Mme Nathalie LECUYER	M Jacques Nicolas DE WECK

Bulletins trouvés dans l'urne :	48
Blancs et nuls :	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue :	25
Obtiennent :	
Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	33 voix
Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	15 voix

Est élu premier représentant siégeant au titre des personnalités qualifiées, Mme Nathalie LECUYER.

2. Election du deuxième représentant devant siéger au titre des personnalités qualifiées

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Est candidat :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » : M. Pierre GUILLARD

Nombre de voix obtenues : 39 voix.

Est élu deuxième représentant siégeant au titre des personnalités qualifiées, M Pierre GUILLARD.

3. Election du troisième représentant devant siéger au titre des personnalités qualifiées en tant qu'élu d'une collectivité de ressort de la compétence de l'Office autre que la collectivité de rattachement

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Est candidat :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » : M. Christophe IPPOLITO, Maire-Adjoint de la ville de Nogent-sur-Marne

Nombre de voix obtenues : 39 voix

Est élu troisième représentant siégeant au titre des personnalités qualifiées en tant qu'élu d'une collectivité de ressort de la compétence de l'Office autre que la collectivité de rattachement, M. Christophe IPPOLITO.

C/Election du représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Sont candidats :

<i>Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »</i>	<i>Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »</i>
Insertion Service	Solidarités nouvelles pour le logement

Obtiennent :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » 45 voix

Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE » 3 voix

Est élue au titre du représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, l'association « Insertion Service ».

Service instructeur Services sociaux et handicap DAJGS	Dossier suivi par Bruno MARION	

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Élection des neuf délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (S.I.E.M.)

Le Conseil d'administration de la Société Immobilière d'économie mixte de Saint-Maur-des-Fossés comprend statutairement 17 sièges maximum dont 10 sont réservés aux collectivités territoriales actionnaires.

La proportion des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements au Conseil d'administration est fixée par les statuts ; elle est au plus égale à la proportion du capital détenu par les collectivités territoriales ou leurs groupements.

Actuellement, le capital détenu par la Commune est de 68.28 %.

Le nombre de sièges du Conseil d'administration est de 15 dont 9 sièges pour la commune.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection au scrutin secret parmi le Conseil municipal des neuf délégués de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés qui siégeront au Conseil d'administration de la Société Immobilière d'économie mixte de Saint-Maur-des-Fossés.

Je vous propose les candidatures de :

-
-
-
-
-
-
-
-
-

Y a-t-il d'autres candidats ?

Procède à l'élection au scrutin secret parmi le Conseil municipal des neuf délégués de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés qui siégeront au Conseil d'administration de la Société anonyme Immobilière d'Economie mixte de Saint-Maur-des-Fossés.

Candidat(s) :

Liste présentée par « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »

Mme Anne PÉCHINÉ
Mme Nicole CERCLEY
Mme Agnès CARPENTIER
Mme Geneviève GAUTRAND
M. Pierre-Michel DELECROIX
M. Jean-François LE HELLOCO
Mme Nazan ÉROL
Mme Valérie FIASTRE
M. Jean-Marc BRETON

Liste présentée par « Fidèles à Saint-Maur »

Mme Pascale CHEVRIER
M. Bernard VERNEAU
Mme Pascale LUCIANI-BOYER

Liste présentée par « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »

M Thierry COUSIN

Liste présentée par « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »

M. Denis LAURENT

Bulletins trouvés dans l'urne :	49
Blancs et nuls :	1
Suffrages exprimés :	48
Majorité absolue :	25
Obtiennent :	
Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	33 voix
liste « Fidèles à Saint-Maur »	7 voix
liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	6 voix
« SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »	2 voix

Sont élus délégués de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés qui siégeront au Conseil d'administration de la Société anonyme Immobilière mixte de Saint-Maur-des-Fossés :

Mme Anne PÉCHINÉ, Maire-Adjoint
Mme Nicole CERCLEY, Maire-Adjoint
Mme Agnès CARPENTIER, Conseillère municipale
Mme Geneviève GAUTRAND, Conseillère municipale
M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint
M. Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint
Mme Nazan ÉROL, Conseillère municipale
Mme Valérie FIASTRE, Conseillère municipale
M. Jean-Marc BRETON, Conseiller municipal

Service instructeur MAJA DAJGS	Dossier suivi par Thérèse SALLES	

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Ajout d'un point à l'ordre du jour compte tenu de l'urgence : Acquisition d'une action de la Société Immobilière d'Économie Mixte (S.I.E.M.) de Saint-Maur-des-Fossés à Mme Valérie FIASTRE

Par courrier en date du 28 avril 2014 Mme Valérie FIASTRE m'a fait connaître son intention de céder l'action de la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés, qu'elle détient, au prix de sa valeur nominale, soit 20 euros.

La Ville détient actuellement 68,28 % du capital de la SIEM, pourcentage inférieur au plafond de 85 % fixé par la réglementation en vigueur.

Il lui est donc possible d'acquérir des actions supplémentaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Décide d'acquérir l'action de la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés actuellement détenue par Mme Valérie FIASTRE au prix de la valeur nominale de l'action, soit 20 euros, représentant une dépense de 20 euros sur un crédit à ouvrir sur le budget de l'exercice 2014.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Service instructeur Services sociaux et handicap DAJGS	Dossier suivi par Bruno MARION	

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Élection du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés autorisé à exercer les fonctions de Président assurant les fonctions de Directeur Général

Les statuts (article 19) de la Société anonyme Immobilière mixte de Saint-Maur-des-Fossés prévoient que le Président du Conseil d'administration peut être une collectivité locale représentée par un de ses représentants, autorisé par l'assemblée délibérante à exercer cette fonction.

Le Président du Conseil d'administration qui assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société peut être, soit une personne physique, soit une collectivité territoriale.

Celle-ci agit par l'intermédiaire d'un de ses représentants, autorisés à occuper cette fonction par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité concernée.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection au scrutin secret, parmi les délégués du Conseil municipal qui viennent d'être élus au conseil d'administration de la Société Immobilière d'économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés, du délégué autorisé à exercer les fonctions de Président assurant les fonctions de directeur général.

Pour la liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »,
Je vous propose la candidature de :

Y a-t-il d'autres candidats ?

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection parmi les délégués du Conseil municipal au conseil d'administration de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés, du délégué autorisé à exercer les fonctions de Président ou de Directeur Général.

Candidat:

Liste « *SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX* » : Madame Valérie FIASTRE

Obtiennent :
Madame Valérie FIASTRE

37 voix

Est élue déléguée autorisée à exercer les fonctions de Président ou de Directeur Général de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés :

Madame Valérie FIASTRE, Conseillère municipale

Service instructeur Services sociaux et handicap DAJGS	Dossier suivi par Bruno MARION	

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Élection du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés qui représentera la Commune aux Assemblées Générales des Actionnaires

Les statuts (article 28) de la Société Immobilière d'économie mixte de Saint-Maur-des-Fossés prévoient que la Commune en tant qu'actionnaire, est représentée aux assemblées générales des actionnaires par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet et désigné par l'assemblée délibérante.

Ce délégué peut être choisi parmi les délégués élus pour siéger au Conseil d'administration.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection au scrutin secret, du délégué qui représentera la Commune aux assemblées générales des actionnaires de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés, et auquel le Conseil municipal donne pouvoir à cet effet.

Je vous propose la candidature de :

-

Y a-t-il d'autres candidats ?

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection du délégué qui représentera la Commune aux assemblées générales des actionnaires de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés, et auquel le Conseil municipal donne pouvoir à cet effet.

Candidat(s) :

Liste « *SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX* » : Mme Dominique WAGNON

Obtiennent :

Mme Dominique WAGNON

33 voix

Est élue pour représenter la Commune aux assemblées générales des actionnaires de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés, et auquel le Conseil municipal donne pouvoir à cet effet : Mme Dominique WAGNON , Maire-Adjoint.

Service instructeur DGST	Dossier suivi par Thouati OUANAS	Commission Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Communication du rapport d'activité 2012 du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Le SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication), dont la ville est membre, assure pour la ville de Saint-Maur-des-Fossés la distribution de l'électricité.

Comme les années antérieures, le rapport d'activité 2012 du SIPPEREC vous est communiqué.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Donne acte de la communication du rapport d'activité 2012 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2012



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

La force de l'action publique
en Ile-de-France

Sommaire

2 LE SIPPEREC

- 6 Le SIPPEREC, au service des collectivités
- 8 L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC
- 10 Une communication au service des adhérents
- 12 Le SIPPEREC en bref
- 14 Les actualités de 2012

16 ÉNERGIES

- 18 L'actualité de l'électricité
- 24 Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité
- 36 Les services + proposés par le SIPPEREC
- 38 La production locale d'énergies renouvelables
- 46 Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

48 COMMUNICATIONS

- 50 L'actualité des communications
 - 52 Les réseaux de communications électroniques en concession : un patrimoine public pour aménager le territoire en Très Haut Débit
 - 54 | IRISÉ
 - 55 | SÉQUANTIC
 - 56 | OPALYS
 - 57 | EUROP'ESSONNE
 - 58 | Les réseaux câblés
 - 61 Les services + proposés par le SIPPEREC
 - 62 Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques
 - 64 Le groupement de commandes pour les systèmes d'information géographique (SIG)
-
- 66 Les délégués du SIPPEREC

Édito



En 2012, dans le prolongement des travaux entrepris les années précédentes, le SIPPEREC a mené à bien de nombreux projets pour conseiller, accompagner et assister les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique publique en matière d'énergies et de communications et garantir l'accès de tous au service public de l'électricité mais aussi du très haut débit.

Au service des villes et de leurs habitants, le SIPPEREC soutient l'investissement des collectivités et contribue à améliorer de manière visible le cadre de vie et la qualité de l'électricité distribuée, avec en particulier l'enfouissement des réseaux. 17 ans d'efforts intensifs du SIPPEREC et des équipes d'ERDF ont permis de faire disparaître

338 km de réseau vétuste, installé sur les toitures. Près de 90 millions d'euros ont été investis à cet effet dans l'économie locale. Il reste encore beaucoup à faire si l'on veut enfouir les 1 034 kilomètres de réseaux aériens d'ici à 2019, fin de l'actuel contrat de concession. Mais rien ne pourra être fait sans l'implication des adhérents.

Le SIPPEREC est aussi devenu un opérateur public engagé dans la production locale d'énergies renouvelables en Île-de-France. Il accompagne les collectivités dans la réalisation et le financement de leurs projets pour produire de l'électricité d'origine renouvelable ou encore produire, distribuer et fournir de la chaleur. 42 centrales solaires construites en quatre ans contribuent ainsi à valoriser le patrimoine public des villes. En attribuant la première délégation de service public depuis 30 ans pour créer un réseau de chaleur issu de la géothermie profonde sur les villes d'Arcueil et Gentilly, et avec 3 autres projets en cours, le SIPPEREC participe à la relance de la géothermie suivant ainsi le schéma régional climat air énergie.

Pour accompagner les évolutions technologiques et les bouleversements des modes de communications, depuis

15 ans, le syndicat a conçu et développé, au bénéfice des entreprises et de la population, des réseaux publics de communications électroniques, à l'image du dernier réseau en cours de construction pour la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE. Le SIPPEREC accompagne ainsi les collectivités dans leurs projets numériques.

La mutualisation des ressources a permis également la conception et le développement de services complémentaires aux métiers du syndicat, à forte valeur ajoutée pour les collectivités locales, en particulier au moment où leurs

marges de manœuvre financières se réduisent.

Je pense en particulier aux trois groupements de commandes qui

permettent aux collectivités de maîtriser leurs budgets et de satisfaire leurs besoins propres.

Ces réalisations, depuis le lancement des projets jusqu'à leur traduction concrète, ont toujours été conclues en concertation étroite avec les villes concernées.

Au moment où est discuté le projet de loi sur la métropole du Grand Paris, gardons à l'esprit qu'énergies et communications sont des services publics essentiels pour la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Dans ces secteurs ouverts à la concurrence, les collectivités locales montrent qu'elles peuvent travailler ensemble pour garantir un service public local de qualité ouvert à tous, en soutenant les publics les plus fragiles, dans un souci de développement durable, d'amélioration de la qualité de vie et de développement économique.

Catherine Peyge

Présidente du SIPPEREC

Maire de Bobigny

**« La force de l'action publique locale,
plus légitime que jamais »**

LE SIPPEREC

Partenaire public des collectivités territoriales pour les énergies et les communications

4 - Le SIPPEREC

6 - Le SIPPEREC, au service des collectivités

8 - L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC

10 - Une communication au service des adhérents

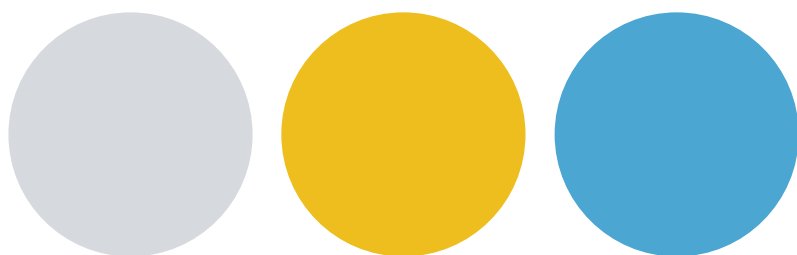
12 - Le SIPPEREC en bref

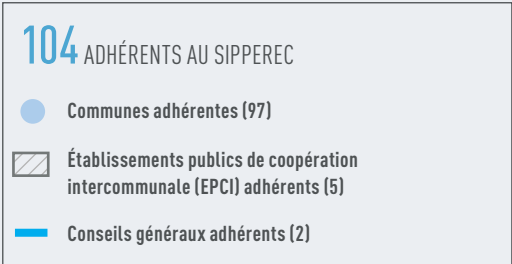
14 - Les actualités de 2012

Énergies et Communications sont des services publics essentiels pour la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Dans ces secteurs ouverts à la concurrence, les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour garantir un service public local de qualité, ouvert à tous, dans un souci d'aménagement du territoire et de développement durable.

Créé en 1924 pour assurer la distribution d'électricité, le SIPPEREC a élargi progressivement son champ d'action aux énergies renouvelables et aux communications électroniques, pour aider les collectivités à relever les défis de la transition énergétique et du numérique. Son territoire est en mouvement : il accueille chaque année de nouveaux adhérents et fédère toujours plus d'habitants en Île-de-France.

Avec l'adhésion des départements, le SIPPEREC est devenu syndicat mixte ouvert en mars 2012.





Le SIPPEREC, au service des collectivités

Une expertise et un accompagnement dédiés aux adhérents

Le SIPPEREC met son expertise au service de ses adhérents. Il accompagne, conseille et assiste les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en matière d'énergies et de communications.

Grâce au cadre intercommunal, il les représente et agit en leur nom, ce qui permet une plus grande efficacité de son action et un développement solidaire du territoire.

Le syndicat gère 19 contrats de concession pour assurer les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité mais aussi pour le développement du Très Haut Débit et de la géothermie. Il contrôle l'activité des entreprises concessionnaires, pour garantir le bon exercice de ces services publics locaux, leur développement et leur modernisation.

Le syndicat dispose d'un patrimoine complet et diversifié pour répondre aux besoins de tous.

Des services et une mutualisation des ressources, pour maîtriser les budgets

En complément de ses missions de contrôle de l'activité des concessionnaires, le SIPPEREC propose différents services qui permettent aux collectivités :

- **d'aménager leur territoire**, avec la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement des réseaux, d'installation de panneaux solaires photovoltaïques et de réseaux de géothermie, mais aussi la gestion des fourreaux de télécommunications ;
- **de maîtriser leurs budgets et satisfaire leurs besoins propres** en électricité, maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques, systèmes d'information géographique, avec 3 groupements de commandes mais aussi avec le contrôle des propositions techniques et financières émises par ERDF lors du raccordement de tout nouveau bâtiment ;
- **d'assurer leurs recettes avec le contrôle et la perception de différentes taxes** : les redevances d'occupation du domaine public, dues par les opérateurs de télécommunications et ERDF, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, due par tous les fournisseurs d'électricité, mais également la collecte et la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- **de soutenir l'investissement**, grâce aux subventions du fonds de partenariat lié au contrat de concession d'électricité qui permettent de financer les travaux d'enfouissement et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ou l'éclairage public.

Une action pour améliorer les droits des usagers

À travers son action et ses services aux collectivités, le SIPPEREC vise à garantir aux habitants-usagers un service public local de qualité. Objectifs :

- **garantir l'accès de tous au service public** de la distribution et de la fourniture d'électricité, protéger les consommateurs, et en particulier les plus vulnérables ;
- **permettre l'accès au Très Haut Débit pour tous** ;
- **garantir une maîtrise des coûts et des factures** de chauffage en logement collectif, sur le moyen et le long terme, grâce aux réseaux de chaleur utilisant les énergies renouvelables, dans un contexte de raréfaction et d'envolée des prix des énergies fossiles.

104

adhérents
au 30/06/2013

- **81 adhérents** à la compétence électricité
- **54 adhérents** à la compétence développement des énergies renouvelables
- **85 adhérents** à la compétence réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle

5

nouvelles adhésions
en 2012/2013

- Argenteuil
- Communauté d'agglomération du Val d'Orge
- Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne (2013)
- Département de l'Essonne
- Département du Val-de-Marne (2013)



L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC



Présidente,
CATHERINE PEYGE
Maire de Bobigny,
Vice-présidente
de la FNCCR

Le Bureau du syndicat

- En 2012 le Bureau s'est réuni **9 fois**
- Le Comité syndical s'est réuni **4 fois**
et a adopté **101 délibérations**
- La Présidente a pris **268 décisions** et **94 arrêtés**
- **156 marchés** et **6 accords-cadres** ont été attribués



1^{er} Vice-président,
JOSÉ GUNTZBURGER
Conseiller municipal
de Fontenay-aux-Roses,
Vice-président de l'AVICCA



2^e Vice-président,
CHRISTIAN FAUTRE
Premier Maire-adjoint
de Champigny-sur-Marne



3^e Vice-président,
JACQUES KOSSOWSKI
Député-Maire
de Courbevoie



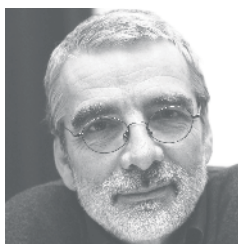
4^e Vice-président,
HERVÉ CHEVREAU
Maire d'Épinay-sur-Seine,
Conseiller général



5^e Vice-président,
VARRAVADDHA ONG
Conseiller municipal
de Bondy



6^e Vice-président,
JACQUES DELOBELLE
Conseiller municipal
de Villemomble



7^e Vice-président,
HERVÉ BOURDIN
Adjoint au Maire
de Fresnes



8^e Vice-président,
**GÉRARD PERREAU-
BEZOUILLE**
Premier Maire-adjoint
de Nanterre



9^e Vice-président,
MICHEL HERBILLON
Député-Maire
de Maisons-Alfort



10^e Vice-président,
JACQUES BOUVARD
Conseiller municipal
de Rosny-sous-Bois

Toute l'année, des délégués désignés parmi les élus du Comité se réunissent également en commissions thématiques. Véritables lieux d'expertise et outils d'aide à la décision, ces commissions sont chargées d'étudier et de rendre un avis sur les questions soumises au Bureau et au Comité syndical du SIPPEREC.



Directeur général
ÉTIENNE ANDREUX

Ressources financières

Le SIPPEREC ne perçoit pas de recettes fiscales, et les villes adhérentes n'apportent pas de cotisation. Les prestations spécifiques (groupements de commandes, conventions...) sont rémunérées par les bénéficiaires. La plus grande partie des ressources du syndicat provient des contrats de concessions.

En ce qui concerne EDF-ERDF, il s'agit du versement de redevances (dénommées R1 et R2*) et du financement du « fonds de partenariat ». Quant aux entreprises concessionnaires des délégations de service public (DSP) de communications électroniques ou de géothermie, elles acquittent des redevances pour frais de contrôle. L'ensemble de ces redevances est prévu par les contrats de concession. En 2012, les recettes du SIPPEREC se sont élevées à 190,5 millions d'euros, dont 69,2 millions de recettes d'investissement. Quant aux dépenses du syndicat, elles s'élèvent à 188,1 millions d'euros, dont 82,7 millions pour les dépenses d'investissement.

La progression globale des réalisations, qui est de l'ordre de 9 %, s'explique principalement par l'augmentation des recettes (+ 22,7 %) et dépenses d'investissement (+ 10,2 %). Ceci s'explique principalement par les programmes réalisés pour l'enfouissement des réseaux et pour la réalisation de production d'électricité d'origine photovoltaïque. Au titre de l'année 2012, la taxe sur la consommation finale d'électricité a représenté un montant de 50,9 millions d'euros versés aux collectivités après collecte par le syndicat.

L'enfouissement des réseaux constitue le second poste de dépenses par ordre d'importance, suivi par les subventions apportées aux villes. Celles-ci permettent de financer des travaux liés à l'électricité, notamment à l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, activité qui poursuit sa progression. L'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque prend désormais une importance significative puisque 42 centrales photovoltaïques seront achevées fin 2013. S'y ajoutent également la perception et le reversement de redevances d'occupation du domaine public (RODP) et la réalisation de prestations d'intérêt général (gestion de trois groupements de commandes, gestion des fourreaux de télécommunications...). Enfin, la réalisation des contrôles techniques et financiers des concessions, pour s'assurer du respect des cahiers des charges de concession et de l'exactitude des informations communiquées par les concessionnaires, représente un autre poste de dépenses important pour le SIPPEREC.

GLOSSAIRE :

R1 : redevance dite de fonctionnement
R2 : redevance dite d'investissement

Développement durable : au cœur du fonctionnement du syndicat

Le SIPPEREC intègre le développement durable dans ses processus et l'accomplissement de ses missions. Il recourt à la dématérialisation des marchés grâce à son site Internet. Les entreprises peuvent ainsi consulter en ligne les procédures d'achats publics et remettre leurs offres par voie électronique.

Après des élus, le SIPPEREC a également entamé une **démarche de dématérialisation** des dossiers du Bureau, du Comité et des commissions. L'ensemble des informations pour les communes adhérentes est disponible sur le site extranet du syndicat pour réduire les envois papier.

Une démarche interne au SIPPEREC a été initiée pour inciter le personnel du syndicat à développer une **politique d'achat écoresponsable** : papier recyclé, choix d'un imprimeur labellisé, modes d'exécution des travaux. La valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, et l'utilisation de matériel économe en énergie ont été intégrées dans le cadre du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.

Pour sa gestion propre, le syndicat a défini **des indicateurs environnementaux** relatifs à la consommation de papier, au coût de l'énergie utilisée par les locaux ou lors des déplacements dans les villes adhérentes.



SIG : un outil essentiel au quotidien

Le SIPPEREC a mis en place en 2006 un **système d'information géographique pour ses besoins propres**. Il est utilisé en interne pour des besoins métiers et de communication et contient principalement les données relatives à son patrimoine (réseaux électriques et de communications électroniques). **Ouvert aux adhérents du SIPPEREC et accessible depuis son site Internet**, le SIG est aussi devenu un outil essentiel pour la communication avec les villes et les concessionnaires.



Une communication au service des adhérents

Le SIPPEREC s'attache à mettre en œuvre une véritable « communication de service public ».

Objectifs :

- permettre aux adhérents de mieux appréhender des informations techniques telles que l'ouverture des marchés de l'électricité ou les évolutions technologiques ;
- accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de sensibilisation des populations à la maîtrise des dépenses énergétiques ;
- rendre compte de ses missions d'autorité concédante ;
- défendre l'intérêt des collectivités locales auprès des pouvoirs publics et des autorités de régulation.

UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS (CCSPL) LOCAUX QUI ASSOCIE LES REPRÉSENTANTS D'USAGERS

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est une instance obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Le SIPPEREC organise annuellement cette commission, qui regroupe des représentants des associations UFC-Que Choisir Île-de-France, Familles de France, Confédération Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) Île-de-France, Confédération nationale du logement et Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92).

La CCSPL examine chaque année le rapport de chacun des délégataires et est consultée pour avis avant tout projet de délégation de service public. Elle est aussi régulièrement informée des actualités et des rapports d'experts dans les domaines la concernant et ses représentants participent aux différents colloques organisés par le SIPPEREC.



▲ Plus de 150 personnes ont assisté au colloque du SIPPEREC "Agir contre la précarité énergétique dans un marché de l'électricité en pleine évolution", le 2 octobre 2012.

Des outils et des actions pour accompagner les collectivités et les usagers

Le SIPPEREC met à disposition des collectivités un ensemble d'outils et leur propose régulièrement des initiatives, pour mieux les informer et les accompagner au quotidien.

L'ESSENTIEL

Destiné aux Maires, délégués, directeurs des services, ce bulletin d'information trimestriel analyse l'actualité du syndicat et celle de ses secteurs d'activité.

LES PETITS-DÉJEUNERS D'INFORMATION

En 2012, le SIPPEREC a organisé 9 petits-déjeuners et un colloque à l'attention des adhérents et partenaires. Les comptes-rendus sont ensuite diffusés aux adhérents et aux participants.

LES SITES INTERNET ET EXTRANET

Ils facilitent et modernisent l'échange d'informations avec les adhérents. Ces outils permettent de réduire les envois papier et délivrent une information rapide et fiable.

LE GUIDE ET L'EXPOSITION ÉLEC'ONOMY

Ces outils de communication sont mis gracieusement à la disposition des adhérents, pour sensibiliser les familles à la maîtrise de leurs consommations d'électricité.

LES INAUGURATIONS ET LES VISITES DE TERRAIN

Inauguration d'installations photovoltaïques, visites de chantiers d'enfouissement... ces initiatives sont des moments de valorisation et d'aide à la décision pour les élus désireux de s'engager dans ces réalisations.

Des prises de parole et de position pour défendre les intérêts des collectivités adhérentes

En 2012, le SIPPEREC a réagi par voie de communiqué de presse sur les sujets d'actualité touchant aux intérêts de ses adhérents, avec d'importantes retombées médiatiques dans la presse nationale, radio et télévision.

15 COMMUNIQUÉS DE PRESSE ONT ÉTÉ PUBLIÉS, SUR LES SUJETS SUIVANTS :

- Augmentations des tarifs de l'électricité
- Tarif de première nécessité (TPN)
- Décisions du Conseil d'État sur l'annulation des tarifs réglementés de vente de l'électricité et le TURPE 3
- Tarification progressive (loi Brottes)
- Résultats de l'appel d'offres du groupement de commandes de services de communications électroniques
- Accord avec le Conseil général du Val-de-Marne et Numericable pour le déploiement du Très Haut Débit
- Attribution de la DSP d'EUROP'ESSONNE pour déployer le Très Haut Débit...



L'INTÉGRALITÉ DES SUPPORTS DE COMMUNICATION EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE INTERNET : www.sipperec.fr



FOCUS

LA NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DU SIPPEREC

C'est à l'occasion de l'envoi de sa carte de vœux que le SIPPEREC a dévoilé sa toute nouvelle identité visuelle : un logo repensé et modernisé, associé à une nouvelle signature, « La force de l'action publique en Île-de-France ». Objectifs : affirmer plus fortement son identité et son positionnement, tout en clarifiant ses missions.

L'ancien logo, créé en 1997 en même temps que le nom et l'acronyme SIPPEREC, n'était plus en phase avec les nombreuses évolutions (nouvelles compétences, nouveaux services, nouveaux adhérents...) qu'a connues le syndicat ces dernières années. Il ne reflétait plus ni l'image, ni le rôle du SIPPEREC.

Afin de redonner du sens au logo du syndicat sans lui faire perdre son essence, la nouvelle identité a été pensée comme une évolution dans la continuité : les couleurs jaune et bleu, bien identifiées par les adhérents et porteuses de sens, ont été conservées mais modernisées ; la forme du logo a été repensée afin de laisser entrevoir le S de SIPPEREC ; les compétences, Énergies et Communications, ont été requalifiées et intégrées comme élément à part entière du logo ; enfin, une signature traduisant les valeurs et l'engagement du syndicat, est venue compléter le logo pour lui donner plus de force.



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS
La force de l'action publique
en Île-de-France



LE SIPPEREC en bref

Chiffres au 31 août 2013

ÉNERGIES

LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION ET DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

2 concessionnaires : | ERDF pour la distribution
EDF pour la fourniture d'électricité

80 communes et Paris
(bois de Boulogne et Vincennes) | **3,44** millions
d'habitants

15 518 km de lignes moyenne
et basse tension dont | **1 034** km de réseau aérien soit
12 % du réseau basse tension

9 154 postes de distribution
publique

1,7 million de clients
sur le réseau dont | **1,6** million aux tarifs
réglementés de vente

17 356 GWh
acheminés

LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

80 communes bénéficient
de ce service

50,9 millions d'euros reversés aux collectivités après
collecte par le syndicat au titre de l'année 2012.

LE CONTRÔLE ET L'ANALYSE DES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES

43 villes bénéficient
de ce service | **220** dossiers analysés
en 2012

COLLECTE ET VENTE DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

48 collectivités et offices publics
d'habitat bénéficient de ce service

6 dossiers déposés
atteignant au total | **135** GWh
cumac

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

54 adhérents dont les départements
de l'Essonne et du Val-de-Marne

37 centrales solaires photovoltaïques en fonctionnement
dans 20 communes pour une puissance de **1,48 MWc** et une capacité
annuelle de production de **1,25 GWh**, soit **105 tonnes de CO₂** évitées
chaque année.

5 centrales solaires photovoltaïques
en construction à l'été 2013 sur 4 villes

1 délégation de service public attribuée
à Cofely Réseaux pour l'exploitation d'un réseau
de chaleur sur les villes d'Arcueil/Gentilly

2 délégations de service public lancées pour les projets
de Rosny-sous-Bois/Noisy-Le-Sec et Bagneux

1 étude de géothermie
en cours sur Grigny/Viry-Châtillon

COMMUNICATIONS

LES RÉSEAUX CÂBLÉS

Concessionnaire : **NUMERICABLE**

15 contrats de concessions **42** communes concernées

526 000 prises construites

LE RÉSEAU IRISÉ

Concessionnaire : **IRISÉ**

Infrastructure de fibre optique de **576** km

LE RÉSEAU SÉQUANTIC

Concessionnaire : **SÉQUANTIC TÉLÉCOMS**

Réseau actif en fibre optique principalement pour les entreprises de **400** km

41 opérateurs clients **32 000** entreprises éligibles

LE RÉSEAU OPALYS

Concessionnaire : **OPALYS**

Réseau actif de fibre optique pour les particuliers dans **13** communes

36 324 prises raccordables **7 000** abonnés déjà raccordés

EUROP'ESSONNE

Concessionnaire : **TUTOR EUROP'ESSONNE**

Réseau en cours de déploiement sur le territoire des communes de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

28 zones d'activité **8 100** entreprises éligibles

11 000 prises résidentielles **30** opérateurs déjà présents

LE CONTRÔLE ET LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS TÉLÉCOMS

90 collectivités bénéficient de ce service

LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES TÉLÉCOMS

35 collectivités bénéficient de ce service

LA CONVENTION SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

58 collectivités bénéficient de ce service pour accéder au SIG du syndicat

LES GROUPEMENTS DE COMMANDES

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

créé en 2004

151 adhérents

LE GROUPEMENT DE COMMANDES DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

créé en 1999

185 adhérents

LE GROUPEMENT DE COMMANDES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

créé en 2011

25 adhérents

Le nombre d'adhérents est fonction en particulier de l'ancienneté des groupements. Les groupements sont ouverts à toutes les collectivités et établissements publics d'Île-de-France.

Les actualités de 2012



Les principaux événements nationaux

HAUSSE DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ

Le 1^{er} juillet, la contribution aux charges de service public (CSPE) est passée de 9 euros/MWh à 10,5 euros/MWh, un impact de 9 euros TTC/an pour les particuliers. Le 23 juillet, les tarifs réglementés de vente augmentent de 2 % HT.

AUTOMATISATION DES TARIFS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

L'automatisation du TPN est mise en place le 8 mars. Le 27 décembre un arrêté étend le bénéfice du TPN aux bénéficiaires de l'assurance complémentaire santé (ACS).

OBLIGATION POUR ERDF DE PRODUIRE UN INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR AUX AUTORITÉS CONCÉDANTES

En décembre 2012, le Conseil d'État donne raison à la ville de Douai : le concessionnaire ERDF doit tenir un inventaire à la disposition de l'autorité concédante, pour que celle-ci puisse contrôler l'existence et l'état des ouvrages concédés.

DÉBAT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Lancé à l'automne 2012, le débat national sur la transition énergétique doit conduire à un projet de loi qui sera débattu début 2014.

CONTRÔLES DE LA COUR DES COMPTES

Pour la première fois, la Cour des comptes s'est penchée sur l'organisation du service public de distribution d'électricité. Plusieurs autorités concédantes, dont le SIPPEREC, ont été contrôlées en 2012 par les chambres régionales des comptes, une synthèse nationale a été publiée début 2013.



Les temps forts du syndicat



LE SIPPEREC REPRÉSENTE AUJOURD'HUI 7 MILLIONS D'HABITANTS

Avec 104 collectivités adhérentes, dont le département de l'Essonne et du Val-de-Marne, le territoire du SIPPEREC représente désormais 7 millions d'habitants. Argenteuil, la communauté d'agglomération du Val d'Orge et celle des Lacs de l'Essonne sont venues rejoindre le syndicat, en adhérant aux compétences énergies renouvelables ou télécommunications en 2012.

LE SIPPEREC CHANGE DE LOGO ET SE DOTE D'UNE SIGNATURE

C'est en adressant ses vœux que le SIPPEREC a dévoilé son nouveau logo et son identité graphique. Un changement pour le syndicat qui n'avait jamais fait évoluer son identité depuis son changement de nom en 1997.

CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

La chambre régionale des comptes donne acte au SIPPEREC de sa gestion budgétaire et entérine son analyse d'une dégradation de la qualité de l'électricité distribuée, soulignant le manque d'informations apportées par le concessionnaire (absence d'inventaire...), en dépit d'un « contrôle actif » de l'autorité concédante.



L'ENFOUISSEMENT PROGRESSE, PRIORITÉ AU FIL NU

Le protocole d'accord avec ERDF sur l'enfouissement des réseaux a commencé à être mis en œuvre en 2012. 23 km de réseaux en fil nu ont été effacés. 13 communes se sont engagées dans un plan pluriannuel d'enfouissement. L'objectif est d'enfouir tous les réseaux (nus et torsadés) d'ici 2019, soit 1 034 km, grâce au financement mis en place pour les villes par le SIPPEREC.

LE RÉSEAU TOITURE, C'EST FINI !

En 2012, les 2 derniers kilomètres de réseau toiture ont été déposés, à la suite de 17 ans d'efforts intensifs du SIPPEREC et des équipes d'ERDF.

TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ : HAUSSE DES BÉNÉFICIAIRES

Désormais automatique, l'attribution du Tarif de Première Nécessité a progressé, avec 68 460 bénéficiaires fin 2012 contre 31 769 fin 2011, mais il reste encore des milliers d'ayants droits qui n'en bénéficient toujours pas.

COLLOQUE SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Plus de 150 personnes ont participé au colloque organisé par le SIPPEREC le 2 octobre, au cours duquel le syndicat a rendu publiques trois propositions pour agir contre la précarité énergétique.

LE RÉSEAU DE GÉOTHERMIE À ARCUEIL ET GENTILLY, C'EST PARTI !

Si la procédure de délégation de service public a été lancée fin 2012, c'est en mars 2013 que le SIPPEREC a retenu Cofely Réseaux comme délégataire du futur réseau de géothermie dans les communes d'Arcueil et Gentilly. Le chantier a démarré en octobre 2013 pour une mise en service au printemps 2015.

16 NOUVELLES CENTRALES SOLAIRES

En 2012, 16 nouvelles centrales photovoltaïques ont été installées et raccordées au réseau, portant le parc construit et géré par le SIPPEREC à fin 2012 pour le compte des villes à 37 centrales, pour une production annuelle de l'ordre de 1,25 GWh, soit 105 tonnes de CO₂ évitées chaque année.

PREMIER DOSSIER DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE VENDU

Le SIPPEREC a vendu un premier dossier de certificats d'économie d'énergie. Les villes concernées ont pu percevoir les bénéfices de la mutualisation des dossiers, soit 71 175 euros HT. Début 2013, le SIPPEREC a déposé son sixième dossier, atteignant les 135 GWh cumac.

DIRECT ÉNERGIE LIVRE L'ÉLECTRICITÉ POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le groupement de commandes électricité compte 151 adhérents. Un marché pour l'achat d'électricité « éclairage public » a été attribué à Direct Énergie. 5 200 points de livraison ont basculé sans difficulté en février 2013.

LA COUR D'APPEL RECONNAÎT LES DROITS DU SIPPEREC

La cour administrative d'appel a reconnu au syndicat le droit de solliciter d'ERDF la communication de comptes de résultats à la maille de la concession.

ANNULATION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS 2009 ET DU TARIF D'UTILISATION DES RÉSEAUX (TURPE 3)

Le 22 octobre, le Conseil d'État a annulé les tarifs bleus, jaunes et verts d'EDF de l'année 2009, suite à un recours du SIPPEREC. Puis, à la suite d'un autre recours formé par le SIPPEREC, le 28 novembre, le Conseil d'État a annulé le tarif d'utilisation des réseaux d'électricité (TURPE 3) de 2009 à 2013.



SÉQUANTIC : UN DÉPLOIEMENT EN ACCÉLÉRÉ

Le réseau SÉQUANTIC a accéléré son déploiement, avec un point de présence dans 79 communes. Toutes les entreprises qui en font la demande, via leur opérateur de services, peuvent être raccordées en moins de 3 mois.

EUROP'ESSONNE : RÉSEAU EN CONSTRUCTION

Desservant les communes d'EUROP'ESSONNE, le réseau de fibre optique jusqu'à l'utilisateur final, attribué à TUTOR, a commencé à être déployé et dessert les premiers utilisateurs.

CÂBLE : 100 MB/S DANS LE VAL-DE-MARNE

L'accord signé avec le Conseil général du Val-de-Marne et avec Numericable porte ses fruits, avec une modernisation du réseau câblé (passage à 100 mégabits) qui concerne près de 300 000 foyers.

DE NOUVEAUX GAINS POTENTIELS POUR LES ADHÉRENTS DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

La sixième consultation du groupement de commandes pour les services de communications électroniques a permis à ses 161 adhérents (dont 46 nouveaux) d'obtenir d'importantes réductions sur la facture : -65 % en moyenne pour les nouveaux adhérents et -30 % pour les anciens.

LE COMITÉ SYNDICAL ADOPTE UNE MOTION DEMANDANT QUE LES COMMUNES DU SIPPEREC PUISSENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME NATIONAL TRÈS HAUT DÉBIT

Les différences de densité d'habitat au sein d'une même commune peuvent être très importantes. Le Comité, lors de sa séance du 22 mars, a notamment attiré l'attention de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) sur les quartiers souvent pavillonnaires et composés de petits collectifs qui ne bénéficient toujours pas de connexion à Très Haut Débit.



FOCUS

LE SIPPEREC S'ASSOCIE AUX GRANDS SYNDICATS GESTIONNAIRES DE SERVICES PUBLICS URBAINS DE LA MÉTROPOLIS PARISIENNE POUR FAIRE DES PROPOSITIONS À PARIS MÉTROPOLIS

Une réunion des grands syndicats urbains d'Île-de-France s'est tenue en octobre 2012. Dans le cadre des réflexions en cours, notamment au sein de Paris Métropole, et dans la perspective des travaux préparatoires au projet de loi sur l'acte 3 de la décentralisation, les grands syndicats de services urbains ont jugé utile de participer aux débats et ont proposé au président de Paris Métropole :

- d'être représentés dans un collège *ad hoc*, au sein du Comité de Paris Métropole, qui les associerait aux communes, communautés d'agglomération, départements et région ;
- d'être pleinement partie prenante dans la contribution et l'élaboration de propositions relatives au projet de loi sur l'acte 3 de la décentralisation.

Afin que l'expérience originale et unique dont ils sont les porteurs puisse être exprimée et partagée, ces syndicats et Paris Métropole ont poursuivi le dialogue sur le débat de la construction métropolitaine. Le 23 mai 2013, une réunion a permis aux présidents de ces syndicats d'échanger avec le président de Paris Métropole, Philippe Laurent et Jacques JP Martin, vice-président. Ensemble, ils ont convenu de la création d'une conférence intersyndicale. Par ailleurs, ils proposent la tenue d'une **rencontre métropolitaine, ouverte à tous les acteurs**, et consacrée à l'organisation et à la gestion des grands services publics collectifs urbains.

ÉNERGIES



Garantir un service public local de qualité et faire des collectivités locales des acteurs à part entière de la transition énergétique

18 - L'actualité de l'électricité

24 - Les services publics de la
distribution et de la fourniture
d'électricité

36 - Les services  proposés
par le SIPPEREC

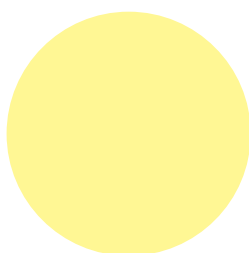
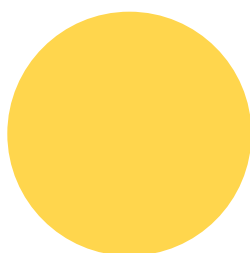
38 - La production locale
d'énergies renouvelables

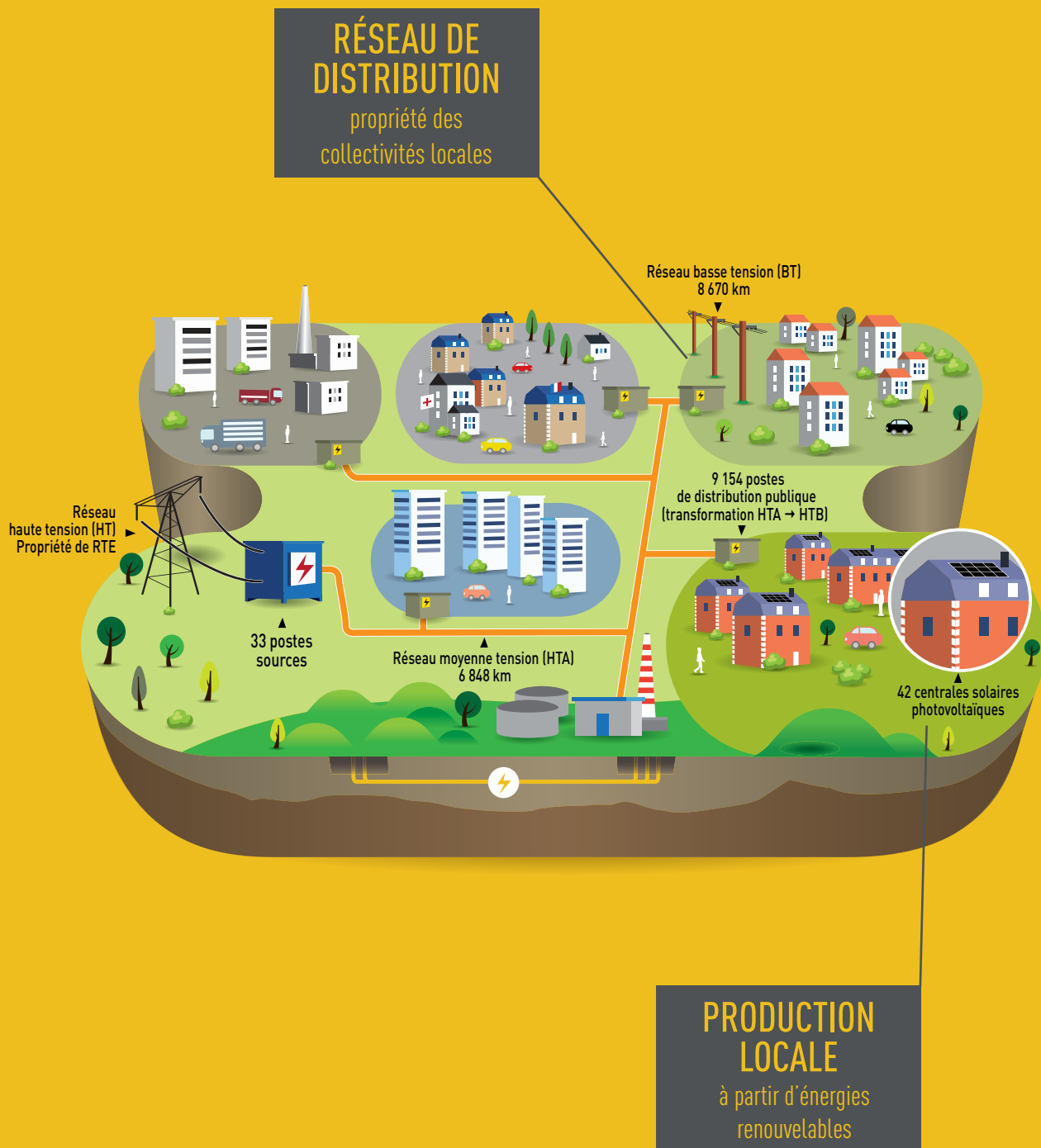
46 - Le groupement de commandes
électricité et maîtrise de l'énergie

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales.

Les communes se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, départementaux, ou supradépartementaux, comme le SIPPEREC, pour gérer cette compétence. Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients au tarif réglementé sont deux services publics distincts.

Le SIPPEREC dispose également de la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables » pour permettre à ses collectivités adhérentes de produire de l'électricité d'origine renouvelable mais également pour produire, distribuer et fournir de la chaleur renouvelable via des réseaux de chaleur.





L'actualité de l'électricité

L'année 2012 a été marquée par d'importantes décisions du Conseil d'État sur les tarifs de l'électricité, l'inventaire des ouvrages, ainsi qu'un rapport de la Cour des comptes concernant le service public local de la distribution d'électricité. Autre fait marquant de l'année : le SIPPEREC a été conforté dans son pouvoir de contrôle, la cour administrative d'appel ayant sanctionné ERDF pour le manque de transparence financière de ses comptes-rendus annuels d'activité.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

Par deux fois, le Conseil d'État a donné raison au SIPPEREC concernant les tarifs de l'électricité.

L'annulation des tarifs réglementés de vente

Le 22 octobre, le Conseil d'État a annulé les tarifs bleus, jaunes et verts d'EDF qui ont permis d'établir les factures des usagers entre le 15 août 2009 et le 13 août 2010 ; une décision avec effet rétroactif, obligeant les pouvoirs publics à prendre un nouvel arrêté tarifaire. Plusieurs éléments ont été jugés illégaux :

- pour les tarifs bleus, ce sont « les distinctions opérées par type de client » qui ont été sanctionnées car elles ne reposaient pas sur des « caractéristiques de consommation de l'électricité différentes, susceptibles de justifier des options et des versions tarifaires différentes ».
- pour les tarifs jaunes et verts, c'est le manque de transparence qui a été pointé. Décision abondamment relayée par la presse, pour le SIPPEREC c'est une « première étape pour une réelle transparence des tarifs de l'électricité ».

LES SUITES DE CETTE DÉCISION

- Un arrêté tarifaire rétroactif a été publié en mars 2013.
- Sans incidence pour les ménages, le nouveau tarif se traduit pour certaines entreprises par le remboursement de 7 millions d'euros en leur faveur.



LA POSITION DU SIPPEREC

Le syndicat a demandé aux pouvoirs publics d'abroger les tarifs des années 2010, 2011 et 2012, pour tenir compte de la décision du Conseil d'État ; les irrégularités constatées étant identiques sur les tarifs des années suivantes.

TARIFS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ : COMMENT ÇA MARCHE ?

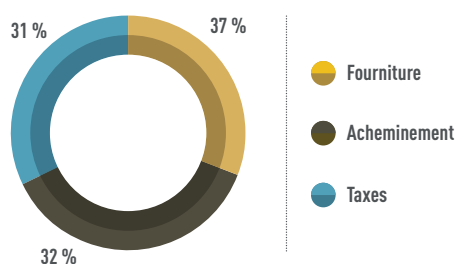
Il existe 2 grandes catégories de tarifs : les tarifs réglementés et les offres de marché.

Les tarifs réglementés sont fixés par décret, et proposés par EDF et les fournisseurs historiques locaux :

- **Tarifs bleus** : pour les sites raccordés en Basse Tension ayant une puissance inférieure ou égale à 36 kVa (pour les particuliers).
- **Tarifs jaunes** : pour les sites raccordés en Basse Tension ayant une puissance souscrite variant de 42 kVa à 240 kVa inclus.
- **Tarifs verts** : pour les sites raccordés en Haute Tension. Les tarifs réglementés jaunes et verts sont réservés aux professionnels et aux collectivités, et disparaîtront au 31 décembre 2015.

Les offres de marché sont les offres proposées par EDF, les fournisseurs historiques et alternatifs, depuis l'ouverture du marché à la concurrence.

COMPOSITION DE LA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ



L'annulation du TURPE 3 pour manque de transparence

Le 28 novembre, le Conseil d'État a annulé le tarif d'utilisation des réseaux d'électricité (TURPE 3) appliqué depuis le 1^{er} août 2009.

Suite à l'adoption du TURPE 3 en 2009, le SIPPEREC avait saisi le Conseil d'État pour défaut de transparence dans les modes de calcul. Ses arguments ont été entendus par le Conseil d'État. En rappelant que le calcul du TURPE* devait refléter la réalité des contrats de concession de service public et assurer une rémunération raisonnable du concessionnaire, cette décision a plus largement mis en évidence la méconnaissance des principes de transparence et d'équilibre tarifaire qui doivent guider le calcul du TURPE. Le TURPE 3 avait prévu 2,2 milliards d'euros de rémunération des ressources mobilisées par ERDF pour investir, qu'il s'agisse du paiement des dividendes à EDF, en cas de fonds propres investis, ou des intérêts de la dette en cas d'emprunt. Le Conseil d'État a observé que l'essentiel des ressources mobilisées par ERDF pour mener à bien ses investissements provenait des « droits des concédants » (les investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage des concédants et mis à la disposition du concessionnaire) et des « provisions pour renouvellement », c'est-à-dire de sommes respectivement apportées par les collectivités locales et par les usagers. Il s'agit donc d'une ressource « gratuite » pour ERDF qui n'avait pas à être rémunérée. Par ailleurs, le TURPE 3 avait intégré un taux de rémunération des capitaux comme si ERDF finançait ses investissements par l'emprunt. Or, ERDF ne présentant pas de dette, cette rémunération était excessive, en intégrant le remboursement de frais financiers qui n'existaient pas.

LES SUITES DE CETTE DÉCISION

- Un nouvel arrêté tarifaire a été publié en mai 2013.
- 40 millions d'euros de trop-perçu seront rétrocédés aux consommateurs.
- Déjà payés par anticipation, 10,6 milliards d'euros de provisions ne seront pas à payer une seconde fois par les usagers, lors des renouvellements de réseaux.



LA POSITION DU SIPPEREC SUR LE NOUVEAU TURPE 3

Pour élaborer un nouveau tarif tenant compte de l'avis du Conseil d'État, la CRE* a lancé le 5 février 2013 une consultation publique à laquelle le SIPPEREC a contribué.

La seconde version du TURPE 3, révisé en mai 2013 permet de revenir à une démarche comptable de construction du TURPE 3 :

- Désormais, le coût des capitaux investis se limite à la rémunération des fonds propres effectifs d'ERDF, soit 0,3 à 0,4 milliard d'euros annuels avant impôt, en lieu et place des 2,2 milliards d'euros moyens annuels prévus initialement par le TURPE 3 ;
- Les spécificités du modèle concessif français sont intégrées. Le TURPE est reconnu comme ayant couvert les provisions pour renouvellement des réseaux. Autrement dit, ce sont 10,6 milliards d'euros de provisions que les usagers ont déjà payés par anticipation et qu'ils n'auront pas à repayer une seconde fois quand les renouvellements interviendront effectivement.

La CRE a par ailleurs « profité » de cette révision tarifaire pour restituer à ERDF des dettes anciennement contractées par les usagers et qui n'avaient pas été retenues dans le TURPE 3 établi en 2009.

QU'EST-CE QUE LE TURPE ?

Destiné à couvrir les coûts d'acheminement de l'électricité, le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) fournit à RTE* et aux distributeurs d'électricité (ERDF*, principalement, mais aussi les ELD*) les moyens d'exploiter, d'entretenir et de développer le réseau de transport de l'électricité, pour le premier, le réseau de distribution, pour les seconds. Le TURPE est calculé pour compenser les charges que supportent RTE et ERDF pour assurer la gestion du réseau électrique.

Le TURPE a donc vocation à financer les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité du réseau, à sa modernisation et sa sécurisation, ainsi que les charges d'exploitation.

Fixé par décision de la Commission de régulation de l'énergie, pour une durée de quatre ans, **le TURPE – qui représente 33 % de la facture d'électricité TTC – s'applique à tous les consommateurs**, quel que soit leur lieu d'habitation, qu'ils soient clients d'EDF ou de quelque autre fournisseur alternatif.

**Les autorités concédantes
vont enfin pouvoir disposer
d'un inventaire des biens
de la concession**

Confrontées à l'opacité des informations transmises par leurs concessionnaires, plusieurs autorités concédantes ont engagé avec eux des contentieux, et obtenu des résultats importants.

Suite au recours de la commune de Douai, le Conseil d'État a ainsi consacré, par une décision du 21 décembre 2012, non seulement l'existence d'un droit pour toute autorité concédante de disposer d'un inventaire précis des ouvrages de la concession, mais aussi le devoir pour tout concessionnaire de fournir cet inventaire.

Conséquence : ERDF devra fournir un « inventaire précis des ouvrages de la concession, avec détermination de leur valeur brute, de leur valeur nette comptable et de leur valeur de remplacement » à la commune de Douai.

GLOSSAIRE :

TURPE : Tarif d'Utilisation
des Réseaux Publics
Électricité
ERDF : Électricité Réseau
Distribution France
RTE : Réseau de Transport
Électrique

ELD : Entreprise Locale
de Distribution
CRE : Commission
de Régulation de l'Énergie

LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Pour la première fois, la Cour des comptes s'est penchée sur l'organisation du service public de distribution d'électricité. Plusieurs autorités concédantes ont été contrôlées par les chambres régionales des comptes, une synthèse nationale a été publiée début 2013.

Le SIPPEREC contrôlé par la chambre régionale des comptes d'Île-de-France

Concernant l'activité du concessionnaire ERDF, le rapport fait mention d'une qualité de service « légèrement dégradée », mais la juridiction financière estime que la reprise des investissements « devrait empêcher » une nouvelle dégradation.

La chambre régionale des comptes considère que le SIPPEREC devrait « obtenir de son concessionnaire des engagements, suffisamment précis pour être contrôlables, sur un programme pluriannuel d'investissement ». Elle déplore « de fréquents changements de méthodes comptables » et appelle à une meilleure qualité de l'information financière et comptable fournie par ERDF. Et observe enfin que « l'absence d'inventaire de la concession faisant apparaître les biens propres, les biens de retour par origine de financement (concedant, concessionnaire, provisions pour renouvellement) rend impossible le contrôle de la dotation aux provisions de renouvellement et le calcul d'un éventuel "ticket de sortie" de la concession ».

LES CONCLUSIONS DU CONTRÔLE

La chambre donne acte au SIPPEREC de sa gestion budgétaire et entérine son analyse d'une dégradation de la qualité de l'électricité distribuée, soulignant le manque d'informations apportées par le concessionnaire (absence d'inventaire...), en dépit d'un « contrôle actif » de l'autorité concédante.



LA POSITION DU SIPPEREC

- Ce rapport constitue un progrès car il prend en considération les problématiques spécifiques des contrats de concession d'électricité. En ce sens, il conforte le SIPPEREC dans sa volonté de rééquilibrer les rapports entre autorités concédantes et EDF/ERDF.
- Toutefois, la chambre régionale des comptes n'a pas pris en considération le fait que le contrat de concession concerne à la fois EDF et ERDF. De fait, une partie importante de la concession (la fourniture) se trouve ainsi soustraite du contrôle.
- Certains éléments méritent d'être approfondis, comme les reprises de provisions massives et répétées effectuées depuis plusieurs années (441 millions d'euros en 2007, 414 millions d'euros en 2011...), sujet examiné de près par les juridictions financières.



La distribution d'électricité analysée par la Cour des comptes

Publié en février 2013, le rapport annuel de la Cour des comptes comprend un important chapitre sur les concessions de distribution d'électricité. Elle y évoque la multiplication de « sujets de contentieux » et « une dégradation relative de la qualité de l'électricité hors événements climatiques exceptionnels ». Elle plaide pour une meilleure coordination des travaux entre ERDF et les autorités concédantes, une clarification des relations financières entre les parties, la rationalisation de nombreuses dépenses, appelle à une consolidation « au niveau national de la programmation locale des investissements » et la définition « d'une trajectoire tarifaire associée ». Elle s'interroge aussi sur « la politique de reversement de dividendes d'ERDF à EDF ».

AUDITION DE LA PRÉSIDENTE DU SIPPEREC PAR LA COUR DES COMPTES

Dans le cadre du contrôle exercé par la chambre régionale des comptes sur le SIPPEREC, le syndicat a fait parvenir à la Cour des comptes un dossier complet sur ses positions et arguments. La Cour des comptes a demandé à auditionner la Présidente le 10 janvier.

Les échanges avec la cour ont été l'occasion de préciser les positions et analyses du SIPPEREC sur un certain nombre de points, notamment l'intérêt de mettre en place des schémas d'investissement véritablement chiffrés et contraignants au niveau des concessions et de préciser l'analyse du syndicat sur le niveau excessif de rémunération d'ERDF par le TURPE 3.



RÉFLEXIONS DU SIPPEREC SUR L'ENQUÊTE NATIONALE DE LA COUR DES COMPTES

Vieillessement du réseau et dégradation de la qualité

- La dégradation de la qualité survenue en France ces deux dernières décennies doit s'apprécier au regard des performances d'autres pays européens : la France est désormais devancée par l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et l'Italie (données 2010 issues du rapport du Conseil européen des régulateurs d'énergies).
- Cette dégradation de la qualité de desserte est constatée depuis le début des années 2000, y compris sur le réseau du SIPPEREC, en dépit du redressement observé en 2011 et du poids désormais très significatif des coupures pour travaux en basse tension (BT).
- La reprise observée des investissements d'ERDF sur les derniers exercices doit être relativisée car elle touche essentiellement les raccordements des usagers et producteurs qui participent à ces investissements ainsi que les collectivités en charge de l'urbanisme, la part dévolue à la qualité demeurant insuffisante.

Des travaux à conduire ensemble

- Le SIPPEREC plaide pour un partage de la maîtrise d'ouvrage, à l'image des travaux à conduire par le syndicat et ERDF pour l'enfouissement du réseau en fil nu ;
- Le syndicat note l'impact significatif des travaux d'enfouissement dits « d'esthétique » menés sous la maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes. Le renouvellement d'un réseau basse tension vieillissant contribue également fortement à la réduction des coupures et interruptions de fourniture, notamment en zone urbaine.

Plus de transparence

- L'opacité de certains investissements prévus notamment pour le compteur Linky et les « réseaux intelligents », doit être levée.
- Le SIPPEREC souligne que transparence financière et péréquation sont parfaitement compatibles, la solidarité interconcessions se traduisant par des flux financiers qui devraient apparaître de manière réaliste, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans les rapports d'activité présentés par ERDF aux diverses autorités concédantes.
- Il est nécessaire d'assurer l'amélioration de l'information du concédant sur son patrimoine et les éléments financiers de l'exploitation pour lui permettre de suivre correctement l'exécution du contrat.
- La relation concessionnaire/concédant doit être rééquilibrée, dans le cadre du monopole légal.

Plus d'investissements sur les réseaux

- Un pilotage national des investissements méconnaîtrait la spécificité des réseaux de distribution, conçus pour répondre à une demande locale.
- Le SIPPEREC rappelle l'absence de dette d'ERDF et l'importance des dividendes reversées à la maison mère EDF (75 % du résultat courant), qui subordonnent la filiale à la politique de désendettement d'EDF, aux dépens des investissements qu'elle devrait conduire pour entretenir et améliorer le réseau.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le SIPPEREC a rendu publiques ses réflexions sur l'enquête nationale de la Cour des comptes. Elles sont consultables sur le site Internet du syndicat : www.sipperec.fr (rubrique presse).



LES AUTRES ACTUALITÉS DE L'ÉLECTRICITÉ

La loi Brottes pour une extension des tarifs sociaux

Visant à instaurer des tarifs progressifs de l'électricité et du gaz, une proposition de loi déposée par le député François Brottes a été débattue au Parlement à l'automne 2012.

Ce texte a été adopté début 2013. Enrichi de nouvelles dispositions, il étend le bénéfice des tarifs sociaux à 8 millions de foyers. Les prérogatives du médiateur national de l'énergie sont renforcées avec une extension de son champ de compétences. Outre les particuliers, les artisans, commerçants et professions libérales, certaines PME (moins de 10 salariés et 2 millions d'euros de CA), les associations à but non lucratif, tous les syndicats de copropriétaires mais également toutes les collectivités locales peuvent faire appel au médiateur pour tous les contrats conclus avec un fournisseur ou un distributeur de gaz naturel ou d'électricité. En partie censurée par le Conseil constitutionnel, la loi du 15 avril 2013 ne comprend plus les articles relatifs aux tarifs progressifs. Les « sages » y ont vu une rupture d'égalité.

L'automatisation et l'extension du tarif de première nécessité

Comme le réclamait le SIPPEREC, l'attribution automatique des tarifs sociaux de l'énergie a été mise en place en mars 2012, faisant passer le nombre des bénéficiaires du Tarif de première nécessité (TPN) de 650 000 à 1 million.

Un arrêté de décembre 2012 a ensuite permis leur extension à quelque 830 000 personnes supplémentaires, grâce à une modification des plafonds de ressources (bénéficiaires de l'assurance complémentaire santé – ACS). Enfin, la loi Brottes d'avril 2013 a permis d'élargir encore l'éventail des bénéficiaires. 4 millions de ménages sont désormais éligibles aux tarifs sociaux de l'énergie, avec l'ajout du critère du revenu fiscal de référence par part.

La loi a aussi ouvert à tous les fournisseurs la possibilité de proposer ces tarifs ; les autorités concédantes conservant le contrôle de ces dispositifs de lutte contre la précarité, qui relèvent par nature de l'action publique locale. La trêve hivernale, qui concerne l'électricité, le gaz et la chaleur, a été étendue à l'ensemble des consommateurs. La possibilité sera néanmoins offerte aux fournisseurs d'électricité, sauf pour les ménages en situation de précarité énergétique, de réduire la puissance fournie. Les pouvoirs publics devraient publier un décret d'application sous peu pour appliquer les nouvelles dispositions du TPN.

Vers une loi sur la transition énergétique

En septembre 2012, le gouvernement a lancé un débat national sur la « transition énergétique », préalable à un projet de loi prévu en 2014. Un Conseil national du débat a été instauré en novembre, composé de personnalités d'expression diverse, et le cadre de ce débat a été établi : information, débats décentralisés et participation du grand public, synthèse et élaboration de recommandations.

Quatre thèmes principaux encadrent les discussions :

- sobriété et efficacité énergétiques,
- évolution du mix énergétique avec diminution de la part du nucléaire,
- développement des énergies renouvelables,
- financement de la transition.

Le SIPPEREC a participé à plusieurs conférences et débats organisés par le Conseil régional d'Île-de-France et l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE) dont l'objectif est d'alimenter le débat national.

Le déploiement du compteur Linky annoncé

Le déploiement du compteur évolué Linky a été acté avec la publication d'un arrêté, daté du 4 janvier 2012, définissant ses fonctionnalités.

LES SUITES DE CETTE DÉCISION

Le 9 juillet 2013, le gouvernement a annoncé le lancement en deux temps de Linky. Une première phase vise le déploiement de 3 millions de compteurs, pour un coût estimé à 500 millions d'euros d'ici 2016. La généralisation est attendue pour 2020. Le coût total annoncé est de 5 milliards d'euros, alors qu'Henri Proglio s'exprimant le 24 avril 2013 devant le Conseil national du débat sur la transition énergétique annonçait un coût entre 5 et 7 milliards d'euros.



LA POSITION DU SIPPEREC

De nombreuses interrogations demeurent : avant tout déploiement, le SIPPEREC demande la transparence sur les modes de financement, la propriété des compteurs, les services apportés aux usagers et leur impact sur la facture.

Le SIPPEREC considère, tout comme la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), que s'il y a une hausse des investissements liée au déploiement de Linky, celle-ci doit être neutre financièrement pour les usagers.

Le financement du déploiement du compteur doit se faire en toute transparence. Pour le SIPPEREC, l'accès en temps réel aux données de consommation constitue un impératif incontournable pour mettre en œuvre le pilotage des usages. Face aux augmentations des prix de l'électricité, les usagers doivent pouvoir connaître sans surcoût leurs données de consommation en temps réel pour pouvoir maîtriser leur facture. Il s'agit là d'un service public de l'électricité et, à ce titre, inclus dans les tarifs réglementés de vente.

De plus, une bonne partie des services potentiellement attractifs pour les consommateurs (afficheur déporté...) ne fait pas partie des options retenues, ceux-ci devant faire l'objet d'options vraisemblablement payantes, à proposer ultérieurement par les fournisseurs.



À SAVOIR

Le médiateur de l'énergie, dans son rapport annuel 2012, a alerté les pouvoirs publics sur l'insuffisante efficacité des dispositions actuelles pour aider les usagers les plus démunis. Lors de l'extension du tarif de première nécessité aux bénéficiaires de l'assurance complémentaire santé, les fournisseurs d'énergie ont mis 6 mois à recevoir les fichiers des ayants droit !



Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité

Autorité concédante, le SIPPEREC contrôle le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par ERDF/EDF, et garantit un service public de qualité. Le syndicat assure également le financement des travaux d'enfouissement des réseaux pour raisons esthétiques et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public. Il aide les collectivités en charge de l'urbanisme à maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique des nouveaux bâtiments. Enfin, il gère, contrôle et perçoit pour le compte des communes la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et la redevance d'occupation du domaine public.



La commission concession de la distribution et de la fourniture d'électricité

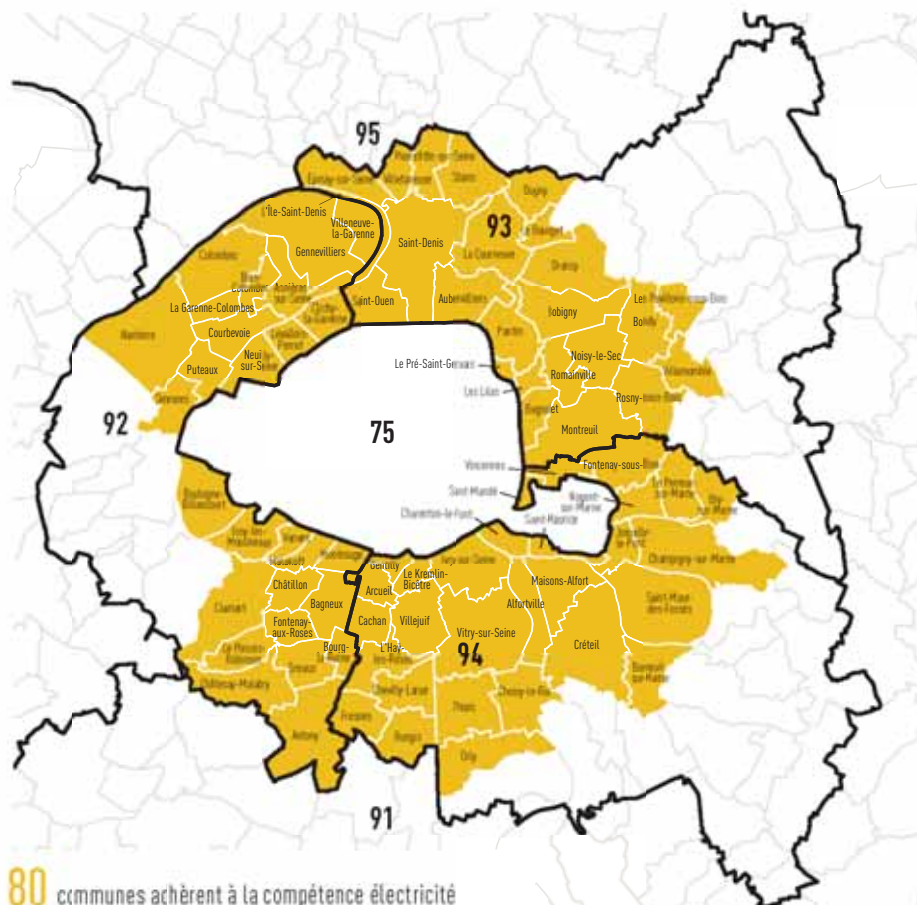
ELLE S'EST RÉUNIE 2 FOIS EN 2012.

ELLE EST COPRÉSIDIÉE PAR :

Jacques DELOBELLE, Vice-président, délégué de Villemomble
Varravaddah ONG, Vice-président, délégué de Bondy

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, délégué de Dugny
Hervé AUDIC, délégué de Sceaux
Jean-Luc BOUAZIZ, délégué de la Courneuve
Alain BOURDENET, délégué de Châtillon
Claude CHAVROT, délégué de Gennevilliers
Serge DELRIEU, délégué des Pavillons-sous-Bois
Josiane FISCHER, déléguée d'Asnières-sur-Seine
Geneviève GAILLABAUD, déléguée de La Garenne-Colombes
Jean-Jacques GARRON, délégué du Perreux-sur-Marne
Emmanuel GILLES DE LA LONDE, délégué de Bry-sur-Marne
Jean-Jacques GRESSIER, délégué de Joinville-le-Pont
Maryse LEMMET, déléguée d'Antony
Patrick LEROY, délégué de Rungis
Robert MACCOU, délégué de Vincennes



80 communes adhèrent à la compétence électricité
ainsi que Paris pour les bois de Boulogne et Vincennes,
représentant les intérêts de **1 749 315** usagers.

LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le réseau de distribution électrique est la partie du réseau électrique qui dessert les consommateurs. Il s'agit des lignes à basse et moyenne tension, propriété du SIPPEREC pour le compte des collectivités adhérentes. L'exploitation est concédée au gestionnaire du réseau de distribution ERDF à travers un contrat de concession entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995 pour 25 ans. Ce contrat prend fin en 2019.

Qu'est-ce que le service public de la distribution d'électricité ?

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

Le SIPPEREC a en charge le contrôle de l'activité d'ERDF : développement et maintien du patrimoine, qualité de l'électricité distribuée, économie de la concession. L'électricité est un bien essentiel pour les particuliers et les entreprises, dont l'accès, la qualité et le prix jouent un rôle primordial dans le développement du territoire. Une bonne connaissance des éléments financiers des concessions est indispensable pour le bon fonctionnement du service public local de distribution. Le SIPPEREC assure également la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement pour raisons esthétiques, financés notamment par une convention de partenariat, partie intégrante du contrat de concession. Il finance également des travaux de maîtrise de l'énergie réalisés par les communes sur leurs bâtiments et l'éclairage public.

LE RÔLE DU CONCESSIONNAIRE

ERDF gère le réseau d'électricité, il en assure l'extension, le renouvellement et l'entretien. Le concessionnaire dessert tous les usagers, particuliers, entreprises, administrations. Il doit assurer la continuité du service public. Il rend compte de son activité au SIPPEREC au cours de réunions mensuelles et dans le compte-rendu annuel d'activité.

15 518 km de réseau dont 6 848 km de réseau moyenne tension (HTA) et 8 670 km de réseau basse tension (BT)

1 749 315 usagers

9 154 postes de distribution publique



L'activité du concessionnaire ERDF

UN RÉSEAU QUI CONTINUE À S'ÉTENDRE

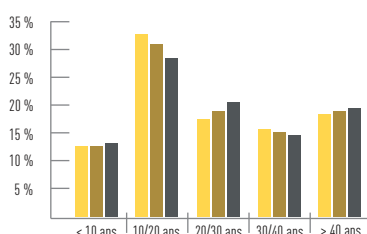
Le réseau de distribution publique s'est étendu de **126 km en 2012**, atteignant 15 518 km de linéaire. Le taux d'enfouissement progresse également. Le réseau aérien se concentre entièrement en basse tension, avec encore 1 034 km non enfouis (12 % du linéaire). Le réseau intègre 9 154 postes de distribution - postes HTA/BT - (81 en plus), et est relié à 1 091 installations de production.

À SAVOIR

Le réseau de distribution électrique (basse et moyenne tension), compteurs compris, est propriété des collectivités locales.

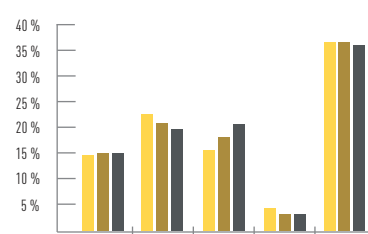
UN VIEILLISSEMENT DU RÉSEAU QUI SE POURSUIT

UN TIERS DU RÉSEAU HTA A PLUS DE 30 ANS ET PRÈS DE 2/3 PLUS DE 20 ANS.



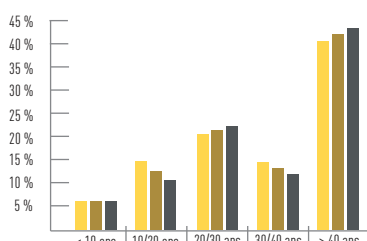
HTA en 2010 HTA en 2011 HTA en 2012

40 % DU RÉSEAU BT A PLUS DE 40 ANS.



BT en 2010 BT en 2011 BT en 2012

L'ÂGE DES POSTES DE DISTRIBUTION



Postes DP en 2010 Postes DP en 2011 Postes DP en 2012

< Plus de 40 % des postes de distribution ont plus de 40 ans et près de 2/3 plus de 30 ans. Il faut rappeler qu'ERDF a modifié la durée de vie d'amortissement de ces postes en 2007, la passant de 30 à 45 ans. Le contrôle technique initié par le SIPPEREC (2012/2013) n'a pu se dérouler, le concessionnaire refusant de donner accès aux ouvrages.

< Travaux de modernisation de l'éclairage public.

UN TEMPS DE COUPURE MOYEN EN NETTE AUGMENTATION

Le temps de coupure s'est encore dégradé en 2012 (33,6 minutes contre 28 minutes en 2011) comme au niveau national 78 minutes contre 75 minutes. Cette dégradation concerne d'abord le réseau moyenne tension. Elle est largement liée à des défaillances de boîtes de jonction. La qualité chute dans deux départements, touchant particulièrement les Hauts-de-Seine (40,2 minutes) et la Seine-Saint-Denis (31 minutes), seul le Val-de-Marne affiche une amélioration (26,9 minutes contre 30,7 en 2011). En parallèle, on observe **que les coupures pour travaux restent très importantes.**



L'ANALYSE DU SIPPEREC

Indicateur clé de la qualité du réseau de distribution, le temps moyen de coupure électrique par usager (appelé critère B) a été multiplié par 1,5 sur le territoire du SIPPEREC, entre 2001 et 2012, passant de 19 à 33,6 minutes. Il se dégrade d'une ou deux minutes en moyenne tous les ans. Cette tendance à la hausse pourrait encore s'accroître en 2013, compte tenu des seuls incidents qui ont eu lieu sur le réseau dans le courant du premier semestre 2013 (Levallois-Neuilly, Vitry-sur-Seine, Créteil...). À noter que ces incidents sont souvent liés à des défaillances d'ouvrages de réseau non renouvelés. L'augmentation du temps de coupure est aussi due à une augmentation importante des coupures sur incidents HTA. Les coupures BT pour travaux restent importantes même si leur part dans le critère B a baissé. Ces coupures pour travaux sont liées au fait qu'ERDF ne réalise plus les travaux sous tension et ne procède plus à la mise en place de groupe électrogène.

PLUSIEURS COUPURES SIGNIFICATIVES

33 321 usagers ont subi une coupure de plus de 6 heures, et 88 238 d'entre eux cumulent plus de 3 heures de coupure durant l'année.

Parmi les incidents les plus significatifs, figurent :

- 17 433 usagers d'Arcueil et Montrouge affectés par une coupure de 204 minutes (incident dans un poste source) ;
- 14 882 usagers (Arcueil, Gentilly, Montrouge) coupés 96 minutes (incident dans un poste source) ;
- 5 154 usagers de Choisy-le-Roi, Thiais et Vitry-sur-Seine coupés plus de 8 heures en raison d'une défaillance de transformateur ;
- 8 024 usagers d'Ivry-sur-Seine, du Kremlin-Bicêtre, de Villejuif, et Vitry-sur-Seine ont été coupés pendant 3 heures.

DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS BT SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION (EN MINUTES)



À SAVOIR

En 1995, au moment où le contrat de concession a été renégocié, le temps de coupure était de 36 minutes et 84 minutes au niveau national.



FOCUS

ERDF CONDAMNÉE EN APPEL POUR MANQUE DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE

La cour administrative d'appel a condamné ERDF à payer au SIPPEREC des pénalités pour manque de transparence financière dans ses comptes-rendus d'activité. Depuis 2005, le Comité refusait ces rapports considérant que les informations transmises au niveau financier étaient insuffisantes pour contrôler la qualité du service public de distribution et de fourniture d'électricité et connaître la situation économique réelle de la concession. La cour a condamné la transmission de nombreux éléments calculés par ERDF à partir de données comptables nationales et/ou régionales, ensuite calculées par clés de répartition, qui évoluaient d'un exercice à l'autre, rendant les comparaisons entre les exercices extrêmement difficiles... De tels éléments entravaient le rôle de l'autorité concédante.

LES SUITES DE CETTE DÉCISION

ERDF a décidé de se pourvoir en cassation.



L'ANALYSE DU SIPPEREC

- **Les données comptables et financières ne sont pas transmises à l'échelle de la concession** mais issues de données régionales ou nationales, soumises à des clés de répartition, susceptibles de changements d'un exercice à l'autre, rendant impossible toute comparaison.
- **Une dégradation de la qualité est observée depuis plusieurs années** : une meilleure information financière sur l'état du patrimoine permettrait l'établissement de diagnostics partagés et la mise en œuvre de travaux correctifs.

92 MILLIONS D'EUROS INVESTIS EN 2012

ERDF a augmenté ses investissements de 3 % en 2012 (92,757 millions d'euros), après une augmentation de 12 % en 2010 et 17 % en 2011.

La hausse globale de 2,8 millions d'euros en 2012 se répartit comme suit :

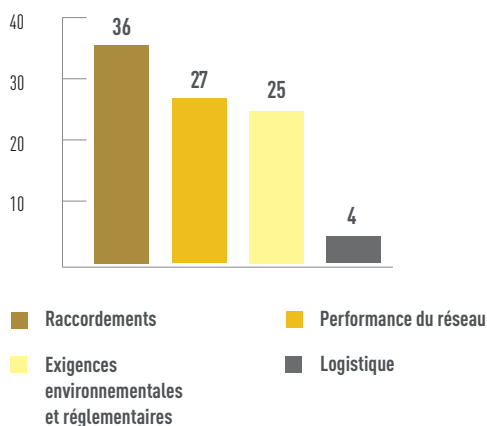
- + 1 million d'euros sur le réseau HTA (essentiellement sur le renouvellement de réseau) ;
- + 9 millions d'euros sur le réseau BT (essentiellement sur les raccordements) ;
- - 8 millions d'euros sur les postes sources.



L'ANALYSE DU SIPPEREC

La hausse des investissements se ralentit au rythme de 3 % par an, ce rythme est confirmé par ERDF pour le programme 2013 et les perspectives 2014 et 2015. Les investissements se réorientent vers le renouvellement du réseau HTA et BT, investissements imposés du fait des raccordements. La présentation en brut des investissements a pour conséquence d'empêcher la mesure de l'effort mené par le concessionnaire, les recettes perçues par celui-ci (60 % de l'investissement lors de raccordements) ne sont toujours pas précisées.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR ERDF
SUR LA CONCESSION (EN MILLIONS D'EUROS)



FOCUS

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Fin 2011, ERDF a présenté au SIPPEREC un schéma directeur de développement du réseau, document soumis à l'avis des élus en mars 2012.

Selon le SIPPEREC, le document mérite d'être complété sur plusieurs points : indicateurs de suivi non pertinents, absence de prise en compte de l'impact d'Autolib' sur les besoins en bornes de recharge des véhicules électriques, pas d'état des lieux des compteurs, colonnes montantes et équipements intérieurs des postes sources...

CONFÉRENCE INTERDÉPARTEMENTALE SUR LES INVESTISSEMENTS

La conférence départementale sur la programmation des investissements, prévue par l'article 21 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi « NOME », s'est réunie le 21 décembre 2012.

À la demande du SIPPEREC et du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France), celle-ci s'est tenue à une échelle interdépartementale, regroupant les départements 92, 93 et 94, sous l'égide du préfet de Seine-Saint-Denis. Chaque syndicat a présenté en détail sa concession et ses préoccupations en matière d'investissements sur ses réseaux : l'âge indéterminé du réseau basse tension, l'augmentation de l'âge moyen du réseau HTA (Haute Tension de niveau A – 20 kV), l'incertitude des informations pour les extrémités de réseau (branchements de type colonne montante, et postes sources).

Le SIGEIF et le SIPPEREC ont demandé que la tenue annuelle de cette conférence soit l'occasion d'approfondir le dialogue entre autorités concédantes et concessionnaires et notamment d'apporter aux autorités concédantes une vision à la fois plus précise et plus complète des perspectives d'investissement au travers d'un tableau de bord dynamique et partagé de l'impact des investissements sur le réseau. Tableau de bord qui nécessite un diagnostic partagé comme point de départ.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

ERDF a acheminé 17 356 GWh d'électricité, un chiffre stable.

La concession compte 1 749 315 points de livraison (+0,97 %) ainsi répartis :

- tarifs bleus : 1 722 633 clients (+0,96 %)
- tarifs jaunes : 23 279 clients (+1,46 %)
- tarifs verts : 3 403 clients (+0,41 %)

Les recettes d'acheminement ont progressé de 3,76 %, soit 604 millions d'euros en 2012, en raison d'une hausse du TURPE et du coût des prestations. Il y a un « effet raccordement » sur le chiffre d'affaires d'ERDF, la hausse s'expliquant par la fin de la réfaction appliquée auparavant aux producteurs et l'impact du nouveau barème.

Quelque 3 000 raccordements de consommateurs ont été réalisés, ainsi que 186 raccordements d'installations de production, pour l'essentiel des centrales photovoltaïques. Pour les producteurs, le délai moyen d'envoi d'un devis par ERDF est de 31 jours, 79 % des devis étant envoyés dans les délais.

Les charges s'élèvent à 531,5 millions d'euros (516,9 en 2011), avec des dépenses de personnel progressant de près de 9 % et un achat de pertes qui se situe à un niveau encore très élevé (52,2 millions d'euros).



L'ANALYSE DU SIPPEREC

D'une façon générale, pour tous les segments d'usagers (professionnels, entreprises, ...), la satisfaction s'améliore pour la région Île-de-France tout en restant en deçà de la moyenne nationale.

Comme en 2011, les réclamations ont principalement comme objet la relève et facturation (50 %) et les interventions techniques (25 %).

DES RACCORDEMENTS EN PROGRESSION

1 244 raccordements individuels et 940 raccordements collectifs ont été réalisés.

Le raccordement des producteurs montre une forte diminution (-50 %) du nombre d'opérations. En puissance raccordée, la tendance est à la hausse : 94 % de la puissance injectée sont issus de la cogénération.

L'action du SIPPEREC, autorité concédante

Le SIPPEREC, en tant qu'autorité concédante du service public de la distribution d'électricité, contrôle l'activité d'ERDF et assure également la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement pour raisons esthétiques.

LES RÉSULTATS DU CONTRÔLE SUITE À LA PANNE ÉLECTRIQUE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Le 12 janvier 2013, 70 000 foyers des villes de Courbevoie, Levallois et Neuilly-sur-Seine ont subi une coupure d'électricité majeure, due à l'incendie d'un poste source. Pour certains, la panne s'est répétée plusieurs jours. Le SIPPEREC a diligenté une mission de contrôle pour établir les causes et responsabilités de cet incident majeur, d'une ampleur inégalée depuis la tempête de 1999.

Un incident de grande ampleur

L'ampleur de l'incident, qu'il s'agisse du nombre d'usagers coupés ou de la durée de l'interruption, appelait un contrôle spécifique de la part de l'autorité concédante. Il a été mené *in situ*, au poste source de Levallois, ainsi qu'à l'agence de conduite régionale de Guyancourt, puis complété par l'analyse de divers documents.

Un matériel vétuste

Il en ressort que l'incident a pour origine le non-renouvellement d'ouvrages totalement amortis, en l'occurrence le défaut électrique ayant eu lieu dans un transformateur de courant d'injection de plus de 40 ans. En outre, l'absence de compartimentage étanche dans le poste, l'obsolescence et la vétusté des dispositifs de protection, de contrôle-commande et de téléconduite du poste source, ont eu pour effet d'amplifier un incident qui aurait pu être mineur. D'autres difficultés ont été relevées : faible interconnexion avec les postes sources voisins, coexistence de niveaux de tension divers (10 kV et 20 kV) et déficit d'organes télécommandés.

Le SIPPEREC préconise une analyse complète des risques

ERDF a présenté des travaux correctifs, pour un montant prévisionnel de 15 millions d'euros. Le SIPPEREC considère qu'ils doivent être complétés pour garantir la sécurisation du poste source et de la zone qu'il dessert. Les travaux de sécurisation devront faire l'objet d'un programme pluriannuel localisé et détaillé.

Le syndicat préconise également le repérage des zones de fragilité du réseau HTA et une analyse de risque pour tous les postes sources de même nature que celui de Levallois alimentant la concession.

Le SIPPEREC observe qu'ERDF a manqué à ses obligations contractuelles en ne lui transmettant pas divers documents, notamment le journal de bord des événements avec l'ensemble des manœuvres au centième de seconde, indispensable pour comprendre l'enchaînement et l'ampleur de l'incident et contrôler le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

L'entretien des colonnes montantes

Les colonnes montantes*, comme l'ensemble des ouvrages de branchement électrique, sont exploitées par ERDF. La colonne électrique étant considérée comme un ouvrage en concession, ERDF se doit d'en réaliser l'entretien et l'éventuelle rénovation, sauf si l'ouvrage concerné appartient au bailleur ou au syndic de copropriétaires. Le SIPPEREC a mis ERDF en demeure pour réaliser la rénovation de certaines colonnes montantes.

QUALITÉ DES RÉSEAUX : UN CONTRÔLE POUR DÉTERMINER LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE

Le vieillissement du réseau, source d'incidents

Un contrôle mené par le cabinet AEC en 2012 a montré que l'âge du réseau BT reste indéterminé du fait d'une qualification non fiable dans les bases de données tenues par ERDF. En outre, le renouvellement du réseau HTA est insuffisant pour enrayer son vieillissement régulier et constant. La fiabilité des données pose question : lorsque l'année de pose des ouvrages est inconnue, elle est imposée à 1946 (nationalisation d'EDF) et, avant la mise en place de la gestion décentralisée des ouvrages (GDO) dans les années 1980, le suivi d'inventaire n'était pas systématique.

Le SIPPEREC a demandé à ERDF des mesures correctives, à la fois pour fiabiliser les données et inverser la courbe de vieillissement des ouvrages.

Le syndicat a rencontré des difficultés pour réaliser ce contrôle, ERDF refusant de fournir des informations et de donner accès aux ouvrages. En outre, au cours de l'exercice 2011, la durée de vie comptable des réseaux basse tension aériens torsadés a été allongée de 40 à 50 ans de manière unilatérale par le concessionnaire et sans justification. Le Comité syndical a demandé à ERDF de présenter au SIPPEREC l'ensemble des études techniques détaillées ayant justifié cette reprise.

Le SIPPEREC a demandé à ERDF de préciser ses actions pour mettre fin au vieillissement régulier constaté du réseau HTA.

En effet, le linéaire de réseaux renouvelés (ajouté à celui des extensions) ne suffit pas à compenser la croissance d'âge des réseaux en exploitation.

En outre, les réseaux HTA âgés de plus de 40 ans sont en augmentation de 5,9 % par rapport à l'exercice 2010. Cette catégorie représente 18,7 % du total et se situe au-dessus de la moyenne des valeurs constatées sur les concessions auditées par AEC (moyenne de 14,7 % selon les statistiques AEC 2010).

Enfin, les réseaux HTA souterrains à isolation par papier imprégné sont très présents sur le territoire de la concession (34,1 %), mais leur proportion diminue trop faiblement (2 % par an).

GLOSSAIRE :

Colonne montante :

elle permet d'alimenter les abonnés en énergie dans les immeubles collectifs.

PREMIÈRE ANALYSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012 D'ERDF

Le rapport d'activité d'EDF/ERDF étant parvenu au syndicat le 30 juin 2013, le Comité n'a pas pu l'examiner au jour où ce document est rédigé.

Éléments financiers

ERDF affiche 598,4 millions d'euros de recettes d'acheminement et 24,3 millions d'euros en recettes de raccordements et autres prestations. Le chiffre d'affaires net s'établit à 640,5 millions d'euros, auxquels il convient de rajouter d'autres produits (immobilisations, reprises sur amortissements et provisions...) à hauteur de 61 millions d'euros. Les charges ressortent à 531,5 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une contribution à l'équilibre de plus de 104,6 millions d'euros.

La concession, cette année encore, est excédentaire : le résultat net de 65,2 millions d'euros a été multiplié par près de 6 en deux exercices. La dotation à la provision pour renouvellement diminue une nouvelle fois, le concessionnaire ayant décidé de prolonger à partir de 2012 la durée de vie des postes de transformation.

Comme les années précédentes, le compte-rendu financier est principalement élaboré par le concessionnaire à partir d'éléments reconstitués issus de « clés » de répartition appliquées à des données nationales et qui ne sont pas communiquées. Ainsi, pour deux tiers des postes, le compte-rendu financier ne reflète pas nécessairement les spécificités de la concession du SIPPEREC.

Éléments patrimoniaux

ERDF délivre un état de la valeur des ouvrages concédés, assortissant les données globales d'un détail par type d'ouvrage. Les actifs concédés en 2012 représentent 1,8 milliard d'euros, dont 80,2 millions d'euros liés à des mises en service dans l'année (financées pour un quart par le SIPPEREC). La provision pour renouvellement, en baisse, s'établit à 424,3 millions d'euros à la fin de l'exercice. En 2012, ERDF a versé 28,6 millions d'euros au titre des redevances, dont près de 8,8 millions d'euros pour l'occupation du domaine public.



ZOOM SUR...

L'aide à l'investissement des villes

LA CONVENTION DE PARTENARIAT : UN OUTIL POUR FINANCER LES TRAVAUX DES COMMUNES

La convention de partenariat a été signée avec le contrat de concession et s'applique depuis 1995. Elle permet d'alimenter un fonds au bénéfice du syndicat à partir duquel sont financés les travaux éligibles des communes.

16,1 millions d'euros ont été votés au cours de l'exercice 2012 pour financer 217 dossiers concernant à 90 % l'enfouissement des réseaux et des travaux de maîtrise de l'énergie sur l'éclairage public et les bâtiments communaux.

5,7 millions d'euros ont été versés sur les dossiers votés par les Comités des années précédentes et ont notamment permis de financer :

- la fin de la résorption du réseau toiture (270 000 euros) ;
- le démarrage de la résorption du réseau fil nu (1,5 million d'euros) ;
- la résorption du réseau torsadé sous maîtrise d'ouvrage du syndicat (2,1 millions d'euros) ;
- des travaux consacrés à améliorer l'éclairage public (1,7 million d'euros).

5 dossiers d'isolation de bâtiments communaux ont été financés :

Il s'agit des combles dans les écoles ou gymnases à :

- Asnières-sur-Seine,
- Issy-les-Moulineaux,
- Nanterre,
- Suresnes.

ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU AÉRIEN FIL NU : LE PROGRAMME A DÉMARRÉ

Le réseau aérien sur toiture a entièrement disparu. Le SIPPEREC et ERDF se concentrent à présent sur la résorption des réseaux en fil nu et torsadé.

Signé en avril 2011, le protocole d'accord avec ERDF a commencé à être mis en œuvre en 2012. L'enjeu est de résorber l'ensemble des réseaux aériens en fil nu qui sont vétustes et posent des problèmes de sécurité avant la fin du contrat de concession en 2019. Le financement de ce projet de renouvellement des réseaux est assuré à 60 % sur le fonds de partenariat SIPPEREC et à 40 % sur les fonds propres d'ERDF. Il est à noter que d'autres réseaux aériens coexistent souvent sur les supports des réseaux aériens en fil nu à enfouir.

• Enfouissement des réseaux en fil nu

Traduisant une montée en puissance significative, un premier programme triennal d'enfouissement a mener grâce au fonds de partenariat a été voté : 30 km en 2012, 37 km en 2013,

43 km en 2014, soit 110 km au total (66 financés via le fonds de partenariat et 44 sur fonds propres d'ERDF).

En 2012, le concessionnaire a résorbé 23 km de réseau, soit 7 de moins que prévu. L'écart s'accroît en 2013, l'engagement contractuel étant plus significatif. Ces écarts sont notamment liés à des retards dans la prise de décision des villes concernant l'enfouissement coordonné avec d'autres réseaux (éclairage public, télécoms).

• Enfouissement des réseaux en fil torsadé

En 2012, 27 opérations sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC ont démarré sur le territoire de 20 communes pour enfouir 26,6 km de réseaux en fil torsadé, la plupart du temps associés à d'autres réseaux (éclairage public, télécoms) : elles concernent les villes d'Antony, Bondy, Bourg-la-Reine, Châtillon, Choisy-le-Roi, Fontenay-aux-Roses, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, Le Perreux-sur-Marne, Les Pavillons-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Orly, Pierrefitte-sur-Seine, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sceaux, Villejuif, Villemomble et Vitry-sur-Seine.

**LE RÉSEAU TOITURE, C'EST FINI !**

En 2012, 2,39 km de réseau toiture ont été déposés, mettant fin à 17 ans d'efforts intensifs du SIPPEREC et des équipes d'ERDF. 89,2 millions d'euros ont été consentis à la résorption de ce réseau, pour un linéaire qui était en 1995 de 338 km. Les travaux menés par le concessionnaire se sont traduits par l'effacement de 346 km de réseau. La disparition du réseau sur toiture est étroitement liée au volontarisme du SIPPEREC et des villes. ERDF s'est engagé à financer sur fonds propres les éventuels résidus.

Cette année, **53 km** de réseaux BT ont été enfouis, dont :

- **23 km** sous maîtrise d'ouvrage ERDF (40 % financés par le SIPPEREC, 60 % financés par ERDF) ;
- **30 km** sous maîtrise d'ouvrage du syndicat (financés par le SIPPEREC et les collectivités).

A fin 2012, il reste encore **1 034 km** de réseaux aériens à enfouir d'ici à 2019.

POUR LES COLLECTIVITÉS QUI SOUHAITENT FAIRE DISPARAÎTRE LEURS RÉSEAUX AÉRIENS, LE SIPPEREC PROPOSE UN PRÊT-À-PORTER TECHNIQUE ET FINANCIER

Les communes dans lesquelles il reste encore des réseaux électriques aériens ont tout intérêt à profiter des financements du SIPPEREC avant 2019, date de fin du contrat de concession.

De nombreux avantages pour les collectivités

- l'enfouissement des réseaux électriques réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF ou du SIPPEREC est pris en charge financièrement ;
- la collectivité et les opérateurs télécoms (à hauteur de 8 %) assument l'enfouissement des autres réseaux ;
- en cas d'enfouissement coordonné, la ville peut bénéficier d'un préfinancement par le SIPPEREC, une fois prise en compte la participation des opérateurs.

Un outil d'aide à la décision

Le SIPPEREC, en partenariat avec ERDF, a fait réaliser une étude ville par ville pour leur permettre d'établir un programme pluriannuel d'enfouissement en maîtrisant leur budget. Cette étude a pour objectif d'estimer les coûts afférents à l'enfouissement des autres réseaux résidant sur les supports communs avec le réseau de distribution publique d'électricité.

3 options pour les communes

- soit la ville décide d'enfouir les réseaux télécoms et d'éclairage public sur ses fonds propres ;
- soit la ville décide d'utiliser la solution de portage financier proposée par le SIPPEREC pour enfouir de façon coordonnée ces autres réseaux. Ce portage est adossé aux recettes de taxes et redevances reversées à la commune au titre de la concession électrique par le syndicat ;
- soit la ville décide de laisser tout ou partie des autres réseaux en aérien, le SIPPEREC et ERDF engageant les travaux d'enfouissement des seuls réseaux électriques.

14 villes ont engagé un programme pluriannuel

(Antony, Arcueil, Bondy, Cachan, Drancy, Fresnes, Gennevilliers, Ivry-sur-Seine, Les Lilas, Malakoff, Nanterre, Orly, Saint-Maurice, Vitry-sur-Seine), dont 5 couvrent la totalité du reste à enfouir (Antony, Fresnes, Malakoff, Orly et Saint-Maurice),

10 villes sont en cours de décision.

Les collectivités disposent de **5 ans** pour enfouir 1 034 km de réseaux électriques et profiter de financements prévus par le contrat de concession et la convention de partenariat. Ces conditions financières sont limitées dans le temps (2019). Les travaux doivent être engagés dès maintenant.

UN PARTENARIAT EFFICACE SIPPEREC/ERDF

Maîtrise d'œuvre, coordonnateur sécurité protection de la santé (SPS), travaux : le SIPPEREC et ERDF ont mis en place un groupement de commandes axé sur la coordination de travaux. Objectif : une coordination renforcée pour les travaux, un gain de temps et une maîtrise des budgets.

LE LANCEMENT DE L'OPÉRATION D'ENFOUISSEMENT DANS LE QUARTIER CITÉ JARDINS À ORLY

Le premier poteau qui soutient le réseau électrique aérien dans le quartier Cité Jardins à Orly a été démonté le 21 mai 2013, en présence de Christine Janodet, Maire d'Orly et Conseillère générale du Val-de-Marne, Stéphan Pagès, Directeur ERDF en Île-de-France Est et de Catherine Peyge, Présidente du SIPPEREC. Cet événement a marqué le lancement du programme pluriannuel d'enfouissement de la totalité des réseaux aériens de la ville d'ici à 2018, grâce au soutien technique et financier du SIPPEREC et d'ERDF.



LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

L'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence aux particuliers est effective depuis le 1^{er} juillet 2007. Tous les consommateurs ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de choisir leur fournisseur d'électricité. Ils peuvent soit garder l'offre au tarif réglementé de vente (tarifs fixés par l'État et que seule EDF peut proposer), soit choisir une offre de marché dont le prix est fixé par le fournisseur (EDF ou opérateur alternatif) dans le contrat.

Qu'est-ce que le service public de la fourniture d'électricité ?

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

La fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente est un service public placé sous la responsabilité des collectivités locales, et donc du SIPPEREC sur son territoire. Le SIPPEREC est autorité concédante, pour le compte de 1 604 398 usagers. Le concessionnaire est EDF branche commerce, jusqu'au 31 décembre 2019.

Le SIPPEREC contrôle l'activité d'EDF, fournisseur de service public aux tarifs réglementés de vente. Le SIPPEREC a mis en place avec EDF dans le cadre de la convention de partenariat un Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE*, cf. p. 34), qui aide les communes à mener des actions préventives et curatives auprès de publics en précarité énergétique.

LE RÔLE DU CONCESSIONNAIRE

Concessionnaire du service public de fourniture, EDF livre de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (bleu, jaune et vert). Il délivre également le tarif social dit « tarif de première nécessité ». Depuis le vote de la loi Brottes en avril 2013, tous les fournisseurs d'énergie peuvent délivrer le TPN.

L'activité du concessionnaire EDF

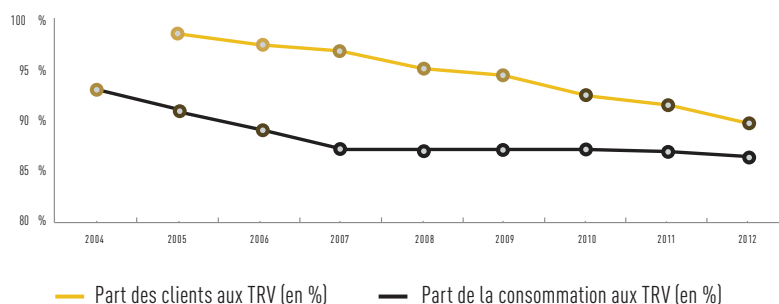
BAISSE DU NOMBRE D'USAGERS, DE LA CONSOMMATION ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- La concession compte 1,6 million d'usagers aux tarifs réglementés, soit 0,35 % de moins qu'en 2011.
- À 15 056 GWh, l'énergie vendue diminue très légèrement de 0,63 %.
- Les recettes baissent de 2,9 % à 1,3 million d'euros, en particulier les recettes des tarifs bleus (-4,11 %) tout comme, dans une moindre mesure, celles des tarifs verts et jaunes.

UN NOMBRE DE RÉCLAMATIONS EN FORTE HAUSSE

- 32 158 réclamations ont été comptabilisées en 2012, contre 25 421 réclamations en 2011, soit une hausse de 26,5 %.
 - 75,2 % des réclamations ont été traitées dans un délai de 30 jours contre 78 % en 2011.
- À noter : aucune information (ventilation des réclamations par exemple) n'est fournie, empêchant d'analyser davantage cette information.

PART DE LA CONSOMMATION AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (EN %)



GLOSSAIRE :

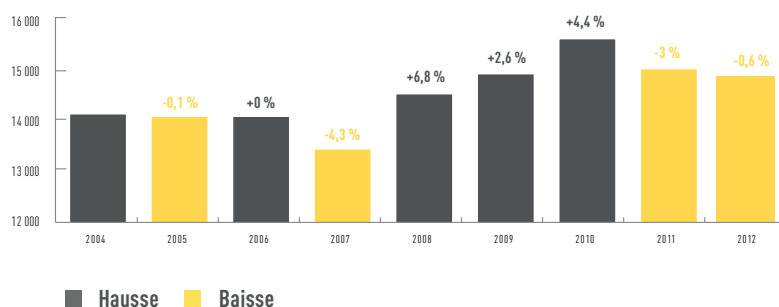
FSL : Fonds de solidarité logement
TPN : tarif de première nécessité
TRV : tarif réglementé de vente
CSPE : contribution au service public électricité
FSPEE : Fonds social précarité et efficacité énergétique
ANAH : Agence nationale de l'habitat



À SAVOIR

Les tarifs de vente de l'électricité ont augmenté de 2 % en moyenne le 1^{er} août 2012, la facture s'étant également accrue de 1,3 % en raison d'une hausse de la contribution au service public de l'électricité.

CONSOMMATION DES CLIENTS RESTÉS AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE (EN GWH) ET ÉVOLUTION ANNUELLE (EN %)



FORTE HAUSSE DE LA PRÉCARITÉ

La précarité énergétique est une réalité croissante, qui se traduit par des services spécifiques à destination des personnes démunies.

- La contribution d'EDF au Fonds de solidarité logement (FSL) progresse légèrement (2,2 millions d'euros au total dans les trois départements de la petite couronne). On observe une chute de 19 % du nombre de dossiers aidés par ce biais avec 22 055 dossiers contre plus de 27 000 en 2011 et les années précédentes.
- Les aides versées sont en baisse de 7 % à hauteur de 2,7 millions d'euros (-13 % dans les Hauts-de-Seine, -6 % dans le Val-de-Marne et -4 % en Seine-Saint-Denis) et le montant attribué par dossier est en hausse de 15 % (+ 24 % dans le Val-de-Marne).
- Inversement, du fait de l'automatisation de la procédure, le nombre de bénéficiaires du TPN fait plus que doubler avec 68 460 bénéficiaires fin 2012 contre 31 769 fin 2011, année où EDF avait procédé à un « écrémage » de ses fichiers. Cette progression soutenue (+ 115 %) est appelée à se poursuivre en 2013, du fait d'un assouplissement des conditions d'attribution de ce tarif social.

UN NOMBRE DE COUPURES TOUJOURS PRÉOCCUPANT

Le nombre de coupures pour impayés poursuit une progression entamée depuis 2008, avec 8 486 interruptions de services (7 286 en 2011) : ce chiffre a plus que doublé en 5 ans.

EDF comptait 14 587 usagers au « service minimum » (SMI) en 2012, soit 16,8 % de moins qu'en 2011. Destiné à éviter une coupure, le SMI permet de maintenir la fourniture mais en limitant la puissance à 1 000 watts, lorsque le fournisseur ne parvient pas à entrer en contact direct avec l'utilisateur au moment de la coupure.



L'ANALYSE DU SIPPAREC

Prévue par la loi de février 2000, l'automatisation du tarif social de l'électricité a commencé à porter ses fruits en 2012. Après que le SIPPAREC eut alerté les pouvoirs publics sur la forte chute du nombre de bénéficiaires, un décret visant à automatiser la procédure a été publié en mars. Un texte tardif mais nécessaire au regard des enjeux : sur le territoire du syndicat, seulement 32 000 abonnés disposaient alors du TPN contre 55 000 début 2010, dans un contexte de précarité croissante.

Le SIPPAREC a salué cette publication tout en restant vigilant sur son application. Quelques mois après, l'automatisation progresse mais nombre d'ayants droit restent privés du TPN, les formalités administratives restant trop complexes.

L'action du SIPPAREC, autorité concédante du service public de la fourniture d'électricité

UN CONTRÔLE TECHNIQUE RELATIF À LA MISSION DE SERVICE PUBLIC DE VENTE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS POUR LES USAGERS RÉSIDENTIELS

Ce contrôle a porté sur la gestion par le fournisseur EDF du service concédé pour les usagers résidentiels, bénéficiant de tarifs réglementés de vente au tarif bleu et au TPN.

Il a pour objectif de contrôler :

- l'état du portefeuille des usagers au tarif bleu ;
 - les processus de gestion de la clientèle ;
 - les résultats obtenus pour les exercices 2010 et 2011 tels que reportés dans les comptes-rendus annuels d'activité : conseils tarifaires, recouvrement des factures et en particulier l'impact des services proposés par EDF.
- EDF n'a pas fourni, notamment au motif que certaines données sont « disponibles dans les outils » informatiques du concessionnaire mais « non extractibles », les informations suivantes :
- la nature du branchement (monophasé/triphasé) ;
 - l'impact du conseil tarifaire sur les modifications de contrat ;
 - la qualité de la facturation (taux d'erreurs d'index et taux de factures estimées) ;
 - le solde annuel des clients mensualisés ;
 - le montant des impayés ;
 - l'impact des aides FSL attribuées sur le montant de la dette, la facturation de frais.

Pour mener la mission de contrôle, EDF a alors proposé au SIPPAREC des alternatives qui consistent à procéder à un contrôle sur site.

Le principal enseignement issu de la mission de contrôle est que le conseil tarifaire n'est réalisé par EDF que sur appel de l'utilisateur.

EDF ne détecte pas les usagers potentiellement mal tarifés pour leur proposer une optimisation de leur contrat. Ce point est d'autant plus dommageable pour les usagers au TPN.

De plus, le coût de la prestation d'ERDF éventuellement nécessaire lors de l'optimisation du contrat (recalibrage du disjoncteur par exemple) est trop élevé au regard du gain ultérieur pour l'utilisateur.



L'ANALYSE DU SIPPAREC

Le syndicat considère qu'EDF doit engager une démarche à l'égard des usagers présentant des indices d'une éventuelle tarification inadaptée (puissance souscrite supérieure ou égale à 18 kVa par exemple). Le SIPPAREC rappelle que l'optimisation tarifaire est une des activités concédées à EDF dans le cadre de la mission de service public de vente aux tarifs réglementés. La mission de contrôle a montré que les frais engendrés par une modification de contrat nécessitant une intervention d'ERDF constituent pour l'utilisateur un frein important à la réalisation effective de cette optimisation tarifaire. C'est pourquoi le SIPPAREC propose à EDF d'engager une démarche auprès de la CRE visant à une évolution du catalogue des prestations d'ERDF pour faciliter la mise en œuvre des optimisations tarifaires. Cette proposition vaut particulièrement pour les usagers au TPN.

En l'absence de communication par EDF des pièces demandées, les thématiques suivantes (la nature du branchement monophasé/triphasé, la qualité de la facturation, le montant des impayés) n'ont pas pu faire l'objet d'un contrôle.



ZOOM SUR...

La lutte contre la précarité énergétique

En tant que garant du service public de la fourniture d'électricité, le SIPPEREC veille à l'application du droit d'accès à l'électricité et des différentes dispositions d'aide aux familles en difficulté. Cette vigilance est rendue encore plus nécessaire dans un contexte d'évolution réglementaire, d'augmentation des prix et d'ouverture du marché de l'électricité aux particuliers.

La précarité énergétique touche plus de 4 millions de foyers. Selon l'étude de l'Union nationale des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (UNCCAS), ce chiffre devrait encore s'alourdir car 73 % des centres communaux d'action sociale (CCAS) constatent une hausse des sollicitations relatives à l'énergie depuis 3 ans (hors eau et carburant). Dans ce contexte de crise économique et de hausse des prix, le SIPPEREC a mis en place, en partenariat avec EDF dans le cadre de l'actuel contrat de concession, un Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), pour aider les CCAS à intervenir auprès des populations les plus fragilisées. Ce nouveau dispositif vise trois objectifs : agir à la source de la précarité énergétique, mener des actions nouvelles de prévention et accompagner les familles dans la rénovation de leur logement.

60 collectivités ont fait appel au Fonds social précarité et efficacité énergétique du SIPPEREC pour l'aide au paiement des factures d'électricité EDF des usagers démunis.

LE FONDS SOCIAL PRÉCARITÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (FSPEE)

Le SIPPEREC dispose d'un fonds social pour aider les CCAS à intervenir auprès des populations les plus fragilisées.

Il propose :

- une aide au paiement de factures d'électricité pour les foyers en difficulté. 146 540 euros ont été mobilisés à cet effet en 2012 ;
- un financement de l'acquisition de lampes basse consommation et LED ;
- une prise en charge de diagnostics thermiques de logements ;
- une aide à la réalisation de travaux de rénovation thermique.

Ce dispositif permet par exemple d'accompagner des familles dans la rénovation de leur logement, en mobilisant les aides disponibles et en les complétant par celles du fonds social.

LES PROPOSITIONS DU SIPPEREC POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La précarité énergétique était au cœur des débats du colloque organisé par le SIPPEREC le 2 octobre 2012 et réunissant 150 personnes. Cet événement a permis de confronter les expériences de nombreux acteurs du secteur social et de l'énergie (Fondation Abbé Pierre, ANAH, médiateur de l'énergie...).

Le syndicat a rendu publiques quatre propositions pour agir contre la précarité énergétique :

- **traiter la précarité localement et de manière coordonnée ;**
- **simplifier l'obtention du tarif de première nécessité ;**
- **rendre transparents les coûts de l'électricité ;**
- **rénover en profondeur la structure tarifaire de l'électricité, afin notamment d'inciter aux comportements vertueux.**



Le financement de diagnostics thermiques des logements

Ce service s'adresse aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. Un conseiller EDF se rend à domicile afin de réaliser un bilan thermique au niveau de l'isolation, du système de chauffage, de la production d'eau chaude sanitaire et de la ventilation. Dans le cadre du Fonds social précarité et efficacité énergétique du SIPPEREC, ce service est pris en charge à 100 %. **5 dossiers ont été déposés et 4 diagnostics réalisés à fin 2012.**

La réhabilitation énergétique des logements

Ce nouveau dispositif permet de conduire des réhabilitations thermiques de logements habités par des familles en situation de précarité énergétique, quelle que soit l'énergie de chauffage. Sont concernés les propriétaires occupants ou les locataires dont le propriétaire est bailleur social associatif ou bailleur privé conventionné pour limiter le loyer pendant une période d'au moins 9 ans.

Le SIPPEREC prend en charge 100 % de la part des travaux (TTC) au-delà des subventions publiques.

Un plafond est fixé par logement à :

- 8 000 euros pour les bailleurs sociaux associatifs ;
- 2 000 euros pour les autres cas, notamment dans le cadre d'une convention conclue avec l'ANAH*.

^ Le colloque du SIPPEREC, organisé le 2 octobre dernier, a réuni plus de 150 personnes.

LE FINANCEMENT D'ACTIONS DE PRÉVENTION/COMMUNICATION

En 2012, Arcueil, Choisy-le-Roi, Courbevoie, Drancy, Dugny et Romainville ont mené des actions d'animation sur le thème de la maîtrise de la demande d'énergie et aux écogestes, en s'appuyant sur le guide et l'exposition « Élec'Onomy ».



À SAVOIR

Afin de prendre en considération les nouvelles dispositions relatives au tarif de première nécessité, le guide sur les droits des familles en matière d'électricité est en cours de mise à jour. Les commandes s'effectuent auprès du service communication : communication@sipparec.fr

UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ NOUVELLE POUR LE LOGEMENT

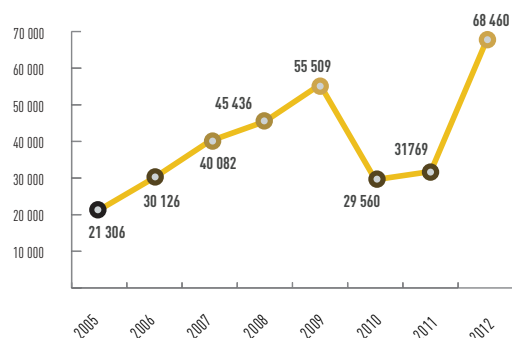
11 dossiers de travaux de rénovation thermique ont été déposés en 2012 par l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL), laquelle crée et loue des logements temporaires accessibles aux personnes en difficulté. Les subventions s'élèvent à 191 700 euros pour des opérations sur les villes de Boulogne-Billancourt, Colombes, Courbevoie, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Vincennes et Vitry-sur-Seine.

L'association en quelques chiffres :

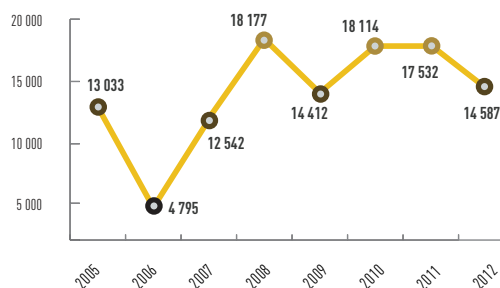
- 900 logements sociaux,
- 40 nouveaux logements par an,
- 1 100 bénévoles actifs,
- 60 salariés,
- 7 000 personnes accueillies puis relogées depuis la création de SNL.

L'association a reçu le Grand Prix de la finance solidaire en novembre 2012 et son fondateur Étienne Primard est le lauréat du Prix de l'entrepreneur social de l'année 2012.

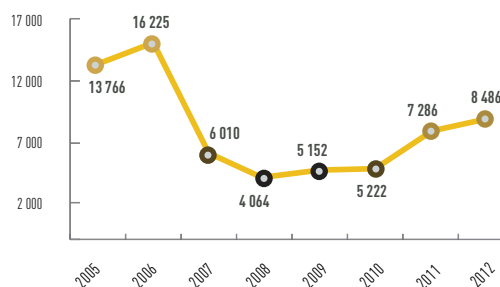
NOMBRE DE CLIENTS BÉNÉFICIAIRES DU TPN



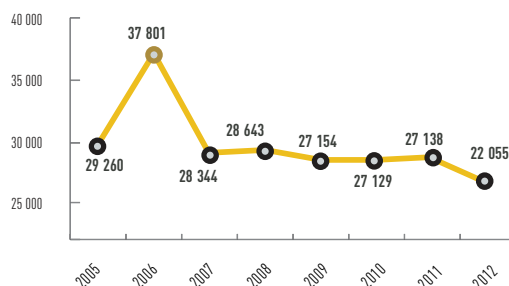
NOMBRE DE CLIENTS AU SMI (LIMITATION DE PUISSANCE À 1 KVA)



NOMBRE DE FOYERS COUPÉS D'ÉLECTRICITÉ



NOMBRE DE FAMILLES AIDÉES DANS LE CADRE DU FSL



LES SERVICES + PROPOSÉS PAR LE SIPPEREC

En plus de son rôle d'autorité concédante, le SIPPEREC propose des prestations de services pour aider les collectivités à maîtriser leurs budgets et assurer leurs recettes.

Conseil et accompagnement des collectivités et aménageurs pour maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique de nouveaux bâtiments

Le SIPPEREC propose aux communes compétentes en matière d'urbanisme une assistance pour examiner les propositions techniques et financières (PTF) et les devis adressés par ERDF pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique.

L'ASSISTANCE DU SIPPEREC

Le SIPPEREC vérifie ainsi 4 critères : la qualité du tiers payeur, la puissance de référence à prendre pour le projet, la conformité de la proposition d'ERDF à l'opération de référence et le respect du barème... Des missions complémentaires ont été instituées à la demande des villes (gestion des relations avec ERDF pour l'instruction du volet « électricité » des autorisations d'urbanisme, analyse des capacités du réseau électrique au regard des projets d'aménagement).

UN BILAN POSITIF DES CONTRÔLES RÉALISÉS ET DES ÉCONOMIES À LA CLÉ POUR LES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC analyse chaque proposition et adresse aux collectivités un avis motivé, issu de contrôles types (puissance de raccordement prise en compte par ERDF, opération de référence, application du barème).

Une expertise d'autant plus importante qu'un nouveau barème de raccordement a été validé par la Commission de Régulation de l'Énergie et s'avère en hausse substantielle (+ 11 % pour les raccordements basse puissance jusqu'à 36 kVa, un forfait s'appliquant au-delà).

En 2012, de considérables écarts ont été observés.

Des négociations ont été menées entre les villes et ERDF, se traduisant par d'importants gains financiers. Ainsi, à Pantin, le concessionnaire a revu à la baisse sept propositions, générant une économie de 48 310 euros pour la ville. Le contrôle *a posteriori* des raccordements réalisé par le SIPPEREC est actuellement en cours.

43 collectivités ont signé une convention avec le SIPPEREC dont la ville de Paris.

220 dossiers analysés, dont :

- 168 propositions techniques et financières (94 % non conformes)
- 52 devis (47 % non conformes)

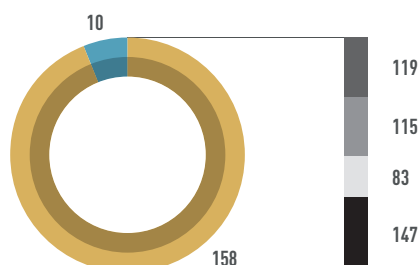


À SAVOIR

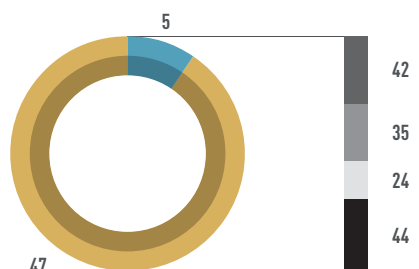
- La ville de Sceaux a demandé un accompagnement spécifique dans le cadre d'une négociation avec ERDF pour l'alimentation en électricité d'un quartier en cours de réaménagement urbain.
- Dans le cadre d'un recours déposé avec la ville de Châtillon, le Conseil d'État s'est prononcé sur la possibilité offerte aux collectivités en charge de l'urbanisme de contester le devis adressé par ERDF lors de raccordement.

RÉPARTITION DES AVIS CONFORMES ET NON CONFORMES

168 propositions analysées



52 devis analysés



● Conformes

● Non conformes

NON-CONFORMITÉ POUR :

■ Respect du barème

■ Opération de référence

■ Puissance de référence

■ Qualité du tiers payeur

Le contrôle et la collecte de la taxe communale d'électricité

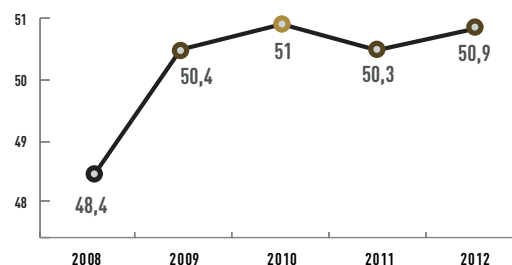
Afin de préserver les finances communales, le SIPPEREC collecte, contrôle et reverse aux communes la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Calculée sur les quantités d'électricité consommées, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est une recette importante pour les communes.

Le coefficient multiplicateur de la taxe a été actualisé (8,12 contre 8 précédemment) et est entré en vigueur en janvier 2012, se traduisant par une augmentation des recettes de l'ordre de 2,5 %. Au titre de l'année 2012, 50,9 millions d'euros ont été reversés aux communes.



DES RECETTES IMPORTANTES POUR LES COMMUNES
(EN MILLIONS D'EUROS)



La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le SIPPEREC propose aux collectivités de se regrouper pour fédérer leurs travaux de maîtrise d'énergie et atteindre ensemble le seuil d'éligibilité qui permet de vendre les certificats d'économie d'énergie au meilleur prix sur le marché.

UNE AIDE FINANCIÈRE AUX TRAVAUX DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie permet de valoriser financièrement des travaux dont l'objectif est de réduire durablement les consommations d'énergie des collectivités locales (ex. : travaux d'isolation et de rénovation dans les bâtiments publics, opérations de modernisation de l'éclairage public, etc.). **La réalisation de ces travaux ouvre droit à une valorisation financière, en atteignant un seuil de 20 GWh cumac.**

LE REGROUPEMENT FAIT LA FORCE

La constitution d'un dossier CEE est un processus particulier qui nécessite des ressources et une expertise dont une collectivité seule peut être dépourvue. C'est pourquoi le SIPPEREC propose aux collectivités et bailleurs sociaux de les accompagner et de se regrouper pour fédérer leurs travaux, afin d'atteindre plus facilement le seuil d'éligibilité. Le syndicat collecte les informations pour déposer les dossiers et reverse ensuite le produit de la vente des CEE aux communes. **Plus les communes seront nombreuses à souscrire à ce service, plus elles pèseront sur le marché des certificats.**

UN SERVICE QUI RENCONTRE UN SUCCÈS CROISSANT

Le SIPPEREC avait déposé deux dossiers en 2011, représentant 43 GWh cumac. Un afflux de dossiers ayant retardé l'instruction des CEE au niveau national par les services compétents de l'État, c'est en 2012 que le premier dossier a pu être vendu. **Début 2013, le SIPPEREC a déposé son sixième dossier, atteignant au total les 135 GWh cumac.**

L'ACCOMPAGNEMENT DU SIPPEREC

Ce service est réalisé dans le cadre d'une convention habilitant le SIPPEREC à assister la collectivité et les bailleurs sociaux dans la valorisation des actions de maîtrise de la demande d'énergie. Le dossier est totalement porté par le SIPPEREC : inventaire des actions éligibles au dispositif des CEE, collecte des documents, contrôle des justificatifs, respect de la réglementation, préparation, dépôt et suivi des dossiers, relation avec la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France (DRIEE), et vente aux meilleures conditions sur le marché.

LES AVANTAGES POUR LES COLLECTIVITÉS ET BAILLEURS SOCIAUX

- S'appuyer sur la possibilité de regroupement des collectivités publiques.
- Bénéficier d'un service complet et pérenne en réponse à la complexité du dispositif.

50 communes et offices publics d'habitat ont retenu la convention avec le SIPPEREC.

6 dossiers ont été déposés par le SIPPEREC, atteignant au total les **135 GWh cumac**.

71 175 euros HT ont déjà été reversés aux collectivités en 2012 grâce à la vente du premier dossier CEE.

La production locale d'énergies renouvelables

Les collectivités sont au cœur du débat sur la transition énergétique. Les hausses régulières des prix de l'électricité et du gaz incitent les collectivités à rechercher d'autres formes d'énergie pour leurs besoins propres et pour aider leurs concitoyens à maîtriser leurs factures. Le SIPPEREC met à disposition des collectivités son expertise et son savoir-faire, en liaison avec des partenaires institutionnels comme la Région Île-de-France, l'ADEME* et l'AGEMO*, pour développer la production locale d'énergies renouvelables (centrales photovoltaïques, réseaux de chaleur, géothermie et autres énergies renouvelables) et réduire les consommations d'énergie.

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN ÎLE-DE-FRANCE

La compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC vise toutes les énergies renouvelables avec une priorité sur deux types : le solaire photovoltaïque et la géothermie profonde. De l'étude d'opportunité à la production, en passant par les financements, le SIPPEREC donne aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre les solutions qui leur conviennent.

En Île-de-France, les énergies renouvelables restent insuffisamment développées : la production locale à partir d'énergies renouvelables et de récupération ne couvre que **5 % de la consommation énergétique des Franciliens**. Dans son Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), la Région Île-de-France se fixe pour objectif de couvrir **11 % des consommations d'énergies grâce au développement des énergies renouvelables d'ici 2020, et 45 % en 2050**.

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle central à jouer pour favoriser la production locale d'énergies renouvelables. L'objectif : **réduire la dépendance énergétique de l'Île-de-France, qui importe 90 % de son électricité**.

LE SIPPEREC, ACTIONNAIRE DE LA SEM Énergies Posit'IF

Le SIPPEREC est actionnaire à hauteur de 100 000 euros de la société d'économie mixte (SEM) Énergies Posit'IF créée par la Région Île-de-France. Le capital **social de la SEM s'élève à 5,3 millions d'euros**. Le syndicat représente en particulier les « petits actionnaires » au conseil de surveillance de la SEM. Énergies Posit'IF permettra en particulier aux copropriétés de financer et réaliser des rénovations énergétiques performantes puis de rembourser ces travaux de manière lissée dans le temps grâce aux économies d'énergie engendrées par les travaux. Elle pourra également participer au capital de sociétés dédiées à la production à partir d'énergies renouvelables afin de coupler la maîtrise de l'énergie, objet essentiel de la SEM, aux énergies renouvelables.

ADEME : Agence
de l'environnement
et de la maîtrise d'énergie
AGEMO : Association
des maîtres d'ouvrage
en géothermie

PRODUIRE LOCALEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE

La rénovation de toitures et l'isolation de bâtiments publics sont l'occasion de réaliser des installations photovoltaïques à moindre coût et de favoriser ainsi le développement de cette énergie renouvelable. Le SIPPEREC conduit des opérations clés en main pour les collectivités d'Île-de-France, de l'étude des opérations à la réalisation et à l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques. Fin 2012, le nombre de centrales installées s'élève à 37, ce qui fait du SIPPEREC le premier opérateur public pour la production d'énergie solaire en Île-de-France.

ACCOMPAGNER LES VILLES

En dépit de la baisse des tarifs d'achat de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques, le SIPPEREC a maintenu une activité soutenue notamment en anticipant les démarches nécessaires à la bonne conduite des projets portés par les villes adhérentes. En 2012, **16 centrales** ont été construites, dans **10 communes**. Fin 2012, le SIPPEREC a permis au total la mise en œuvre de **37 centrales**, pour une puissance cumulée de **1,48 MWc** et une production annuelle de l'ordre de **1,25 GWh**, soit **105 tonnes de CO₂** évitées chaque année.

VALORISER LE PATRIMOINE PUBLIC

La rénovation de toitures et l'isolation des bâtiments publics sont l'occasion de réaliser des installations photovoltaïques à moindre coût. Certaines communes ont ainsi opté pour des travaux coordonnés, la pose de panneaux solaires se combinant avec des travaux d'isolation ou de rénovation de toiture.

Il existe également d'autres possibilités pour étudier la création de nouvelles installations photovoltaïques, comme un projet de bâtiment neuf ou un terrain non utilisé.

LES AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITÉ

Les progrès technologiques et la mutualisation opérée par le SIPPEREC ont permis de réaliser de nombreux projets en garantissant aux collectivités :

- **des installations de qualité**, parfaitement intégrées au milieu urbain ;
- **un investissement sécurisé**, avec la certitude de vendre l'électricité photovoltaïque à un tarif défini par les pouvoirs publics ;
- **des coûts maîtrisés**, grâce à la mutualisation des opérations et aux subventions obtenues par le SIPPEREC ;
- **une gestion simplifiée**, la vente de l'électricité et l'exploitation de la centrale étant gérées par le syndicat.



< Inauguration de la centrale solaire du groupe scolaire Anatole France à Pierrefitte-sur-Seine en présence de Michel Fourcade, Maire, de Corinne Rufet, Vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France et de José Guntzburger, 1^{er} Vice-président du SIPPEREC.



< Inauguration de la centrale solaire de L'Île-Saint-Denis installée sur le gymnase Arnold Géaux en présence de Michel Bourgain, Maire, et de José Guntzburger, 1^{er} Vice-président du SIPPEREC.

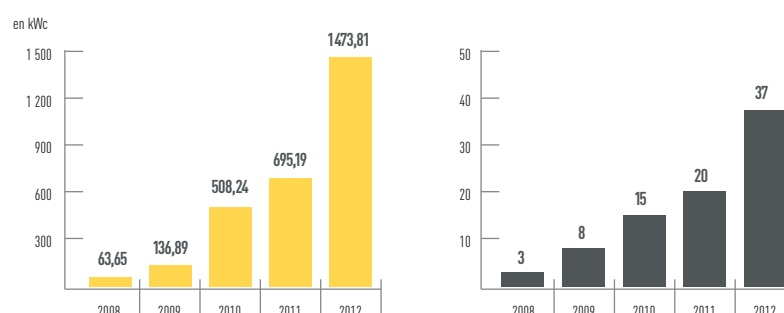


< Inauguration de la centrale solaire installée sur le gymnase Pascal Tabanelli à Champigny-sur-Marne, en présence de Dominique Adenot, Maire, de Maurice Ouzoulis, Conseiller général du Val-de-Marne et de José Guntzburger, 1^{er} Vice-président du SIPPEREC.

37 CENTRALES EN 2012

Fin 2012, 37 centrales solaires ont été installées par le SIPPEREC pour une puissance cumulée de 1,48 MWc et une production annuelle de l'ordre de 1,25 GWh, soit 105 tonnes de CO₂ évitées chaque année.

Puissance installée cumulée (kWc) ■
Nombre total de sites ■



Les nouvelles réalisations



ÉCOLE JULES-FERRY À ASNIÈRES

Production d'électricité : **34 474 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **2,9 tonnes/an**



GRUPE SCOLAIRE

LES GLAISIERES À GROSLAY

Production d'électricité : **36 000 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **3,2 tonnes/an**



GYMNASE ARNOLD GÉRAUX

À L'ÎLE-SAINT-DENIS

Production d'électricité : **89 000 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **8 tonnes/an**



ÉCOLE PRIMAIRE PAUL DOUMER À LA COURNEUVE

Production d'électricité : **127 800 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **11,4 tonnes/an**



GRUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE À PIERREFITTE

Production d'électricité : **32 400 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **2,9 tonnes/an**



GYMNASE PASCAL TABANELLI À CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Production d'électricité : **79 284 kWh/an**

Quantité de CO₂ évitée : **7 tonnes/an**

37 centrales solaires photovoltaïques installées par le SIPPPEC dans **20** communes pour une puissance cumulée de **1,48 Mwc** et une capacité annuelle de production de **1,25 GWh**, soit **105 tonnes de CO₂** évitées chaque année.

5 centrales supplémentaires ont été construites à l'été 2013, soit en tout **42** centrales à fin **2013**, sur **24** villes et **5** départements.



À SAVOIR

L'option proposée par le SIPPPEC d'un financement direct rencontre un succès croissant : 20 centrales ont été financées par ce biais.



DÉCOUVREZ LE FILM RÉALISÉ PAR LE SIPPPEC : « LE PHOTOVOLTAÏQUE, QUELLE ÉNERGIE POUR DEMAIN ? » SUR WWW.SIPPPEC.FR

RELANCER LES PROJETS DE GÉOTHERMIE

Pour aider les communes à alimenter en eau chaude sanitaire et chauffage les logements collectifs, les entreprises et les établissements publics, le SIPPEREC mène des études pour identifier le potentiel géothermique de leur sous-sol et conduit les procédures permettant de construire et exploiter des réseaux de chaleur.

En 2015, un réseau de chaleur à Arcueil et Gentilly

LE CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

Après l'obtention des permis de recherche miniers et à l'issue d'une procédure de délégation de service public lancée en mars 2012, le SIPPEREC et les communes d'Arcueil et de Gentilly ont choisi Cofely Réseaux comme délégataire d'un premier réseau de géothermie. La procédure et le choix de l'opérateur se sont faits en étroite coordination avec les villes concernées. Cofely Réseaux a répondu aux exigences du cahier des charges, produisant l'offre la plus pertinente dans sa globalité. La part d'énergies renouvelables dans le réseau de chaleur étant de **61 %**, un taux réduit de TVA à **5,5 %** sera affecté aux usagers.

LE FINANCEMENT

Le concessionnaire investira **32,2 millions d'euros** en premier établissement puis, dans la durée du contrat, **8,5 millions d'euros** au titre du gros entretien et du renouvellement des installations. Une subvention de **7,3 millions d'euros** a été attribuée pour ce projet, avec **3,3 millions d'euros** apportés par la Région Île-de-France et **4 millions d'euros** par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de forage - à **1 600 mètres** de profondeur - débuteront en octobre 2013, Cofely Réseaux construira deux puits, un échangeur de chaleur et un réseau de distribution. La puissance totale sera de **48 MW** pour une production annuelle de **100 GWh**. Le déploiement du réseau est prévu à partir de mai 2014, pour une mise en service en juin 2015. Le concessionnaire en assurera la maintenance et livrera chauffage et eau chaude sanitaire à l'équivalent de **10 000 logements**. Ce réseau évitera le rejet de **14 600 tonnes** de CO₂ par an dans l'atmosphère.

Le futur bâtiment de la centrale de géothermie à Arcueil-Gentilly >



LA GÉOTHERMIE, UNE ÉNERGIE DURABLE ET LOCALE

La géothermie au Dogger consiste à exploiter la chaleur stockée dans la couche souterraine profonde du même nom où se trouve une nappe d'eau de 55 à 85 °C. Après plusieurs années de ralentissement, la géothermie bénéficie d'un contexte plus favorable. Le Conseil régional d'Île-de-France et l'ADEME ont initié un plan de relance de la géothermie en Île-de-France, auquel le SIPPEREC participe activement en explorant les potentialités de cette source d'énergie renouvelable, particulièrement importantes en région francilienne où déjà **140 000 équivalents logements** sont alimentés en énergie par géothermie. À cette fin, en 2009, un partenariat a été conclu entre le SIPPEREC et l'Association des maîtres d'ouvrage en géothermie (AGEMO), présidée par Jean-Jacques Bridey, Député-Maire de Fresnes.



LA COMMISSION GÉOTHERMIE

ELLE EST COPRÉSIDIÉE PAR :

Catherine PEYGE, présidente du SIPPEREC,
Maire de Bobigny

Jean-Jacques BRIDEY, président de l'AGÉMO,
Député-Maire de Fresnes

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Farid AMARI, délégué de Drancy

Samuel BESNARD, délégué de Cachan

Jean-Luc BOUAZIZ, délégué de La Courneuve

Patrick DOUET, délégué de Bonneuil-sur-Marne

Didier DUBARLE, délégué de Chevilly-Larue

Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne

Nicolas LAIDET, délégué des Lilas

Patrick LEROY, délégué de Rungis

Robert MACCOU, délégué de Vincennes

Tedjini-Michel MAIZA, délégué d'Aubervilliers

Yannick PIAU, déléguée de l'Haj-les-Roses

Christiane RANSAY, déléguée d'Arcueil



ZOOM SUR...

Coup d'envoi de la géothermie à Arcueil et Gentilly

Une conférence de presse était organisée le 23 avril 2013, marquant ainsi le lancement des travaux de la future centrale géothermique d'Arcueil-Gentilly. Le nom du délégataire Cofely Réseaux a été dévoilé à cette occasion en présence de Ivan BOUCHIER, Sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses ; Denis WEISSER, Conseiller régional d'Île-de-France et adjoint au Maire d'Arcueil ; Patricia TORDJMAN, Maire de Gentilly ; Daniel BREUILLER, Maire d'Arcueil ; Jérôme TOLOT, Directeur général adjoint de GDF Suez et Catherine PEYGE, Présidente du SIPPEREC. De nombreuses retombées presse ont été enregistrées.



« Il y a eu un effet déclencheur à partir d'une grande opération ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) dans un quartier, créé il y a 50 ans, qui avait été déjà à l'origine de la création de l'office intercommunal. On mesure l'apport de l'intercommunalité pour ce type de projet. »

Patricia TORDJMAN, Maire de Gentilly



« C'est un projet très important pour les deux villes, qui comptent beaucoup de logements sociaux et entendent lutter contre la précarité énergétique. Ces logements en seront les premiers bénéficiaires. »

Daniel BREUILLER, Maire d'Arcueil



3 projets de géothermie à Bagneux, Grigny et Rosny-sous-Bois

Après des études menées tout au long de l'année 2012, le SIPPEREC a lancé en mars 2013 des procédures de délégation de service public pour la création de deux autres réseaux de géothermie.

DEUX FORAGES POUR ALIMENTER LES COMMUNES DE ROSNY-SOUS-BOIS/NOISY-LE-SEC D'UNE PART ET DE BAGNEUX D'AUTRE PART

- À Rosny-sous-Bois et Noisy-le-Sec, le forage devra être conduit à près de **1 600 mètres** de profondeur, pour puiser de l'eau à **62 °C** dans l'aquifère du Dogger. À terme, **80 000 habitants** et **33 000 équivalents logements** seront alimentés par ce réseau.
- À Bagneux, le délégataire devra réaliser des forages à près de **1 700 mètres** de profondeur, puisant une eau d'une température estimée à **64 °C**.

Les délégations de service public sont prévues pour **25 ou 30 ans**, le calendrier visant un démarrage des travaux en 2014-2015.

UN PROJET DE RÉSEAU À GRIGNY/VIRY-CHÂTILLON

À Grigny, les études ont montré l'intérêt de rénover les **7 km** du réseau de chaleur déjà existant et de l'étendre vers Viry-Châtillon (avec **10 km** supplémentaires). Deux forages au Dogger seront nécessaires, à environ **1 600 mètres** de profondeur. Avec une eau à **71 °C**, la quantité de chaleur livrée serait substantielle (environ **124 GWh** par an). Des études sur le mode de gestion sont en cours.



L'INTÉRÊT DE MUTUALISER POUR DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PROJETS DE GÉOTHERMIE

- mettre en commun des moyens qu'une ville seule ne peut pas mettre en œuvre ;
- rechercher des économies d'échelle sur le plan études et travaux ;
- bénéficier de l'expertise mutualisée de l'AGEMO et du SIPPEREC dans les domaines technique, juridique, financier et de la communication ;
- avoir un pôle identifié par l'ADEME, la Région Île-de-France et la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie.



À SAVOIR

La collectivité reste maîtresse de ses choix stratégiques : chaque opération de géothermie bénéficie d'un Comité de pilotage dédié avec les représentants de la ou des collectivités concernées.

Un important potentiel en Val-de-Marne

Le SIPPEREC et le Conseil général du Val-de-Marne ont présenté en juin 2013 les premiers résultats de l'étude de potentiel sur les réseaux de chaleur et la géothermie dans ce département, qui dispose de **16 doublets** en exploitation - sur **33** en Île-de-France. Les premiers résultats font état d'un potentiel significatif avec sept villes où une opération de géothermie se présente très favorablement, quatorze autres nécessitant une étude approfondie. Par ailleurs, dans **18 villes** une opération de géothermie ou un projet est déjà en cours. L'étude se poursuit afin de proposer, sur la base des analyses réalisées, un schéma directeur du développement de la géothermie et des réseaux de chaleur dans le département. Une étude du même type a déjà été menée par le syndicat pour le département de la Seine-Saint-Denis en 2011.

L'adhésion du Conseil général du Val-de-Marne à la compétence « développement des énergies renouvelables » a été approuvée par le comité du 27 juin 2013.

▲ Visite de la centrale de géothermie à Champigny-sur-Marne le 24 août 2012, avec Philippe Rio, Maire de Grigny.

Les objectifs de la Région Île-de-France, d'ici 2020 :

multiplier par 2 la production géothermique.

Passer de 15 à 520 MWe la production solaire photovoltaïque.



Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

Créé en 2004, le groupement compte aujourd'hui 151 communes et établissements publics. Objectif : aider les communes à connaître leurs consommations, maîtriser leurs coûts, et mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie et de développement durable. Le SIPPEREC propose ainsi plusieurs outils aux adhérents.

Fourniture pour l'éclairage public : changement de fournisseur

En juillet 2012, le SIPPEREC lançait un appel d'offres pour la fourniture d'électricité aux tarifs bleus avec un lot éclairage public et un autre consacré aux consommations des bâtiments.

LES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES :

- **Le lot consacré aux bâtiments s'est avéré infructueux.**
Les offres reçues ne répondaient pas de manière adaptée aux besoins des adhérents ou ne respectaient pas les exigences formulées dans les documents de consultation. L'appel d'offres a été relancé en juillet 2013.
- **Le lot éclairage public a été attribué à Direct Énergie.**
Il concerne 92 collectivités, soit 5 200 points de livraison. Le basculement vers le nouveau fournisseur a eu lieu le 1^{er} février 2013. Largement préparée en amont, cette opération s'est parfaitement déroulée, sans aucune incidence sur le service. Le gain moyen constaté est de 10,1 % TTC par rapport aux tarifs réglementés de vente depuis leur augmentation au 1^{er} août 2013.

Audit énergétique des bâtiments

Attribué en 2010 à Altéréa et Équateur, ce marché a rencontré un vif succès : à mi-2012, 187 audits et 886 diagnostics de performance énergétique avaient été commandés. S'y ajoutent plus de 80 missions d'accompagnement. Un nouveau marché a été attribué en juillet 2013 pour répondre aux besoins des adhérents et leur permettre de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des stratégies énergie patrimoine, des contrats de performance énergétique, des tests de performance, des stratégies énergie climat...

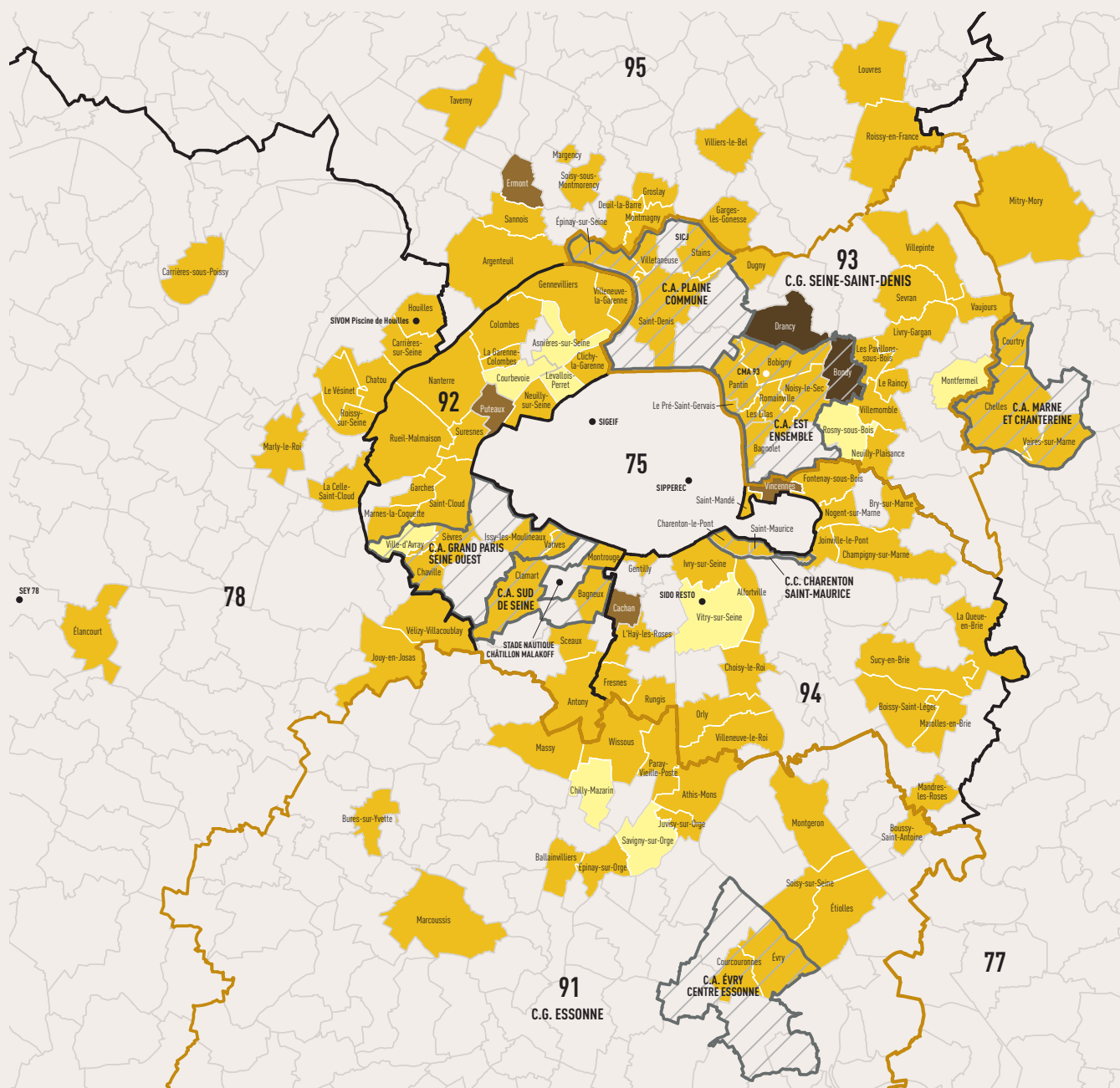
CALYPTEO, nouvel outil de gestion des consommations d'énergie

Les adhérents bénéficient d'un accès gratuit à CALYPTEO. Accessible sur Internet, cet outil permet de disposer d'une vision globale de sa situation énergétique pour optimiser les consommations et les coûts. Des ateliers ont été mis en place afin de familiariser les adhérents avec l'outil. 13 se sont tenus entre janvier et mars 2013 réunissant 128 personnes issues de 84 collectivités. En agrégeant les données des adhérents au groupement, CALYPTEO permettra également de disposer des informations nécessaires à l'obtention des meilleures offres pour l'achat d'électricité.

Vers la fin des tarifs réglementés de vente jaunes et verts de l'électricité

La loi NOME du 7 décembre 2010 a programmé la fin des tarifs réglementés jaunes et verts au 31 décembre 2015. À l'échelle du marché français, plus de 300 000 contrats devront être renégociés dans un contexte de hausse des prix. Au regard du coût élevé de l'énergie, le groupement de commandes sera l'outil idéal pour maîtriser les coûts de l'électricité dans les communes et les établissements publics. La complexité de tels marchés impose de les préparer au plus tôt, afin de pouvoir recenser méthodiquement les besoins et définir les outils les plus adaptés à la maîtrise de la demande. La fin des tarifs réglementés est un changement de système important de l'électricité auquel peu de collectivités sont préparées. Les adhérents seront étroitement associés aux réflexions et procédures du groupement afin que celui-ci réponde parfaitement à leurs attentes. Par l'effet de masse, les collectivités adhérentes devraient bénéficier de conditions plus avantageuses qu'en concluant les marchés elles-mêmes.

ADHÉRER AU GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (GCE-MDE) POUR MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LES COÛTS, OPTIMISER LES ACHATS ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE.



151 ADHÉRENTS AU GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

- Communes adhérentes
- Commune + OPH
- Commune + CCAS
- Offices publics de l'habitat (OPH)
- ▨ EPCI
- ▬ Conseils généraux adhérents
- Chambre consulaire
- Syndicats

4 NOUVELLES ADHÉSIONS :

- Argenteuil
- Courcouronnes
- Syndicat des énergies des Yvelines (SEY)
- Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ)

COMMUNICATIONS



Accompagner les collectivités pour anticiper les évolutions technologiques et les bouleversements des modes de communication

50 - L'actualité des communications

52 - Les réseaux de communications électroniques en concession : un patrimoine public pour aménager le territoire en Très Haut Débit

54 - IRISÉ

55 - SÉQUANTIC

56 - OPALYS

57 - EUROP'ESSONNE

58 - Les réseaux câblés

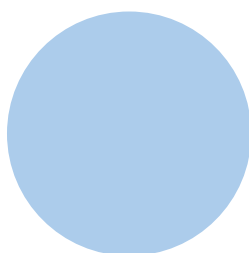
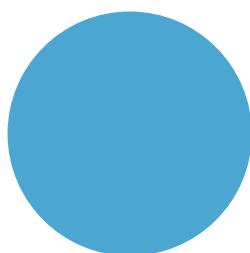
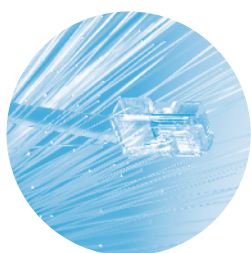
61 - Les services  proposés par le SIPPEREC

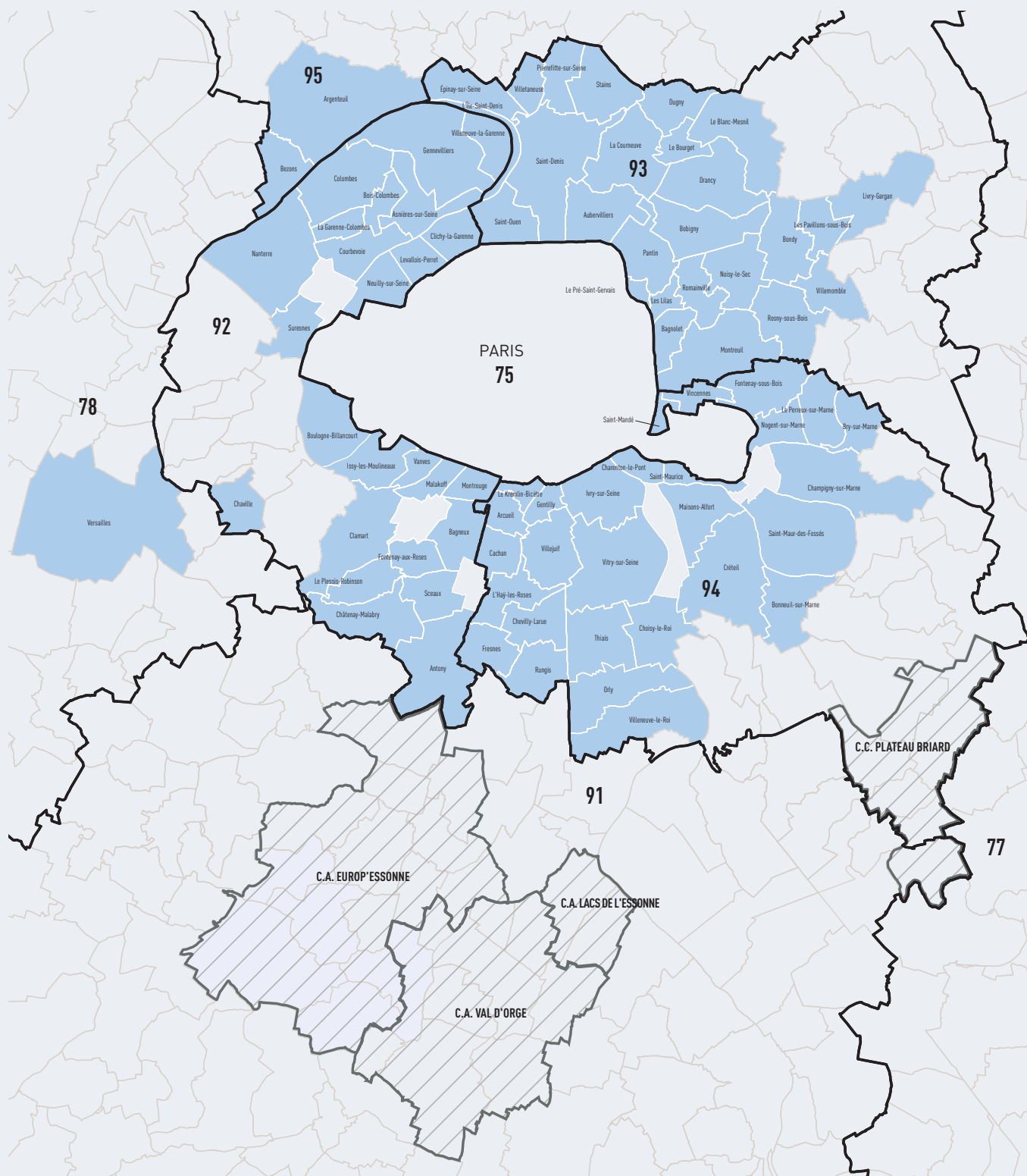
62 - Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques

64 - Le groupement de commandes pour les systèmes d'information géographique (SIG)

Pour aider les collectivités territoriales à mener une politique d'aménagement numérique et répondre aux besoins de tous, le SIPPEREC exerce une compétence optionnelle « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle ». À ce titre, il est autorité concédante de 19 réseaux (fibre optique, câble).

Le SIPPEREC agit en faveur d'un égal accès des territoires au Très Haut Débit, basé sur une péréquation entre quartiers très rentables et moins rentables. Le syndicat défend la mise en place d'un cadre réglementaire prenant en compte les disparités des territoires pour concourir à un véritable service public du Très Haut Débit.





85 ADHÉRENTS À LA COMPÉTENCE
RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES ET SERVICES
DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

● Communes adhérentes (81)

▨ EPCI (4)

De nouvelles collectivités ont adhéré à la compétence : Argenteuil, Saint-Maur-des-Fossés, la communauté d'agglomération du Val d'Orge et la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne (communes de Grigny et Viry-Châtillon). Enfin, la ville du Perreux-sur-Marne a transféré son réseau câblé au SIPPEREC.

L'actualité des communications

L'année 2012 a notamment été marquée par le lancement de la feuille de route gouvernementale pour une stratégie nationale de déploiement du Très Haut Débit, à propos de laquelle le SIPPEREC a formulé ses propositions. Autre fait marquant : la participation du syndicat à une consultation européenne sur la révision des lignes directrices en matière d'aides pour le Très Haut Débit.

Une feuille de route gouvernementale du Très Haut Débit

Le gouvernement a lancé une mission Très Haut Débit (THD) et une feuille de route pour une stratégie nationale de déploiement du Très Haut Débit a été publiée en janvier 2013.

Ce texte entend rééquilibrer les rapports entre collectivités locales et opérateurs privés, pour un meilleur aménagement numérique du territoire. La fibre optique reste l'outil de référence, mais mention est faite d'autres technologies, comme le câble, ce qui valide la double stratégie du SIPPEREC, via les réseaux en fibre IRISÉ, SÉQUANTIC, OPALYS, EUROP'ESSONNE, et les réseaux câblés en cours de modernisation. Les projets des opérateurs sont à envisager en termes de « crédibilité » dans un but de « couverture intégrale du territoire », sans exclure aucune zone. Enfin, les réseaux de collecte sont éligibles au programme national THD* « pour raccorder les nœuds de réseaux ».



LA POSITION DU SIPPEREC

Pour le SIPPEREC, cette feuille de route constitue une avancée notable pour les collectivités locales. Le syndicat a émis plusieurs propositions complémentaires.

- La transparence des déploiements FTTH* des opérateurs s'impose, notamment vis-à-vis des collectivités, pour permettre un véritable aménagement numérique.
- La reconnaissance des réseaux câblés comme vecteurs à part entière du Très Haut Débit est nécessaire, du fait de leur importance. À ce titre, ils doivent être éligibles aux programmes de soutien et avoir accès aux fourreaux de France Télécom sur le réseau.
- Il convient aussi de rendre éligibles aux financements nationaux les programmes menés par les collectivités en zones denses ainsi que des projets intégrés associant zones rentables et non rentables. Cela permettra de ne pas exclure des quartiers pavillonnaires et les petits immeubles collectifs de la solidarité nationale.

Le Très Haut Débit tarde à s'installer. La France se situe au 17^e rang des pays européens. En 2013, on recensait :

- 415 000 abonnés en FTTH (Fiber to the home : fibre à l'abonné) ;
- 690 000 abonnés avec un débit d'au moins 100 Mb/s via une terminaison coaxiale ;
- 660 000 foyers avec un débit compris entre 30 et 100 Mb/s via une terminaison coaxiale.

Source : Observatoire ARCEP* - Résultats au 30 juin 2013



Le Plan France Très Haut Débit

En février 2013, dans une déclaration du Président de la République, puis en mai avec la publication du Plan France Très Haut Débit (PF-THD), les propositions de la « feuille de route » ont été précisées.

Des investissements pour une couverture du territoire en THD d'ici 2022

Le chantier des futures infrastructures de télécommunications à Très Haut Débit est estimé à 20 milliards d'euros en dix ans.

- Les deux tiers du financement seront assurés par les opérateurs (pour moitié sur leurs propres réseaux en zone rentable, pour l'autre sur les réseaux d'initiative publique),
- Un tiers proviendra de fonds publics, avec une part moyenne de l'État de 50 %, et des prêts « à des taux très privilégiés » seront alloués aux collectivités pour les aider à investir.

Une zone conventionnée pour programmer les déploiements THD des opérateurs

Pour apprécier les projets d'investissements FTTH (Fiber to the home : fibre à l'abonné) des opérateurs privés, les notions de « zone très dense » et de « zone moins dense » ne sont plus prises en compte dans le PF-THD, et les communes concernées par des intentions de déploiement des opérateurs sont regroupées au sein d'une seule « zone conventionnée ». En effet, le PF-THD recommande la signature entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État, d'une « convention de programmation et de suivi des déploiements » : le PF-THD ne soutiendra pas financièrement de réseaux d'initiative publique (RIP*) dans ces zones. En revanche, il acceptera les « projets intégrés conditionnés », à savoir les projets de réseaux d'initiative publique sur les zones annoncées par les opérateurs en THD et qui auraient fait l'objet de défaillance de la part de ces mêmes opérateurs au regard de leurs engagements.

La création d'un observatoire national des déploiements

Les projets des opérateurs, pour être pris en compte, devront être jugés « crédibles », sur une période de 3 ans. Le PF-THD prévoit de créer un Observatoire national des déploiements, qui fera l'objet d'un rapport annuel au Parlement.

La question de l'éligibilité des réseaux câblés

Le plan national renvoie la décision d'une éligibilité des réseaux câblés au Fonds national pour la société numérique (FSN) à une validation technique par l'ARCEP des dispositions retenues par le câblo-opérateur en matière de mutualisation passive. Cette démarche reste donc à engager auprès de l'Autorité.



LA POSITION DU SIPPEREC

En août 2012, le SIPPEREC a répondu à une consultation européenne sur la révision des lignes directrices en matière d'aides pour le Très Haut Débit. Il a notamment plaidé pour la complémentarité entre aides sectorielles nationales et règles européennes, dans le cadre des services d'intérêt économique général (SIEG), afin de ne pas en limiter la portée, en particulier du point de vue de l'équilibre territorial. Le syndicat y a également plaidé pour la **prise en compte de la spécificité des réseaux câblés dans l'accès pour tous au Très Haut Débit**.

Mi-2013, la Commission européenne a présenté un projet de règlement visant à constituer un marché unique de la fibre optique, avec des mesures visant à abaisser les coûts de déploiement des réseaux FTTH, favoriser la mutualisation, accélérer les procédures de travaux...

GLOSSAIRE

THD : Très Haut Débit
FTTH/FTTB : Fiber to the home, to the building
 Raccordement en fibre optique au pied ou à l'intérieur d'un logement, d'un bâtiment

FSN : Fonds national pour la société numérique (lié au grand emprunt)
ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

RIP : réseau d'initiative publique
NRO : nœud de raccordement optique

L'analyse des marchés pertinents

L'ARCEP a publié le 8 février le résultat de la consultation menée entre le 3 décembre 2012 et le 4 janvier 2013 au sujet de la révision de la régulation des marchés du Haut et du Très Haut Débit.

Le SIPPEREC a participé à cette consultation. La demande d'utilisation des fourreaux de France Télécom pour les réseaux câblés a été rappelée par le SIPPEREC à cette occasion. Cette demande est en cours d'instruction. L'ARCEP relève que de nombreux acteurs (Bouygues Telecom, Iliad-Free, SFR et le SIPPEREC) considèrent qu'il est nécessaire de rattacher les poches de basse densité aux zones moins denses. Compte tenu de cette situation, l'ARCEP indique que la question d'un ajustement de la régulation en particulier aux frontières entre zones très denses et zones moins denses doit être considérée.

Le rapport parlementaire sur le Très Haut Débit

Dans le cadre de la mission de contrôle de l'application des lois, les sénateurs Pierre Hérisson et Yves Rome ont remis le 27 février un rapport sur les lois qui ont fondé, puis élargi les compétences d'aménageur numérique des collectivités.

En matière de pénétration du THD, la France accuse à ce jour un sérieux retard et le niveau des investissements dans les réseaux de nouvelle génération, ainsi que leur composition, suggèrent que l'objectif d'une couverture complète des territoires à 2022 ne sera pas atteint sans de profonds changements.

Les auteurs du rapport estiment que les déséquilibres de l'encadrement législatif et réglementaire alimentent des stratégies d'investissement insuffisamment efficaces, et posent des problèmes d'équité. En particulier, les collectivités territoriales sont insuffisamment « récompensées » pour leur rôle fondamental d'aménageur numérique du territoire.

L'État stratège doit reprendre la main en adoptant une politique technologique claire et ambitieuse, en réunissant les conditions économiques et financières de l'innovation et en assurant une coordination plus effective, sur une base coopérative, des investisseurs.

Les réseaux de communications électroniques en concession : un patrimoine public pour aménager le territoire en Très Haut Débit

Le SIPPEREC a intégré dans ses statuts la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle » en 1997. Depuis, le syndicat a développé un patrimoine public de réseaux câblés et de fibre optique, tout en s'adaptant aux évolutions réglementaires pour permettre l'accès de tous – citoyens, établissements publics, entreprises – au Très Haut Débit.



LA COMMISSION TÉLÉCOMMUNICATIONS

ELLE S'EST RÉUNIE 3 FOIS EN 2012.

ELLE EST COPRÉSIDIÉE PAR :

Gérard PERREAU-BEZOUILLE, Vice-président,
délégué de Nanterre

Jacques BOUVARD, Vice-président,
délégué de Rosny-sous-Bois

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Charles AMARA, délégué du Pré-Saint-Gervais

Hervé AUDIC, délégué de Sceaux

Jean BOGGIO, délégué de Saint-Mandé

Alain BORTOLAMEOLLI, délégué de Villeneuve-la-Garenne

Claude CHAVROT, délégué de Gennevilliers

Marie-Estelle COSTAZ, déléguée de Châtenay-Malabry

Sylvain DROUVILLE, délégué de Charenton-le-Pont

Georges GUILBERT, délégué de Livry-Gargan

Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne

François LAMBERT, délégué de Versailles

Pierre MARTEAU, délégué de la communauté
d'agglomération EUROPESSONNE

Yannick PIAU, déléguée de L'Haÿ-les-Roses

Le SIPPEREC a déployé en treize ans 1500 km de réseaux d'initiative publique pour aménager le territoire des villes adhérentes et accélérer l'arrivée du Haut puis du Très Haut Débit. Le syndicat s'est ainsi adapté aux différentes évolutions réglementaires et technologiques, au positionnement des différents acteurs. Il est aujourd'hui « à la tête » d'un patrimoine public dont les réseaux se complètent et maillent le territoire. Il s'agit maintenant de les valoriser et de poursuivre en s'assurant que les quartiers non desservis par les opérateurs privés ne soient pas les grands oubliés du THD. Cela concerne les quartiers dits de « basse densité » identifiés par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).



À SAVOIR

En janvier 2012, sur les 62 communes du SIPPEREC classées en zone très dense, 35 comportent des quartiers de basse densité qui concernent 311 000 logements. 9 communes sont composées exclusivement de quartiers de basse densité : Bonneuil-sur-Marne, Épinay-sur-Seine, Fresnes, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Villetaneuse, Vitry-sur-Seine et Grigny. Ces communes devraient être requalifiées en zone moins dense par l'ARCEP.

Qui fait quoi ?

LE RÔLE DU SIPPEREC

Dans le cadre de sa compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », le SIPPEREC initie les projets et met en place le cadre contractuel nécessaire à leur développement dans un souci de desserte équitable du territoire. Il contrôle la conformité de la réalisation des réseaux ainsi que les conditions d'exploitation et la qualité de service. En concertation avec les communes, le SIPPEREC peut également négocier avec les concessionnaires des évolutions du cadre contractuel pour prendre en compte le contexte et les besoins des usagers.

LE RÔLE DES CONCESSIONNAIRES

Les concessionnaires investissent pour construire et exploiter les réseaux pendant toute la durée des concessions. Ils commercialisent leurs services auprès des usagers.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS

Les communes sont quant à elles chargées d'accompagner localement les déploiements en fonction de leurs objectifs d'aménagement du territoire et des besoins des particuliers, collectivités et entreprises.

Le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire du SIPPEREC

Il existe deux méthodes pour développer le THD : la modernisation des réseaux câblés existants ou le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique.

LE DOUBLE AVANTAGE DES RÉSEAUX CÂBLÉS

- Ils existent déjà et représentent une part significative des prises Très Haut Débit, actuelles ou potentielles. Ils comportent des segments significatifs de leur parcours en fibre optique.
- Ces réseaux câblés, déployés dans le cadre de délégations de service public sur le territoire du SIPPEREC, sont la propriété des collectivités territoriales.

LA FIBRE OPTIQUE : UNE VÉRITABLE AUTOROUTE DE L'INFORMATION

Ses très grandes capacités autorisent le passage de nombreux opérateurs, ce qui favorise l'arrivée d'offres de services concurrentielles. Elle est aussi un élément clé pour l'innovation : services médicaux, éducatifs ou culturels, e-administration, vidéo à la demande... Les nouveaux réseaux en fibre optique ont vocation à apporter ces services jusqu'aux bâtiments, soit pour les particuliers, soit pour les entreprises.

Les réseaux de communication du SIPPEREC : des services pour tous les publics

LES OPÉRATEURS

Ils disposent d'offres de collecte et d'accès diversifiées pour atteindre leurs clients avec leur propre catalogue de services grâce aux réseaux IRISÉ, SÉQUANTIC, OPALYS, EUROP'ESSONNE et aux réseaux câblés modernisés.

LES ENTREPRISES

Elles peuvent voir raccorder leurs différents sites par le réseau de fibre optique IRISÉ, pour un service dédié à 100 % avec leurs propres équipements ou ceux de leurs opérateurs. Elles peuvent s'abonner aux offres de services diversifiées et innovantes, offertes par les opérateurs sur la base du réseau SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE.

LES PARTICULIERS ET LES TPE

Ils bénéficient de l'ADSL dégroupé, via IRISÉ et des services triple play des réseaux câblés, là où ils sont présents. Ils peuvent bénéficier des services triple play offerts par les opérateurs via OPALYS, SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Elles ont la possibilité de développer des réseaux dédiés pour l'interconnexion de leurs sites via IRISÉ, SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE et bénéficient de l'effet de l'ensemble de ces offres en termes d'aménagement du territoire, d'implantation des entreprises et de satisfaction des usagers.

Partout s'impose le même constat : sans l'impulsion des collectivités, le Très Haut Débit pour tous n'existera pas. L'initiative privée se dirige en priorité vers les zones de forte rentabilité. Il importe de définir un partenariat réaliste et vigilant avec les opérateurs pour éviter des territoires inégalement aménagés. **Le SIPPEREC peut aider toute collectivité qui le souhaite.**



À SAVOIR

Pour déployer le Très Haut Débit, les villes peuvent utiliser les réseaux câblés en les modernisant ou en les étendant, notamment dans les quartiers de basse densité. Elles bénéficieront alors des mêmes services que les réseaux tout-fibre optique.



▲ En 2012, le SIPPEREC a publié une plaquette pour accompagner les collectivités dans le déploiement du Très Haut Débit.

IRISÉ

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau de fibre optique de communications électroniques à Très Haut Débit, une concession accordée jusqu'en 2019 à IRISÉ. Objectif : développer une « autoroute du Très Haut Débit ». Le déploiement d'OPALYS et de SÉQUANTIC s'appuie largement sur l'infrastructure IRISÉ.

2,4 millions d'euros
investis en 2012

26,1 km
déployés dans l'année

Chiffres d'affaires :

10,4 millions d'euros (+36,8 %)

Le réseau se développe à nouveau

IRISÉ a investi 2,4 millions d'euros en 2012, déployant 26,1 km, principalement pour le raccordement de « points hauts ». **Le linéaire concédé s'établit à 576 km.** Au total l'investissement cumulé est de 47,2 millions d'euros. Les déploiements les plus significatifs ont été réalisés sur les communes de Bobigny, Champigny-sur-Marne, Chaville, Choisy-le-Roi, Créteil, Neuilly-sur-Seine, Noisy-le-Sec, Le Perreux-sur-Marne et Saint-Maur-des-Fossés.

Facturation en hausse

Le catalogue s'est étoffé, avec des prestations comme des services « Lan to Lan » (raccordement de sites distants), assortis de débits très évolutifs. En outre, **les tarifs ont évolué à la baisse, ce qui répond à la fois aux attentes des usagers et aux propositions réitérées du SIPPEREC.** Ainsi, le tarif de renouvellement des commandes d'IRU* pour 10 ou 15 ans est désormais fixé à 30 % de leur montant initial. De tels tarifs ont pour objectifs de fidéliser des opérateurs et de contribuer au développement de leurs offres de détail (réseau 4G, hausse du trafic de données...).

Le taux moyen d'occupation du réseau progresse (30 %). **La facturation s'affiche également en hausse (10,4 millions d'euros en 2012).** Cette forte augmentation est due aux effets conjugués du renouvellement d'importants contrats IRU, de l'augmentation du nombre de contrats de location et du faible volume de résiliations. La ventilation par clients confirme la forte prédominance des opérateurs (93 %), les contrats de collectivités étant plutôt en repli par rapport à 2011, malgré de nouvelles commandes enregistrées à Antony, Aubervilliers, Montreuil, Nanterre et auprès du Conseil général du Val-de-Marne. À plusieurs reprises, IRISÉ a fait face à d'importants travaux de dévoiement en liaison avec des travaux relatifs aux tramways.



Les performances financières sont positives. IRISÉ affiche un résultat 2012 avant impôt en hausse de 84 % et un résultat net d'impôt de 3,67 millions d'euros au-dessus de celui de l'année précédente, essentiellement réalisé sur le territoire concédé.



LA POSITION DU SIPPEREC

En juin 2012, le SIPPEREC a refusé d'adopter le compte-rendu d'activité 2011 d'IRISÉ, le concessionnaire y opérant une distinction non fondée entre biens de reprise et biens de retour. Refus confirmé en juin 2013 pour la troisième année consécutive, là encore la classification des biens de retour que le délégataire prétend opérer dans le cadre du compte de résultat n'est pas conforme aux dispositions contractuelles et aux principes de la délégation de service public.

Le SIPPEREC demande à IRISÉ :

- de remettre un compte de résultat pour 2012 présentant un montant d'amortissements de caducité en cohérence : avec le montant des investissements correspondant aux biens de retour et avec les éléments du compte de résultat remis au titre de l'exercice 2009 ;
- de mettre en œuvre les campagnes de mesures annuelles dans les termes prévus par l'avenant n° 11 et de communiquer au syndicat le rapport annuel de suivi des indicateurs de qualité de l'infrastructure sous forme de tableaux de bord en vue de sa validation par le SIPPEREC.



SÉQUANTIC

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau Très Haut Débit desservant en priorité les entreprises et sites publics, ainsi que les immeubles, confié à SÉQUANTIC (groupe TUTOR), et déployé dans toutes les communes adhérentes à la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle ». Le potentiel activable est d'ores et déjà de plus de 32 000 sites. Objectif : raccorder les entreprises à la fibre optique pour leur donner les moyens de se développer et favoriser l'accès au Très Haut Débit.

Avec SÉQUANTIC, les entreprises disposent d'une solution professionnelle disponible rapidement

Plus de **400 km** de fibre optique

41 opérateurs actifs sur le réseau

263 sites raccordés



À SAVOIR

Avec SÉQUANTIC, le SIPPEREC peut aider les villes qui le souhaitent à obtenir le label d'État « Zones d'activité Très Haut Débit » afin d'afficher le dynamisme économique de leur territoire.

Un réseau en plein essor

Le réseau a fortement crû en 2012. SÉQUANTIC a terminé le déploiement dans toutes les communes adhérentes à la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », chacune disposant d'un point de présence. Toute demande de raccordement d'une entreprise est satisfaite en moins de trois mois. Avec 200 km de fibre déployée en 2012, SÉQUANTIC dispose désormais de **plus de 400 km d'infrastructure optique**, qu'il s'agisse de location de fibre optique, de fibre déployée dans les infrastructures de tiers ou les fourreaux France Télécom, sans oublier les infrastructures propres. L'artère principale de collecte est entièrement bouclée et sécurisée.

107 nouveaux usagers

La commercialisation évolue de manière très satisfaisante. Le nombre de clients raccordés a progressé de façon significative avec **107 nouveaux arrivants, ce qui porte le total à 135 fin 2012**. En 2012, SÉQUANTIC a proposé 290 offres à ses clients. SÉQUANTIC accueille 41 opérateurs actifs. À mi-2013, SÉQUANTIC affichait 263 sites utilisateurs finals raccordés.

Progression des demandes de Très Haut Débit

Afin de se démarquer d'une concurrence accrue, le concessionnaire a élargi son catalogue d'offres. Si les offres avec un débit de 10 Mb/s représentent plus de 30 % des clients raccordés, on observe une **forte progression des besoins en débits supérieurs** (entre 20 et 40 Mb/s, voire des débits supérieurs à 100 Mb/s), répondant à des services spécifiques : dématérialisation des films, communication, centre d'appels, etc. Le chiffre d'affaires 2012 a augmenté sensiblement pour s'établir à 621 941 euros (+525 % par rapport à 2011).

optique et un client. L'IRU est le droit exclusif, sans restriction et imprescriptible, d'utiliser la capacité pertinente (y compris le matériel, de fibres ou de capacité) à toute fin légale.



LA POSITION DU SIPPEREC

Après l'achèvement du raccordement des communes, le SIPPEREC a missionné la société Dotic pour évaluer la conformité du réseau déployé, notamment les points de présence déployés par le concessionnaire.

Des non-conformités mineures ont été observées et de légères anomalies ont été relevées dans deux projets d'interconnexion communaux.

En 2012, la nette progression de l'activité a engendré un taux de disponibilité du réseau de 99,80 %, en légère baisse par rapport à 2011, avec 68 incidents recensés.

Le rapide développement de l'activité s'est traduit par une hausse du chiffre d'affaires et, mécaniquement, des charges d'exploitation (836 394 euros). L'excédent brut d'exploitation est déficitaire (- 225 000 euros), tandis que la charge liée aux dotations aux amortissements croît avec la mise en service de nouvelles infrastructures.

En juin 2012, le Comité syndical avait accepté le rapport d'activité 2011 en demandant un inventaire des biens de retour. SÉQUANTIC a fourni ultérieurement cet inventaire, répondant favorablement à la demande de l'autorité concédante.

En juin 2013, le Comité a approuvé le rapport d'activité 2012, considérant que les éléments présentés étaient complets et cohérents.

GLOSSAIRE

IRU : vient de l'anglais "Indefeasible Right of Use" qui signifie « droit d'usage irrévocable ». Il s'agit d'un contrat entre les opérateurs d'un câble de communication ou d'un réseau de fibre

OPALYS

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau de desserte à Très Haut Débit déployé dans 13 communes, comprenant 36 324 prises raccordables, avec 11 nœuds de raccordement optique (NRO) et deux points de livraison des services destinés aux opérateurs. Objectif : créer un réseau Très Haut Débit de fibre optique pour desservir les zones résidentielles de 13 communes n'ayant pas de Très Haut Débit ni de réseaux câblés. Le réseau est concédé à OPALYS (groupe SFR) et compte comme opérateurs usagers SFR, Free et Orange.

7 000 abonnés résidentiels Très Haut Débit

En 2012, le réseau n'a pas évolué. 60 % des logements sont activables en moyenne, avec de fortes disparités d'une ville à l'autre (16 % à Bagnolet, 81 % au Blanc-Mesnil). Free et Orange ont co-investi pour être davantage présents dans ces communes, Free les couvrant toutes, Orange étant présent dans 12 d'entre elles – la ville manquante, Villeneuve-le-Roi, devant être couverte en 2013. En conséquence, les raccordements paliers ont progressé (2 725 raccordements supplémentaires) atteignant un taux de réalisation de 27 % en moyenne. Au total, il y avait fin 2012, 9 974 raccordements sur 36 324 logements potentiels. Dans certaines villes (Noisy-le-Sec, Livry-Gargan...), le taux de raccordement dépasse les 40 %. 7 000 abonnés résidentiels Très Haut Débit étaient desservis fin 2012 (5 700 à fin 2011).



LA POSITION DU SIPPEREC

Avec la société Dotic, le SIPPEREC a effectué un contrôle technique et financier d'OPALYS, afin d'examiner les coûts de construction du réseau, notamment en établissant la correspondance entre les investissements et les éléments cartographiques disponibles.

Conclusion : de nombreux points de non-conformité. Cet audit s'est appuyé sur un pointage exhaustif des factures liées aux investissements et la liste des immobilisations présentes dans le plan d'amortissement. Certaines factures n'ont pu être obtenues, des écarts de valeur ont été constatés ainsi qu'un cas d'erreur d'imputation et des éléments d'immobilisations non cessibles. Après avoir corrigé quelques incohérences, le travail conduit sur la cartographie a également permis d'établir un inventaire physique du réseau déployé : 562,5 km de câbles et 19 km de génie civil. S'agissant du réseau de collecte, câbles et génie civil ont été pour l'essentiel loués ou contractualisés avec IRISÉ, OPALYS ayant en comparaison peu construit en propre. Ce contrôle a conduit le syndicat à demander la correction de la ventilation des immobilisations par ouvrage, l'ajustement du montant de la valeur brute des éléments du réseau et la rectification du calcul de certains amortissements. Le rapport montre également des écarts importants, notamment dans la réalisation du réseau, avec une estimation inférieure par rapport au coût facturé.

En juin 2012, le SIPPEREC a refusé le rapport d'activité 2011 du concessionnaire, en raison des points de non-conformité du réseau établi avec les prescriptions contractuelles de la délégation de service public, problème mis en évidence par l'analyse du syndicat au cours de l'exécution de la convention. Il en a été de même en juin 2013, pour le rapport d'activité 2012, le concessionnaire n'ayant pas pris les mesures correctives nécessaires. De plus, les éléments financiers communiqués sont incomplets.

36 324

prises raccordables

2 725

nouveaux raccordements

Taux de raccordement supérieur à 40 %

SFR et Free présents dans 13 villes,

Orange dans 12 villes



LA COMMISSION DE SUIVI TROISIÈME PLAQUE ÉLARGIE

ELLE S'EST RÉUNIE 2 FOIS EN 2012.

ELLE EST COPRÉSIDIÉE PAR :

Jacques DELOBELLE, Vice-président, délégué de Villemomble

Gérard PERREAU-BEZOUILLE, Vice-président, délégué de Nanterre

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Charles AMARA, délégué du Pré-Saint-Gervais

Farid AMARI, délégué de Drancy

Michel BOUILLE, délégué de Villeneuve-le-Roi

Richard DELL'AGNOLA, délégué de Thiais

Jacques FRANCON, délégué de Bagnolet

Georges GUILBERT, délégué de Livry-Gargan

Karim HAMRANI, délégué de Noisy-le-Sec

Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne

Santiago SERRANO, délégué du Blanc-Mesnil

Marcel TRASI, délégué de Romainville

EUROP'ESSONNE

Le SIPPEREC a délégué à la société TUTOR la conception, le déploiement et la gestion technique d'un réseau Très Haut Débit en fibre optique jusqu'à l'utilisateur final FTTH/FFTU, ainsi que son exploitation pour fournir des services de transport aux opérateurs. Les travaux de déploiement ont démarré en 2012. Objectif : desservir en fibre optique les entreprises et tous les foyers dans les 10 communes de l'agglomération en complément des déploiements FTTH des opérateurs privés.

Un déploiement conforme au plan de marche

Le réseau est en cours de construction sur le territoire de la communauté d'agglomération d'EUROP'ESSONNE. Après des études préalables, les travaux ont commencé au second semestre 2012. Les élus de la communauté d'agglomération ont opté pour l'équipement prioritaire des 5 communes les moins bien desservies par les réseaux haut débit (ADSL) : Ballainvilliers, Champlan, Épinay-sur-Orge, La Ville-du-Bois et Saulx-les-Chartreux.

Fin 2012, TUTOR avait mené à bien la quasi-totalité des travaux de génie civil nécessaires au déploiement du réseau de transport (pose de fourreaux et de chambres supplémentaires, etc.). En 2013, les travaux d'installation des locaux techniques et le déploiement des réseaux de transport et de distribution se sont poursuivis. **La commercialisation auprès des utilisateurs professionnels (entreprises ou sites publics) a également démarré** : fin 2012, le délégataire comptait une dizaine de sites professionnels raccordés. En outre, quelque 30 opérateurs commerciaux sont déjà présents sur le réseau. Le catalogue des prestations a évolué pour favoriser l'accueil du plus grand nombre possible d'opérateurs commerciaux.

2013 : commercialisation grand public

En 2013, l'activité commerciale à destination des utilisateurs finaux professionnels et grand public devrait progresser significativement. Des actions ciblées à destination des entreprises sont prévues : l'ouverture de la commercialisation du THD en résidentiel dans les 5 communes desservies en FTTH suscite un vif intérêt, comme en témoigne le succès rencontré par les réunions publiques organisées par EUROP'ESSONNE. À mi-2013, six opérateurs avaient démarré la commercialisation de leurs offres grand public sur le réseau. Deux d'entre eux ont également décidé d'asseoir leurs offres par la présence d'une boutique.

Modification du périmètre d'EUROP'ESSONNE

La communauté d'agglomération a élargi son périmètre à 5 communes (Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay et Villejust) début 2013, tandis que Morangis quittait son territoire pour intégrer la communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne. L'impact de ce changement de périmètre sur la délégation de service public est en cours d'évaluation.



LA POSITION DU SIPPEREC

Le compte-rendu d'activité du concessionnaire répond aux exigences d'une délégation de service public. Le premier exercice se traduit par une perte d'exploitation en conformité avec les prévisions. Le SIPPEREC a demandé au délégataire des précisions sur les éléments transmis au titre des immobilisations.

28

zones d'activité

8 100

entreprises

11 000

prises résidentielles

30

opérateurs déjà présents



LA COMMISSION DE SUIVI EUROP'ESSONNE

ELLE S'EST RÉUNIE 2 FOIS EN 2012.

ELLE EST PRÉSIDIÉE PAR :

José GUNTZBURGER, Premier Vice-président du SIPPEREC, délégué de Fontenay-aux-Roses

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Jacques BOUVARD, Vice-président du SIPPEREC, délégué de Rosny-sous-Bois

Pierre MARTEAU, délégué de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

Jean-Michel MEUNIER, délégué de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

Yannick PIAU, déléguée de L'Hay-les-Roses au SIPPEREC

LES MEMBRES SUPPLÉANTS SONT :

Charles AMARA, délégué de Pré-Saint-Gervais au SIPPEREC

Rémi BÉTIN, délégué de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

Jacques DELOBELLE, Vice-président SIPPEREC, délégué de Villemomble

Rafika REZGUI, Vice-présidente de la communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

LES RÉSEAUX CÂBLÉS

Le SIPPEREC est autorité concédante de 15 réseaux câblés, confiés à Numericable, desservant 42 villes pour plus de 520 000 prises raccordées. Avec le soutien du Conseil général du Val-de-Marne, un vaste effort de modernisation des réseaux se poursuit, afin d'accélérer l'émergence du Très Haut Débit. Objectif : déployer le THD en modernisant ou en étendant les réseaux câblés, notamment dans les quartiers de basse densité pour bénéficier des mêmes services qu'avec de la fibre optique.

Les réseaux câblés du SIPPEREC : passeport pour le Très Haut Débit

La fibre optique garantit des débits importants (jusqu'à 100 mégabits par seconde) et indépendants : services simultanés, vidéo... Elle permet un suivi en temps réel de l'état du réseau.

Le réseau du SIPPEREC est ouvert à tous les opérateurs, pour offrir plus de choix aux usagers. Bouygues Telecom, Darty Télécom ont déjà signé des accords en ce sens.

Le SIPPEREC a demandé au gouvernement de rendre éligibles au Programme national très haut débit et au Fonds national pour la société numérique les réseaux câblés offrant un accès passif et actif et ouverts à tous les opérateurs (neutralité technologique).

L'activité de contrôle du SIPPEREC

Au Kremlin-Bicêtre, une révision des tarifs et services a permis d'intégrer les dernières offres de Numericable (pack triple play, téléphonie illimitée vers les mobiles).

À Montreuil, un contrôle financier a été confié au cabinet Grant Thornton. Le SIPPEREC a constaté des écarts entre comptabilité générale et analytique ainsi que des anomalies dans le chiffre d'affaires, comme la non-prise en compte des « marques blanches » (commercialisation par d'autres distributeurs). Les dotations aux amortissements et redevances devront être affectées directement aux charges de la concession. Pour ventiler ses charges, Numericable utilise des clés de répartition, ce qui est critiquable et engendre des différences substantielles, par exemple entre le montant des amortissements issus de la base d'immobilisations du concessionnaire et celui figurant au compte-rendu d'activité. Un inventaire physique devra être effectué par le concessionnaire pour juger et évaluer les éléments d'immobilisations.

En juin, la ville du Perreux-sur-Marne a transféré au SIPPEREC son réseau câblé, exploité depuis 1990 par Téléservice Île-de-France (aujourd'hui Numericable). 11 285 prises (sur 15 396 foyers) y sont construites : leur modernisation est éligible à la contribution du Conseil général. La ville de Rosny-sous-Bois a également procédé au transfert de son contrat de concession, pour un réseau exploité par Numericable.

15 réseaux câblés

42 villes desservies



À SAVOIR

Le SIPPEREC gère 15 réseaux câblés, sur les territoires suivants :

- La plaque nord (12 villes) ;
- La plaque sud (17 villes).

Le réseau déployé sur les 29 communes concernées par les concessions signées par le SIPPEREC en 1999 concernant les plaques nord et sud a un taux de couverture supérieur à 70 %. Un taux rarement atteint sur d'autres concessions en France. À noter que ce déploiement a été réalisé sans investissement public.

- Et les réseaux des villes de Bezons, Cachan, Colombes, Épinay-sur-Seine, Fresnes, L'Hay-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Marolles-en-Brie, Montreuil, Le Perreux-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Rungis et Saint-Maur-des-Fossés.



Zoom sur...

Le Val-de-Marne : des réseaux qui se modernisent et passent aux 100 Mb/s

Suite à l'accord signé entre le Conseil général du Val-de-Marne et le SIPPEREC puis entre le SIPPEREC et Numericable en 2011, un important travail de modernisation des réseaux câblés est en cours dans le Val-de-Marne, afin de proposer des offres à 100 Mb/s aux particuliers. Ce réseau est ouvert à tous les opérateurs qui souhaiteront commercialiser leurs services.

UN TAUX D'ÉQUIPEMENT QUI PROGRESSE

290 000 foyers câblés mi-2012...

Plus de 290 000 foyers bénéficient aujourd'hui du Très Haut Débit. En effet, depuis l'été 2012, ce sont près de 162 000 foyers supplémentaires dans le Val-de-Marne qui y ont accès. Cela concerne notamment les habitants de 13 communes : Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Orly, Villejuif et Vitry-sur-Seine.

... et 360 000 d'ici à 2014

Les équipements des communes de Cachan, Fresnes, L'Hay-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Rungis, Saint-Maur-des-Fossés et Marolles-en-Brie nécessitent des travaux plus importants ; ils seront donc installés progressivement.

DES TRAVAUX DE MODERNISATION ADAPTÉS À L'ÉTAT DES RÉSEAUX

Dans les réseaux les plus anciens, construits dans les années 80-90, les interventions visent les équipements des têtes de réseau et du câble coaxial, mais aussi les chaînes d'amplification de la fibre optique jusqu'en pied de bâtiment. S'agissant des réseaux construits dans les 10 dernières années (plaque sud), le travail de modernisation porte essentiellement sur le remplacement des têtes de réseau.

INAUGURATION DE LA TÊTE DE RÉSEAU À CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Symbole de la modernisation à l'œuvre dans le Val-de-Marne, la tête de réseau a été inaugurée le 16 novembre 2012 à Champigny-sur-Marne, en présence de Christian Favier, Président du Conseil général du Val-de-Marne ; Christian Fautré, Premier Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne ; Éric Denoyer, Président directeur général de Numericable, et Catherine Peyge, Présidente du SIPPEREC.



LE CONTRÔLE DU SIPPEREC

Le passage aux 100 Mb/s s'est effectué en juillet 2012 pour 13 communes de la plaque sud. Afin de procéder au versement de la participation publique, le SIPPEREC a analysé les documents transmis par le concessionnaire et effectué des visites de terrain. Le syndicat a diligenté, fin septembre 2012, un contrôle par la société Dotic des travaux réalisés dans les têtes de réseaux des sites de Vitry-sur-Seine et Champigny-sur-Marne. Ces installations ont été mises en service au mois d'août 2012. Cette mission a consisté à vérifier sur site la bonne conformité de la réception des travaux de modernisation de la tête de réseau effectués par le concessionnaire ainsi que la bonne mise en service des installations.

UN ACCORD SIGNÉ EN 2011

En mars 2011, le SIPPEREC et Numericable signaient un accord pour développer le Très Haut Débit dans 27 communes du Val-de-Marne, avec l'aide financière du Conseil général. Cette participation, qui s'élève à 5 millions d'euros, se concentre sur les zones non denses, tandis que Numericable assure la modernisation sur fonds propres dans les villes classées en zones très denses. Plus de 60 % des foyers du Val-de-Marne, soit 360 000 foyers, auront accès au Très Haut Débit d'ici à 2014. Avec cette démarche, le SIPPEREC montre ainsi que grâce au câble, il est possible de développer le Très Haut Débit sans obligation de construire un nouveau réseau.



◀ Christian Favier, Président du Conseil général du Val-de-Marne, Éric Denoyer, Président directeur général de Numericable, Vincent Petit, Chargé de mission auprès du secrétariat général de Numericable, Catherine Peyge, Présidente du SIPPEREC et Étienne Andreux, Directeur général du SIPPEREC, lors de l'inauguration de la tête de réseau à Champigny-sur-Marne, le 16 novembre 2012.



INTERVENTION DE CATHERINE PEYGE LORS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES RIP À DEAUVILLE EN MARS 2013

« Je souhaite un cadre réglementaire permettant une péréquation entre les zones denses et moins denses, sous le contrôle des collectivités pour offrir un vrai service public du Très Haut Débit. Une telle péréquation éviterait un écrémage des zones très denses, les plus rentables, par les opérateurs. Je pense que les investissements publics et privés doivent tendre à la complémentarité, mais sous le contrôle de la collectivité, seule à même de contrôler les engagements des opérateurs. Les collectivités territoriales devant maîtriser la cohérence de l'aménagement numérique de leur territoire. »



LA COMMISSION RÉSEAUX CÂBLÉS PLAQUE SUD

ELLE S'EST RÉUNIE 2 FOIS EN 2012.

ELLE EST COPRÉSIDIÉE PAR :

Christian FAUTRÉ, Vice-président,
délégué de Champigny-sur-Marne
Michel HERBILLON, Vice-président,
délégué de Maisons-Alfort

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Franck BOMBLED, délégué de Gentilly
Philippe BOUYSSOU, délégué d'Ivry-sur-Seine
Jean-Max CALICE, délégué de Bagneux
Marie-Estelle COSTAZ,
déléguée de Châtenay-Malabry
Loïc DAMIANI ABOULKHEIR,
délégué de Fontenay-sous-Bois
Patrick DOUET, délégué de Bonneuil-sur-Marne
Didier DUBARLE, délégué de Chevilly-Larue

Emmanuel GILLES de la LONDE,
délégué de Bry-sur-Marne
Robert LE PRIELLEC, délégué de Villejuif
Catherine MARGATÉ, déléguée de Malakoff
Jean-Pierre MOINEAU,
délégué de Vitry-sur-Seine
Ghislaine PATRY, déléguée d'Orly
Christine RANSAY, déléguée d'Arcueil
Catherine SOUAÏLE, déléguée de Choisy-le-Roi
Frédéric TOUADI, délégué du Plessis-Robinson
Lionel VACCA, délégué de Montreuil

LA COMMISSION RÉSEAUX CÂBLÉS PLAQUE NORD

ELLE S'EST RÉUNIE 1 FOIS EN 2012.

ELLE EST COPRÉSIDIÉE PAR :

Hervé CHEVEAU, Vice-président,
délégué d'Épinay-sv-Seine
Jacques DELOBELLE, Vice-président,
délégué de Villemomble

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, délégué de Dugny
Jean-Luc BOUAZIZ,
délégué de La Courneuve
David CHAULET,
délégué de Pierrefitte-sur-Seine
Daniel DESBIENDRAS,
délégué de Villetaneuse
Morgane GARNIER,
déléguée de Saint-Ouen
Jacques GODARD, délégué du Bourget
Nicolas LAIDET, délégué des Lilas
Tedjini-Michel MAIZA,
délégué d'Aubervilliers
Pierre RENAULD, délégué de Bezons
Didier SEGAL-SAUREL, délégué de Pantin
Joël SEGUIN, délégué de l'Île-Saint-Denis
Fabienne TESSIER-KERGOSIEN,
déléguée de Stains
Chérifa ZIDANE, déléguée de Saint-Denis

LES SERVICES + PROPOSÉS PAR LE SIPPEREC

En plus de son rôle d'autorité concédante pour les réseaux de communications électroniques, le SIPPEREC propose aux collectivités adhérentes des outils pour instaurer une politique globale de gestion et de valorisation du sous-sol afin de favoriser l'arrivée du Très Haut Débit.



À SAVOIR

8 nouvelles collectivités ont souscrit à ce service en 2012 : Bobigny, Champlan, Chilly-Mazarin, La Ville-du-Bois, Marolles-en-Brie, Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette. Au total, 90 communes souscrivent à ce service du SIPPEREC.

Le contrôle des redevances d'occupation du domaine public

Face à la multiplication des opérateurs de télécommunications et à la difficulté technique du contrôle des réseaux existants, le SIPPEREC a créé en 1997 un guichet unique pour percevoir et contrôler la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due aux communes. Ce travail porte ses fruits avec une hausse continue des recettes ces dernières années. En 2012, 7 nouvelles villes ont souscrit à ce service, portant ainsi à 68 communes et 2 communautés d'agglomération des départements 91, 92, 93, 94 et 95, les signataires de la convention.

En 2012, le montant total de la redevance s'est établi à 1,6 million d'euros, contre 1,5 million d'euros l'année précédente. Elle a très largement été versée par France Télécom : 1,4 million d'euros, somme correspondant à 1 913 km de lignes aériennes, 30 674 km de fourreaux souterrains et 4 773 m² d'emprises sur le domaine communal (cabines téléphoniques, armoires...). Comme précédemment, le SIPPEREC demande à ce que l'opérateur communique des données sur les éventuels fourreaux vides bénéficiant d'une redevance réduite. Les redevances dues par les autres opérateurs contrôlés par le SIPPEREC correspondent à 746 km de fourreaux occupés et 90 km de fourreaux vides, soit 31 370 euros. SFR est le principal opérateur (environ 330 km sur le territoire de 27 communes). Free est désormais présent dans 12 communes (43,6 km).

Numericable a effectué un premier paiement des redevances dues pour les plaques nord et sud. S'agissant des autres villes, le SIPPEREC a émis des titres de recettes pour les redevances dues par Numericable entre 2006 et 2009, basées sur des estimations à partir du linéaire connu, l'opérateur n'ayant pas transmis les données nécessaires.

La convention SIG

Le syndicat a développé un système d'information géographique (SIG) avec les données sur les réseaux de distribution d'électricité et les réseaux de communications dont il est autorité concédante. Il est ouvert à la consultation aux communes, après signature d'une convention.

La gestion des fourreaux de télécommunications

Outre un rôle de conseil et d'appui à la pose systématique de fourreaux télécoms lors de travaux sur la voirie, le SIPPEREC propose la gestion des fourreaux de télécommunications dans les zones d'activité et les met à disposition de tous les opérateurs de communications électroniques de manière transparente et non discriminatoire.

Les diagnostics de territoire

Les collectivités peuvent recourir au SIPPEREC pour établir un diagnostic des perspectives et besoins de leurs territoires en matière d'accès au Très Haut Débit. Le SIPPEREC prend à sa charge la coordination des études. La collectivité assure le financement des études et met à disposition du prestataire retenu les données cartographiques nécessaires.

La veille technique et réglementaire

Enfin, le SIPPEREC assure une veille permanente sur le secteur des télécommunications et informe les adhérents via les différents moyens de communication mis en place (petits-déjeuners d'information, comptes-rendus d'information, site Internet).



Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques

Créé en 1999, le groupement de commandes pour les services de communications électroniques compte 185 adhérents, représentant une population de plus de 5 millions d'habitants. Objectif : permettre à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, de bénéficier de services de télécommunications performants à des prix compétitifs.

De nombreux avantages pour les collectivités

Le groupement permet aux collectivités et établissements publics d'Île-de-France d'être intégrés dans un très important marché public et d'obtenir ainsi les avantages offerts aux « grands comptes » en termes de prix et de services. Ils sont aussi déchargés de la procédure d'appel d'offres et bénéficient d'une grande souplesse de fonctionnement grâce aux marchés à bons de commande. Le SIPPEREC les appuie en cas de difficultés. Ainsi en 2013, pour assurer au mieux la migration des lignes, le SIPPEREC a assuré un suivi régulier de l'évolution du déploiement et des difficultés éventuelles. Par ailleurs, des fiches méthodologiques sont éditées afin d'aider les collectivités à gérer au mieux les évolutions. Des actions de formation sont également proposées aux adhérents.

Les résultats de la sixième consultation

Conclue en 2012, cette consultation a montré l'efficacité du groupement de commandes, avec d'importantes économies pour les adhérents : -65 % en moyenne pour les nouveaux adhérents et -30 % pour les anciens.

- Orange France a remporté le marché de la téléphonie mobile, avec une offre 47 % moins onéreuse que lors du précédent appel d'offres. Pour mener cette très importante migration (21 371 lignes), le titulaire a rencontré l'ensemble des adhérents. Nombre d'entre eux en ont profité pour moderniser leurs parcs de téléphones mobiles.

- Les services de transmission voix, données fixes, téléphonie mobile ont été attribués à SFR. L'opérateur a procédé à la migration des services pour les nouveaux membres (45 au total), opérant la migration des autres services (bas et haut débit, transmission de données) pour l'ensemble des adhérents, concernant près de 4 000 accès.
- Les services d'études ont été confiés à Consotel, Loopgrade et Ginger Parera.

Les autres services : vidéoprotection, outils relation citoyens, service antenne, éducation numérique...

La commercialisation des services du marché attribué à Sogetrel « protection des bâtiments /vidéoprotection » a fortement progressé en 2012.

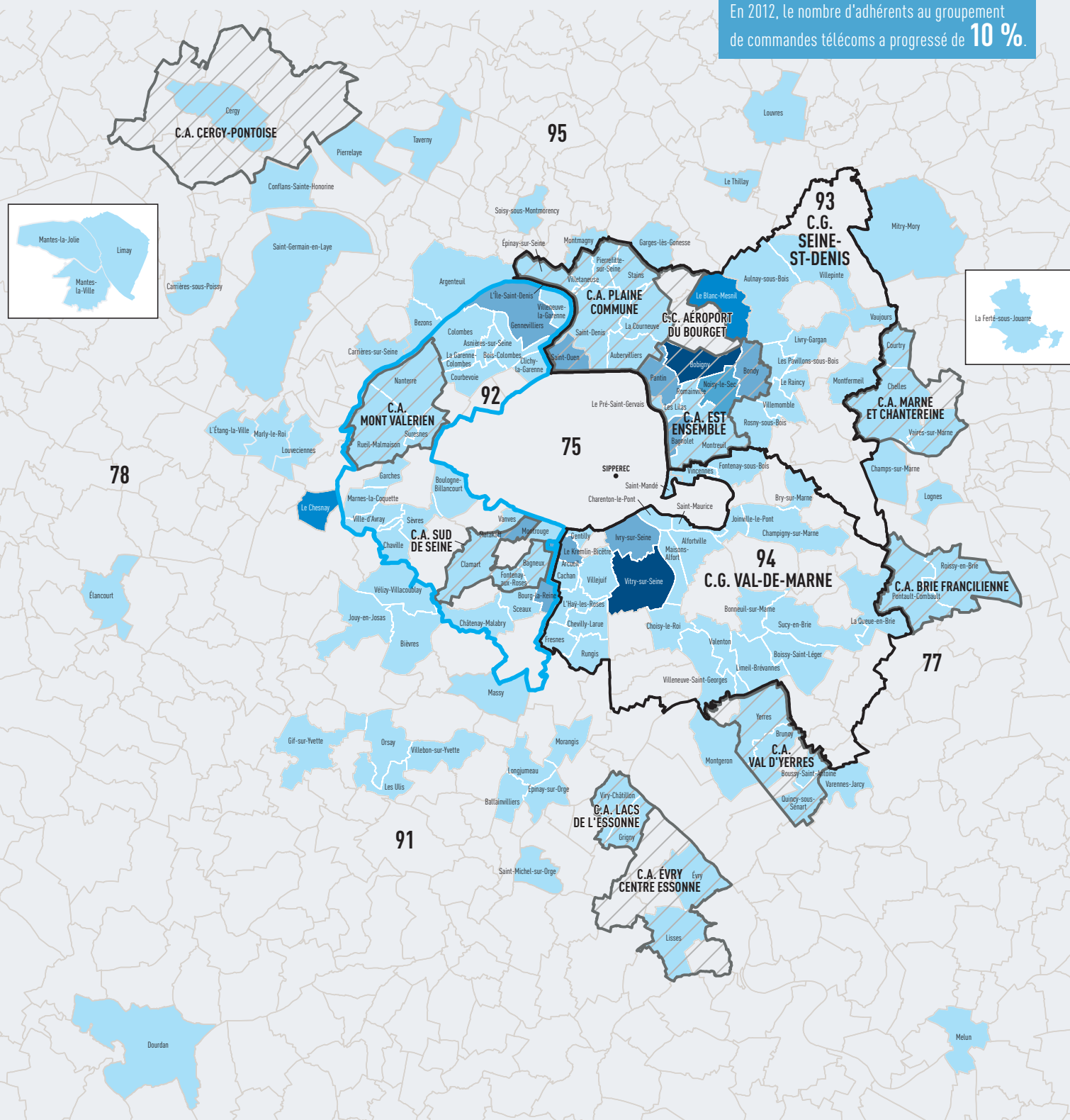
Attribué respectivement à Orange, Adminext et Atos Wordline, le marché « outils relation citoyens » (centre d'appels hébergé, gestion des courriers citoyens et téléservices) a continué à se développer.

À l'issue du marché « services de télévision et services associés » lancé en 2013, les adhérents pourront bénéficier d'un service antenne collectif ou individuel, avec la possibilité de recourir à un service antenne élargi (TV, téléphonie, Internet illimité). Il s'agit d'aider les adhérents à bénéficier de nouveaux contrats d'abonnement collectifs quand ces derniers arriveront à échéance.

Une nouvelle consultation est en cours de préparation, concernant les services et équipements numériques pour les établissements d'enseignement, espaces multimédia, salles de formation... L'élaboration du cahier des charges se fait en étroite liaison avec les adhérents, le ministère de l'Éducation et les académies de Créteil et Versailles avec lesquelles une convention va être signée. Les marchés devraient être notifiés début 2014.

ADHÉRER AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (GC-SCE) POUR BÉNÉFICIER D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES PERFORMANTS À DES COÛTS COMPÉTITIFS POUR MAÎTRISER LES BUDGETS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.

En 2012, le nombre d'adhérents au groupement de commandes télécoms a progressé de **10 %**.



185 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (EN DATE DU 31 AOÛT 2013)

● Communes adhérentes ● Communes + OPH ● Communes + CCAS ● Communes + OPH + CCAS
 ▨ EPCI — OPDH des Hauts-de-Seine — Conseils généraux adhérents

23 collectivités ont adhéré au groupement de commandes en 2012/2013 : Boulogne-Billancourt, Conflans-Sainte-Honorine, Epinay-sur-Orge, Louveciennes, Marly-le-Roi, Noisy-le-Sec, Meulan, La Ferté-sous-Jouarre, Lognes, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Saulx-les-Chartreux, L'Étang-la-Ville, les CCAS de Rosny-sous-Bois, de Lisses, de Cachan, de Roissy-en-Brie, la Caisse des Écoles des Ulis, la communauté d'agglomération EUROPESSONNE, l'OPDH 92, l'OPH Villejuif, la SEM Plaine Commune développement et SIIB.

Le groupement de commandes pour les systèmes d'information géographique (SIG)

Le SIPPEREC organise un groupement de commandes pour l'acquisition d'outils, de données et de prestations pour les systèmes d'information géographique (SIG). 25 collectivités y ont adhéré. La mise en place d'un SIG répond à plusieurs exigences. Par exemple, la connaissance fine du territoire de la collectivité permet de définir et de mettre en œuvre les politiques d'aménagement plus efficacement. Par ailleurs, l'ouverture des données publiques (*Open Data*), qui concerne les collectivités territoriales en Île-de-France, est prise en compte dans le groupement de commandes SIG.

Les avantages pour les collectivités

Les avantages pour les collectivités sont nombreux.

Le groupement leur permet :

- **de bénéficier d'une offre d'achat groupé de moyens techniques**, pour développer des prestations à la carte, évolutives, adaptées aux besoins de chaque collectivité ;
- **de disposer d'un portail cartographique mutualisé**, personnalisé en fonction des objectifs poursuivis par chaque collectivité ;
- **d'être déchargées des procédures d'appels d'offres ;**
- **de répondre au besoin croissant de visualisation d'information géographique en matière d'urbanisme**, logement, réseaux, environnement, sécurité, concertation et services à la population ;
- de mieux valoriser leurs politiques publiques.

- Pour les prises de vue aériennes, le SIPPEREC a choisi les sociétés Aérodata (acquisition d'orthophotographies haute résolution et de données issues de prises aériennes, produits issus de prises de vue nocturnes), IGN (orthophotographies moyenne résolution) et Siradel (plans photogrammétriques).

La réforme DT/DICT : une nouvelle consultation

L'imbrication de nombreux réseaux impose d'établir une cartographie parfaitement fiable. Dans le cadre du groupement, le SIPPEREC a lancé une nouvelle consultation en 2013 afin d'aider les adhérents à se mettre en conformité avec la réforme DT/DICT (Déclaration de travaux, Déclaration d'intention de commencement de travaux). La consultation vise l'accès à un outil de gestion des DT/DICT, la détection de réseaux et les marchés de géomètres. Fin 2013, d'autres prestations (outils SIG métiers, plate-forme d'hébergement et de diffusion des données) feront à leur tour l'objet d'un appel d'offres.

Les premiers lots attribués

Une première consultation a été lancée en avril 2012 et plusieurs lots ont été attribués :

- GFI informatique fournit les logiciels d'exploitation de données SIG.
- Ginger PARERA est retenu pour l'acquisition et le traitement de données.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société Naomis.



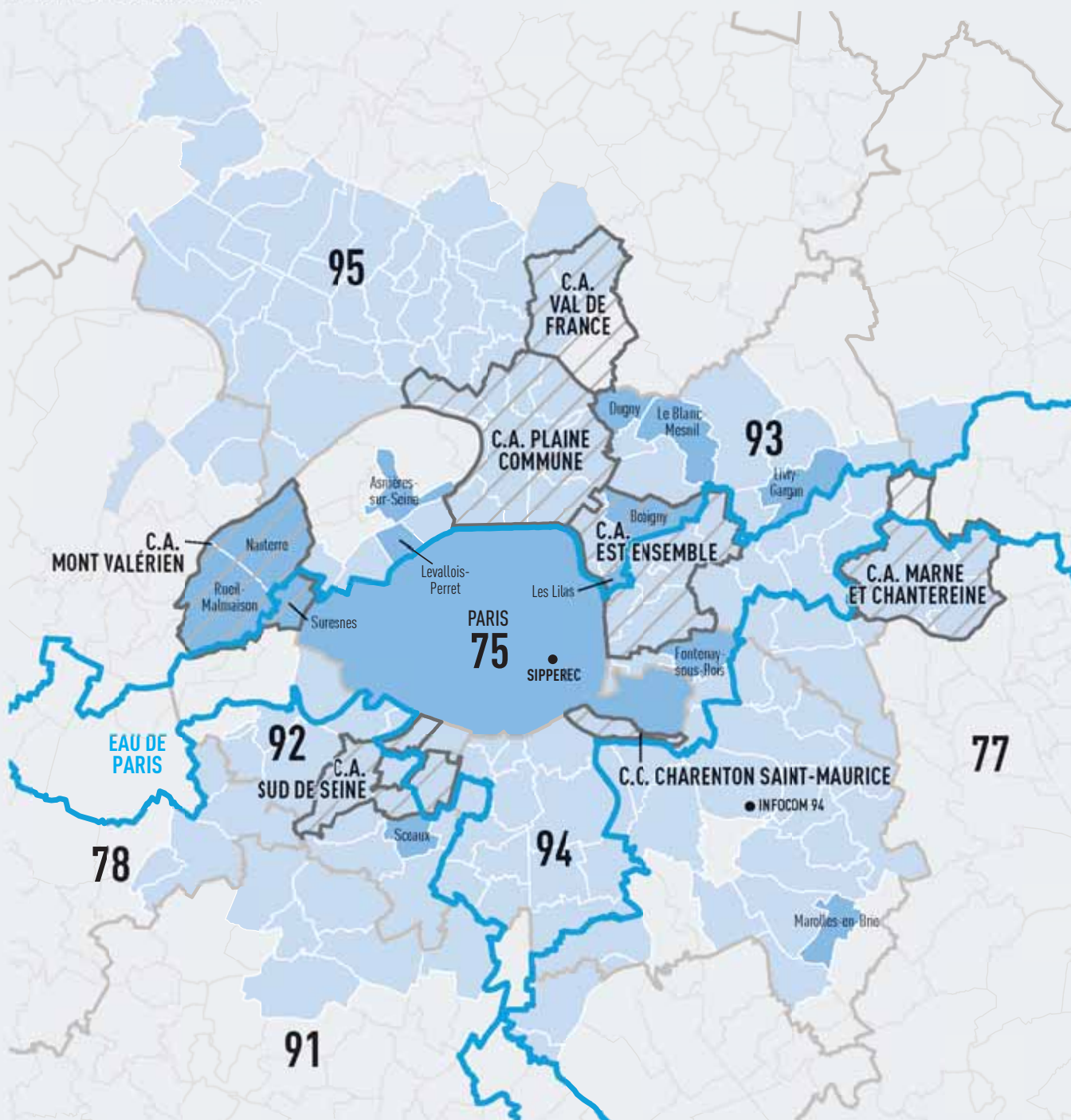
FOCUS

LE PETIT-DÉJEUNER DU SIPPEREC SUR LA RÉFORME DT/DICT

Le 23 octobre 2012, le SIPPEREC a organisé un petit-déjeuner d'information sur la réforme anti-endommagement des réseaux (DT/DICT), entrée en vigueur en juillet 2012. Ce texte modifie le double rôle d'exploitant de réseaux et de maître d'ouvrage des collectivités. Des experts du domaine ont détaillé les enjeux de la réforme et les nouvelles obligations en découlant, qu'il s'agisse de l'obligation de déclaration des réseaux, des investigations complémentaires avant travaux pour détecter les réseaux, de la réalisation de plans de récolement après les travaux...



ADHÉRER AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (GC-SIG)
POUR BÉNÉFICIER DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES RÉGULIÈREMENT MISES À JOUR ET DE SERVICES SIG
DE QUALITÉ À DES COÛTS MAÎTRISÉS.



7 EPCI

CA Est Ensemble
CA Marne et Chantereine
CA Mont Valérien
CA Plaine Commune
CA Sud de Seine
CA Val de France
CC Charenton Saint-Maurice

3 SYNDICATS

Infocom 94
SEDIF
SIPPEREC

1 RÉGIE

Régie Eau de Paris

14 COMMUNES

Asnières-sur-Seine
Bobigny
Dugny
Fontenay-sous-Bois
Le Blanc-Mesnil
Les Lilas
Levallois-Perret

Livry-Gargan
Marolles-en-Brie
Nanterre
Paris
Rueil-Malmaison
Sceaux
Suresnes

25 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU GROUPEMENT DE COMMANDES SIG

● Communes adhérentes (14)

▨ Établissements publics de coopération intercommunale adhérents (7)

— Régie adhérente (1)

Syndicats adhérents (3)

● SEDIF

● SIPPEREC

● INFOCOM 94

Liste des délégués par villes

au 12/07/2013

ALFORTVILLE

Serge FRANCESCHI
Maire-adjoint
Roland NZINGOULA

ANTONY

Maryse LEMMET
Conseillère municipale
Gérald SIMON
Conseiller municipal

ARCUEIL

Christiane RANSAY
Maire-adjointe
Jean-Michel ARBERET
Conseiller municipal

ARGENTEUIL

Abdelkader SLIFI
Maire-adjoint
Wissal AYADI
Conseillère municipale

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Jean ROURE
Maire-adjoint
Luc TESSIER
Conseiller municipal

AUBERVILLIERS

Tedjini-Michel MAIZA
Maire-adjoint
Brahim HEDJEM
Maire-adjoint

BAGNEUX

Jean-Max CALICE
Maire-adjoint
Jean-Marc BESSON
Maire-adjoint

BAGNOLET

Jacques FRANCON
André BARAGLIOLI
Conseiller municipal

BEZONS

Pierre RENAULD
Gérard CARON
Maire-adjoint

BOBIGNY

Catherine PEYGE
Maire
Présidente du SIPPEREC
Serge BOCQUET
Conseiller municipal

BOIS-COLOMBES

Henri VINCENT
Maire-adjoint
Jacky SNEESSENS
Maire-adjoint

BONDY

Varravaddha ONG
Conseiller municipal
Vice-président du SIPPEREC
Ali ZAH
Maire-adjoint

BONNEUIL-SUR-MARNE

Patrick DOUET
Maire
Jean-Claude JOUBERT
Premier Maire-adjoint

BOULOGNE-BILLANCOURT

Marc HADDAD
Mathieu BARBOT
Conseiller municipal

BOURG-LA-REINE

Gaëtan DE LAMBILLY
Conseiller municipal
Sébastien VAN PRADELLES
Conseiller municipal

BRY-SUR-MARNE

Emmanuel GILLES DE LA LONDE
Conseiller municipal
Thomas AUBRON
Conseiller municipal

CACHAN

Samuel BESNARD
Maire-adjoint
Hervé WILLAIME
Conseiller municipal

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Christian FAUTRÉ
Premier Maire-adjoint
Vice-président du SIPPEREC
Sylvaine ETTORI
Maire-adjointe

CHARENTON-LE-PONT

Sylvain DROUVILLE
Conseiller municipal
Benoît GAILHAC
Maire-adjoint

CHATENAY-MALABRY

Marie-Estelle COSTAZ
Conseillère municipale
Catherine SAVELIEFF
Maire-adjointe

CHÂTILLON

Alain BOURDENET
Philippe VAN LIERDE

CHAVILLE

Jacques BISSON
Conseiller municipal
Hervé LIÈVRE
Premier Maire-adjoint

CHEVILLY-LARUE

Didier DUBARLE
Premier Maire-adjoint
André DELUCHAT
Maire-adjoint

CHOISY-LE-ROI

Catherine SOUAÏLE
Conseillère municipale
Laurent MELY
Conseiller municipal

CLAMART

Philippe WALDTEUFEL
Maire-adjoint
Catherine POIRIER
Maire-adjointe

CLICHY

Ansoumany SYLLA
Maire-adjoint
Pascal MAZOUÉ
Maire-adjoint

COLOMBES

Alexis BACHELAY
Maire-adjoint
Michelle MACE
Conseillère municipale

COURBEVOIE

Jacques KOSSOWSKI
Député-Maire
Vice-président du SIPPEREC
Michel CHAMBERS
Maire-adjoint

COURTRY

Patrick PERIN
Conseiller municipal
Jérôme LEBLIC
Conseiller municipal

CRÉTEIL

Alain DUKAN
Maire-adjoint
Jean-François DUFEU
Conseiller municipal

DRANCY

Farid AMARI
Maire-adjoint
Domenico BARTUCCIO
Conseiller municipal

DUGNY

Michel ADAM
Maire-adjoint
Marie-Claude COLLET
Conseillère municipale

ÉLANCOURT

Jean-Pierre LEFEVRE
Conseiller municipal
Thierry MICHEL
Maire-adjoint

ÉPINAY-SUR-SEINE

Hervé CHEVREAU
Maire
Vice-président du SIPPEREC
Patrice KONIECZNY
Premier Maire-adjoint

FONTENAY-AUX-ROSES

José GUNTZBURGER
Conseiller municipal
Premier Vice-président
du SIPPEREC
Jean-Philippe DAMAIS
Conseiller municipal

FONTENAY-SOUS-BOIS

Loïc DAMIANI ABOULKHEIR
Conseiller municipal
Marion LEGOUY-DESAULLE
Maire-adjointe

FRESNES

Hervé BOURDIN
Maire-adjoint
Vice-président du SIPPEREC
Jean-Pierre THELLIER
Maire-adjoint

GENNEVILLIERS

Claude CHAVROT
Jean-François BURGOS
Conseiller municipal

GENTILLY

Franck BOMBLED
Conseiller municipal
Soazig JOUBERT
Maire-adjointe

GRIGNY

Philippe RIO
Maire
Daniel MOURGEON
Conseiller municipal

GROSLAY

Christian VAUTHIER
Conseiller municipal
Corinne ANDREOLETTI
Première Maire-adjointe

ISSY-LES-MOULINEAUX

Nicole ESSAYAN
Maire-adjointe
Alain LEVY
Maire-adjoint

IVRY-SUR-SEINE

Philippe BOUYSSOU
Premier Maire-adjoint
Floriana KURDNOVA-CAVADORE

JOINVILLE-LE-PONT

Jean-Jacques GRESSIER
Maire-adjoint
Chantal DURAND
Première Maire-adjointe

JOUY-EN-JOSAS

Geneviève GIRARD
Conseillère municipale
Christine LE DU
Conseillère municipale

LA COURNEUVE

Jean-Luc BOUAZIZ
Conseiller municipal
Muriel TENDRON-FAYT
Maire-adjointe

LA GARENNE-COLOMBES

Geneviève GAILLABAUD
Conseillère municipale
Pascal GRAUX
Conseiller municipal

LE BLANC-MESNIL

Santiago SERRANO
Maire-adjoint
Dominique CAGNON
Conseiller municipal

LE BOURGET

Jacques GODARD
Maire-adjoint
Philippe ROBERT
Conseiller municipal

LE KREMLIN-BICÊTRE

Denise LEFEVRE
Conseillère municipale
Jean-Louis BOULANGER
Maire-adjoint

LE PERREUX-SUR-MARNE

Jean-Jacques GARRON
Jean CUVILLIER
Conseiller municipal

LE PLESSIS-ROBINSON

Frédéric TOUADI
Maire-adjoint
Jean-Claude BIGORRE
Conseiller municipal

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

Charles AMARA
Conseiller municipal
Étèna ESTEVE
Conseillère municipale

LES LILAS

Pascal DHENNEQUIN
Conseiller municipal
Claude ERMOGENI
Premier Maire-adjoint

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Serge DELRIEU
Conseiller municipal
Geneviève NEUBIG
Conseillère municipale

LEVALLOIS-PERRET

Sophie DESCHIENS
Maire-adjointe
Isabelle COVILLE
Conseillère municipale

L'HAY-LES-ROSES

Yannick PIAU
Maire-adjointe
Stéphane COLONEAUX
Conseiller municipal

L'ÎLE-SAINT-DENIS

Joël SEGUIN
Conseiller municipal
Pierre VACANT

LIVRY-GARGAN

Georges GUILBERT
Maire-adjoint
Marthe GUEZ
Conseillère municipale

MAISONS-ALFORT

Michel HERBILLON
Député-Maire
Vice-président du SIPPÉREC
Thierry BARNOYER
Conseiller municipal

MALAKOFF

Catherine MARGATÉ
Maire
Michel CIBOT

MAROLLES-EN-BRIE

Jean-Jacques DEBERNARD
Maire-adjoint
Jean-Luc DESPREZ
Conseiller municipal

MONTREUIL

Lionel VACCA
Conseiller municipal
Gilles ROBEL
Conseiller municipal

MONTRouGE

Alain MILLOTTE
Conseiller municipal
Jean-Claude MANGIAMELI
Conseiller municipal

MORANGIS

Michel BECQUET
Conseiller municipal
Henrique PINTOT
Maire-adjoint

NANTERRE

Gérard PERREAU-BEZOUILLE
Premier Maire-adjoint
Vice-président du SIPPÉREC
Didier DEBORD
Maire-adjoint

NEUILLY-SUR-SEINE

Serge VINENT-GARRO
Conseiller municipal
Virginie KLEIN
Conseillère municipale

NOGENT-SUR-MARNE

Christophe IPPOLITO
Conseiller municipal
Philippe SAJHAU
Conseiller municipal

NOISY-LE-SEC

Karim HAMRANI
Maire-adjoint
Nicole RIVOIRE
Maire-adjointe

ORLY

Ghislaine PATRY
Maire-adjointe
Philippe MÉNAGER
Maire-adjoint

PANTIN

Didier SEGAL-SAUREL
Conseiller municipal
Sandra RABBAA
Maire-adjointe

PARIS

François VAUGLIN
Conseiller municipal
Mao PENINOU
Maire-adjoint

PÉRIGNY-SUR-YERRES

Jean-Yves JEANNES
Conseiller municipal
Dany PERRAU
Maire-adjoint

PIERREFITTE-SUR-SEINE

David CHAULET
Conseiller municipal
Aurélien BERTHOU
Conseiller municipal

PUTEAUX

Jean-Michel MARCHIONI
Conseiller municipal
Robert BERNASCONI
Conseiller municipal

ROMAINVILLE

Marcel TRASI
Conseiller municipal
Isabelle BOULAUDAT
Conseillère municipale

ROSNY-SOUS-BOIS

Jacques BOUVARD
Conseiller municipal
Vice-président du SIPPÉREC
Charles MESA GIRALDO
Conseiller municipal

RUNGIS

Patrick LEROY
Conseiller municipal
Patrick ATTARD

SAINT-DENIS

Chérifa ZIDANE
Conseillère municipale
Francis LANGLADE
Maire-adjoint

SAINT-MANDE

Jean BOGGIO
Paul DESVAUX
Conseiller municipal

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Jean PLAGNE
Conseiller municipal
Pascale LUCIANI-BOYER
Maire-adjointe

SAINT-MAURICE

Jean-Marie MARZIO
Conseiller municipal
Fabrice LEBRETON

SAINT-OUEN

Morgane GARNIER
Maire-adjointe
Alain ROUAULT

SCEAUX

Hervé AUDIC
Maire-adjoint
Philippe TASTES
Conseiller municipal

STAINS

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN
Première Maire-adjointe
Gérard HAUTDEBOURG
Conseiller municipal

SURESNES

Amirouche LAIDI
Maire-adjoint
Guillaume BOUDY
Conseiller municipal

THIAIS

Richard DELL' AGNOLA
Maire
Alain GRINDEL
Maire-adjoint

VANVES

Gérard LAUBIER
Maire-adjoint
Charles KAAZAN
Conseiller municipal

VERSAILLES

François LAMBERT
Conseiller municipal
Philippe PAIN
Conseiller municipal

VILLEJUIF

Robert LE PRIELLE
Conseiller municipal
Brigitte CHARBONNEAU
Maire-adjointe

VILLEMOMBLE

Jacques DELOBELLE
Conseiller municipal
Vice-président du SIPPÉREC
Jean-Paul LEVY
Maire-adjoint

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Alain BORTOLAMEOLLI
Maire-adjoint
Patricia REX
Conseillère municipale

VILLENEUVE-LE-ROI

Michel BOUILLE
Conseiller municipal
Daniel SEBTI
Conseiller municipal

VILLEPINTÉ

Jean-Luc TERREYRE
Maire-adjoint
Gonzalo CHACON
Conseiller municipal

VILLETANEUSE

Daniel DESBIENDRAS
Maire-adjoint
Eric AUVRAY
Conseiller municipal

VINCENNES

Robert MACCOU
Eric BENSOUSSAN
Maire-adjoint

VITRY-SUR-SEINE

Jean-Pierre MOINEAU
Maire-adjoint
Michèle DUBOUCHET
Conseillère municipale

Communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

Pierre MARTEAU
Conseiller communautaire
Rémy BÉTIN
Conseiller communautaire

Communauté d'agglomération des LACS DE L'ESSONNE

Gabriel AMARD
Président
Claude VAZQUEZ
Vice-président

Communauté d'agglomération VAL DE FRANCE

Mourad CHIKAOUI
Vice-président
Gérard LENAIN
Vice-président

Communauté d'agglomération du VAL D'ORGE

Thérèse LEROUX-LAMARE
Vice-présidente
Élisabeth PETIT
Vice-présidente

Communauté de communes du PLATEAU BRIARD

Daniel WAPPLER
Conseiller communautaire
Georges URLACHER
Conseiller communautaire

Conseil général de l'ESSONNE

Pascal FOURNIER
Vice-président
Dominique FONTENAILLE
Conseiller général
Maire de Villebon-sur-Yvette

Conseil général du VAL-DE-MARNE

Christian FAVIER
Président
Alain DESMAREST
Premier Vice-président

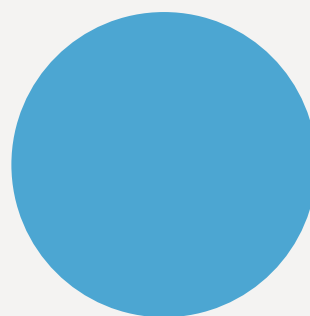
Légende :
Délégué titulaire
Délégué suppléant



SIPPEREC

ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

La force de l'action publique
en Ile-de-France



Directrice de la publication :
Catherine Peyge

Comité de rédaction :
Catherine Dumas, Myriam Vailleau, Émilie Derouen, Frédéric Moreau

Conception-réalisation :
sennse • 8960

Crédits photos :
SIPPEREC, Jean-Luc Vallet, Google Maps,
©iStock : Nikada, George Pchemyan, Peeter Viisimaa, Hocus Focus Studio,
©Fotolia : Lucasz80, Moreno Novello

Illustration :
sennse

Imprimé par **GRENIER**

Service instructeur Service des Finances Direction des finances, du numérique et développement économique	Dossier suivi par Vincent BILLARD	Commission Finances et projet de ville en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Gérard ALLOUCHE**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Vote du budget primitif 2014 du budget principal intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Reprend dans le budget primitif 2014 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 repris dans le budget primitif 2014 de la manière suivante **(+ 8 577 810,38 €)**:

- Affectation en section de fonctionnement : + 2 176 913,45 €
- Affectation en section d'investissement : + 6 400 896,93€

Approuve et arrête le budget primitif du budget principal de l'exercice 2014 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	144 365 019,45 €	144 365 019,45 €
INVESTISSEMENT	38 757 488,57 €	38 757 488,57 €
TOTAL	183 122 508,02 €	183 122 508,02 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINT MAUR DES FOSSES

NUMERO SIRET : 21940068600016

POSTE COMPTABLE DE SAINT MAUR DES FOSSES

M14

BUDGET PRIMITIF

VOTE PAR FONCTION

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2014

SOMMAIRE

	I - Informations générales		
p.5	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.6	B - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats et restes à réaliser		
p.11	C - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
p.12	A1.1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.14	A1.2 - Vue d'ensemble - Fonctions		
p.18	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.19	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.20	B1 - Balance générale du budget - Fonctionnement		
p.22	B2 - Balance générale du budget - Investissement		
	III - Vote du budget		
p.24	A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble		
p.26	A0 à A9 - Section de fonctionnement - Chapitres fonctionnels - Détail articles		
p.36	A10 - Section de fonctionnement - Opérations non ventilées - Vue d'ensemble et détail articles		
p.44	B - Section d'investissement - Vue d'ensemble		
p.46	B0 à B9 - Section d'investissement - Chapitres fonctionnels - Détail articles		
p.56	B10 - Section d'investissement - Opérations non ventilées - Vue d'ensemble et détail articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.66	A1 - Présentation croisée par nature	X	
p.149	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.150	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.164	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.171	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.172	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	X
p.174	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	X
p.175	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	X
p.176	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	X
p.177	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	X

SOMMAIRE

	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
p.178	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.179	A4 - Etat des provisions	X	
p.180	A5 - Etalement des provisions	X	X
p.182	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.184	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.186	A7.1- Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (1)	X	
p.187	A7.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (1)	X	
p.188	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.189	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	X
	B - Engagements hors bilan		
p.190	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.199	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p.200	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	X
p.200	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	X
p.201	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	X
p.201	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	X
p.202	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (2)	X	
p.203	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	X
p.203	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	X
p.204	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	X
	C - Autres éléments d'informations		
p.205	C1 - Etat du personnel	X	
p.216	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.217	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.217	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.218	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	X
p.218	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	X
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.220	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.221	D2 - Arrêté et signatures	X	X

(1) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L. 2313-1 du CGCT).

(2) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

Code INSEE	94 068

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	75 772
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	533
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier		Valeur par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
85 261 854	99 539 634	1 304	1 440,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 681	1 788
2	Produit des impositions directes/population	986	1031
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 834	2 152
4	Dépenses d'équipement brut/population	381	401
5	Encours de dette/population	2 842	2 353
6	DGF/population	268	478
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	48,89%	51,81%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	87,62%	80,53%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)	84,10%	N.R.
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97,92%	92,93%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	20,76%	18,64%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	154,95%	109,36%

(3) Strate 50 000/100 000 habitants compte administratif 2010.

..... Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313.2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

(uniquement pour reprise des résultats après vote du CA)

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde (A)
TOTAL DU BUDGET	166 818 031.41	176 691 792.74	9 873 761.33
Fonctionnement	131 904 354.65	139 884 563.45	7 980 208.80
Investissement	23 330 052.46	36 209 627.71	12 879 575.25
002 Résultat reporté N-2		597 601.58	597 601.58
001 Solde d'inv. N-2	11 583 624.30		-11 583 624.30

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

(uniquement pour reprise des résultats après vote du CA)

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chap/Art.	LIBELLES	Prévu	Réalisations	Dépenses engagées non mandatées
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	139 529 484.58	131 904 354.65	
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	23 301 625.58	23 292 584.20	
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	5 346 480.00	5 216 744.68	
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	16 501 825.00	16 501 253.93	
923	CULTURE	9 227 030.00	9 189 167.49	
924	SPORT ET JEUNESSE	12 295 880.00	12 292 858.70	
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	2 659 535.00	2 456 414.93	
926	FAMILLE	8 620 610.00	8 614 534.54	
927	LOGEMENT	140 615.00	137 702.80	
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	20 807 785.00	20 806 970.43	
929	ACTION ECONOMIQUE	1 311 165.00	1 300 643.94	
931	OPÉRATION FINANCIÈRES	10 290 000.00	10 050 024.76	
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	15 978 596.00	15 978 596.00	
934	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 365 280.00	6 066 858.25	
938	DEPENSES IMPREVUES			
939	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 683 058.00		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	49 662 015.23	34 913 676.76	11 323 567.92
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	11 583 624.30	11 583 624.30	
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	2 972 783.11	1 584 775.11	1 381 970.00
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	241 987.67	47 209.49	168 008.30
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	2 780 877.26	1 360 622.05	965 806.80
903	CULTURE	1 693 309.54	499 075.58	1 038 070.54
904	SPORT ET JEUNESSE	6 398 806.86	2 452 796.14	1 831 080.10
905	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE			
906	FAMILLE	2 022 237.54	386 089.52	1 357 710.17
907	LOGEMENT	1 500 000.00	913 071.00	480 000.00
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	10 416 388.95	6 318 840.46	4 086 191.13
909	ACTION ECONOMIQUE	152 000.00	32 194.40	14 730.88
911	DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIERES	8 400 000.00	8 218 841.21	
914	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 500 000.00	1 516 537.50	
918	DEPENSES IMPREVUES			
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE			

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

(uniquement pour reprise des résultats après vote du CA)

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = A+B Excédent si positif Déficit si négatif
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
11 323 567.92	3 626 720.04	-7 696 847.88	2 176 913.45
			7 980 208.80
11 323 567.92	3 626 720.04	-7 696 847.88	5 182 727.37

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

(uniquement pour reprise des résultats après vote du CA)

RESTES A REALISER - RECETTES

Chap/Art.	LIBELLES	Prévu	Réalisations	Titres restant à émettre
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	139 529 484.58	140 482 165.03	
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	597 601.58	597 601.58	
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	3 436 705.00	3 184 932.77	
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	10 260.00	22 546.85	
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 605 685.00	3 719 933.74	
923	CULTURE	1 626 545.00	1 214 966.49	
924	SPORT ET JEUNESSE	2 806 070.00	2 767 941.94	
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	173 885.00	135 640.96	
926	FAMILLE	5 453 675.00	5 462 163.28	
927	LOGEMENT	10 390.00	10 645.47	
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	13 613 296.00	13 435 098.33	
929	ACTION ECONOMIQUE	108 155.00	110 051.92	
931	OPÉRATION FINANCIÈRES	1 000 000.00	1 000 392.00	
932	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES	23 869 707.00	23 868 427.00	
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	81 717 510.00	83 435 285.20	
934	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 500 000.00	1 516 537.50	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	49 662 015.23	36 209 627.71	3 626 720.04
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	30 000.00	17 475.56	17 480.00
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES			
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION		6 268.02	
903	CULTURE	302 549.00	221 771.00	95 549.00
904	SPORT ET JEUNESSE		109.51	
906	FAMILLE	672 880.04	58 076.30	613 691.04
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	73 000.00	14 106.01	
911	DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIERES	21 200 000.00	14 700 000.00	2 900 000.00
912	DOTATIONS,SUBVENTIONS,PARTICIPATIONS NON AFFECTEES	13 884 624.30	14 739 327.30	
913	TAXES NON AFFECTEES	350 623.89	385 635.76	
914	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 365 280.00	6 066 858.25	
919	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	6 683 058.00		
95	PRODUITS DES CESSIONS D IMMOBILISATION	100 000.00		

VILLE DE SAINT MAUR - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2014

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	C

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par fonction :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1),
- sans les chapitres "opérations d'équipement" (2),
- sans vote formel sur chacun des chapitres (3).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III – Les provisions sont semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) (4).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent (5).

V – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement.

(3) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n°.....du).

(5) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE - SECTIONS	A1.1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	144 365 019.45	142 188 106.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 176 913.45
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		144 365 019.45	144 365 019.45

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE - SECTIONS	A1.1

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	27 433 920.65	33 834 817.58
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	11 323 567.92	3 626 720.04
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 295 950.95
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		38 757 488.57	38 757 488.57
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		183 122 508.02	183 122 508.02

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE - FONCTIONS	A1.2

SECTION	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
INVESTISSEMENT			
DEPENSES (a)	33 089 970.00	27 433 920.65	27 433 920.65
90 EQUIPEMENT	23 189 970.00	15 333 920.65	15 333 920.65
91 OPERATION NON VENTILEES	9 900 000.00	11 900 000.00	11 900 000.00
915/916/917 OPERATIONS P/C DE TIERS			
918 Dépenses imprévues		200 000.00	200 000.00
RECETTES (c)	30 547 150.89	27 433 920.65	27 433 920.65
90 EQUIPEMENT	747 189.00	35 816.96	35 816.96
91 OPERATION NON VENTILEES	23 016 903.89	15 041 102.24	15 041 102.24
915/916/917 OPERATIONS P/C DE TIERS			
919 Virement de la section de fonct.	6 683 058.00	10 857 001.45	10 857 001.45
95 Produits des cessions d'immob.	100 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (b)	139 529 484.58	144 365 019.45	144 365 019.45
92 OPERATIONS VENTILEES	100 212 550.58	98 268 780.00	98 268 780.00
93 SERVICES COMMUNS (931 à 935)	32 633 876.00	35 239 238.00	35 239 238.00
936 Frais de fonc. des groupes d'élus			
938 Dépenses imprévues			
939 Virement à la section d'invest.	6 683 058.00	10 857 001.45	10 857 001.45
RECETTES (d)	138 931 883.00	142 188 106.00	142 188 106.00
92 OPERATIONS VENTILEES	30 844 666.00	31 668 304.00	31 668 304.00
93 SERVICES COMMUNS	108 087 217.00	110 519 802.00	110 519 802.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE - FONCTIONS	A1.2

SECTION	Non ventilé	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT						
DEPENSES (a)	12 100 000.00	2 409 894.04	185 600.00	1 745 400.00	404 105.96	1 580 000.00
90 EQUIPEMENT 91 OPERATION NON VENTILEES 915/916/917 OPERATIONS P/C DE TIERS 918 Dépenses imprévues	11 900 000.00 200 000.00	2 409 894.04	185 600.00	1 745 400.00	404 105.96	1 580 000.00
RECETTES (c)	27 398 103.69	10 000.00				
90 EQUIPEMENT 91 OPERATION NON VENTILEES 915/916/917 OPERATIONS P/C DE TIERS 919 Virement de la section de fonct. 95 Produits des cessions d'immob.	15 041 102.24 10 857 001.45 1 500 000.00	10 000.00				
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES (b)	46 096 239.45	22 519 975.00	5 172 280.00	16 685 840.00	8 715 700.00	11 714 460.00
92 OPERATIONS VENTILEES 93 SERVICES COMMUNS (931 à 935) 936 Frais de fonc. des groupes d'élus 938 Dépenses imprévues 939 Virement à la section d'invest.	35 239 238.00 10 857 001.45	22 519 975.00	5 172 280.00	16 685 840.00	8 715 700.00	11 714 460.00
RECETTES (d)	110 519 802.00	3 672 940.00	16 400.00	3 467 100.00	1 340 700.00	2 728 050.00
92 OPERATIONS VENTILEES 93 SERVICES COMMUNS	110 519 802.00	3 672 940.00	16 400.00	3 467 100.00	1 340 700.00	2 728 050.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE - FONCTIONS	A1.2

SECTION	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL GENERAL
INVESTISSEMENT						
DEPENSES (a)		540 500.00	1 020 000.00	7 446 220.65	2 200.00	27 433 920.65
90 EQUIPEMENT 91 OPERATION NON VENTILEES 915/916/917 OPERATIONS P/C DE TIERS 918 Dépenses imprévues		540 500.00	1 020 000.00	7 446 220.65	2 200.00	15 333 920.65 11 900 000.00 200 000.00
RECETTES (c)		-28 691.04		54 508.00		27 433 920.65
90 EQUIPEMENT 91 OPERATION NON VENTILEES 915/916/917 OPERATIONS P/C DE TIERS 919 Virement de la section de fonct. 95 Produits des cessions d'immob.		-28 691.04		54 508.00		35 816.96 15 041 102.24 10 857 001.45 1 500 000.00
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES (b)	2 577 885.00	8 725 800.00	137 900.00	20 817 720.00	1 201 220.00	144 365 019.45
92 OPERATIONS VENTILEES 93 SERVICES COMMUNS (931 à 935) 936 Frais de fonc. des groupes d'élus 938 Dépenses imprévues 939 Virement à la section d'invest.	2 577 885.00	8 725 800.00	137 900.00	20 817 720.00	1 201 220.00	98 268 780.00 35 239 238.00 10 857 001.45
RECETTES (d)	136 150.00	5 618 800.00	500.00	14 570 804.00	116 860.00	142 188 106.00
92 OPERATIONS VENTILEES 93 SERVICES COMMUNS	136 150.00	5 618 800.00	500.00	14 570 804.00	116 860.00	31 668 304.00 110 519 802.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE - FONCTIONS	A1.2

SECTION	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT (c-a)		
FONCTIONNEMENT (d-b)	2 176 913.45	
TOTAL	2 176 913.45	

SECTION	DEFICIT OU SOLDE D'EXECUTION	EXCEDENT OU SOLDE D'EXECUTION
INVESTISSEMENT : RESULTAT REPORTE RESTES A REALISER	7 696 847.88	1 295 950.95
1068 AFFECTATIO EN RESERVES		6 400 896.93
FONCTIONNEMENT : RESULTAT REPORTE RESTES A REALISER		2 176 913.45
TOTAL		2 176 913.45

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE

OPERATIONS REELLES (ET MIXTES)			
CHAPITRES		CHAPITRES	
920 à 929 Charges ventilées	98 268 780.00	920 à 929 Produits ventilés	31 668 304.00
931 Charges financières	12 105 000.00	931 Produits financiers	
932 Dotations et participations non affectées		932 Dotations et participations non affectées	22 764 514.00
933 Impôts et taxes non affectées	17 027 958.00	933 Impôts et taxes non affectées	84 555 288.00
936 Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
938 Dépenses imprévues			
TOTAL	127 401 738.00	TOTAL	138 988 106.00

OPERATIONS D'ORDRE			
934 Transferts entre sections	6 106 280.00	934 Transferts entre sections	3 200 000.00
935 Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect		935 Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect	
939 Virement à la section d'investissement	10 857 001.45		

TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE			
DEPENSES	144 365 019.45	RECETTES	142 188 106.00

RESULTATS ANTERIEURS			
002 Résultat de fonctionnement reporté		002 Résultat de fonctionnement reporté	2 176 913.45
Restes à réaliser		Restes à réaliser	
TOTAL		TOTAL	2 176 913.45

TOTAL DE LA SECTION			
DEPENSES	144 365 019.45	RECETTES	144 365 019.45

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE

OPERATIONS REELLES			
CHAPITRES		CHAPITRES	
900 à 909 Dépenses ventilées	15 333 920.65	900 à 909 Recettes ventilés	35 816.96
911 Dettes et autres op. financières	8 700 000.00	911 Dettes et autres op. financières	5 500 000.00
912 Dotations, subv. part. non affectées		912 Dotations, subv. part. non affectées	3 070 000.00
913 Taxes non affectées		913 Taxes non affectées	364 822.24
915 Op. invest. établis. enseign. régio.		915 Op. invest. établis. enseign. régio.	
916 Op. invest. voirie communale		916 Op. invest. voirie communale	
917 Opérations sous mandat		917 Opérations sous mandat	
918 Dépenses imprévues	200 000.00	95 Produits des cessions d'immob.	1 500 000.00
TOTAL	24 233 920.65	TOTAL	10 470 639.20

OPERATIONS D'ORDRE			
910 Opérations patrimoniales		910 Opérations patrimoniales	
914 Transferts entre sections	3 200 000.00	914 Transferts entre sections	6 106 280.00
		919 Virement de la section de fonctionnement	10 857 001.45
TOTAL	3 200 000.00	TOTAL	16 963 281.45

TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE			
DEPENSES	27 433 920.65	RECETTES	27 433 920.65

RESULTATS ANTERIEURS			
001 Solde exécution inv. reporté		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	6 400 896.93
Reste à réaliser	11 323 567.92	001 Solde exécution inv. reporté	1 295 950.95
		Reste à réaliser	3 626 720.04
TOTAL	11 323 567.92	TOTAL	11 323 567.92

TOTAL DE LA SECTION			
DEPENSES	38 757 488.57	RECETTES	38 757 488.57

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 258 320.00		25 258 320.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	62 282 180.00		62 282 180.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	17 027 958.00		17 027 958.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 667 930.00		10 667 930.00
66	CHARGES FINANCIERES	12 030 000.00		12 030 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	135 350.00		135 350.00
68	Dotations aux amortissements et provisions		6 106 280.00	6 106 280.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 857 001.45	10 857 001.45
Dépenses de fonctionnement - Total		127 401 738.00	16 963 281.45	144 365 019.45
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				144 365 019.45

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	934 600.00		934 600.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	10 231 450.00		10 231 450.00
72	TRAVAUX EN REGIE		3 200 000.00	3 200 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	97 166 692.00		97 166 692.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	28 344 414.00		28 344 414.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 544 800.00		1 544 800.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	766 150.00		766 150.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		138 988 106.00	3 200 000.00	142 188 106.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				2 176 913.45
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				144 365 019.45

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 710 000.00		8 710 000.00
19	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	1 092 876.23	400 000.00	1 492 876.23
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	1 500 000.00		1 500 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	21 947 063.63	2 800 000.00	24 747 063.63
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	2 107 548.71		2 107 548.71
26	PARTICIPATIONS, CRÉANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
91	Dépenses imprévues	200 000.00		200 000.00
Dépenses d'investissement - Total		35 557 488.57	3 200 000.00	38 757 488.57
				+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				38 757 488.57

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS)	3 334 822.24		3 334 822.24
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	852 537.00		852 537.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 410 000.00		8 410 000.00
19	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		6 008 000.00	6 008 000.00
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		98 280.00	98 280.00
95	PRODUITS DES CESSIONS D IMMOBILISATION	1 500 000.00		1 500 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		10 857 001.45	10 857 001.45
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
Recettes d'investissement - Total		14 097 359.24	16 963 281.45	31 060 640.69
				+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 295 950.95
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				6 400 896.93
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				38 757 488.57

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Chapitres	LIBELLES	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES DE L'EXERCICE		139 529 484.58	144 365 019.45	144 365 019.45
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	23 301 625.58	22 519 975.00	22 519 975.00
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	5 346 480.00	5 172 280.00	5 172 280.00
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	16 501 825.00	16 685 840.00	16 685 840.00
923	CULTURE	9 227 030.00	8 715 700.00	8 715 700.00
924	SPORT ET JEUNESSE	12 295 880.00	11 714 460.00	11 714 460.00
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	2 659 535.00	2 577 885.00	2 577 885.00
926	FAMILLE	8 620 610.00	8 725 800.00	8 725 800.00
927	LOGEMENT	140 615.00	137 900.00	137 900.00
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	20 807 785.00	20 817 720.00	20 817 720.00
929	ACTION ECONOMIQUE	1 311 165.00	1 201 220.00	1 201 220.00
931	OPÉRATION FINANCIÈRES	10 290 000.00	12 105 000.00	12 105 000.00
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	15 978 596.00	17 027 958.00	17 027 958.00
934	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 365 280.00	6 106 280.00	6 106 280.00
938	DEPENSES IMPREVUES			
939	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 683 058.00	10 857 001.45	10 857 001.45

RESTE A REALISER (DEPENSES)	
RESUTAT REPORTE	
CUMUL	144 365 019.45

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Chapitres	LIBELLES	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES DE L'EXERCICE		138 931 883.00	142 188 106.00	142 188 106.00
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	3 436 705.00	3 672 940.00	3 672 940.00
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	10 260.00	16 400.00	16 400.00
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 605 685.00	3 467 100.00	3 467 100.00
923	CULTURE	1 626 545.00	1 340 700.00	1 340 700.00
924	SPORT ET JEUNESSE	2 806 070.00	2 728 050.00	2 728 050.00
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	173 885.00	136 150.00	136 150.00
926	FAMILLE	5 453 675.00	5 618 800.00	5 618 800.00
927	LOGEMENT	10 390.00	500.00	500.00
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	13 613 296.00	14 570 804.00	14 570 804.00
929	ACTION ECONOMIQUE	108 155.00	116 860.00	116 860.00
931	OPÉRATION FINANCIÈRES	1 000 000.00		
932	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES	23 869 707.00	22 764 514.00	22 764 514.00
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	81 717 510.00	84 555 288.00	84 555 288.00
934	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 500 000.00	3 200 000.00	3 200 000.00

RESTE A REALISER (RECETTES)	
RESUTAT REPORTE	2 176 913.45
CUMUL	144 365 019.45

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	A0

DETAIL DU CHAPITRE 920 : SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	23 301 625.58	22 519 975.00	22 519 975.00
920-20	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	18 675 110.58	18 509 340.00	18 509 340.00
920-21	ASSEMBLEE LOCALE	469 475.00	458 440.00	458 440.00
920-22	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	1 018 255.00	864 280.00	864 280.00
920-23	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	1 622 515.00	1 347 945.00	1 347 945.00
920-24	FETES ET CEREMONIES	931 020.00	800 730.00	800 730.00
920-25	AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	12 000.00	12 000.00	12 000.00
920-26	CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	483 250.00	427 240.00	427 240.00
920-3	JUSTICE		10 000.00	10 000.00
920-4	COOPERATION DECENTRALISEE, ACTIONS EURO. ET INTER			
920-41	SUBVENTION GLOBALE	90 000.00	90 000.00	90 000.00
	RECETTES	3 436 705.00	3 672 940.00	3 672 940.00
920-20	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	2 782 440.00	3 017 040.00	3 017 040.00
920-22	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	17 215.00	21 700.00	21 700.00
920-23	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	246 050.00	251 800.00	251 800.00
920-24	FETES ET CEREMONIES	1 275.00	2 100.00	2 100.00
920-26	CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	346 315.00	352 200.00	352 200.00
920-3	JUSTICE	8 000.00	8 100.00	8 100.00
920-4	COOPERATION DECENTRALISEE, ACTIONS EURO. ET INTER			
920-41	SUBVENTION GLOBALE	35 410.00	20 000.00	20 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	A1

DETAIL DU CHAPITRE 921 : SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	5 346 480.00	5 172 280.00	5 172 280.00
921-10	SERVICES COMMUNS	20 000.00		
921-11	POLICE NATIONALE	19 000.00	20 000.00	20 000.00
921-12	POLICE MUNICIPALE	3 628 780.00	3 731 280.00	3 731 280.00
921-13	POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	1 620 700.00	1 356 000.00	1 356 000.00
921-2	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	58 000.00	65 000.00	65 000.00
	RECETTES	10 260.00	16 400.00	16 400.00
921-12	POLICE MUNICIPALE	10 260.00	16 400.00	16 400.00
921-13	POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	A2

DETAIL DU CHAPITRE 922 : ENSEIGNEMENT - FORMATION

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	16 501 825.00	16 685 840.00	16 685 840.00
922-0	SERVICES COMMUNS	4 386 845.00	5 399 080.00	5 399 080.00
922-11	ECOLES MATERNELLES	3 693 000.00	3 585 700.00	3 585 700.00
922-12	ECOLES PRIMAIRES	3 256 045.00	3 024 386.00	3 024 386.00
922-13	CLASSES REGROUPEES	576 000.00	579 500.00	579 500.00
922-51	HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	3 031 455.00	2 927 819.00	2 927 819.00
922-52	TRANSPORTS SCOLAIRES	487 000.00	469 050.00	469 050.00
922-53	SPORT SCOLAIRE	12 980.00	23 445.00	23 445.00
922-54	MEDECINE SCOLAIRE	4 000.00	2 500.00	2 500.00
922-55	CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES	1 054 500.00	674 360.00	674 360.00
	RECETTES	3 605 685.00	3 467 100.00	3 467 100.00
922-0	SERVICES COMMUNS	131 155.00	71 500.00	71 500.00
922-11	ECOLES MATERNELLES	56 055.00	46 600.00	46 600.00
922-12	ECOLES PRIMAIRES	103 590.00	76 800.00	76 800.00
922-51	HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	3 058 385.00	3 105 200.00	3 105 200.00
922-52	TRANSPORTS SCOLAIRES	140 000.00	60 000.00	60 000.00
922-55	CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES	116 500.00	107 000.00	107 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	A3

DETAIL DU CHAPITRE 923 : CULTURE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	9 227 030.00	8 715 700.00	8 715 700.00
923-0	SERVICES COMMUNS	1 520 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00
923-11	EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	3 416 080.00	3 374 520.00	3 374 520.00
923-12	ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	148 920.00	93 960.00	93 960.00
923-13	THEATRES	792 160.00	733 535.00	733 535.00
923-14	CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	49 750.00	67 100.00	67 100.00
923-21	BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	2 388 775.00	2 259 045.00	2 259 045.00
923-22	MUSEES	659 890.00	641 330.00	641 330.00
923-23	ARCHIVES	233 655.00	229 010.00	229 010.00
923-24	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	17 800.00	17 200.00	17 200.00
	RECETTES	1 626 545.00	1 340 700.00	1 340 700.00
923-0	SERVICES COMMUNS	595 615.00	430 000.00	430 000.00
923-11	EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	926 430.00	797 000.00	797 000.00
923-12	ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	2 345.00	3 350.00	3 350.00
923-13	THEATRES	43 905.00	41 350.00	41 350.00
923-14	CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES		6 000.00	6 000.00
923-21	BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	49 365.00	55 200.00	55 200.00
923-22	MUSEES	6 345.00	7 100.00	7 100.00
923-23	ARCHIVES	540.00	700.00	700.00
923-24	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	2 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	A4

DETAIL DU CHAPITRE 924 : SPORTS ET JEUNESSE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	12 295 880.00	11 714 460.00	11 714 460.00
924-0	SERVICES COMMUNS	1 450 510.00	1 513 220.00	1 513 220.00
924-11	SALLES DE SPORT, GYMNASES	653 250.00	867 560.00	867 560.00
924-12	STADES	1 562 470.00	1 629 550.00	1 629 550.00
924-13	PISCINES	1 788 780.00	1 874 750.00	1 874 750.00
924-14	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	3 386 300.00	3 220 195.00	3 220 195.00
924-21	CENTRES DE LOISIRS	2 852 120.00	2 007 635.00	2 007 635.00
924-22	AUTRES ACTIVITE POUR LES JEUNES	502 450.00	529 550.00	529 550.00
924-23	COLONIES DE VACANCES	100 000.00	72 000.00	72 000.00
	RECETTES	2 806 070.00	2 728 050.00	2 728 050.00
924-0	SERVICES COMMUNS	810.00	1 750.00	1 750.00
924-11	SALLES DE SPORT, GYMNASES	97 845.00	75 950.00	75 950.00
924-12	STADES	188 685.00	178 650.00	178 650.00
924-13	PISCINES	185 955.00	176 600.00	176 600.00
924-14	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	970 875.00	931 500.00	931 500.00
924-15	MANIFESTATIONS SPORTIVES		10 000.00	10 000.00
924-21	CENTRES DE LOISIRS	1 181 270.00	1 181 950.00	1 181 950.00
924-22	AUTRES ACTIVITE POUR LES JEUNES	123 630.00	131 650.00	131 650.00
924-23	COLONIES DE VACANCES	57 000.00	40 000.00	40 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	A5

DETAIL DU CHAPITRE 925 : INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	2 659 535.00	2 577 885.00	2 577 885.00
925-10	SERVICES COMMUNS	134 800.00	107 599.00	107 599.00
925-11	DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	98 075.00	120 485.00	120 485.00
925-20	SERVICES COMMUNS	2 426 660.00	2 349 801.00	2 349 801.00
	RECETTES	173 885.00	136 150.00	136 150.00
925-20	SERVICES COMMUNS	173 885.00	136 150.00	136 150.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	A6

DETAIL DU CHAPITRE 926 : FAMILLE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	8 620 610.00	8 725 800.00	8 725 800.00
926-1	SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	551 205.00	537 322.00	537 322.00
926-3	AIDES A LA FAMILLE	163 000.00	153 000.00	153 000.00
926-4	CRECHES ET GARDERIES	7 906 405.00	8 035 478.00	8 035 478.00
	RECETTES	5 453 675.00	5 618 800.00	5 618 800.00
926-1	SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	458 905.00	467 750.00	467 750.00
926-3	AIDES A LA FAMILLE			
926-4	CRECHES ET GARDERIES	4 994 770.00	5 151 050.00	5 151 050.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	A7

DETAIL DU CHAPITRE 927 : LOGEMENT

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	140 615.00	137 900.00	137 900.00
927-0 927-2	SERVICES COMMUNS AIDE AU SECTEUR LOCATIF	130 495.00 10 120.00	128 600.00 9 300.00	128 600.00 9 300.00
	RECETTES	10 390.00	500.00	500.00
927-0 927-2	SERVICES COMMUNS AIDE AU SECTEUR LOCATIF	360.00 10 030.00	500.00	500.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	A8

DETAIL DU CHAPITRE 928 : AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	20 807 785.00	20 817 720.00	20 817 720.00
928-10	SERVICES COMMUNS	945 815.00	828 035.00	828 035.00
928-11	EAU ET ASSAINISSEMENT	930 000.00	924 000.00	924 000.00
928-12	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	7 107 635.00	7 259 910.00	7 259 910.00
928-13	PROPRETE URBAINE	76 900.00	177 800.00	177 800.00
928-14	ECLAIRAGE PUBLIC	1 430 000.00	1 509 000.00	1 509 000.00
928-16	AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS	20 000.00	55 000.00	55 000.00
928-21	EQUIPEMENT DE VOIRIE	1 610 585.00	1 454 420.00	1 454 420.00
928-22	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	4 766 040.00	5 294 557.00	5 294 557.00
928-23	ESPACES VERTS URBAINS	3 638 905.00	3 016 714.00	3 016 714.00
928-24	AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	79 800.00	91 950.00	91 950.00
928-30	SERVICES COMMUNS	202 105.00	206 334.00	206 334.00
	RECETTES	13 613 296.00	14 570 804.00	14 570 804.00
928-10	SERVICES COMMUNS	2 140.00	3 050.00	3 050.00
928-12	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 692 431.00	13 069 404.00	13 069 404.00
928-13	PROPRETE URBAINE		10 000.00	10 000.00
928-14	ECLAIRAGE PUBLIC	8 000.00	10 000.00	10 000.00
928-16	AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS	80 000.00	80 000.00	80 000.00
928-21	EQUIPEMENT DE VOIRIE	6 480.00	670 000.00	670 000.00
928-22	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	651 560.00	567 170.00	567 170.00
928-23	ESPACES VERTS URBAINS	52 365.00	40 580.00	40 580.00
928-24	AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	30 000.00	12 000.00	12 000.00
928-30	SERVICES COMMUNS	90 320.00	108 600.00	108 600.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	A9

DETAIL DU CHAPITRE 929 : ACTION ECONOMIQUE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	1 311 165.00	1 201 220.00	1 201 220.00
929-0	INTERVENTIONS ECONOMIQUES	477 680.00	465 735.00	465 735.00
929-1	FOIRES ET MARCHES	795 590.00	693 710.00	693 710.00
929-5	AIDES AU TOURISME	37 895.00	41 775.00	41 775.00
	RECETTES	108 155.00	116 860.00	116 860.00
929-0	INTERVENTIONS ECONOMIQUES	23 040.00	31 670.00	31 670.00
929-1	FOIRES ET MARCHES	85 000.00	85 000.00	85 000.00
929-5	AIDES AU TOURISME	115.00	190.00	190.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	A10

93 - SERVICES COMMUNS NON VENTILES

Chapitres	LIBELLES	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES DE L'EXERCICE		39 316 934.00	46 096 239.45	46 096 239.45
931	OPÉRATION FINANCIÈRES	10 290 000.00	12 105 000.00	12 105 000.00
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	15 978 596.00	17 027 958.00	17 027 958.00
934	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 365 280.00	6 106 280.00	6 106 280.00
938	DEPENSES IMPREVUES			
939	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 683 058.00	10 857 001.45	10 857 001.45
RECETTES DE L'EXERCICE		108 087 217.00	110 519 802.00	110 519 802.00
931	OPÉRATION FINANCIÈRES	1 000 000.00		
932	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES	23 869 707.00	22 764 514.00	22 764 514.00
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	81 717 510.00	84 555 288.00	84 555 288.00
934	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 500 000.00	3 200 000.00	3 200 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	A10-1

CHAPITRE 931 : OPÉRATION FINANCIÈRES

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES DE L'EXERCICE	10 290 000.00	12 105 000.00	12 105 000.00
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.	20 000.00	15 000.00	15 000.00
6226	HONORAIRES			
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES			
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	80 000.00	30 000.00	30 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	8 900 000.00	11 200 000.00	11 200 000.00
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	1 100 000.00	800 000.00	800 000.00
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	140 000.00	30 000.00	30 000.00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES			
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	50 000.00	30 000.00	30 000.00
6817	DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS			
	RECETTES DE L'EXERCICE	1 000 000.00		
7621	PRODUITS DES AUTRES IMMO FINANCIERES - ENCAISSEES			
7817	REP./PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	1 000 000.00		

Détail du calcul des ICNE

Pour information	66112	7622
Montant des ICNE de l'exercice	800 000.00	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 100 000.00	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-300 000.00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	A10-2

CHAPITRE 932 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	RECETTES DE L'EXERCICE	23 869 707.00	22 764 514.00	22 764 514.00
7411	DOTATION FORFAITAIRE	21 442 076.00	20 320 163.00	20 320 163.00
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	623 471.00	725 438.00	725 438.00
745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	20 000.00	15 000.00	15 000.00
746	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	300 000.00	310 000.00	310 000.00
74833	ETAT - COMPENS.DE LA CONTRIBUTION ECO. TERRITORIA	454 851.00	351 162.00	351 162.00
74834	ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXES FONCIERES	78 755.00	63 866.00	63 866.00
74835	ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXE HABITATION	950 554.00	978 885.00	978 885.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	A10-3

CHAPITRE 933 : IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES DE L'EXERCICE	15 978 596.00	17 027 958.00	17 027 958.00
739115 739116 7391173 739118 73923 73925	PRELEVEMENT AUTRE TITRE DE L'ART. 55 LOI SRU REVERSEMENT SUR FNGIR DEGREV. AU TITRE DU PLAF DE LA TP ET CET SUR VAL AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE REVERSEMENT SUR FNGIR FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES FISCALES COMMUN	 14 688 596.00 1 290 000.00	 14 688 596.00 2 339 362.00	 14 688 596.00 2 339 362.00
	RECETTES DE L'EXERCICE	81 717 510.00	84 555 288.00	84 555 288.00
7311 73111 73112 73113 73114 7318 7351 7363 7368 73681 7381 7388	CONTRIBUTIONS DIRECTES TAXES FONCIERES ET D'HABITATION CONTRIBUTIONS COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES TAXES SUR LES SURFACES COMMERCIALES IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES TAXE SUR L'ELECTRICITE IMPOT SUR LES SPECTACLES TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE AUTRES TAXES DIVERSES	 63 768 684.00 3 462 122.00 259 246.00 181 095.00 8 211 363.00 1 300 000.00 35 000.00 4 500 000.00	 67 391 645.00 3 506 066.00 259 321.00 191 926.00 7 342 460.00 1 300 000.00 4 563 870.00	 67 391 645.00 3 506 066.00 259 321.00 191 926.00 7 342 460.00 1 300 000.00 4 563 870.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	A10-4

CHAPITRE 934 : TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES DE L'EXERCICE	6 365 280.00	6 106 280.00	6 106 280.00
675 676 6811 6812 6862	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES DIFFERENCE / REALISATIONS TRANSFEREES EN INVEST. DAP - IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT A REPARTIR DOTATION AUX AMORT. CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	6 267 000.00 98 280.00	6 008 000.00 98 280.00	6 008 000.00 98 280.00
	RECETTES DE L'EXERCICE	1 500 000.00	3 200 000.00	3 200 000.00
722 776 796	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIFFERENCES SUR REALISATIONS (NEGATIVE) TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	1 500 000.00	3 200 000.00	3 200 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	A10-8

CHAPITRE 938 : DEPENSES IMPREVUES

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES DE L'EXERCICE			
938	DEPENSES IMPREVUES SECTION FONCTIONNEMENT			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	A10-9

CHAPITRE 939 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES DE L'EXERCICE	6 683 058.00	10 857 001.45	10 857 001.45
023 939	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT VIREMENT A LE SECTION INVESTISSEMENT	6 683 058.00	10 857 001.45	10 857 001.45

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chapitres	LIBELLES	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES DE L'EXERCICE		33 089 970.00	27 433 920.65	27 433 920.65
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	2 318 970.00	2 409 894.04	2 409 894.04
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	189 000.00	185 600.00	185 600.00
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	2 403 500.00	1 745 400.00	1 745 400.00
903	CULTURE	1 383 500.00	404 105.96	404 105.96
904	SPORT ET JEUNESSE	5 357 000.00	1 580 000.00	1 580 000.00
905	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE			
906	FAMILLE	1 833 000.00	540 500.00	540 500.00
907	LOGEMENT	1 500 000.00	1 020 000.00	1 020 000.00
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	8 053 000.00	7 446 220.65	7 446 220.65
909	ACTION ECONOMIQUE	152 000.00	2 200.00	2 200.00
911	DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIERES	8 400 000.00	8 700 000.00	8 700 000.00
914	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 500 000.00	3 200 000.00	3 200 000.00
918	DEPENSES IMPREVUES		200 000.00	200 000.00
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE			

RESTE A REALISER (DEPENSES)	11 323 567.92
RESUTAT REPORTE	
CUMUL	38 757 488.57

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chapitres	LIBELLES	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES DE L'EXERCICE		30 547 150.89	27 433 920.65	27 433 920.65
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	30 000.00	10 000.00	10 000.00
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES			
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION			
903	CULTURE			
904	SPORT ET JEUNESSE			
906	FAMILLE	644 189.00	-28 691.04	-28 691.04
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	73 000.00	54 508.00	54 508.00
911	DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIERES	14 000 000.00	5 500 000.00	5 500 000.00
912	DOTATIONS,SUBVENTIONS,PARTICIPATIONS NON AFFECT	2 301 000.00	3 070 000.00	3 070 000.00
913	TAXES NON AFFECTEES	350 623.89	364 822.24	364 822.24
914	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 365 280.00	6 106 280.00	6 106 280.00
919	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	6 683 058.00	10 857 001.45	10 857 001.45
95	PRODUITS DES CESSIONS D IMMOBILISATION	100 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00

RESTE A REALISER (RECETTES)	3 626 720.04
RESUTAT REPORTE	1 295 950.95
AFFECTATION EN RESERVES (1068)	6 400 896.93
CUMUL	38 757 488.57

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B0

DETAIL DU CHAPITRE 900 : SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	2 318 970.00	2 409 894.04	2 409 894.04
900-20	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	2 066 440.00	2 115 403.42	2 115 403.42
900-22	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT			
900-23	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE		80 000.00	80 000.00
900-24	FETES ET CEREMONIES	14 000.00	25 000.00	25 000.00
900-26	CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	238 530.00	189 490.62	189 490.62
900-3	JUSTICE			
	RECETTES	30 000.00	10 000.00	10 000.00
900-20	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	30 000.00	10 000.00	10 000.00
900-23	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B1

DETAIL DU CHAPITRE 901 : SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	189 000.00	185 600.00	185 600.00
901-10	SERVICES COMMUNS	90 000.00	114 600.00	114 600.00
901-12	POLICE MUNICIPALE	59 000.00	31 000.00	31 000.00
901-13	POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	RECETTES			
901-12	POLICE MUNICIPALE			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B2

DETAIL DU CHAPITRE 902 : ENSEIGNEMENT - FORMATION

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	2 403 500.00	1 745 400.00	1 745 400.00
902-11	ECOLES MATERNELLES	1 257 000.00	332 400.00	332 400.00
902-12	ECOLES PRIMAIRES	968 500.00	1 091 000.00	1 091 000.00
902-51	HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	155 000.00	290 000.00	290 000.00
902-55	CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES	23 000.00	32 000.00	32 000.00
	RECETTES			
902-12 902-51	ECOLES PRIMAIRES HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B3

DETAIL DU CHAPITRE 903 : CULTURE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	1 383 500.00	404 105.96	404 105.96
903-11	EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	539 000.00	239 400.00	239 400.00
903-12	ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	2 500.00	-79 698.31	-79 698.31
903-13	THEATRES	440 000.00	80 000.00	80 000.00
903-14	CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	250 000.00	105 500.00	105 500.00
903-21	BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	81 000.00	67 000.00	67 000.00
903-22	MUSEES	47 000.00	-37 595.73	-37 595.73
903-23	ARCHIVES	4 000.00	4 500.00	4 500.00
903-24	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	20 000.00	25 000.00	25 000.00
	RECETTES			
903-13	THEATRES			
903-14	CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES			
903-21	BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES			
903-22	MUSEES			
903-24	ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B4

DETAIL DU CHAPITRE 904 : SPORTS ET JEUNESSE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	5 357 000.00	1 580 000.00	1 580 000.00
904-0	SERVICES COMMUNS			
904-11	SALLES DE SPORT, GYMNASES	1 277 950.00	114 000.00	114 000.00
904-12	STADES	418 250.00	542 000.00	542 000.00
904-13	PISCINES	16 000.00	49 000.00	49 000.00
904-14	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	1 724 800.00	820 000.00	820 000.00
904-21	CENTRES DE LOISIRS	19 000.00	54 000.00	54 000.00
904-22	AUTRES ACTIVITE POUR LES JEUNES	1 901 000.00	1 000.00	1 000.00
	RECETTES			
904-12	STADES			
904-13	PISCINES			
904-21	CENTRES DE LOISIRS			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B5

DETAIL DU CHAPITRE 905 : INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES			
905-11 905-23	DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE			
	RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B6

DETAIL DU CHAPITRE 906 : FAMILLE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	1 833 000.00	540 500.00	540 500.00
906-4	CRECHES ET GARDERIES	1 833 000.00	540 500.00	540 500.00
	RECETTES	644 189.00	-28 691.04	-28 691.04
906-4	CRECHES ET GARDERIES	644 189.00	-28 691.04	-28 691.04

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B7

DETAIL DU CHAPITRE 907 : LOGEMENT

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	1 500 000.00	1 020 000.00	1 020 000.00
907-0	SERVICES COMMUNS	1 500 000.00	1 020 000.00	1 020 000.00
	RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B8

DETAIL DU CHAPITRE 908 : AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	8 053 000.00	7 446 220.65	7 446 220.65
908-12	COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	715 000.00	320 000.00	320 000.00
908-13	PROPRETE URBAINE	85 000.00	50 000.00	50 000.00
908-14	ECLAIRAGE PUBLIC	423 000.00	450 000.00	450 000.00
908-21	EQUIPEMENT DE VOIRIE	265 000.00	315 000.00	315 000.00
908-22	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	4 460 000.00	3 945 000.00	3 945 000.00
908-23	ESPACES VERTS URBAINS	1 335 000.00	1 165 000.00	1 165 000.00
908-24	AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	740 000.00	1 182 220.65	1 182 220.65
908-30	SERVICES COMMUNS	30 000.00	19 000.00	19 000.00
	RECETTES	73 000.00	54 508.00	54 508.00
908-14	ECLAIRAGE PUBLIC			
908-22	VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES			
908-24	AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	73 000.00	54 508.00	54 508.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B9

DETAIL DU CHAPITRE 909 : ACTION ECONOMIQUE

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES	152 000.00	2 200.00	2 200.00
909-0	INTERVENTIONS ECONOMIQUES	2 000.00	2 000.00	2 000.00
909-1	FOIRES ET MARCHES	150 000.00		
909-5	AIDES AU TOURISME		200.00	200.00
	RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	B10

91 et 95 OPERATIONS NON VENTILEES

Chapitres	LIBELLES	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES DE L'EXERCICE		9 900 000.00	12 100 000.00	12 100 000.00
911	DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIERES	8 400 000.00	8 700 000.00	8 700 000.00
914	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 500 000.00	3 200 000.00	3 200 000.00
918	DEPENSES IMPREVUES		200 000.00	200 000.00
RECETTES DE L'EXERCICE		41 383 586.19	33 799 000.62	33 799 000.62
911	DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIERES	14 000 000.00	5 500 000.00	5 500 000.00
912	DOTATIONS,SUBVENTIONS,PARTICIPATIONS NON AFFECT	13 884 624.30	9 470 896.93	9 470 896.93
913	TAXES NON AFFECTEES	350 623.89	364 822.24	364 822.24
914	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 365 280.00	6 106 280.00	6 106 280.00
919	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	6 683 058.00	10 857 001.45	10 857 001.45
95	PRODUITS DES CESSIONS D IMMOBILISATION	100 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	B10-1

CHAPITRE 911 : DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIERES

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES DE L'EXERCICE	8 400 000.00	8 700 000.00	8 700 000.00
1641 166	EMPRUNTS EN EUROS REFINANCEMENT DE DETTE	8 400 000.00	8 700 000.00	8 700 000.00
	RECETTES DE L'EXERCICE	14 000 000.00	5 500 000.00	5 500 000.00
1068 1641 166	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES EMPRUNTS EN EUROS REFINANCEMENT DE DETTE	14 000 000.00	5 500 000.00	5 500 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	B10-2

CHAPITRE 912 : DOTATIONS,SUBVENTIONS,PARTICIPATIONS NON AFFECTEES

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	RECETTES DE L'EXERCICE	13 884 624.30	9 470 896.93	9 470 896.93
10222	F.C.T.V.A.	2 131 000.00	2 900 000.00	2 900 000.00
10228	AUTRES FONDS GLOBALISES	60 000.00	70 000.00	70 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	11 583 624.30	6 400 896.93	6 400 896.93
1342	AMENDES DE POLICE	110 000.00	100 000.00	100 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	B10-3

CHAPITRE 913 : TAXES NON AFFECTEES

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	RECETTES DE L'EXERCICE	350 623.89	364 822.24	364 822.24
10223 10226	T.L.E. TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	350 623.89	364 822.24	364 822.24

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	B10-4

CHAPITRE 914 : TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 500 000.00	3 200 000.00	3 200 000.00
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIO			
2031	FRAIS D'ETUDES		400 000.00	400 000.00
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	20 000.00	10 000.00	10 000.00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20 000.00	50 000.00	50 000.00
21311	HOTEL DE VILLE	20 000.00	100 000.00	100 000.00
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	320 000.00	500 000.00	500 000.00
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	20 000.00	100 000.00	100 000.00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	600 000.00	840 000.00	840 000.00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	500 000.00	1 200 000.00	1 200 000.00
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU			
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT			
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION			
21538	AUTRES RESEAUX			
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.			
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE			
4818	CHARGES A ETALER			
	RECETTES DE L'EXERCICE	6 365 280.00	6 106 280.00	6 106 280.00
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIO			
2115	TERRAINS BATIS			
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION			
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			
2185	CHEPTTEL			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28032	FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	300 000.00	350 000.00	350 000.00
280418	AUTRES ORGANISMES PUBLICS			
2804182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS AUTRES ORGANISMES PUB	136 000.00	157 000.00	157 000.00
28042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT P			
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS AMORTISSEMENTS	1 731 000.00	1 351 000.00	1 351 000.00
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,LICENCE			
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	130 000.00	100 000.00	100 000.00
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	220 000.00	250 000.00	250 000.00
281534	RESEAUX ELECTRIFICATION			
281568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE, DEFENSE	100 000.00	100 000.00	100 000.00
281571	MATERIEL ROULANT	50 000.00	50 000.00	50 000.00
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE, DEFENSE	750 000.00	700 000.00	700 000.00

VILLE DE SAINT MAUR - BUDGET PRINCIPAL VILLE - Exercice : 2014

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	350 000.00	350 000.00	350 000.00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	600 000.00	750 000.00	750 000.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL D'INFORMATIQUE	500 000.00	500 000.00	500 000.00
28184	MOBILIER	600 000.00	600 000.00	600 000.00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	800 000.00	750 000.00	750 000.00
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	98 280.00	98 280.00	98 280.00
4818	CHARGES A ETALER			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	B10-8

CHAPITRE 918 : DEPENSES IMPREVUES

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	DEPENSES DE L'EXERCICE		200 000.00	200 000.00
918	DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT		200 000.00	200 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	B10-9

CHAPITRE 919 : VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	RECETTES DE L'EXERCICE	6 683 058.00	10 857 001.45	10 857 001.45
021 919	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 683 058.00	10 857 001.45	10 857 001.45

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS NON VENTILEES	B10-5

95 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

Article	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
	RECETTES DE L'EXERCICE	100 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00
024 95	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS PRODUIT DES CESSION D'IMMOBILISATION	100 000.00	1 500 000.00	1 500 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A1

	LIBELLE	920 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	921 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	922 ENSEIGNEMENT - FORMATION	923 CULTURE	924 SPORTS ET JEUNESSE	925 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ
DEPENSES DE L'EXERCICE		22 519 975.00	5 172 280.00	16 685 840.00	8 715 700.00	11 714 460.00	2 577 885.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 518 475.00	172 280.00	4 668 440.00	753 400.00	3 593 970.00	45 885.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 317 360.00	3 650 000.00	11 399 100.00	6 599 250.00	6 998 190.00	820 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	683 140.00	1 350 000.00	616 000.00	1 341 300.00	1 042 000.00	1 712 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00		2 300.00	21 750.00	80 300.00	
RECETTES DE L'EXERCICE		3 672 940.00	16 400.00	3 467 100.00	1 340 700.00	2 728 050.00	136 150.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	348 000.00		6 000.00	480 300.00		85 000.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCH	2 095 840.00	16 400.00	3 251 100.00	557 150.00	2 123 550.00	3 250.00
73	IMPOTS ET TAXES	11 000.00					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	73 000.00		100 000.00	236 000.00	410 000.00	47 900.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 090 100.00		105 000.00	56 100.00	194 500.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 000.00		5 000.00	11 150.00		

RESTE A REALISER

DEPENSES						
RECETTES						
SOLDE						

CUMUL

DEPENSES TOTALES	22 519 975.00	5 172 280.00	16 685 840.00	8 715 700.00	11 714 460.00	2 577 885.00
RECETTES TOTALES	3 672 940.00	16 400.00	3 467 100.00	1 340 700.00	2 728 050.00	136 150.00
SOLDE CUMULE	-18 847 035.00	-5 155 880.00	-13 218 740.00	-7 375 000.00	-8 986 410.00	-2 441 735.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A1

	LIBELLE	926 FAMILLE	927 LOGEMENT	928 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	929 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE		8 725 800.00	137 900.00	20 817 720.00	1 201 220.00	98 268 780.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	415 900.00	11 400.00	8 347 150.00	716 420.00	25 243 320.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 798 800.00	120 000.00	10 099 680.00	479 800.00	62 282 180.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 511 100.00	6 500.00	2 370 890.00	5 000.00	10 637 930.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					105 350.00
RECETTES DE L'EXERCICE		5 618 800.00	500.00	14 570 804.00	116 860.00	31 668 304.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000.00		300.00		934 600.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCH	1 989 800.00	500.00	167 000.00	26 860.00	10 231 450.00
73	IMPOTS ET TAXES			12 600 404.00		12 611 404.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 600 000.00		1 108 000.00	5 000.00	5 579 900.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 000.00		100.00	85 000.00	1 544 800.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			695 000.00		766 150.00

RESTE A REALISER

DEPENSES					
RECETTES					
SOLDE					

CUMUL

DEPENSES TOTALES	8 725 800.00	137 900.00	20 817 720.00	1 201 220.00	98 268 780.00
RECETTES TOTALES	5 618 800.00	500.00	14 570 804.00	116 860.00	31 668 304.00
SOLDE CUMULE	-3 107 000.00	-137 400.00	-6 246 916.00	-1 084 360.00	-66 600 476.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 920 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	TOTAL	920-2 ADMINISTRATION GENERALE	920-3 JUSTICE	920-4 COOPERATION DECENTRALISEE, ACTIONS EURO. ET INTER.
	DEPENSES TOTALES	22 519 975.00	22 419 975.00	10 000.00	90 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 518 475.00	6 518 475.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 317 360.00	15 317 360.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	683 140.00	583 140.00	10 000.00	90 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	1 000.00		
	RECETTES TOTALES	3 672 940.00	3 644 840.00	8 100.00	20 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	348 000.00	328 000.00		20 000.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	2 095 840.00	2 095 840.00		
73	IMPOTS ET TAXES	11 000.00	11 000.00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	73 000.00	73 000.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 090 100.00	1 082 000.00	8 100.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 000.00	55 000.00		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 921 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

No	LIBELLE	TOTAL	921-1 SECURITES INTERIEURE	921-2 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE
	DEPENSES TOTALES	5 172 280.00	5 107 280.00	65 000.00
011 012 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	172 280.00 3 650 000.00 1 350 000.00	107 280.00 3 650 000.00 1 350 000.00	65 000.00
	RECETTES TOTALES	16 400.00	16 400.00	
013 70 74 77	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 400.00	16 400.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 922 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	TOTAL	922-0 SERVICES COMMUNS	922-1 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	922-5 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
	DEPENSES TOTALES	16 685 840.00	5 399 080.00	7 189 586.00	4 097 174.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 668 440.00	21 700.00	1 633 720.00	3 013 020.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 399 100.00	5 346 380.00	4 990 366.00	1 062 354.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	616 000.00	31 000.00	565 500.00	19 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 300.00			2 300.00
	RECETTES TOTALES	3 467 100.00	71 500.00	123 400.00	3 272 200.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 000.00	2 500.00	2 500.00	1 000.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	3 251 100.00	67 000.00	7 900.00	3 176 200.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	100 000.00	2 000.00	8 000.00	90 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	105 000.00		105 000.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00			5 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 923 - CULTURE

No	LIBELLE	TOTAL	923-0 SERVICES COMMUNS	923-1 EXPRESSION ARTISTIQUE	923-2 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES
	DEPENSES TOTALES	8 715 700.00	1 300 000.00	4 269 115.00	3 146 585.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	753 400.00		329 595.00	423 805.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 599 250.00		3 888 570.00	2 710 680.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 341 300.00	1 300 000.00	40 500.00	800.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 750.00		10 450.00	11 300.00
	RECETTES TOTALES	1 340 700.00	430 000.00	847 700.00	63 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	480 300.00	430 000.00	50 000.00	300.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	557 150.00		498 450.00	58 700.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	236 000.00		232 000.00	4 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	56 100.00		56 100.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 150.00		11 150.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 924 - SPORTS ET JEUNESSE

No	LIBELLE	TOTAL	924-0 SERVICES COMMUNS	924-1 SPORTS	924-2 JEUNESSE
	DEPENSES TOTALES	11 714 460.00	1 513 220.00	7 592 055.00	2 609 185.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 593 970.00	4 150.00	2 998 640.00	591 180.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 998 190.00	479 070.00	4 513 415.00	2 005 705.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 042 000.00	1 030 000.00		12 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 300.00		80 000.00	300.00
	RECETTES TOTALES	2 728 050.00	1 750.00	1 372 700.00	1 353 600.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	2 123 550.00	1 750.00	1 223 700.00	898 100.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	410 000.00		10 000.00	400 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	194 500.00		139 000.00	55 500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 925 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

No	LIBELLE	TOTAL	925-1 SANTE	925-2 INTERVENTIONS SOCIALES
	DEPENSES TOTALES	2 577 885.00	228 084.00	2 349 801.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 885.00	40 485.00	5 400.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 000.00	107 599.00	712 401.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 712 000.00	80 000.00	1 632 000.00
	RECETTES TOTALES	136 150.00		136 150.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	85 000.00		85 000.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	3 250.00		3 250.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	47 900.00		47 900.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 926 - FAMILLE

No	LIBELLE	TOTAL	926-1 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	926-3 AIDE A LA FAMILLE	926-4 CRECHES ET GARDERIES
	DEPENSES TOTALES	8 725 800.00	537 322.00	153 000.00	8 035 478.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	415 900.00			415 900.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 798 800.00	284 222.00		6 514 578.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 511 100.00	253 100.00	153 000.00	1 105 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	5 618 800.00	467 750.00		5 151 050.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000.00			15 000.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	1 989 800.00	467 750.00		1 522 050.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 600 000.00			3 600 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 000.00			14 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 927 - LOGEMENT

No	LIBELLE	TOTAL	927-0 SERVICES COMMUNS	927-2 AIDE AU SECTEUR LOCATIF
	DEPENSES TOTALES	137 900.00	128 600.00	9 300.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 400.00	11 400.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	120 000.00	110 700.00	9 300.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 500.00	6 500.00	
	RECETTES TOTALES	500.00	500.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	500.00	500.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 928 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	TOTAL	928-1 SERVICES URBAINS	928-2 AMENAGEMENT URBAIN	928-3 ENVIRONNEMENT
	DEPENSES TOTALES	20 817 720.00	10 753 745.00	9 857 641.00	206 334.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 347 150.00	6 854 910.00	1 402 240.00	90 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 099 680.00	2 927 945.00	7 055 401.00	116 334.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 370 890.00	970 890.00	1 400 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	14 570 804.00	13 172 454.00	1 289 750.00	108 600.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	300.00		300.00	
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	167 000.00	107 050.00	59 350.00	600.00
73	IMPOTS ET TAXES	12 600 404.00	12 060 404.00	540 000.00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 108 000.00	1 000 000.00		108 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100.00		100.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	695 000.00	5 000.00	690 000.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 929 - ACTION ECONOMIQUE

No	LIBELLE	TOTAL	929-0 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	929-1 FOIRES ET MARCHÉ	929-5 AIDES AU TOURISME
	DEPENSES TOTALES	1 201 220.00	465 735.00	693 710.00	41 775.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	716 420.00	95 150.00	619 620.00	1 650.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	479 800.00	365 585.00	74 090.00	40 125.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000.00	5 000.00		
	RECETTES TOTALES	116 860.00	31 670.00	85 000.00	190.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	26 860.00	26 670.00		190.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 000.00	5 000.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85 000.00		85 000.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 920 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	TOTAL	920-20 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	920-21 ASSEMBLEE LOCALE	920-22 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT
	DEPENSES TOTALES	22 519 975.00	18 509 340.00	458 440.00	864 280.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 518 475.00	5 390 530.00		24 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 317 360.00	13 021 110.00		840 080.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	683 140.00	96 700.00	458 440.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	1 000.00		
	RECETTES TOTALES	3 672 940.00	3 017 040.00		21 700.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	348 000.00	328 000.00		
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	2 095 840.00	1 497 040.00		3 700.00
73	IMPOTS ET TAXES	11 000.00			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	73 000.00	55 000.00		18 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 090 100.00	1 082 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 000.00	55 000.00		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 920 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	920-23 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	920-24 FETES ET CEREMONIES	920-25 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	920-26 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES
	DEPENSES TOTALES	1 347 945.00	800 730.00	12 000.00	427 240.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	818 400.00	229 200.00		56 145.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	513 545.00	571 530.00		371 095.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 000.00		12 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	251 800.00	2 100.00		352 200.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	251 800.00	2 100.00		341 200.00
73	IMPOTS ET TAXES				11 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 920 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	920-3 JUSTICE	920-41 SUBVENTION GLOBALE
	DEPENSES TOTALES	10 000.00	90 000.00
011 012 65 67	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00	90 000.00
	RECETTES TOTALES	8 100.00	20 000.00
013 70 73 74 75 77	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES IMPOTS ET TAXES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 100.00	20 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 921 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

No	LIBELLE	TOTAL	921-11 POLICE NATIONALE	921-12 POLICE MUNICIPALE	921-13 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS
	DEPENSES TOTALES	5 172 280.00	20 000.00	3 731 280.00	1 356 000.00
011 012 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	172 280.00 3 650 000.00 1 350 000.00	20 000.00	81 280.00 3 650 000.00	6 000.00 1 350 000.00
	RECETTES TOTALES	16 400.00		16 400.00	
013 70 74 77	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 400.00		16 400.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 921 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

No	LIBELLE	921-2 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE
	DEPENSES TOTALES	65 000.00
011 012 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65 000.00
	RECETTES TOTALES	
013 70 74 77	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PRODUITS EXCEPTIONNELS	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 922 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	TOTAL	922-0 SERVICES COMMUNS	922-11 ECOLES MATERNELLES	922-12 ECOLES PRIMAIRES
	DEPENSES TOTALES	16 685 840.00	5 399 080.00	3 585 700.00	3 024 386.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 668 440.00	21 700.00	751 520.00	868 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 399 100.00	5 346 380.00	2 834 180.00	2 156 186.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	616 000.00	31 000.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 300.00			
	RECETTES TOTALES	3 467 100.00	71 500.00	46 600.00	76 800.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 000.00	2 500.00	2 000.00	500.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	3 251 100.00	67 000.00	5 600.00	2 300.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	100 000.00	2 000.00		8 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	105 000.00		39 000.00	66 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 922 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	922-13 CLASSES REGROUPEES	922-51 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	922-52 TRANSPORTS SCOLAIRES	922-53 SPORT SCOLAIRE
	DEPENSES TOTALES	579 500.00	2 927 819.00	469 050.00	23 445.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 000.00	1 869 875.00	469 050.00	23 445.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 055 644.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	565 500.00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 300.00		
	RECETTES TOTALES		3 105 200.00	60 000.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		1 000.00		
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES		3 069 200.00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		30 000.00	60 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 000.00		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 922 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	922-54 MEDECINE SCOLAIRE	922-55 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES
	DEPENSES TOTALES	2 500.00	674 360.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 500.00	648 150.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		6 710.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		19 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	RECETTES TOTALES		107 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES		107 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 923 - CULTURE

No	LIBELLE	TOTAL	923-0 SERVICES COMMUNS	923-11 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	923-12 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES
	DEPENSES TOTALES	8 715 700.00	1 300 000.00	3 374 520.00	93 960.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	753 400.00		141 310.00	18 600.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 599 250.00		3 224 710.00	75 360.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 341 300.00	1 300 000.00	8 500.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 750.00			
	RECETTES TOTALES	1 340 700.00	430 000.00	797 000.00	3 350.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	480 300.00	430 000.00	50 000.00	
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	557 150.00		495 750.00	350.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	236 000.00		226 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	56 100.00		14 100.00	3 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 150.00		11 150.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 923 - CULTURE

No	LIBELLE	923-13 THEATRES	923-14 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	923-21 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	923-22 MUSEES
	DEPENSES TOTALES	733 535.00	67 100.00	2 259 045.00	641 330.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	145 035.00	24 650.00	307 045.00	81 930.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	588 500.00		1 951 200.00	548 100.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		32 000.00	800.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 450.00		11 300.00
	RECETTES TOTALES	41 350.00	6 000.00	55 200.00	7 100.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			300.00	
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	2 350.00		50 900.00	7 100.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		6 000.00	4 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 000.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 923 - CULTURE

No	LIBELLE	923-23 ARCHIVES	923-24 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES TOTALES	229 010.00	17 200.00
011 012 65 67	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 630.00 211 380.00	17 200.00
	RECETTES TOTALES	700.00	
013 70 74 75 77	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS	700.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 924 - SPORTS ET JEUNESSE

No	LIBELLE	TOTAL	924-0 SERVICES COMMUNS	924-11 SALLES DE SPORT, GYMNASES	924-12 STADES
	DEPENSES TOTALES	11 714 460.00	1 513 220.00	867 560.00	1 629 550.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 593 970.00	4 150.00	260 370.00	577 400.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 998 190.00	479 070.00	607 190.00	1 052 150.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 042 000.00	1 030 000.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 300.00			
	RECETTES TOTALES	2 728 050.00	1 750.00	75 950.00	178 650.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	2 123 550.00	1 750.00	68 450.00	73 150.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	410 000.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	194 500.00		7 500.00	105 500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 924 - SPORTS ET JEUNESSE

No	LIBELLE	924-13 PISCINES	924-14 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	924-15 MANIFESTATIONS SPORTIVES	924-21 CENTRES DE LOISIRS
	DEPENSES TOTALES	1 874 750.00	3 220 195.00		2 007 635.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	383 320.00	1 777 550.00		283 440.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 491 430.00	1 362 645.00		1 723 895.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		80 000.00		300.00
	RECETTES TOTALES	176 600.00	931 500.00	10 000.00	1 181 950.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	176 600.00	905 500.00		781 950.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			10 000.00	400 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		26 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 924 - SPORTS ET JEUNESSE

No	LIBELLE	924-22 AUTRES ACTIVITE POUR LES JEUNES	924-23 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES TOTALES	529 550.00	72 000.00
011 012 65 67	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES EXCEPTIONNELLES	235 740.00 281 810.00 12 000.00	72 000.00
	RECETTES TOTALES	131 650.00	40 000.00
013 70 74 75 77	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS	76 150.00 55 500.00	40 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 925 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

No	LIBELLE	TOTAL	925-10 SERVICES COMMUNS	925-11 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	925-20 SERVICES COMMUNS
	DEPENSES TOTALES	2 577 885.00	107 599.00	120 485.00	2 349 801.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 885.00		40 485.00	5 400.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 000.00	107 599.00		712 401.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 712 000.00		80 000.00	1 632 000.00
	RECETTES TOTALES	136 150.00			136 150.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	85 000.00			85 000.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	3 250.00			3 250.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	47 900.00			47 900.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 926 - FAMILLE

No	LIBELLE	TOTAL	926-1 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	926-3 AIDES A LA FAMILLE	926-4 CRECHES ET GARDERIES
	DEPENSES TOTALES	8 725 800.00	537 322.00	153 000.00	8 035 478.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	415 900.00			415 900.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 798 800.00	284 222.00		6 514 578.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 511 100.00	253 100.00	153 000.00	1 105 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	5 618 800.00	467 750.00		5 151 050.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000.00			15 000.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	1 989 800.00	467 750.00		1 522 050.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 600 000.00			3 600 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 000.00			14 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 927 - LOGEMENT

No	LIBELLE	TOTAL	927-0 SERVICES COMMUNS	927-2 AIDE AU SECTEUR LOCATIF
	DEPENSES TOTALES	137 900.00	128 600.00	9 300.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 400.00	11 400.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	120 000.00	110 700.00	9 300.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 500.00	6 500.00	
	RECETTES TOTALES	500.00	500.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	500.00	500.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 928 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	TOTAL	928-10 SERVICES COMMUNS	928-11 EAU ET ASSAINISSEMENT	928-12 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
	DEPENSES TOTALES	20 817 720.00	828 035.00	924 000.00	7 259 910.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 347 150.00			5 122 110.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 099 680.00	793 035.00		2 134 910.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 370 890.00	35 000.00	924 000.00	2 890.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	14 570 804.00	3 050.00		13 069 404.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	300.00			
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	167 000.00	3 050.00		9 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	12 600 404.00			12 060 404.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 108 000.00			1 000 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	695 000.00			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 928 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	928-13 PROPRETE URBAINE	928-14 ECLAIRAGE PUBLIC	928-16 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS	928-21 EQUIPEMENT DE VOIRIE
	DEPENSES TOTALES	177 800.00	1 509 000.00	55 000.00	1 454 420.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	177 800.00	1 500 000.00	55 000.00	54 420.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		9 000.00		1 400 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	10 000.00	10 000.00	80 000.00	670 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	5 000.00	10 000.00	80 000.00	
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00			670 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 928 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	928-22 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	928-23 ESPACES VERTS URBAINS	928-24 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	928-30 SERVICES COMMUNS
	DEPENSES TOTALES	5 294 557.00	3 016 714.00	91 950.00	206 334.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	365 420.00	890 450.00	91 950.00	90 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 929 137.00	2 126 264.00		116 334.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	567 170.00	40 580.00	12 000.00	108 600.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		300.00		
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	27 070.00	20 280.00	12 000.00	600.00
73	IMPOTS ET TAXES	540 000.00			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				108 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		20 000.00		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 929 - ACTION ECONOMIQUE

No	LIBELLE	TOTAL	929-0 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	929-1 FOIRES ET MARCHES	929-5 AIDES AU TOURISME
	DEPENSES TOTALES	1 201 220.00	465 735.00	693 710.00	41 775.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	716 420.00	95 150.00	619 620.00	1 650.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	479 800.00	365 585.00	74 090.00	40 125.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000.00	5 000.00		
	RECETTES TOTALES	116 860.00	31 670.00	85 000.00	190.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	26 860.00	26 670.00		190.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 000.00	5 000.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85 000.00		85 000.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 920 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	TOTAL	92020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	92021 ASSEMBLEE LOCALE	92022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT
	DEPENSES TOTALES	22 519 975.00	18 509 340.00	458 440.00	864 280.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 518 475.00	5 390 530.00		24 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 317 360.00	13 021 110.00		840 080.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	683 140.00	96 700.00	458 440.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	1 000.00		
	RECETTES TOTALES	3 672 940.00	3 017 040.00		21 700.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	348 000.00	328 000.00		
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	2 095 840.00	1 497 040.00		3 700.00
73	IMPOTS ET TAXES	11 000.00			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	73 000.00	55 000.00		18 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 090 100.00	1 082 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 000.00	55 000.00		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 920 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	92023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	92024 FETES ET CEREMONIES	92025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	92026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES
	DEPENSES TOTALES	1 347 945.00	800 730.00	12 000.00	427 240.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	818 400.00	229 200.00		56 145.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	513 545.00	571 530.00		371 095.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 000.00		12 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	251 800.00	2 100.00		352 200.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	251 800.00	2 100.00		341 200.00
73	IMPOTS ET TAXES				11 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 920 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	9203 JUSTICE	92041 SUBVENTION GLOBALE
	DEPENSES TOTALES	10 000.00	90 000.00
011 012 65 67	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00	90 000.00
	RECETTES TOTALES	8 100.00	20 000.00
013 70 73 74 75 77	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES IMPOTS ET TAXES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 100.00	20 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 921 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

No	LIBELLE	TOTAL	92111 POLICE NATIONALE	92112 POLICE MUNICIPALE	92113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS
	DEPENSES TOTALES	5 172 280.00	20 000.00	3 731 280.00	1 356 000.00
011 012 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	172 280.00 3 650 000.00 1 350 000.00	20 000.00	81 280.00 3 650 000.00	6 000.00 1 350 000.00
	RECETTES TOTALES	16 400.00		16 400.00	
013 70 74 77	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 400.00		16 400.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 921 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

No	LIBELLE	9212 HYGIENE
	DEPENSES TOTALES	65 000.00
011 012 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65 000.00
	RECETTES TOTALES	
013 70 74 77	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PRODUITS EXCEPTIONNELS	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 922 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	TOTAL	9220 SERVICES COMMUNS	92211 ECOLES MATERNELLES	92212 ECOLES PRIMAIRES
	DEPENSES TOTALES	16 685 840.00	5 399 080.00	3 585 700.00	3 024 386.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 668 440.00	21 700.00	751 520.00	868 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 399 100.00	5 346 380.00	2 834 180.00	2 156 186.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	616 000.00	31 000.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 300.00			
	RECETTES TOTALES	3 467 100.00	71 500.00	46 600.00	76 800.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 000.00	2 500.00	2 000.00	500.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	3 251 100.00	67 000.00	5 600.00	2 300.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	100 000.00	2 000.00		8 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	105 000.00		39 000.00	66 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 922 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	92213 CLASSES REGROUPEES	92251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	92252 TRANSPORTS SCOLAIRES	92253 SPORT SCOLAIRE
	DEPENSES TOTALES	579 500.00	2 927 819.00	469 050.00	23 445.00
011 012 65 67	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 000.00 565 500.00	1 869 875.00 1 055 644.00 2 300.00	469 050.00	23 445.00
	RECETTES TOTALES		3 105 200.00	60 000.00	
013 70 74 75 77	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 000.00 3 069 200.00 30 000.00 5 000.00	60 000.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 922 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	92254 MEDECINE SCOLAIRE	92255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES
	DEPENSES TOTALES	2 500.00	674 360.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 500.00	648 150.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		6 710.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		19 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	RECETTES TOTALES		107 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES		107 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 923 - CULTURE

No	LIBELLE	TOTAL	9230 SERVICES COMMUNS	92311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	92312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES
	DEPENSES TOTALES	8 715 700.00	1 300 000.00	3 374 520.00	93 960.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	753 400.00		141 310.00	18 600.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 599 250.00		3 224 710.00	75 360.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 341 300.00	1 300 000.00	8 500.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 750.00			
	RECETTES TOTALES	1 340 700.00	430 000.00	797 000.00	3 350.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	480 300.00	430 000.00	50 000.00	
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	557 150.00		495 750.00	350.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	236 000.00		226 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	56 100.00		14 100.00	3 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 150.00		11 150.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 923 - CULTURE

No	LIBELLE	92313 THEATRES	92314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	92321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	92322 MUSEES
	DEPENSES TOTALES	733 535.00	67 100.00	2 259 045.00	641 330.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	145 035.00	24 650.00	307 045.00	81 930.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	588 500.00		1 951 200.00	548 100.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		32 000.00	800.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 450.00		11 300.00
	RECETTES TOTALES	41 350.00	6 000.00	55 200.00	7 100.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			300.00	
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	2 350.00		50 900.00	7 100.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		6 000.00	4 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 000.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 923 - CULTURE

No	LIBELLE	92323 ARCHIVES	92324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES TOTALES	229 010.00	17 200.00
011 012 65 67	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 630.00 211 380.00	17 200.00
	RECETTES TOTALES	700.00	
013 70 74 75 77	ATTENUATIONS DE CHARGES VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS EXCEPTIONNELS	700.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 924 - SPORTS ET JEUNESSE

No	LIBELLE	TOTAL	9240 SERVICES COMMUNS	92411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	92412 STADES
	DEPENSES TOTALES	11 714 460.00	1 513 220.00	867 560.00	1 629 550.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 593 970.00	4 150.00	260 370.00	577 400.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 998 190.00	479 070.00	607 190.00	1 052 150.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 042 000.00	1 030 000.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 300.00			
	RECETTES TOTALES	2 728 050.00	1 750.00	75 950.00	178 650.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	2 123 550.00	1 750.00	68 450.00	73 150.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	410 000.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	194 500.00		7 500.00	105 500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 924 - SPORTS ET JEUNESSE

No	LIBELLE	92413 PISCINES	92414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	92415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	92421 CENTRES DE LOISIRS
	DEPENSES TOTALES	1 874 750.00	3 220 195.00		2 007 635.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	383 320.00	1 777 550.00		283 440.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 491 430.00	1 362 645.00		1 723 895.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		80 000.00		300.00
	RECETTES TOTALES	176 600.00	931 500.00	10 000.00	1 181 950.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	176 600.00	905 500.00		781 950.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			10 000.00	400 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		26 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 924 - SPORTS ET JEUNESSE

No	LIBELLE	92422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	92423 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES TOTALES	529 550.00	72 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	235 740.00	72 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	281 810.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 000.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	RECETTES TOTALES	131 650.00	40 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	76 150.00	40 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	55 500.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 925 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

No	LIBELLE	TOTAL	92510 SERVICES COMMUNS	92511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	92520 SERVICES COMMUNS
	DEPENSES TOTALES	2 577 885.00	107 599.00	120 485.00	2 349 801.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	45 885.00		40 485.00	5 400.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 000.00	107 599.00		712 401.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 712 000.00		80 000.00	1 632 000.00
	RECETTES TOTALES	136 150.00			136 150.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	85 000.00			85 000.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	3 250.00			3 250.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	47 900.00			47 900.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 926 - FAMILLE

No	LIBELLE	TOTAL	9261 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	9263 AIDES A LA FAMILLE	9264 CRECHES ET GARDERIES
	DEPENSES TOTALES	8 725 800.00	537 322.00	153 000.00	8 035 478.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	415 900.00			415 900.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 798 800.00	284 222.00		6 514 578.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 511 100.00	253 100.00	153 000.00	1 105 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	5 618 800.00	467 750.00		5 151 050.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000.00			15 000.00
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	1 989 800.00	467 750.00		1 522 050.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 600 000.00			3 600 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 000.00			14 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 927 - LOGEMENT

No	LIBELLE	TOTAL	9270 SERVICES COMMUNS (LOGEMENT)	9272 AIDE AU SECTEUR LOCATIF
	DEPENSES TOTALES	137 900.00	128 600.00	9 300.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 400.00	11 400.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	120 000.00	110 700.00	9 300.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 500.00	6 500.00	
	RECETTES TOTALES	500.00	500.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	500.00	500.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 928 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	TOTAL	92810 SERVICES COMMUNS (SERVICES URBAINS)	92811 EAU ET ASSAINISSEMENT	92812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
	DEPENSES TOTALES	20 817 720.00	828 035.00	924 000.00	7 259 910.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 347 150.00			5 122 110.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 099 680.00	793 035.00		2 134 910.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 370 890.00	35 000.00	924 000.00	2 890.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	14 570 804.00	3 050.00		13 069 404.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	300.00			
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	167 000.00	3 050.00		9 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	12 600 404.00			12 060 404.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 108 000.00			1 000 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	695 000.00			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 928 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	92813 PROPRETE URBAINE	92814 ECLAIRAGE PUBLIC	92816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS	92821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE
	DEPENSES TOTALES	177 800.00	1 509 000.00	55 000.00	1 454 420.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	177 800.00	1 500 000.00	55 000.00	54 420.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		9 000.00		1 400 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	10 000.00	10 000.00	80 000.00	670 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	5 000.00	10 000.00	80 000.00	
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00			670 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 928 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	92822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	92823 ESPACES VERTS URBAINS	92824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	92830 SERVICES COMMUNS (ENVIRONNEMENT)
	DEPENSES TOTALES	5 294 557.00	3 016 714.00	91 950.00	206 334.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	365 420.00	890 450.00	91 950.00	90 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 929 137.00	2 126 264.00		116 334.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	RECETTES TOTALES	567 170.00	40 580.00	12 000.00	108 600.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		300.00		
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	27 070.00	20 280.00	12 000.00	600.00
73	IMPOTS ET TAXES	540 000.00			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				108 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		20 000.00		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-RUBRIQUE) SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 929 - ACTION ECONOMIQUE

No	LIBELLE	TOTAL	9290 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	9291 FOIRES ET MARCHES	9295 AIDE AU TOURISME
	DEPENSES TOTALES	1 201 220.00	465 735.00	693 710.00	41 775.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	716 420.00	95 150.00	619 620.00	1 650.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	479 800.00	365 585.00	74 090.00	40 125.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000.00	5 000.00		
	RECETTES TOTALES	116 860.00	31 670.00	85 000.00	190.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	VENTE DE PRODUITS FABR. PREST. SERV. MARCHANDISES	26 860.00	26 670.00		190.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 000.00	5 000.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85 000.00		85 000.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A1

	LIBELLE	900 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	901 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	902 ENSEIGNEMENT - FORMATION	903 CULTURE	904 SPORTS ET JEUNESSE	905 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE
	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 409 894.04	185 600.00	1 745 400.00	404 105.96	1 580 000.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000.00					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	125 400.00	7 600.00		10 000.00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 274 494.04	178 000.00	1 745 400.00	394 105.96	1 560 000.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					20 000.00	
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	RECETTES DE L'EXERCICE	10 000.00					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERS						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000.00					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						

RESTE A REALISER

DEPENSES	1 381 970.00	168 008.30	965 806.80	1 038 070.54	1 831 080.10	
RECETTES	17 480.00			95 549.00		
SOLDE	-1 364 490.00	-168 008.30	-965 806.80	-942 521.54	-1 831 080.10	

CUMUL

DEPENSES TOTALES	3 791 864.04	353 608.30	2 711 206.80	1 442 176.50	3 411 080.10	
RECETTES TOTALES	27 480.00			95 549.00		
SOLDE CUMULE	-3 764 384.04	-353 608.30	-2 711 206.80	-1 346 627.50	-3 411 080.10	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A1

	LIBELLE	906 FAMILLE	907 LOGEMENT	908 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	909 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
	DEPENSES DE L'EXERCICE	540 500.00	1 020 000.00	7 446 220.65	2 200.00	15 333 920.65
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES					10 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			600 300.00	2 000.00	745 300.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		1 020 000.00			1 020 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	340 500.00		6 244 000.00	200.00	12 736 700.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000.00		601 920.65		821 920.65
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	RECETTES DE L'EXERCICE	-28 691.04		54 508.00		35 816.96
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERS					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-28 691.04		54 508.00		25 816.96
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES					10 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					

RESTE A REALISER

DEPENSES	1 357 710.17	480 000.00	4 086 191.13	14 730.88	11 323 567.92
RECETTES	613 691.04				726 720.04
SOLDE	-744 019.13	-480 000.00	-4 086 191.13	-14 730.88	-10 596 847.88

CUMUL

DEPENSES TOTALES	1 898 210.17	1 500 000.00	11 532 411.78	16 930.88	26 657 488.57
RECETTES TOTALES	585 000.00		54 508.00		762 537.00
SOLDE CUMULE	-1 313 210.17	-1 500 000.00	-11 477 903.78	-16 930.88	-25 894 951.57

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 900 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	TOTAL	900-2 ADMINISTRATION GENERALE
	DEPENSES TOTALES	3 791 864.04	3 791 864.04
	Non individualisées en opérations	3 791 864.04	3 791 864.04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000.00	10 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	139 358.76	139 358.76
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 642 505.28	3 642 505.28
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
N°	Opérations		
	RECETTES TOTALES	27 480.00	27 480.00
	Non affectées aux opérations	27 480.00	27 480.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS)		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	17 480.00	17 480.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000.00	10 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Affectées aux opérations		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 901 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

No	LIBELLE	TOTAL	901-1 SECURITES INTERIEURE
	DEPENSES TOTALES	353 608.30	353 608.30
	Non individualisées en opérations	353 608.30	353 608.30
20 21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 967.64 325 640.66	27 967.64 325 640.66
N°	Opérations		
	RECETTES TOTALES		
	Non affectées aux opérations		
13 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Affectées aux opérations		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 902 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	TOTAL	902-1 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	902-5 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
	DEPENSES TOTALES	2 711 206.80	2 375 142.28	336 064.52
	Non individualisées en opérations	2 711 206.80	2 375 142.28	336 064.52
20 21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 711 206.80	2 375 142.28	336 064.52
N°	Opérations			
	RECETTES TOTALES			
	Non affectées aux opérations			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Affectées aux opérations			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 903 - CULTURE

No	LIBELLE	TOTAL	903-1 EXPRESSION ARTISTIQUE	903-2 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES
	DEPENSES TOTALES	1 442 176.50	1 054 803.50	387 373.00
	Non individualisées en opérations	1 442 176.50	1 054 803.50	387 373.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 514.40		59 514.40
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 382 662.10	1 054 803.50	327 858.60
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
N°	Opérations			
	RECETTES TOTALES	95 549.00	70 000.00	25 549.00
	Non affectées aux opérations	95 549.00	70 000.00	25 549.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	95 549.00	70 000.00	25 549.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Affectées aux opérations			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 904 - SPORTS ET JEUNESSE

No	LIBELLE	TOTAL	904-1 SPORTS	904-2 JEUNESSE
	DEPENSES TOTALES	3 411 080.10	3 317 009.87	94 070.23
	Non individualisées en opérations	3 411 080.10	3 317 009.87	94 070.23
20 204 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	3 137 317.89 273 762.21	3 043 247.66 273 762.21	94 070.23
N°	Opérations			
	RECETTES TOTALES			
	Non affectées aux opérations			
13 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Affectées aux opérations			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 905 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

No	LIBELLE	TOTAL
	DEPENSES TOTALES	
	Non individualisées en opérations	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
N°	Opérations	
	RECETTES TOTALES	
	Non affectées aux opérations	
	Affectées aux opérations	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 906 - FAMILLE

No	LIBELLE	TOTAL	906-4 CRECHES ET GARDERIES
	DEPENSES TOTALES	1 898 210.17	1 898 210.17
	Non individualisées en opérations	1 898 210.17	1 898 210.17
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	666 344.32	666 344.32
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 231 865.85	1 231 865.85
N°	Opérations		
	RECETTES TOTALES	585 000.00	585 000.00
	Non affectées aux opérations	585 000.00	585 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	585 000.00	585 000.00
	Affectées aux opérations		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 907 - LOGEMENT

No	LIBELLE	TOTAL	907-0 SERVICES COMMUNS
	DEPENSES TOTALES	1 500 000.00	1 500 000.00
	Non individualisées en opérations	1 500 000.00	1 500 000.00
204 26	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI	1 500 000.00	1 500 000.00
N°	Opérations		
	RECETTES TOTALES		
	Non affectées aux opérations		
	Affectées aux opérations		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 908 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	TOTAL	908-1 SERVICES URBAINS	908-2 AMENAGEMENT URBAIN	908-3 ENVIRONNEMENT
	DEPENSES TOTALES	11 532 411.78	1 742 566.37	9 770 377.61	19 467.80
	Non individualisées en opérations	11 532 411.78	1 742 566.37	9 770 377.61	19 467.80
16 20 21 23	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	862 695.91 10 067 795.22 601 920.65	1 742 566.37	862 695.91 8 305 761.05 601 920.65	19 467.80
N°	Opérations				
	RECETTES TOTALES	54 508.00		54 508.00	
	Non affectées aux opérations	54 508.00		54 508.00	
13 16 20 21 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	54 508.00		54 508.00	
	Affectées aux opérations				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL SOUS-FONCTION) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 909 - ACTION ECONOMIQUE

No	LIBELLE	TOTAL	909-0 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	909-1 FOIRES ET MARCHÉ	909-5 AIDES AU TOURISME
	DEPENSES TOTALES	16 930.88	3 339.52	13 391.36	200.00
	Non individualisées en opérations	16 930.88	3 339.52	13 391.36	200.00
20 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	3 339.52 13 591.36	3 339.52	13 391.36	200.00
N°	Opérations				
	RECETTES TOTALES				
	Non affectées aux opérations				
	Affectées aux opérations				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 900 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	TOTAL	900-20 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	900-23 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	900-24 FETES ET CEREMONIES
	DEPENSES TOTALES	3 791 864.04	3 219 784.52	80 000.00	25 000.00
	Non individualisées en opérations	3 791 864.04	3 219 784.52	80 000.00	25 000.00
16 20 21 23 27	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000.00 139 358.76 3 642 505.28	10 000.00 139 358.76 3 070 425.76	80 000.00	25 000.00
N°	Opérations				
	RECETTES TOTALES	27 480.00	27 480.00		
	Non affectées aux opérations	27 480.00	27 480.00		
10 13 15 16 21	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 480.00 10 000.00	17 480.00 10 000.00		
	Affectées aux opérations				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 900 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

No	LIBELLE	900-26 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES
	DEPENSES TOTALES	467 079.52
	Non individualisées en opérations	467 079.52
16 20 21 23 27	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	467 079.52
N°	Opérations	
	RECETTES TOTALES	
	Non affectées aux opérations	
10 13 15 16 21	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	Affectées aux opérations	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 901 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

No	LIBELLE	TOTAL	901-10 SERVICES COMMUNS	901-12 POLICE MUNICIPALE	901-13 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS
	DEPENSES TOTALES	353 608.30	184 492.45	103 253.85	65 862.00
	Non individualisées en opérations	353 608.30	184 492.45	103 253.85	65 862.00
20 21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 967.64 325 640.66	22 849.00 161 643.45	5 118.64 98 135.21	65 862.00
N°	Opérations				
	RECETTES TOTALES				
	Non affectées aux opérations				
13 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Affectées aux opérations				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 902 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	TOTAL	902-11 ECOLES MATERNELLES	902-12 ECOLES PRIMAIRES	902-51 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE
	DEPENSES TOTALES	2 711 206.80	793 709.66	1 581 432.62	303 503.80
	Non individualisées en opérations	2 711 206.80	793 709.66	1 581 432.62	303 503.80
20 21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 711 206.80	793 709.66	1 581 432.62	303 503.80
N°	Opérations				
	RECETTES TOTALES				
	Non affectées aux opérations				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Affectées aux opérations				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 902 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

No	LIBELLE	902-55 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES
	DEPENSES TOTALES	32 560.72
	Non individualisées en opérations	32 560.72
20 21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 560.72
N°	Opérations	
	RECETTES TOTALES	
	Non affectées aux opérations	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	Affectées aux opérations	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 903 - CULTURE

No	LIBELLE	TOTAL	903-11 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	903-12 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	903-13 THEATRES
	DEPENSES TOTALES	1 442 176.50	444 306.35	1 206.76	412 213.52
	Non individualisées en opérations	1 442 176.50	444 306.35	1 206.76	412 213.52
20 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	59 514.40 1 382 662.10	444 306.35	1 206.76	412 213.52
N°	Opérations				
	RECETTES TOTALES	95 549.00			70 000.00
	Non affectées aux opérations	95 549.00			70 000.00
10 13 21	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 549.00			70 000.00
	Affectées aux opérations				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 903 - CULTURE

No	LIBELLE	903-14 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	903-21 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	903-22 MUSEES	903-23 ARCHIVES
	DEPENSES TOTALES	197 076.87	138 489.83	82 528.63	4 500.00
	Non individualisées en opérations	197 076.87	138 489.83	82 528.63	4 500.00
20 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	197 076.87	138 489.83	82 528.63	4 500.00
N°	Opérations				
	RECETTES TOTALES		25 549.00		
	Non affectées aux opérations		25 549.00		
10 13 21	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES		25 549.00		
	Affectées aux opérations				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 903 - CULTURE

No	LIBELLE	903-24 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES TOTALES	161 854.54
	Non individualisées en opérations	161 854.54
20 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	59 514.40 102 340.14
N°	Opérations	
	RECETTES TOTALES	
	Non affectées aux opérations	
10 13 21	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	Affectées aux opérations	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 904 - SPORTS ET JEUNESSE

No	LIBELLE	TOTAL	904-11 SALLES DE SPORT, GYMNASES	904-12 STADES	904-13 PISCINES
	DEPENSES TOTALES	3 411 080.10	549 086.47	923 358.03	255 169.40
	Non individualisées en opérations	3 411 080.10	549 086.47	923 358.03	255 169.40
20 204 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	3 137 317.89 273 762.21	549 086.47	923 358.03	235 169.40 20 000.00
N°	Opérations				
	RECETTES TOTALES				
	Non affectées aux opérations				
13 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Affectées aux opérations				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 904 - SPORTS ET JEUNESSE

No	LIBELLE	904-14 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	904-21 CENTRES DE LOISIRS	904-22 AUTRES ACTIVITE POUR LES JEUNES
	DEPENSES TOTALES	1 589 395.97	66 158.47	27 911.76
	Non individualisées en opérations	1 589 395.97	66 158.47	27 911.76
20 204 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	1 335 633.76 253 762.21	66 158.47	27 911.76
N°	Opérations			
	RECETTES TOTALES			
	Non affectées aux opérations			
13 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Affectées aux opérations			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 905 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

No	LIBELLE	TOTAL
	DEPENSES TOTALES	
	Non individualisées en opérations	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
N°	Opérations	
	RECETTES TOTALES	
	Non affectées aux opérations	
	Affectées aux opérations	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 906 - FAMILLE

No	LIBELLE	TOTAL	906-4 CRECHES ET GARDERIES
	DEPENSES TOTALES	1 898 210.17	1 898 210.17
	Non individualisées en opérations	1 898 210.17	1 898 210.17
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	666 344.32	666 344.32
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 231 865.85	1 231 865.85
N°	Opérations		
	RECETTES TOTALES	585 000.00	585 000.00
	Non affectées aux opérations	585 000.00	585 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	585 000.00	585 000.00
	Affectées aux opérations		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 907 - LOGEMENT

No	LIBELLE	TOTAL	907-0 SERVICES COMMUNS
	DEPENSES TOTALES	1 500 000.00	1 500 000.00
	Non individualisées en opérations	1 500 000.00	1 500 000.00
204 26	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI	1 500 000.00	1 500 000.00
N°	Opérations		
	RECETTES TOTALES		
	Non affectées aux opérations		
	Affectées aux opérations		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 908 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	TOTAL	908-12 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	908-13 PROPRETE URBAINE	908-14 ECLAIRAGE PUBLIC
	DEPENSES TOTALES	11 532 411.78	980 651.58	50 000.00	711 914.79
	Non individualisées en opérations	11 532 411.78	980 651.58	50 000.00	711 914.79
16 20 21 23	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	862 695.91 10 067 795.22 601 920.65	980 651.58	50 000.00	711 914.79
N°	Opérations				
	RECETTES TOTALES	54 508.00			
	Non affectées aux opérations	54 508.00			
13 16 20 21 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	54 508.00			
	Affectées aux opérations				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 908 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	908-21 EQUIPEMENT DE VOIRIE	908-22 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	908-23 ESPACES VERTS URBAINS	908-24 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN
	DEPENSES TOTALES	453 800.26	5 959 826.84	1 926 230.22	1 430 520.29
	Non individualisées en opérations	453 800.26	5 959 826.84	1 926 230.22	1 430 520.29
16 20 21 23	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	453 800.26	156 401.41 5 803 425.43	1 926 230.22	706 294.50 122 305.14 601 920.65
N°	Opérations				
	RECETTES TOTALES				54 508.00
	Non affectées aux opérations				54 508.00
13 16 20 21 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS				54 508.00
	Affectées aux opérations				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 908 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

No	LIBELLE	908-30 SERVICES COMMUNS
	DEPENSES TOTALES	19 467.80
	Non individualisées en opérations	19 467.80
16 20 21 23	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	19 467.80
N°	Opérations	
	RECETTES TOTALES	
	Non affectées aux opérations	
13 16 20 21 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	
	Affectées aux opérations	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE (DETAIL RUBRIQUE) SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE - 909 - ACTION ECONOMIQUE

No	LIBELLE	TOTAL	909-0 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	909-1 FOIRES ET MARCHES	909-5 AIDES AU TOURISME
	DEPENSES TOTALES	16 930.88	3 339.52	13 391.36	200.00
	Non individualisées en opérations	16 930.88	3 339.52	13 391.36	200.00
20 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	3 339.52 13 591.36	3 339.52	13 391.36	200.00
N°	Opérations				
	RECETTES TOTALES				
	Non affectées aux opérations				
	Affectées aux opérations				

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.1
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie(2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2014	Montant des tirages 2013	Montant des remboursements 2013		Encours restant dû au 01/01/2014
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
CAISSE D'EPARGNE	13/12/2013	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	4 527,45 €	5 000 000,00 €	0,00 €
SOCIETE GENERALE	13/12/2013	3 000 000,00 €	700 000,00 €	566,30 €	700 000,00 €	0,00 €
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					253 571 148,68 €									
1641 Emprunts en euros (total)					253 571 148,68 €									
010098	Crédit Mutuel	16/02/2004	16/02/2004	31/01/2005	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3.56 %	3,56	3,56	EUR	A	P	O	A-1
010133 Ream	Société Générale	22/01/2007	22/01/2007	22/01/2008	5 000 000,00 €	C	Taux fixe à 0.95 %	0,95	0,96	EUR	A	P	O	E-4
010136 Réam	Crédit Agricole	10/04/2007	10/04/2007	10/04/2008	18 780 915,75 €	C	Taux fixe à 1.5 %	1,50	1,52	EUR	A	C	O	A-1
010140	SFIL CAFFIL	25/04/2007	25/04/2007	01/06/2007	17 729 074,20 €	C	Taux fixe à 0.95 %	0,95	0,96	EUR	A	P	O	F-6
010143	SFIL CAFFIL	15/06/2007	15/06/2007	01/03/2008	10 000 000,00 €	C	Taux fixe à 0.97 %	0,97	0,98	EUR	A	P	O	F-6
010145	Crédit Foncier de France	02/07/2007	02/07/2007	01/05/2008	5 000 000,00 €	C	Taux fixe à 1 %	1,00	1,01	EUR	A	C	O	F-6
010146 Réam	Crédit Agricole	21/08/2007	21/08/2007	21/08/2008	6 257 333,56 €	C	Taux fixe à 1.5 %	1,50	1,52	EUR	A	P	O	A-1
010149	Dexia CL	01/03/2008	01/03/2008	01/07/2008	9 599 226,61 €	C	Taux fixe à 2.85 %	2,85	2,91	EUR	S	P	O	E-3

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
010155	Société Générale	30/06/2008	30/06/2008	30/06/2009	5 000 000,00 €	C	Taux fixe à 2.59 %	2,59	2,63	EUR	A	P	O	E-5
010158	Société Générale	01/05/2009	01/05/2009	01/05/2010	6 933 333,32 €	C	Taux fixe à 3.19 %	3,19	3,24	EUR	A	P	O	E-4
010159	Caisse d'Epargne	04/06/2009	01/07/2009	01/07/2010	6 139 999,00 €	F	Taux fixe à 3.11 %	3,11	3,11	EUR	A	C	O	A-1
010160	Société Générale	19/12/2009	15/12/2009	15/12/2010	2 800 000,00 €	V	Euribor 12 M(Postfixé) + 1.48	3,01	3,05	EUR	A	P	O	A-1
010161	Société Générale	15/12/2009	13/01/2010	13/07/2010	4 083 333,37 €	V	Euribor 12 M(Postfixé) + 1.5	2,81	2,87	EUR	S	P	O	A-1
010162	SFIL CAFFIL	01/05/2010	01/05/2010	01/11/2010	4 721 707,80 €	C	Taux fixe à 4.19 %	4,19	4,25	EUR	A	P	O	B-1
010163	Société Générale	16/04/2010	22/04/2010	22/10/2010	4 323 456,67 €	C	Taux fixe à 3.23 %	3,23	3,30	EUR	S	P	O	E-4
010164 Ream	Société Générale	16/04/2010	03/01/2010	03/01/2011	4 166 666,65 €	C	Taux fixe à 3.35 %	3,35	3,35	EUR	A	C	O	E-5
010165	SFIL CAFFIL	11/06/2010	23/07/2010	01/11/2010	375 000,00 €	F	Taux fixe à 2.46 %	2,46	2,48	EUR	T	P	O	A-1
010166	SFIL CAFFIL	11/06/2010	23/07/2010	01/11/2010	375 000,00 €	F	Taux fixe à 2.46 %	2,46	2,48	EUR	T	P	O	A-1
010167	Société Générale	30/12/2010	30/12/2010	30/12/2011	2 000 000,00 €	C	Taux fixe annulable à 4,35 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,35	4,49	EUR	A	P	O	A-1

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
010168	Société Générale	27/10/2010	27/10/2010	27/01/2011	2 286 735,31 €	C	4.3 + (5*Max(0 et (-0.9)- Inflation française hors tabac ref. quotidienne))	4,30	4,43	EUR	T	C	O	E-2
010169	SFIL CAFFIL	30/12/2010	30/12/2010	01/01/2012	4 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4.75 %	4,75	4,82	EUR	A	P	O	A-1
010170	Société Générale	30/12/2010	28/01/2011	28/01/2012	1 836 000,00 €	C	Taux fixe annulable à 4,35 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,35	4,49	EUR	A	P	O	C-1
010172	Crédit Foncier de France	25/06/2010	01/06/2010	01/06/2011	8 666 666,68 €	C	Taux fixe à 4.99 %	4,99	5,06	EUR	A	C	O	F-6
010173	Société Générale	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2012	4 300 000,00 €	C	((Euribor 01 M-Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	4,55	4,72	EUR	A	P	O	B-1
010174	Société Générale	17/01/2011	17/01/2011	17/01/2012	3 786 078,15 €	C	Taux fixe à 4.55 %	4,55	4,70	EUR	A	P	O	E-2
010175	SFIL CAFFIL	01/08/2011	01/08/2011	01/12/2011	4 731 127,33 €	C	4-(5*Cap 7 sur CMS EUR 30A (Postfixé))	4,00	4,06	EUR	A	C	O	E-1
010176	SFIL CAFFIL	21/07/2011	01/08/2011	01/08/2012	12 944 192,47 €	C	Taux fixe à 4.9 %	4,90	4,97	EUR	A	C	O	F-6

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
010177	SFIL CAFFIL	09/01/2012	01/02/2012	01/07/2012	7 065 922,38 €	C	4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	4,68	4,75	EUR	A	C	O	E-1
010178	SFIL CAFFIL	01/07/2008	01/02/2012	01/07/2012	4 721 707,80 €	C	4.16-(5*Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfixé))	4,16	4,22	EUR	A	P	O	E-2
010179	SFIL CAFFIL	09/01/2012	01/02/2012	01/02/2013	3 425 641,11 €	C	Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)	12,71	12,90	EUR	A	P	O	F-6
010180	Caisse des Dépôts et Consignations	26/12/2011	30/12/2011	30/12/2012	2 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4.51 %	4,51	4,51	EUR	A	P	O	A-1
010181	Caisse d'Epargne	17/12/2011	17/12/2011	01/06/2013	3 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4.56 %	4,56	4,56	EUR	A	P	O	A-1
010182	Société Générale	16/11/2011	30/01/2012	30/01/2013	3 800 000,00 €	F	Taux fixe à 4.75 %	4,75	4,91	EUR	A	C	O	A-1
010183	Caisse des Dépôts et Consignations	30/04/2012	30/04/2012	01/05/2013	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4.51 %	4,51	4,51	EUR	A	P	O	A-1
010184	Société Générale	25/07/2012	25/07/2012	01/11/2012	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4.95 %	4,95	5,12	EUR	T	C	O	A-1
010185 ex 010157	Depfa Bank	20/06/2008	20/06/2008	22/06/2009	6 429 657,19 €	F	Taux fixe à 2 %	2,00	2,03	EUR	A	C	O	A-1
010186 ex 010144	Depfa Bank	01/07/2007	01/07/2007	02/05/2008	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1 %	1,00	1,01	EUR	A	C	O	A-1
010187 ex 010131	Depfa Bank	20/12/2006	20/12/2006	20/12/2007	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1 %	1,00	1,01	EUR	A	C	O	A-1

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

[illegible]

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					253 571 148,68 €									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine* , X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				215 365 659,40 €					8 671 549,22 €	11 360 871,54 €		6 381 702,88 €
1641 Emprunts en euros (total)				215 365 659,40 €					8 671 549,22 €	11 360 871,54 €		6 381 702,88 €
010098	N		A-1	7 944 596,35 €	20,08	F	Taux fixe à 3.031 % Euribor 12 M + 0.07	3,03	276 119,80 €	240 800,72 €		95 152,98 €
010133 Ream	N		E-4	4 488 107,25 €	23,06	C	Taux fixe à 2.95 % Taux fixe 2.82% à barrière -0.3% sur écart CMS GBP 10 An - CMS EUR 10 An (6.45%/5/0)	2,99	100 851,81 €	134 238,04 €		117 878,25 €
010136 Réam	N		A-1	14 756 433,81 €	21,27	F	Taux fixe à 4.77 %	4,77	670 746,99 €	703 881,89 €		485 251,91 €
010140	N		F-6	15 624 688,55 €	22,42	C	Taux fixe 2.8% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (3.8%/0.2/0)	7,10	389 691,41 €	1 109 028,36 €		636 189,45 €
010143	N		F-6	8 817 333,93 €	23,17	C	(Euribor 12 M-0.46) + Taux fixe 0% à barrière 1.45 sur EUR-CHF (0%/0.5/1.45)	9,50	225 607,63 €	836 861,54 €		713 294,38 €
010145	N		F-6	4 000 000,00 €	23,33	C	Taux fixe 1.93% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (1.93%/0.5/1.6514)	20,01	166 666,67 €	799 759,74 €		519 076,21 €

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
010146 Réam	N		A-1	3 334 674,33 €	8,64	F	Taux fixe à 4.77 %	4,77	315 082,65 €	159 063,97 €		51 612,37 €
010149	N		E-3	8 971 560,56 €	29,5	C	Taux fixe 3.29% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 05A (Postfixé) >= 0.3% sinon (6.81% - 5 x spread)	3,37	133 592,16 €	298 172,59 €		147 807,66 €
010155	N		E-5	4 584 156,58 €	24,5	C	Taux fixe à 2.59 % Taux fixe 2.89% à barrière 1.27% sur écart CMS GBP 10 An - CMS CHF 10 An (4.09%/5/1.27)	2,63	96 049,35 €	120 378,68 €		66 294,33 €
010158	N		E-4	6 348 682,30 €	21,33	C	Taux fixe 3.19% à barrière -0.1% sur écart CMS GBP 10 An - CMS EUR 10 An (6.6%/5/0)	3,24	164 878,50 €	205 335,78 €		133 700,71 €
010159	N		A-1	4 911 999,20 €	15,5	F	Taux fixe à 3.11 % Euribor 12 M + 0.7	3,11	306 999,95 €	152 763,18 €		30 704,28 €
010160	N		A-1	2 547 138,40 €	20,96	F	Taux fixe à 4.55 %	4,72	71 309,96 €	117 504,45 €		5 006,67 €
010161	N		A-1	3 755 931,69 €	20,53	F	Taux fixe à 4.55 %	4,72	104 417,64 €	170 069,64 €		8 307,19 €
010162	N		B-1	4 395 666,06 €	23,83	C	Taux fixe 4.19% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé) (Marge de 0.3%)	4,25	107 469,82 €	186 736,44 €		29 945,90 €

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
010163	N		E-4	3 951 245,25 €	19,81	C	Taux fixe 3.91% à barrière -0.5% sur écart CMS GBP 10 An - CMS EUR 10 An (5.95%/5/0) Taux fixe 3.91% à barrière - 0.35% sur écart CMS GBP 10 An - CMS EUR 10 An (5.95%/5/0)	4,01	118 708,74 €	155 474,28 €		29 137,92 €
010164 Ream	N		E-5	3 666 666,64 €	21,01	C	Taux fixe à 4.2 %	4,26	166 666,67 €	156 138,89 €		147 816,67 €
010165	N		A-1	305 028,95 €	11,58	F	Taux fixe à 2.46 %	2,48	22 675,88 €	7 295,60 €		1 138,35 €
010166	N		A-1	305 028,95 €	11,58	F	Taux fixe à 2.46 %	2,48	22 675,88 €	7 295,60 €		1 138,35 €
010167	N		A-1	1 809 320,50 €	17	F	Taux fixe à 4.35 %	4,49	70 019,14 €	79 798,57 €		210,17 €
010168	N		E-2	1 600 714,75 €	6,82	C	4.3 + (5*Max(0 et (-0.9)-Inflation française hors tabac ref. quotidienne))	4,43	228 673,52 €	66 044,73 €		10 652,38 €
010169	N		A-1	3 619 993,24 €	12	F	Taux fixe à 4.75 %	4,82	204 369,49 €	174 337,87 €		164 044,82 €
010170	N		C-1	1 722 172,95 €	17,07	C	Taux fixe annulable à 4,35 % (date d'exercice 30/12/2013) Taux fixe à 4.35 %	4,49	61 216,74 €	73 935,62 €		12 844,73 €
010172	N		F-6	7 666 666,69 €	22,42	C	Taux fixe à 4.99 %	5,06	333 333,33 €	387 880,09 €		216 510,56 €
010173	N		B-1	4 033 411,60 €	17,5	C	((Euribor 01 M-Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	4,72	143 372,54 €	183 296,65 €		14 749,73 €

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
010174	N		E-2	3 551 351,51 €	17,04	C	(Euribor 12 M(Postfixé) + 1.5)- (5*Cap 4.5 sur Inflation européenne hors tabac ref. quotidienne)	2,10	126 237,13 €	73 596,14 €		15 641,64 €
010175	N		E-1	4 490 190,11 €	39,92	C	4-(5*Cap 7 sur CMS EUR 30A (Postfixé))	4,06	86 123,74 €	182 102,15 €		14 680,22 €
010176	N		F-6	11 773 423,05 €	18,58	C	Taux fixe 4,04% à barrière 83 sur USD-JPY (5.54%/0.3/83)	4,10	633 888,54 €	482 252,49 €		190 015,70 €
010177	N		E-1	6 521 405,95 €	20,5	C	4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	4,75	283 211,65 €	309 440,71 €		148 406,64 €
010178	N		E-2	4 517 132,15 €	24,5	C	4.16-(5*Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfixé))	4,22	108 465,21 €	190 522,60 €		93 228,61 €
010179	N		F-6	3 310 877,96 €	17,08	C	Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)	12,00	120 237,36 €	397 192,81 €		376 850,54 €
010180	N		A-1	1 903 844,33 €	13	F	Taux fixe à 4.51 %	4,51	100 492,29 €	85 863,38 €		81 105,26 €
010181	N		A-1	2 856 305,10 €	13,42	F	Taux fixe à 4.56 %	4,56	150 247,39 €	130 247,51 €		71 638,37 €
010182	N		A-1	3 546 666,67 €	13,08	F	Taux fixe à 4.75 %	4,91	253 333,33 €	161 681,20 €		26 941,30 €
010183	N		A-1	4 759 610,83 €	13,33	F	Taux fixe à 4.51 %	4,51	251 230,72 €	214 658,45 €		134 987,16 €
010184	N		A-1	4 583 333,33 €	13,58	F	Taux fixe à 4.95 %	5,12	333 333,33 €	223 735,42 €		35 062,50 €

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

[illegible]

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilées (total)												
<i>1681 Autres emprunts (total)</i>												
<i>1682 Bons à moyen terme négociables (total)</i>												
<i>1687 Autres dettes (total)</i>												
Total général				215 365 659,40 €					8 671 549,22 €	11 360 871,54 €		6 381 702,88 €

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
010162	SFIL CAFFIL	4 721 707,80 €	4 395 666,06 €	1	27,5	01/05/2010 - 01/11/2012	Euribor 12 M + 0.3	Taux fixe à 4.19 %	1 024 108,38 €	Taux fixe 4.19% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé) (Marge de 0.3%)	4,25	186 736,44 €		2,04
010173	Société Générale	4 300 000,00 €	4 033 411,60 €	1	13,5		((Euribor 01 M-Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	((Euribor 01 M-Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	1 014 366,66 €	((Euribor 01 M-Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	4,72	183 296,65 €		1,87
TOTAL (B)		9 021 707,80 €	8 429 077,66 €									370 033,09 €		3,91

IV – ANNEXE													IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE													A2.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
010133 Ream	Société Générale	5 000 000,00 €	4 488 107,25 €	4	30	22/01/2007 - 22/01/2013 22/01/2013 - 22/01/2014	Taux fixe à 0.95 %	Taux fixe à 3.5 %		Taux fixe à 2.95 %	2,99	134 238,04 €		2,08
010149	Dexia CL	9 599 226,61 €	8 971 560,56 €	3	37	01/03/2008 - 01/07/2009	Euribor 06 M + 0.05	Taux fixe 3.29% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 05A (Postfixé) >= 0.3% sinon (6.81% - 5 x spread)		Taux fixe 3.29% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 05A (Postfixé) >= 0.3% sinon (6.81% - 5 x spread)	3,37	298 172,59 €		4,17
010155	Société Générale	5 000 000,00 €	4 584 156,58 €	5	30	30/06/2008 - 30/06/2014	Taux fixe à 2.59 %	Euribor 12 M + 0.1		Taux fixe à 2.59 %	2,63	120 378,68 €		2,13
010158	Société Générale	6 933 333,32 €	6 348 682,30 €	4	26	01/05/2009 - 01/05/2011	Taux fixe à 3.19 %	Taux fixe à 3.19 %		Taux fixe 3.19% à barrière -0.1% sur écart CMS GBP 10 An - CMS EUR 10 An (6.6%/5/0)	3,24	205 335,78 €		2,95

IV – ANNEXE													IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE													A2.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
010163	Société Générale	4 323 456,67 €	3 951 245,25 €	4	23,5	22/04/2010 - 22/04/2011 - 22/04/2011 - 22/04/2012	Taux fixe à 3.23 %	Taux fixe 3.91% à barrière -0.5% sur écart CMS GBP 10 An - CMS EUR 10 An (5.95%/5/0)		Taux fixe 3.91% à barrière -0.5% sur écart CMS GBP 10 An - CMS EUR 10 An (5.95%/5/0)	4,01	155 474,28 €		1,83
010164 Ream	Société Générale	4 166 666,65 €	3 666 666,64 €	5	25	03/01/2010 - 03/01/2012 - 03/01/2012 - 03/01/2013 - 03/01/2013 - 03/01/2015	Taux fixe à 3.35 %	Euribor 12 M(Postfixé) + 1.5		Taux fixe à 4.2 %	4,26	156 138,89 €		1,70
010168	Société Générale	2 286 735,31 €	1 600 714,75 €	2	10		4.3 + (5*Max(0 et (-0.9)-Inflation française hors tabac ref. quotidienne))	4.3 + (5*Max(0 et (-0.9)-Inflation française hors tabac ref. quotidienne))		4.3 + (5*Max(0 et (-0.9)-Inflation française hors tabac ref. quotidienne))	4,43	66 044,73 €		0,74
010174	Société Générale	3 786 078,15 €	3 551 351,51 €	2	13,5	17/01/2011 - 17/07/2012	(Euribor 12 M(Postfixé) + 1.5)-(5*Cap 4.5 sur Inflation européenne hors tabac ref. quotidienne)	Taux fixe à 4.55 %		(Euribor 12 M(Postfixé) + 1.5)-(5*Cap 4.5 sur Inflation européenne hors tabac ref. quotidienne)	2,10	73 596,14 €		1,65

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
010175	SFIL CAFFIL	4 731 127,33 €	4 490 190,11 €	1	42,33		4-(5*Cap 7 sur CMS EUR 30A (Postfixé))	4-(5*Cap 7 sur CMS EUR 30A (Postfixé))		4-(5*Cap 7 sur CMS EUR 30A (Postfixé))	4,06	182 102,15 €		2,08
010177	SFIL CAFFIL	7 065 922,38 €	6 521 405,95 €	1	27		4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))		4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	4,75	309 440,71 €		3,03
010178	SFIL CAFFIL	4 721 707,80 €	4 517 132,15 €	2	30		4.16-(5*Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfixé))	4.16-(5*Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfixé))		4.16-(5*Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Postfixé))	4,22	190 522,60 €		2,10
TOTAL (E)		57 614 254,22 €	52 691 213,05 €									1 891 444,59 €		24,47
Autres type de structures (F)														
010140	SFIL CAFFIL	17 729 074,20 €	15 624 688,55 €	6	29,08	25/04/2007-01/06/2011	Taux fixe à 0.95 %	Taux fixe 2.8% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (3.8%/0.2/0)		Taux fixe 2.8% à barrière 0 sur écart EUR-CHF EUR-USD (3.8%/0.2/0)	7,10	1 109 028,36 €		7,25

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
010143	SFIL CAFFIL	10 000 000,00 €	8 817 333,93 €	6	30	15/06/2007-01/03/2013	Taux fixe à 0.97 %	(Euribor 12 M-0.46) + Taux fixe 0% à barrière 1.45 sur EUR-CHF (0%/0.5/1.45)		(Euribor 12 M-0.46) + Taux fixe 0% à barrière 1.45 sur EUR-CHF (0%/0.5/1.45)	9,50	836 861,54 €		4,09
010145	Crédit Foncier de France	5 000 000,00 €	4 000 000,00 €	6	30	02/07/2007-01/05/2013	Taux fixe à 1 %	Taux fixe 1.93% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (1.93%/0.5/1.6514)		Taux fixe 1.93% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (1.93%/0.5/1.6514)	20,01	799 759,74 €		1,86
010172	Crédit Foncier de France	8 666 666,68 €	7 666 666,69 €	6	29	01/06/2010-01/06/2015	Taux fixe 3.5% à barrière 3.125% sur écart CMS GBP 10 An - Libor JPY 03 Mois (3.5%/10/3.125)-Taux fixe 0% à barrière 2.375% sur écart CMS GBP 10 An - Libor JPY 03 Mois (0%/10/2.375)	Taux fixe 3.5% à barrière 3.125% sur écart CMS GBP 10 An - Libor JPY 03 Mois (3.5%/10/3.125)-Taux fixe 0% à barrière 2.375% sur écart CMS GBP 10 An - Libor JPY 03 Mois (0%/10/2.375)		Taux fixe à 4.99 %	5,06	387 880,09 €		3,56

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
010176	SFIL CAFFIL	12 944 192,47 €	11 773 423,05 €	6	20	01/08/2011 01/08/2012	Taux fixe 4.04% à barrière 83 sur USD-JPY (5.54%/0.3/83)	Taux fixe 4.04% à barrière 83 sur USD-JPY (5.54%/0.3/83)		Taux fixe 4.04% à barrière 83 sur USD-JPY (5.54%/0.3/83)	4,10	482 252,49 €		5,47
010179	SFIL CAFFIL	3 425 641,11 €	3 310 877,96 €	6	20		Euribor 12 M + 0.05	Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)		Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)	12,00	397 192,81 €		1,54
TOTAL (F)		57 765 574,46 €	51 192 990,18 €									4 012 975,03 €		23,77
TOTAL GENERAL		126 237 536,48 €	114 035 453,84 €									6 348 388,33 €		52,95

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indices sous-jacents		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
Structures							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23					
	% de l'encours	47,05%					
	Montant en euros	101 330 206 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	3,91%					
	Montant en euros	8 429 078 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	0,80%					
	Montant en euros	1 722 173 €					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	2	3	1	3	2	
	% de l'encours	5,11%	4,49%	4,17%	6,87%	3,83%	
	Montant en euros	11 011 596 €	9 669 198 €	8 971 561 €	14 788 035 €	8 250 023 €	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						6
	% de l'encours						23,77%
	Montant en euros						51 192 990 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total 2)													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE														IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE														A2.6
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT														

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 01/01/2014	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau du taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.7
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014	

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014 (1)

N°du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/2014	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.8
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> <u>(ex : émissions publiques ou privées)</u>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.9
AUTRES DETTES	

A2.9 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A3 – AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibérations du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) : 1 524,49 €			12/12/1996
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Frais de recherche et de développement	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Concessions, brevets, licences	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Logiciels	2 ans	12/12/1996
Linéaire	Logiciel "Ecoute village"	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Voitures, pièces pour véhicules	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Camions et véhicules industriels	8 ans	12/12/1996
Linéaire	Mobilier	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Matériel d'incendie	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Matériel informatique	3 ans	12/12/1996
Linéaire	Autres matériels divers	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Coffre-fort	30 ans	12/12/1996
Linéaire	Installations et appareils de chauffage	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Appareils de levage - ascenseurs	20 ans	12/12/1996
Linéaire	Appareils de laboratoire	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Equipements de garage et ateliers	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Equipements de cuisine ou électroménagers	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Equipements sportifs	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Installations de voirie	30 ans	12/12/1996
Linéaire	Plantations	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans	12/12/1996
Linéaire	Bâtiments légers, abris	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics	15 ans	23/03/2006
Linéaire	Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires privés	5 ans	23/03/2006

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2014	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0	30/04/2014	65 371	65 371	0	65 371
Autres provisions pour risques ...	0	30/04/2014	65 371	65 371	0	65 371
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2014	Provision constituée au titre de l'exercice 2014	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D		12 110 000.00	12 110 000.00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		8 910 000.00	8 910 000.00
16	Emprunts,dettes assimilées hors 16449,166 (A)	8 710 000.00	8 710 000.00
1641 165	EMPRUNTS EN EUROS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	8 700 000.00 10 000.00	8 700 000.00 10 000.00
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)	200 000.00	200 000.00
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
261	TITRES DE PARTICIPATIONS		
27	Autres immobilisations financières		
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		
	Autres dépenses financières	200 000.00	200 000.00
020	Dépenses imprévues		
	Transferts entre sections =C+D	3 200 000.00	3 200 000.00
	Reprises/autofinancement antérieur: (C)		
14 15 139 19	Sur provisions réglementées Sur provisions pour risques et charges Subv. d'invest. reprises au c/résultat Moins-values de cessions		
	Charges transférées (D)=E+F+G	3 200 000.00	3 200 000.00
2	Travaux en régie (E)	3 200 000.00	3 200 000.00
2031	FRAIS D'ETUDES	400 000.00	400 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	10 000.00	10 000.00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	50 000.00	50 000.00
21311	HOTEL DE VILLE	100 000.00	100 000.00
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	500 000.00	500 000.00
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	100 000.00	100 000.00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	840 000.00	840 000.00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	1 200 000.00	1 200 000.00
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU		
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT		
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION		
21538	AUTRES RESEAUX		
481	Charges à répartir sur plusieurs ex. (F)		

	Stocks (G)		

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution	CUMUL
Dépenses	I 12 110 000.00	D001	IV 12 110 000.00

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
16449	Opérations option de tirage ligne trésorerie		
166	Refinancement de dette		
Total			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=a+b+c+d		21 808 103.69	21 808 103.69
	Ressources propres externes (a)	3 334 822.24	3 334 822.24
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE		
4818	CHARGES A ETALER		
1021	DOTATION		
10222	F.C.T.V.A.	2 900 000.00	2 900 000.00
10223	T.L.E.	364 822.24	364 822.24
10226	TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSI		
10228	AUTRES FONDS GLOBALISES	70 000.00	70 000.00
10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL		
	Autres recettes financières (b)	1 510 000.00	1 510 000.00
138	Autres subv. d'invest. non transf.		
274	Remboursement de prêts		
024	Produits des cessions		
	Autres recettes externes	1 510 000.00	1 510 000.00
	Transfert entre sections (c)	6 106 280.00	6 106 280.00
2115	TERRAINS BATIS		
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION		
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TEC		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT		
2185	CHEPTEL		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
28032	FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	350 000.00	350 000.00
280418	AUTRES ORGANISMES PUBLICS		
2804182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS AUTRES ORGANISMES PU	157 000.00	157 000.00
28042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT		
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS AMORTISSEMENTS	1 351 000.00	1 351 000.00
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,LICEN		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	100 000.00	100 000.00
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	250 000.00	250 000.00
281534	RESEAUX ELECTRIFICATION		
281568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE, DEFENSE	100 000.00	100 000.00
281571	MATERIEL ROULANT	50 000.00	50 000.00
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE, DEFENSE	700 000.00	700 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TEC	350 000.00	350 000.00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	750 000.00	750 000.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL D'INFORMATIQUE	500 000.00	500 000.00
28184	MOBILIER	600 000.00	600 000.00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	750 000.00	750 000.00
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	98 280.00	98 280.00
4818	CHARGES A ETALER		
021	Virement de la section de fonct. (d)	10 857 001.45	10 857 001.45

	Opérations de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
Recettes	III 21 808 103.69	R001 1 295 950.95	R1068 6 400 896.93	V 29 504 951.57

	Montant
Dépenses financières (IV)	IV 12 110 000.00
Recettes financières (V)	V 29 504 951.57
Solde (recettes (V) - dépenses (IV))	VI 17 394 951.57
Solde net hors créances c/2763 et charges transférées (VI+2763+D)	20 594 951.57
Résultat hors charges transférées (V-(II+D001))	20 594 951.57

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
16449	Opérations option de tirage ligne trésorerie		
166	Refinancement de dette		
Total			

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

A7.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	5 122 110,00	Recettes issues de la TEOM		12 060 404,00
60	Achats et variations de stocks	298 000,00	7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12 060 404,00
61	Services extérieurs	4 809 110,00			
63	Impôts, taxes et versements assimilés	15 000,00	Dotations et participations reçues		1 000 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 134 910,00	7478	Subventions et participations - autres organismes	1 000 000,00
			Autres recettes de fonctionnement éventuelles		9 000,00
			70	Produits des services, du domaine et ventes div.	9 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 890,00	75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (3)		78	Reprises sur provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits		013	Atténuations de charges	
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles		7 259 910,00	Total des recettes réelles		13 069 404,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Dépenses indirectes (frais financiers, amortissements, quote-part des autres services)	5 489 494,00			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
023	Virement à la section d'investissement (4)				
Total des dépenses d'ordre		5 489 494,00	Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		12 749 404,00	TOTAL GENERAL		13 069 404,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)
A7.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées		
Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues		
21578	Autres matériels et outillages de voirie	270 000,00			
2182	Matériel de transport	50 000,00			
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)					
Opération d'équipement n°					
Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles		
Opération pour compte de tiers (1 ligne par opération)			Opération pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues		024	Produit des cessions d'immobilisations	
Total des dépenses réelles		320 000,00	Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		0,00	Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		13 069 404,00	TOTAL GENERAL		13 069 404,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				2 162 127,66	196 557,06	98 278,53	1 867 292,07
2014	Indemnité financière	264 mois	Décision du maire du 04/09/2012	2 162 127,66	196 557,06	98 278,53	1 867 292,07

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

A9 – CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'opération :	[...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2014 (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
DEPENSES (a)				
[...] (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = restes à réaliser n-1 + nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXE																	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS																	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT																	

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					914 700,00 €	207 052,18 €										9 781,59 €	96 397,79 €	
Clinique Metivet	2003	P		CIC	304 900,00 €	66 194,68 €	2	T	F	Taux fixe à 5.7 %	5,82%	F	Taux fixe à 5.7 %	5,82%	A-1		3 093,76 €	32 160,98 €
Clinique Metivet	2003	P		BANQUE POPULAIRE	304 900,00 €	58 653,73 €	2	M	F	Taux fixe à 5.8 %	5,96%	F	Taux fixe à 5.8 %	5,96%	A-1		2 538,56 €	32 787,43 €
Clinique Metivet	2004	P		CREDIT MUTUEL	304 900,00 €	82 203,77 €	3	T	F	Taux fixe à 5.8 %	5,93%	F	Taux fixe à 5.8 %	5,93%	A-1		4 149,27 €	31 449,38 €
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logement sociaux)					1 294 552,78 €	537 629,06 €										15 379,51 €	70 854,53 €	
APOGEI 94	2005	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	598 882,00 €	410 740,54 €	12	A	V	Livret A + 1.15	3,15%	V	Livret A + 1.15	2,40%	A-1		9 857,77 €	31 988,85 €
CODELOG SA	2001	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16 469,41 €	6 946,91 €	22	A	V	Livret A + 0.7	3,70%	V	Livret A + 0.7	2,45%	A-1		170,20 €	257,33 €
Maison de retraite intercommunale l'ABBAYE	1994	P		OSEO	187 100,69 €	9 308,69 €	0	T	F	Taux fixe à 8.26 %	8,52%	F	Taux fixe à 8.26 %	8,52%	A-1		289,42 €	9 308,69 €
Maison de retraite intercommunale l'ABBAYE	1994	P		OSEO	187 100,68 €	8 966,32 €	0	T	F	Taux fixe à 7.73 %	7,96%	F	Taux fixe à 7.73 %	7,96%	A-1		260,57 €	8 966,32 €

IV – ANNEXE																	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS																	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT																	

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OGEC Jeanne d'Arc	2004	C		CIC	305 000,00 €	101 666,60 €	5	M	F	Taux fixe à 5.2 %	5,33%	F	Taux fixe à 5.2 %	5,33%	A-1		4 801,55 €	20 333,34 €
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat					104 631 406,85 €	91 047 482,06 €											2 319 335,07 €	3 198 682,38 €
HLM IMM 3F	2010	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 900 000,00 €	13 222 168,61 €	16	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	2,35%	A-1		310 720,96 €	607 358,14 €
HLM IMM 3F	2010	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 595 000,00 €	6 242 525,92 €	11	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,90%	F	Taux fixe à 1.9 %	1,90%	A-1		118 607,99 €	468 063,51 €
HLM IMM 3F	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	173 000,00 €	0,00 €	40	X	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,85%	A-1			
HLM IMM 3F	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	121 000,00 €	0,00 €	40	X	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,85%	A-1			
HLM IMM 3F	2009	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	932 000,00 €	895 815,15 €	46	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	1,55%	A-1		13 885,13 €	10 891,37 €
HLM IMM 3F	2009	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 665 000,00 €	3 565 265,79 €	46	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	2,35%	A-1		83 783,75 €	32 564,59 €
HLM IMM 3F	2009	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	101 000,00 €	93 511,39 €	31	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	1,55%	A-1		1 449,43 €	2 117,82 €
HLM IMM 3F	2009	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	396 000,00 €	371 474,25 €	31	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	2,35%	A-1		8 729,64 €	7 201,57 €
HLM IMM 3F	2009	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 800 000,00 €	9 896 769,58 €	15	A	V	Livret A + 0.6	3,10%	V	Livret A + 0.6	2,35%	A-1		232 574,09 €	516 687,34 €
Les cités jardins de la région parisienne	2011	P		CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	650 000,00 €	633 285,79 €	29	T	V	Livret A + 1.12	3,16%	V	Livret A + 1.12	2,39%	A-1		14 497,28 €	13 846,84 €

IV – ANNEXE																	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS																	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L’ETABLISSEMENT																	

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L’ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des rembourse- ments (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprun- t (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH ST MAUR DES FOSSES	1999	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 859 378,30 €	573 324,02 €	4	A	V	Livret A + 1.3	3,80%	V	Livret A + 1.3	2,55%	A-1		32 239,93 €	132 426,21 €
OPH ST MAUR DES FOSSES	1999	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	177 508,39 €	81 354,20 €	7	A	V	Livret A + 1.3	3,80%	V	Livret A + 1.3	2,55%	A-1		4 693,61 €	9 901,09 €
OPH ST MAUR DES FOSSES	1999	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	604 386,77 €	276 997,63 €	7	A	V	Livret A + 1.3	3,80%	V	Livret A + 1.3	2,55%	A-1		15 980,98 €	33 711,57 €
OPH ST MAUR DES FOSSES	1999	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	495 938,63 €	247 209,94 €	7	A	V	Livret A + 1.3	3,80%	V	Livret A + 1.3	3,05%	A-1		13 544,49 €	25 611,83 €
OPH ST MAUR DES FOSSES	1999	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	71 286,87 €	25 950,50 €	4	A	V	Livret A + 1.3	3,80%	V	Livret A + 1.3	3,05%	A-1		1 552,09 €	4 668,33 €
OPH ST MAUR DES FOSSES	1999	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	773 349,10 €	385 490,39 €	7	A	V	Livret A + 1.3	3,80%	V	Livret A + 1.3	3,05%	A-1		20 679,64 €	39 938,17 €
OPH ST MAUR DES FOSSES	1986	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 705 447,14 €	797 199,54 €	10	A	V	Livret A + 0.52	4,94%	V	Livret A + 0.52	1,77%	A-1		38 165,29 €	62 498,87 €
OPH ST MAUR DES FOSSES	1993	P		GNOSSAL 1% PATRONAL	195 439,64 €	91 887,75 €	13	A	F	Taux fixe à 4 %	4,00%	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	A-1		918,88 €	6 654,04 €
OPH ST MAUR DES FOSSES	1999	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	128 452,96 €	87 778,37 €	17	A	V	Livret A + 0.8	3,80%	V	Livret A + 0.8	2,55%	A-1		2 238,35 €	4 243,63 €
OPH ST MAUR DES FOSSES	2005	P		CREDIT MUTUEL	877 000,00 €	711 164,18 €	22	A	V	Euribor 12 M + 0.06	2,95%	V	Euribor 12 M + 0.06	0,62%	A-1		4 383,93 €	23 532,78 €

IV – ANNEXE																	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS																	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT																	

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH ST MAUR DES FOSSES	2006	P		CREDIT MUTUEL	1 500 000,00 €	1 280 974,25 €	23	A	F	Taux fixe à 3,734 %	3,73%	V	TEC 05(Préfixé) + 0,08	1,24%	A-1		15 884,08 €	36 133,91 €
PROLOG-UES SA. HLM	2013	C		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30 000,00 €	30 000,00 €	31	A	V	Livret A + (-0,2)	2,05%	V	Livret A + (-0,2)	1,05%	A-1		616,70 €	672,63 €
SA HLM BATIGERE ILE DE FRANCE	2009	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 823 318,46 €	1 830 866,96 €	48	A	V	Livret A + 1,16	3,41%	V	Livret A + 1,16	2,91%	A-1		53 278,23 €	11 670,24 €
SA HLM BATIGERE ILE DE FRANCE	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	471 177,70 €	471 177,70 €	48	A	V	Livret A + 0,6	2,85%	V	Livret A + 0,6	2,35%	A-1		11 078,19 €	2 012,17 €
SA HLM BATIGERE ILE DE FRANCE	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 000,00 €	52 184,40 €	50	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,85%	A-1		965,41 €	643,33 €
SA HLM BATIGERE ILE DE FRANCE	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	277 937,92 €	276 820,12 €	50	A	V	Livret A + 1,1	3,35%	V	Livret A + 1,1	3,35%	A-1		6 505,27 €	2 964,46 €
SA HLM BATIGERE ILE DE FRANCE	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	658 427,00 €	677 747,58 €	40	A	V	Livret A + 1,1	2,35%	V	Livret A + 1,1	2,35%	A-1		15 927,07 €	10 394,27 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 006 544,00 €	1 006 544,00 €	25	A	V	Livret A + 0,6	1,85%	V	Livret A + 0,6	1,85%	A-1		18 621,06 €	32 031,17 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 825 997,00 €	3 825 997,00 €	39	A	V	Livret A + 1,11	2,86%	V	Livret A + 1,11	2,86%	A-1		109 423,51 €	39 863,43 €

IV – ANNEXE																	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS																	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT																	

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2013	X		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 550 665,00 €	2 550 665,00 €	49	A	V	Livret A + 1.11	2,86%	V	Livret A + 1.11	2,86%	A-1		72 949,02 €	14 711,89 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	1995	P		CREDIT FONCIER DE FRANCE	609 796,07 €	278 918,47 €	7	A	F	Taux fixe à 6.5 %	6,50%	F	Taux fixe à 6.5 %	6,50%	A-1		18 129,70 €	32 725,89 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2002	P		SOCIETE GENERALE	236 263,87 €	6 154,02 €	0	M	F	Taux fixe à 4.26 %	4,34%	F	Taux fixe à 4.26 %	4,34%	A-1		43,75 €	6 154,02 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2002	P		SOCIETE GENERALE	406 898,88 €	10 597,40 €	0	M	F	Taux fixe à 4.26 %	4,34%	F	Taux fixe à 4.26 %	4,34%	A-1		75,32 €	10 597,40 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	1999	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	252 303,13 €	23 148,65 €	1	A	V	Livret A + 1.3	3,55%	V	Livret A + 1.3	2,55%	A-1		590,29 €	23 148,65 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2001	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 107 163,08 €	862 581,59 €	20	A	V	Livret A + 0.8	3,80%	V	Livret A + 0.8	2,05%	A-1		17 682,92 €	37 580,49 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2001	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 262 592,41 €	1 802 197,94 €	20	A	V	Livret A + 1.3	4,30%	V	Livret A + 1.3	2,55%	A-1		45 956,05 €	74 998,49 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2001	P		CREDIT AGRICOLE	460 205,12 €	78 550,96 €	2	T	F	Taux fixe à 5.28 %	5,39%	F	Taux fixe à 5.28 %	5,39%	A-1		3 285,78 €	44 001,46 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2001	P		BANQUE POPULAIRE	304 898,03 €	75 305,48 €	3	T	F	Taux fixe à 5.31 %	5,42%	F	Taux fixe à 5.31 %	5,42%	A-1		3 484,15 €	26 128,61 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2003	P		CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 690 000,00 €	1 224 159,69 €	20	A	V	LEP + 0.95	5,20%	V	LEP + 0.95	2,70%	A-1		33 052,31 €	65 205,85 €

IV – ANNEXE																	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS																	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT																	

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2003	P		SOCIETE GENERALE	887 000,00 €	560 542,89 €	9	A	F	Taux fixe à 4,67 %	4,67%	F	Taux fixe à 4,67 %	4,67%	A-1		26 177,35 €	45 256,74 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2006	P		SOCIETE GENERALE	1 000 000,00 €	676 944,93 €	9	A	F	Taux fixe à 4,44 %	4,50%	F	Taux fixe à 4,44 %	4,50%	A-1		30 473,80 €	62 674,89 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2005	P		CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 387 000,00 €	1 068 819,60 €	16	A	F	Taux fixe à 4,2 %	4,20%	F	Taux fixe à 4,2 %	4,20%	A-1		44 890,42 €	59 085,48 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2004	P		CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 500 000,00 €	1 097 365,15 €	16	A	F	Taux fixe à 4,2 %	4,20%	F	Taux fixe à 4,2 %	4,20%	A-1		46 089,34 €	64 315,43 €
SIEM ST MAUR DES FOSSES	2009	P		CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 615 000,00 €	1 460 028,25 €	26	A	V	Livret A + 1.16	2,41%	V	Livret A + 1.16	2,41%	A-1		35 186,68 €	41 095,07 €
Sa HLM PTT - Toit et Joie	2004	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	150 000,00 €	69 759,41 €	5	A	V	Livret A + 1.2	3,45%	V	Livret A + 1.2	2,95%	A-1		2 057,90 €	10 949,06 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 856 117,26 €	1 847 836,23 €	39	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	2,35%	A-1		43 424,15 €	29 457,08 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	711 640,10 €	711 640,10 €	49	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	2,35%	A-1		17 069,59 €	7 538,41 €

IV – ANNEXE																	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS																	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT																	

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	463 711,25 €	460 084,48 €	39	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	1,55%	A-1		7 131,31 €	8 676,94 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	177 788,02 €	177 297,72 €	49	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	1,55%	A-1		2 748,11 €	2 443,22 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 627 067,31 €	2 615 346,71 €	39	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	2,35%	A-1		61 460,65 €	41 692,26 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2012	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	849 200,59 €	849 200,59 €	49	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	2,35%	A-1		20 369,17 €	8 995,58 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 244 000,00 €	1 244 000,00 €	40	A	V	Livret A + 0.4	1,65%	V	Livret A + 0.4	1,65%	A-1		20 526,00 €	22 204,68 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	620 000,00 €	620 000,00 €	50	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,85%	A-1		11 470,00 €	7 643,39 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	697 865,00 €	0,00 €	41	X	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	A-1		0,00 €	0,00 €

IV – ANNEXE																	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS																	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT																	

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	570 980,00 €	0,00 €	51	X	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	A-1		0,00 €	0,00 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	1997	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	164 533,65 €	104 974,95 €	15	A	V	Livret A + 0.8	4,30%	V	Livret A + 0.8	2,55%	A-1		2 676,86 €	5 792,72 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2002	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	150 857,00 €	136 781,35 €	39	A	V	Livret A + 0.7	3,70%	V	Livret A + 0.7	1,95%	A-1		2 667,24 €	2 373,53 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	478 000,00 €	478 000,00 €	40	A	V	Livret A + (-0.4)	0,85%	V	Livret A + (-0.4)	0,85%	A-1		4 063,00 €	10 083,63 €
VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC	2013	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	239 000,00 €	239 000,00 €	50	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	A-1		2 509,50 €	3 659,03 €
VILOGIA	2010	P		ARKEA BEI	6 112 222,20 €	6 050 889,89 €	49	T	V	Livret A + 1.59	3,38%	V	Livret A + 1.59	2,87%	A-1		167 469,94 €	58 418,42 €
VILOGIA	2010	P		ARKEA BEI	13 600 000,00 €	13 401 707,60 €	39	T	V	Livret A + 1.59	3,38%	V	Livret A + 1.59	2,87%	A-1		370 278,40 €	192 329,17 €
VILOGIA	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	86 672,00 €	288 906,00 €	38	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	A-1		3 033,51 €	6 225,95 €

IV – ANNEXE																	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS																	B1.1
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L’ETABLISSEMENT																	

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L’ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	66 172,00 €	220 575,00 €	48	A	V	Livret A + (- 0.2)	2,05%	V	Livret A + (- 0.2)	1,05%	A-1		2 316,04 €	3 557,74 €
VILOGIA	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	255 969,00 €	853 229,00 €	48	A	V	Livret A + 1.1	3,35%	V	Livret A + 1.1	2,35%	A-1		20 050,88 €	9 783,71 €
VILOGIA	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	139 700,00 €	465 669,00 €	38	A	V	Livret A + 1.1	3,35%	V	Livret A + 1.1	2,35%	A-1		10 943,22 €	7 720,94 €
VILOGIA	2011	P		CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	235 536,00 €	785 119,00 €	38	A	V	Livret A + 1.05	3,30%	V	Livret A + 1.05	2,30%	A-1		18 057,74 €	13 153,27 €
TOTAL GENERAL					106 840 659,63 €	91 792 163,29 €											2 344 496,17 €	3 365 934,69 €

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle.

(3) Indiquer F pour taux fixe, R pour préfixé ou V pour post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	192 414,77 €
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00 €
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	20 002 561,50 €
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00 €
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	20 194 976,27 €
Recettes réelles de fonctionnement	138 988 106,00 €
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	14,53 %

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2014	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
TOTAL							

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2014	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L.2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
CONFERE DELIBERATIONS SPECIFIQUES A VENIR AU COURS DE L'ANNEE 2014					
FONCTIONNEMENT					
CONFERE DELIBERATIONS SPECIFIQUES A VENIR AU COURS DE L'ANNEE 2014					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/2014 :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
Total recettes			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
Total dépenses			
Reste à employer au 31/12/2014 :			

Total Reste à employer au 01/01/2014 :			
Total recettes		Total dépenses	
Total Reste à employer au 31/12/2014 :			

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services	A	1	0	1	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	5	0	5	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques	A	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Administrateur Hors Classe	A	2	0	2	2,00	0,00	2,00
Administrateur	A	1	0	1	0,00	0,00	0,00
Directeur	A	4	0	4	1,67	0,00	1,67
Attaché Principal	A	7	0	7	2,00	1,66	3,66
Attachés	A	24	0	24	11,72	7,78	19,50
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	16	0	16	12,23	0,99	13,22
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	3	0	3	3,99	0,68	4,67
Rédacteur	B	50	0	50	29,52	6,03	35,55
							0,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	10	0	10	9,81	0,00	9,81
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	34	0	34	19,48	0,00	19,48
Adjoint Administratif de 1ère Classe	C	70	0	70	65,20	0,60	65,80

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint Administratif de 2ème Classe	C	90	0	90	87,32	12,97	100,29
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur Chef (Classe exceptionnelle)	A	3	0	3	3,00	0,00	3,00
Ingénieur Chef (Classe normale)	A	3	0	3	0,87	1,00	1,87
Ingénieur Principal	A	8	0	8	7,91	0,00	7,91
Ingénieur	A	8	0	8	1,45	3,66	5,11
Technicien Principal de 1ère Classe	B	12	0	12	7,96	0,00	7,96
Technicien Principal de 2ème Classe	B	8	0	8	5,08	0,33	5,41
Technicien	B	25	0	25	10,00	3,28	13,28
Agent de Maîtrise Principal	C	47	0	47	45,54	0,00	45,54
Agent de Maîtrise	C	50	0	50	43,93	0,00	43,93
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	84	0	84	75,77	0,00	75,77
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	85	0	85	71,03	0,00	71,03
Adjoint Technique de 1ère Classe	C	85	0	85	88,83	0,00	88,83
Adjoint Technique de 2ème Classe	C	400	0	400	367,55	79,73	447,28

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)							
Educateur Chef de Jeunes Enfants	B	0	0	0	2,00	0,00	2,00
Educateur de Jeunes Enfants	B	11	0	11	7,84	3,49	11,33
Educateur principal de jeunes enfants	B	5	0	5	1,30	0,00	1,30
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelle	C	1		1	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelle	C	4	0	4	4,00	0,00	4,00
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	22	0	22	24,50	0,00	24,50
FILIERE MEDICO - SOCIALE (e)							
Médecin de 2ème classe	A	0	2	2	0,00	1,40	1,40
Biologiste, vétérinaire ou pharmacien Hors classe	A	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Psychologue hors classe	A	1		1	0,00	0,00	0,00
Psychologue de classe normale	A	1	3	4	2,94	0,80	3,74
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice cadre de santé	A	2	0	2	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice de classe supérieure	A	0	0	0	0,78	0,00	0,78
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	4	0	4	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Infirmier de classe supérieure	B	1	0	1	3,90	0,00	3,90
Infirmier de classe normale	B	1	0	1	2,00	0,00	2,00
Assistant socio-éducatif	B	1	0	1	0,00	1,00	1,00
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	6	0	6	3,90	0,00	3,90
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	12	0	12	8,11	0,00	8,11
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	45		45	44,65	4,13	48,78
Auxiliaire de soins de 1ère classe	C	2	0	2	1,33	0,00	1,33
FILIERE MEDICO - TECHNIQUE (f)	A,B et C						
FILIERE SPORTIVE (g)							
Conseiller territorial A.P.S. principal de 2ème classe	A	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Conseiller territorial A.P.S.	A	3	0	3	0,91	1,00	1,91
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	11	0	11	9,83	0,00	9,83
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	8	0	8	7,42	0,00	7,42
Educateur territorial des A.P.S	B	22	0	22	3,98	18,05	22,03

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Opérateur A.P.S. principal	C	3	0	3	3,00	0,00	3,00
FILIERE CULTURELLE (h)							
Conservateur en chef (bibliothèque)	A	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Conservateur en chef (patrimoine)	A	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Conservateur (bibliothèque)	A	0	0	0	1,00	0,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	13	0	13	4,20	0,00	4,20
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	28	20	48	30,07	2,04	32,11
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	3	0	3	3,41	1,70	5,11
Bibliothécaire territorial	A	4	0	4	4,00	0,00	4,00
Directeur d'enseignement artistique	A	1	0	1	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	5	7	12	4,94	0,50	5,44
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	8	9	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	B	2	4	6	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	4	0	4	1,08	3,00	4,08
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	7	0	7	5,56	0,00	5,56
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	0	2	1,58	0,00	1,58

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant de conservation Hors classe	B	1	0	1	0,00	0,00	0,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	2	0	2	1,41	0,00	1,41
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1	0,08	0,00	0,08
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	C	7	0	7	4,30	0,00	4,30
Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	C	13	0	13	10,62	3,08	13,70
FILIERE ANIMATION (i)				0			
Animateur principal de 1ère classe	B	1	0	1	0,91	0,00	0,91
Animateur principal de 2ème classe	B	1	0	1	1,00	1,00	2,00
Animateur	B	38	2	40	7,54	15,03	22,57
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	4	0	4	0,00	0,91	0,91
Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	C	42	21	63	3,23	57,25	60,48
Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	C	50	24	74	10,29	51,27	61,56
POLICE MUNICIPALE (j)							
Directeur de police municipale	A	1	0	1	1,00	0,00	1,00
							0,00

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Chef de service de police municipale	B	5	0	5	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef principal	C	8	0	8	5,00	0,00	5,00
Brigadier	C	22	0	22	14,69	0,00	14,69
Gardien	C	35	0	35	40,11	0,00	40,11
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	A = 159 B = 262 C = 1 279	1 609	91	1 700	1 276	285,36	1 561,63

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT : effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, " emplois spécifiques" régie par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2013	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (243)						
DGS (1)	A	ADM	Hors Ech		Art 47	CDD
Collaborateur de Cabinet (3)	A	CAB	Indice: 706		Art110	CDD
	A	CAB	Indice: 707		Art111	CDD
	A	CAB	Indice: 862		Art110	CDD
	A	CAB	Indice: 862		Art110	CDD
Psychologue (4)	A	SOC	Indice: 550		Art 3-2	CDD
	A	SOC	Indice: 550		Art 3-4	CDI
	A	SOC	Indice: 450		Art 3-2	CDD
	A	SOC	Indice: 450		Art 3-4	CDI
Directeur (0)						
Attaché (9)	A	URB	Indice: 625		Art 3-3	CDD
	A	ADM	Indice:423		Art 3-2	CDD
	A	TECH	Indice:379		Art 3-2	CDD
	A	S	Indice: 759		Art 3-3	CDD
	A	ADM	Indice: 500		Art 3-2	CDD
	A	ADM	Indice: 442		Art 3-3-2°	CDD
	A	MS	Indice: 442		Art 3-3-2°	CDD
	A	TECH	Indice: 442		Art 3-3-2°	CDD
Attaché principal (4)	A	COM	Indice: 759		Art 3-2	CDD
	A	COM	Indice: 616		Art 3-2	CDD
	A	ANIM	Indice: 916		Art 3-4	CDI
	A	ADM	Indice: 864		Art 3-2	CDD
Ingénieur en chef de classe normale (1)	A	ENV	Indice: 901		Art 3-4	CDI
Ingénieur (3)	A	TECH	Indice: 379		Art 3-3	CDD
	A	TECH	Indice: 750		Art 3-3	CDD
	A	TECH	Indice: 621		Art 3-3	CDD
Médecin de 2 ^{ème} classe (2)	A	MED SOC	Indice: 852		Art 3-4	CDI
					Art 3-4	CDI
Professeur d'Enseignement Art.de classe normale (4)	A	CULT	Indice: 433		Art 3-2	CDD
Professeur d'Enseignement Art.de classe normale (1)	A	CULT	Indice: 363		Art 3-4	CDI
Professeur d'Enseignement Art.de classe normale (1)	A	CULT	Indice: 384		Art 3-4	CDI
Professeur d'Enseignement Art.de classe normale (1)	A	CULT	Indice: 466		Art 3-4	CDI
Professeur d'Enseignement Art.(1)	A	CULT	Indice: 385		Art 3-3	CDD
Professeur d'Enseignement Art.(1)	A	CULT	Indice: 534		Art 3-2	CDD

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2013	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Conseiller Territorial A.P.S (1)	A	SP	Indice:379		Art 3-3	CDD
Attaché de conservation (0)						
Technicien (2)	B	TECH	Indice: 436		Art 3-2	CDD
	B	TECH	Indice: 374		Art 3-2	CDD
Rédacteur principal de 1ère classe (1)	B	ADM	Indice: 612		Art 3-2	CDD
Rédacteur principal de 2ème classe (1)	B	ADM	Indice: 422		Art 3-2	CDD
Rédacteur (4)	B	ADM	Indice: 418		Art 3-2	CDD
	B	COM	Indice: 325		Art 3-2	CDD
	B	ANIM	Indice: 325		Art 3-2	CDD
Animateur (15)	B	ANIM	Indice: 325		Art 3-4	CDI
	B	ANIM	Indice: 325		Art 3-2	CDD
Educateur de Jeunes Enfants (2)	B	SOC	Indice: 350		Art 3-2	CDD
Assistant d'Enseignement Art principal de 2ème classe (1)	B	CULT	Indice: 357		Art 3-4	CDI
Assistant d'Enseignement Art principal de 1ère classe (1)	B	ANIM	Indice: 555		Art 3-4	CDI
Assistant de conservation (3)	B	CULT	Indice: 326		Art 3-2	CDD
Educateur des Activités Physiques et sportives (4)	B	SP	Indice: 333		Art 3-4	CDI
	B	SP	Indice: 333		Art 3-2	CDD
Educateur des Activités Physiques et sportives (1)	B	SP	Indice: 347		Art 3-2	CDD
Educateur des Activités Physiques et sportives (3)	B	SP	Indice: 325		Art 3-2	CDD
Adjoint administratif de 2ème classe (3)	C	ADM	Indice: 328		Art 3-2	CDD
	C	ADM	Indice: 303		Art 3-2	CDD
	C	ADM	Indice: 297		Art 3-2	CDD
Adjoint administratif de 2ème classe (2)	C	CULT	Indice: 297		Art 3-4	CDI
	C	CULT	Indice: 297		Art 3-4	CDI
Adjoint du patrimoine de 2ème classe (3)	C	CULT	Indice: 297		Art 3-2	CDD
Adjoint technique de 2ème classe (2)	C	ENT	Indice: 297		Art 3-2	CDD
Adjoint d'animation de 1ère classe (9)	C	ANIM	Indice: 303		Art 3-4	CDI
Adjoint d'animation de 1ère classe (34)	C	ANIM	Indice: 299		Art 3-2	CDD
Adjoint d'animation de 2ème classe (7)	C	ANIM	Indice: 297		Art 3-4	CDI
Adjoint d'animation de 2ème classe (40)	C	ANIM	Indice: 297		Art 3-2	CDD
Assistante maternelle (24)	C	S			Art 3-4	CDI
Assistant socio-éducatif (1)	B	CULT	Indice: 370		Art 3-2	CDD
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe (1)						
Emploi aidé						

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2013	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi non permanent (111)						
Assistant d'Enseignement Art principal de 2ème classe (2)	B	CULT	Indice: 350		Art 3-1	CDD
Educateur des Activités Physiques et sportives (1)	B	SP	Indice: 333		Art 3-1	CDD
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe (8)	C	ADM	Indice: 297		Art 3-a°	CDD
	C	CULT	Indice: 297		Art 3-a°	CDD
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (104)	C	S	Indice: 297		Art 3-b	CDD
	C	TECH	Indice: 297		Art 3-b	CDD
	C	S	Indice: 297		Art 3-a	CDD
	C	TECH	Indice: 297		Art 3-a	CDD
	C	S	Indice: 297		Art 3-1	CDD
	C	S	Indice: 297		Art 3-1	CDD
Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} classe (3)	C	MED SOC	Indice: 298		Art 3-1	CDD
Adjoints du patrimoine de 2ème classe (3)	C	CULT	Indice: 297		Art 3-1	CDD
Adjoint d'animation de 2ème classe (2)	C	ANIM	Indice: 297		Art 3-1	CDD
TOTAL GENERAL (324)						

(1) **CATEGORIES** : A, B et C.

(2) **SECTEUR** : ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) **REMUNERATION** : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) **CONTRAT** : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes .

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C2
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	

C2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital	SIEM		SEM	71,66 du capital social, soit 1 170 996,06 €
Garantie ou cautionnement d'un emprunt	APOGEI 94		ASSOCIATION	410 741 €
	CLINIQUE GASTON METIVET		ETS PRIVE	207 052 €
	CODELOG SA		S.A. d'H.L.M.	6 947 €
	HLM IMM 3F		S.A. d'H.L.M.	34 287 531 €
	LES CITES JARDINS DE LA REGION PARISIENNE		S.A. d'H.L.M.	633 286 €
	MAISON DE RETRAITE DE L'ABBAYE		EPCI	18 275 €
	OGEC JEANNE D'ARC		ECOLE PRIVEE	101 667 €
	OPH		EPL	4 559 331 €
	PROLOG-UES		S.A. U.L.M.	30 000 €
	SA HLM BATIGERE ILE DE France		S.A. d'H.L.M.	3 308 797 €
	SA HLM PTT « TOIT ET JOIE »		S.A. d'H.L.M.	69 759 €
	SA HLM VILOGIA		S.A. d'H.L.M.	22 066 095 €
	SIEM		SEM	16 608 521 €
	VALOPHIS HABITAT OFFICE		OPH	9 484 162 €
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	Pas encore votées au moment de l'approbation du budget primitif 2014			
Autres.				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement (1)	Montant du financement
Etablissements publics de coopération intercommunale			
INFOCOM	02.06.1966	FISCALISEE	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL CIMETIERE ET CREMATORIUM DE LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	29.04.1967	FISCALISEE	
ETABLISSEMENT PUBLIC L'ABBAYE DES BORDS DE MARNE	29.06.1954	INCLUDE DANS LE BUDGET	
SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE	17.10.1991	INCLUDE DANS LE BUDGET	
Autres organismes de regroupement			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE	31.12.1903		
SYNDICAT DES COMMUNES DE LA BANLIEUE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE	12.01.1924		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de la délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS			01/01/1803		

(1) Ou créés par l'établissement public ou le groupement.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D’INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d’établissement	Intitulé / objet de l’établissement	Date de création	N° et date de la délibération	N° SIRET	Nature de l’activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d’établissement	Intitulé / objet de l’établissement	Date de création	N° et date de la délibération	Nature de l’activité (SPIC / SPA)

IV – ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / (N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation	206 226 000	1,56%	22,70%	4,00%	46 813 302	5,91%
TFPB	145 331 000	0,99%	14,09%	4,00%	20 477 138	5,18%
TFPNB	200 300	-0,40%	34,63%	4,00%	69 364	5,47%
CFE	26 167 000	-14,02%	28,06%	4,00%	7 342 460	-10,58%
TOTAL	377 924 300				74 702 264	3,83%

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant.

BUDGET PRIMITIF 2014

Conseil Municipal du 30 avril 2014

Sommaire

➤ Avant-Propos	3
➤ Introduction Générale	4
➤ Budget Principal	13
✓ Section de fonctionnement	14
✓ Section d'investissement	20
➤ Budgets annexes	24
✓ Budget annexe de l'eau	26
✓ Budget annexe de l'assainissement	27
✓ Budget annexe de gestion des parcs de stationnement	29
✓ Budget annexe le cinéma « Le Lido »	31
✓ Endettement des budgets annexes	32

Annexes

➤ Synthèse section de fonctionnement par gestionnaire BP 2013 et BP 2014	34
➤ Synthèse section d'investissement par gestionnaire BP 2013 et BP 2014	39
➤ Synthèse recettes et dépenses de fonctionnement BP 2006 à 2014	44
➤ Synthèse recettes et dépenses d'investissement BP 2006 à 2014	45
➤ Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement par nature CA 2009 à 2013	46
➤ Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014	47
➤ Etat de notification du taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2014	49

Avant-Propos

Le projet du budget primitif 2014 qui vous est présenté n'a pas fait l'objet, au préalable, d'un débat d'orientation budgétaire (D.O.B) car compte tenu du délai très court entre le conseil municipal d'installation (4 avril) et la date de vote du budget (30 avril), le nouveau règlement intérieur n'a pas été établi (en vertu de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le nouveau conseil municipal dispose d'un délai de 6 mois après son installation pour l'arrêter).

Dans ce cas, le conseil municipal n'est pas tenu, dans les deux mois précédant l'examen du budget d'organiser un D.O.B.

Introduction Générale

Malgré une période de préparation très courte, ce budget primitif 2014, premier budget de la nouvelle mandature traduit de nouvelles orientations, malgré un contexte budgétaire, financier et institutionnel difficile pour le présent et l'avenir.

1 - L'Etat fait porter aux collectivités une grosse partie des économies qu'il doit réaliser :

En fonctionnement ce sont 5 870 000 € et en investissement ce sont 900 000 € que la ville devra prendre en charge de plus que l'an dernier à prestations équivalentes. Soit l'équivalent de presque 9 points de fiscalité.

En fonctionnement

- Une nouvelle diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement de **1 100 000 €** (recettes en moins),
- Une nouvelle augmentation du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) de **1 100 000 €** (dépenses en plus),
- Une diminution des bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des assujettis dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 € sans compensation financière aux communes dès 2014 (près de 2 100 000 € de recettes en moins),
- Une augmentation du traitement des agents de catégorie C et des charges patronales dont le coût pour 2014 est d'environ **600 000 €** (dépenses en plus),
- Une augmentation de la TVA sur le traitement des ordures ménagères (de 7% à 10%) accompagnée par de nouvelles taxes dont le coût cumulé s'élève à près de **300 000 €** (dépenses en plus),
- Une nouvelle dépense obligatoire d'environ **70 000 €** au titre des travaux de raccordement aux réseaux électriques générés par la délivrance de permis de construire lors de la construction d'immeubles à vocation sociale (dépenses en plus),
- Une augmentation de la TVA sur nos dépenses de fonctionnement dont le coût s'élève à environ **500 000 €** (dépenses en plus),
- Une diminution des allocations compensatrices fiscales d'environ **100 000 €** car cette dotation sert de variable d'ajustement à l'enveloppe de versement des dotations de l'Etat aux collectivités locales qui elle-même diminue (recettes en moins).

En investissement

- L'augmentation du prélèvement au titre de l'amende Duflot pour insuffisance de logements sociaux, dont le coût annuel est dorénavant de 1 800 000 € au lieu de 1 400 000 €, soit une dépense supplémentaire de **400 000 €** (dépenses en plus),
- Une augmentation de la TVA sur nos dépenses d'investissement dont le coût s'élève à environ **500 000 €** (dépenses en plus).

Le contexte institutionnel

En plus des contraintes budgétaires et financières évoquées ci-dessus, la ville va avoir à gérer le grand défi de l'intercommunalité en 2016.

Il va falloir choisir le territoire de 300 000 habitants dans lequel la ville va se trouver avec d'autres villes sans perdre son identité et son urbanisme façonnés et protégés depuis près de 40 ans dans notre P.O.S.

La menace de solubilité d'une part importante des responsabilités et des compétences municipales dans l'ensemble opaque du Grand Paris est une autre raison essentielle de la rupture indispensable à mener, avec détermination, pour protéger Saint-Maur pour les années à venir.

La création de la Métropole du Grand Paris à compter du 1^{er} janvier 2016 aura des conséquences financières importantes pour Saint-Maur, dont certaines peuvent être d'ores et déjà évoquées, même si elles sont susceptibles d'être modifiées dans les mois à venir.

- Les transferts de l'ensemble des impôts économiques (CET) et de l'ex fraction départementale de taxe d'habitation à la Métropole (25% au moins de nos recettes fiscales actuelles seront ainsi « rigidifiées »),
- Le transfert de plusieurs compétences municipales,
- Le versement par la Métropole à la ville d'une dotation de compensation, correspondant au solde de ces deux flux (recettes-dépenses transférées) au moment de la mise en place du territoire.

Une péréquation intra-métropolitaine sera mise en place par une harmonisation progressive des taux pratiqués sur le territoire à constituer et par la mise en place d'une dotation territoriale métropolitaine à répartir par le conseil métropolitain.

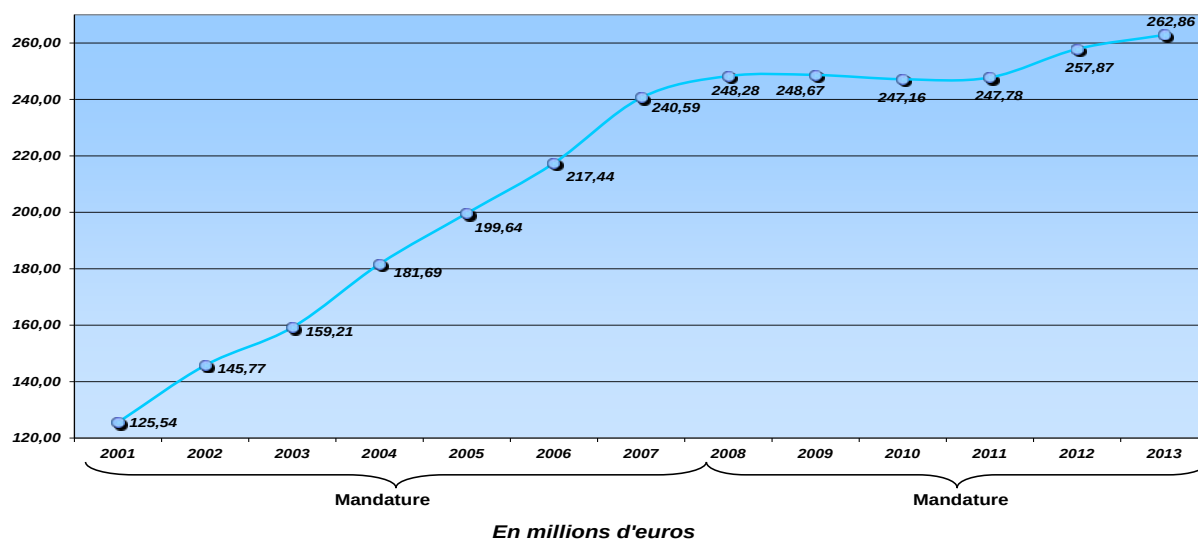
2 - L'héritage de la gestion précédente qui a laissé les dépenses augmenter, tant au niveau des dépenses de fonctionnement que des dépenses de personnel. Les charges de personnel ont augmenté de 7,7 millions sur le mandat précédent, après avoir augmenté de 13 millions sur le mandat antérieur. Les dépenses de gestion ont augmenté de 5 millions sur le mandat précédent. Des outils basiques de gestion, comme une comptabilité analytique, ne sont toujours pas mis en place.

3 - La dette, qui est une des plus élevées de France par habitant, reste toujours à risque pour près de la moitié des emprunts.

La dette n'a cessé d'augmenter depuis deux mandatures pour atteindre 262 millions à fin 2013, faisant de Saint-Maur la seconde ville la plus endettée de sa strate après Levallois (ville la plus endettée de France par habitant).

*Dette en capital au 31 décembre
de 2001 à 2013
Budget consolidé
(Budget principal + annexes)*

Dette en capital au 31 décembre	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Budget Consolidé	125,54	145,77	159,21	181,69	199,64	217,44	240,59	248,28	248,67	247,16	247,78	257,87	262,86

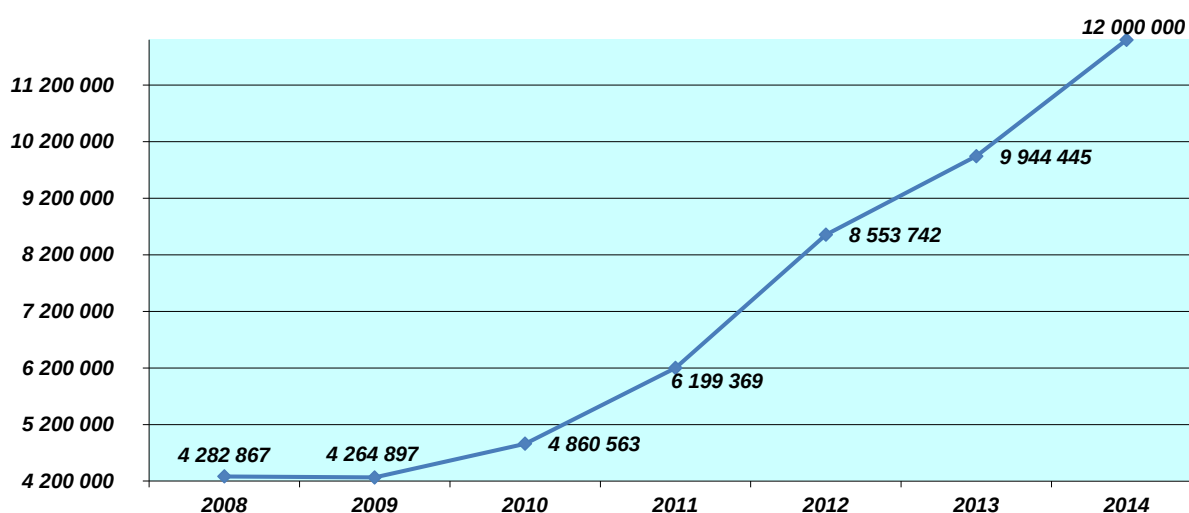


Près de 50 % des emprunts sont toujours en risque de voir leur taux multiplié par 5 ou plus. Certains crédits passent en 2014 de 0,97 % à 9,36 %. C'est le cas notamment du crédit Dexia pour lequel la ville a obtenu un jugement favorable. Mais ce jugement n'est pas exécutoire et la Caisse Française de Financement Local (ex Dexia) a fait appel. En raison de ces emprunts toxiques contractés, du caractère non exécutoire des décisions de justice, des

forts taux acceptés dans le cadre des renégociations et des nouveaux emprunts contractés à des taux élevés, **le montant des frais financiers augmente de 20 % en 2014 pour atteindre 12 millions d'euros**, soit l'équivalent d'une hausse d'impôts de 3 %.

Tout cela sans compter les emprunts de 2013 non réalisés qui sont à prévoir sur ce budget, soit près de 3 millions d'euros.

Evolution des frais financiers de 2008 à 2014

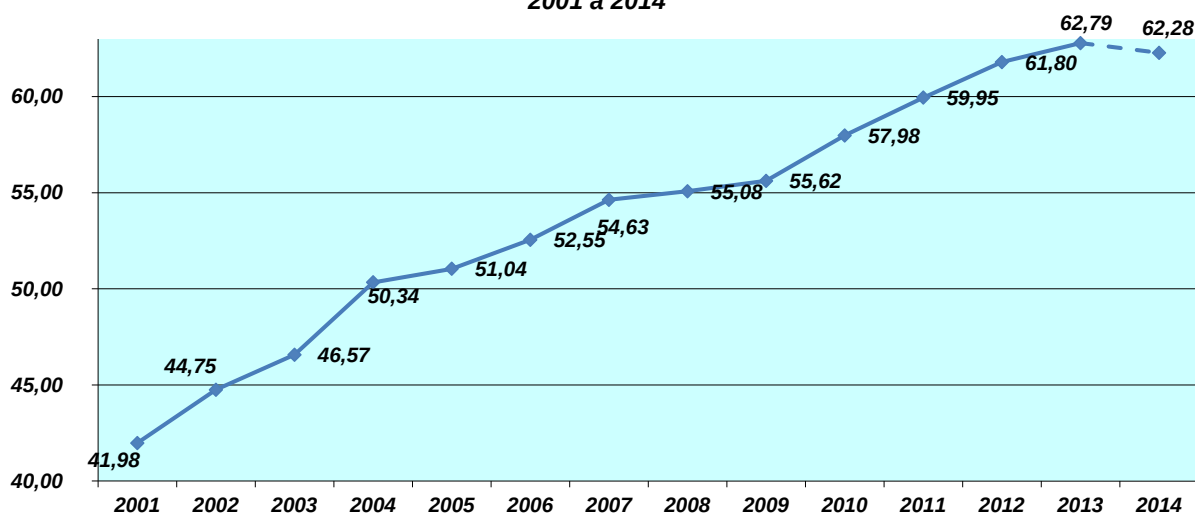


Les contraintes sur le budget sont donc énormes, avec une grande part sur lesquelles il est impossible d'influer (Etat, frais financiers) et qui représentent, à elles seules, près de 11 % de hausse d'impôts pour être compensées, ce qui n'est pas acceptable et qui ne peut être la solution.

4 - Le budget 2014 va donc faire des choix nouveaux de gestion :

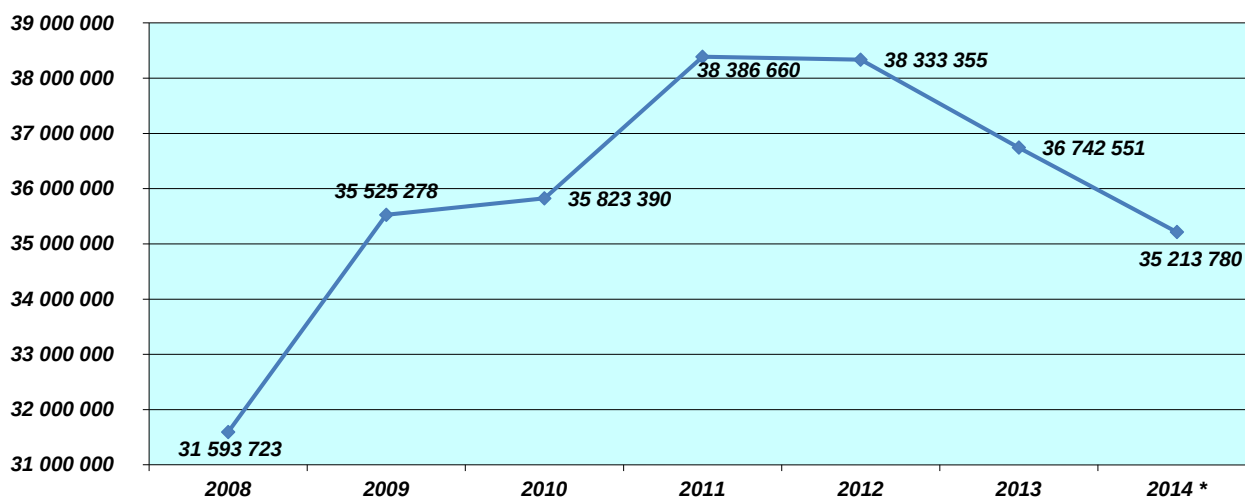
Une véritable économie budgétaire, qui mettra à contribution tous les services et mettra fin à certaines dérives symboliques, notamment en matière de frais de communication et de festivités qui ont explosé en ce début d'année « électorale ». Il est donc prévu une **baisse des dépenses courantes de fonctionnement de 1,5 million € et des dépenses de personnel de 1,2 million €**.

**Evolution des charges de personnel
2001 à 2014**



Chapitre 012

**Evolution des dépenses de gestion courante
2008 à 2014**

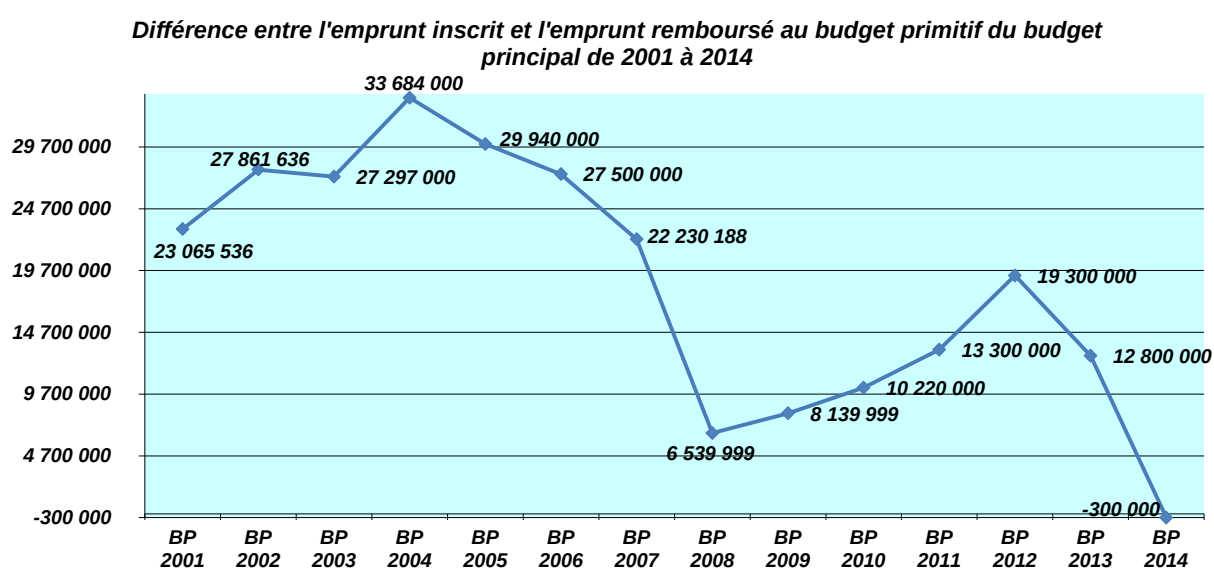


** hors crédits "régies municipales"*

Mais cette baisse des dépenses, qui représente déjà un effort inédit depuis 15 ans et un effort important des agents et des services municipaux, ne peut être suffisante. Il est également prévu une **redynamisation des régies municipales** qui sont à même de nous apporter de vraies économies. Un budget spécifique est donc alloué aux régies en achats de matériaux et matériels mais également en embauche de personnel, afin de développer réellement nos régies municipales, notamment en matière de voirie et bâtiments. **Les économies escomptées d'un tel redéploiement de nos régies sont de l'ordre d'1,7 million euros.**

Pour maîtriser la dette, malgré un encours composé pour moitié encore d'emprunts toxiques, la rupture passe par une **diminution du recours à l'emprunt et une forte augmentation de l'autofinancement.**

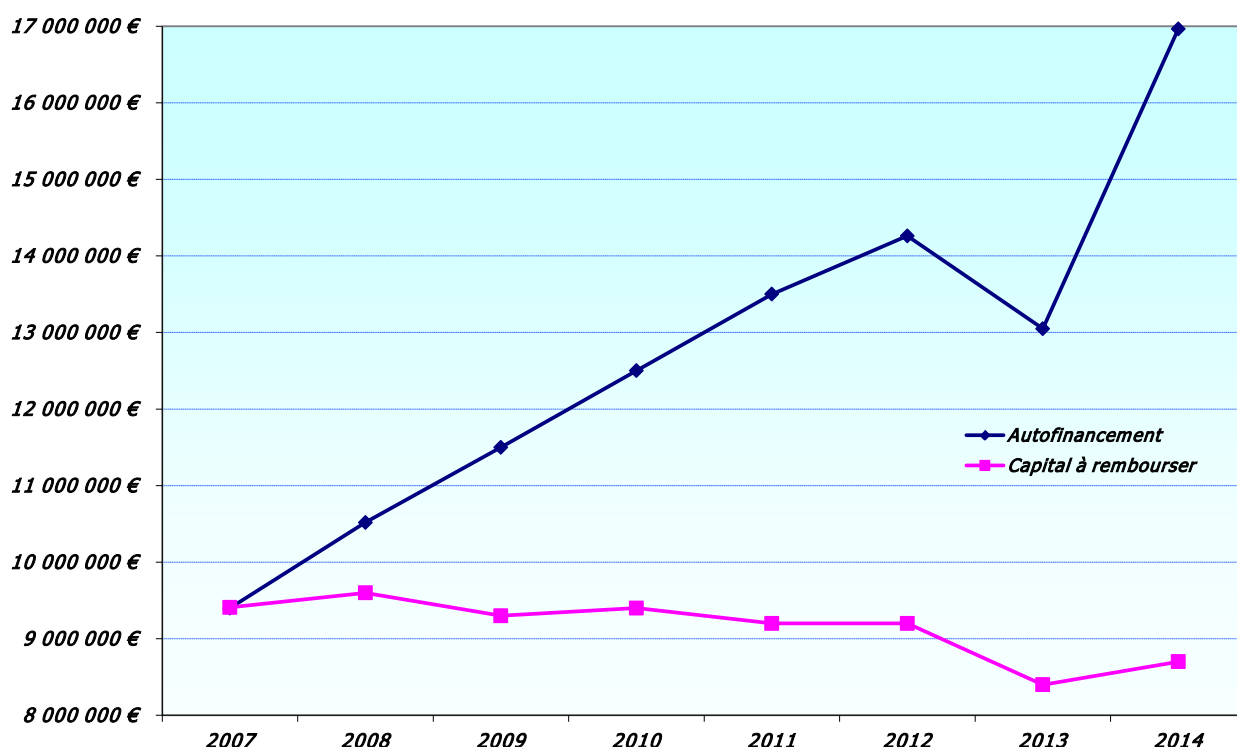
Pour la première fois depuis 15 ans le montant des emprunts inscrits sera inférieur au montant des emprunts remboursés, reports compris (emprunts remboursés : 8 700 000 €, emprunts nouveaux inscrits : 5 500 000 €, report emprunts de 2013 sur 2014 : 2 900 000 €).



L'autofinancement va progresser de 30% pour atteindre près de 17 millions d'euros contre 13 millions au BP 2013.

Avec un autofinancement qui augmente et un encours qui diminue nos ratios de gestion et de désendettement vont s'améliorer fortement.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Autofinancement</i>	9 400 000 €	10 517 886 €	11 500 000 €	12 500 001 €	13 500 000 €	14 260 323 €	13 048 338 €	16 963 281 €
<i>Capital à rembourser</i>	9 409 812 €	9 600 000 €	9 300 000 €	9 400 000 €	9 200 000 €	9 200 000 €	8 400 000 €	8 700 000 €



Pour préserver l'investissement et permettre la réalisation des projets majeurs du mandat, malgré les contraintes de l'Etat, la rupture passe par l'augmentation des moyens de nos régies municipales comme vu plus haut, mais également par le **maintien sans endettement supplémentaire d'un volume de dépenses d'équipement important.**

Ainsi, le montant des dépenses d'équipement s'élèvera à **30 057 488,57 €** (29 678 390,93 € au BP 2013), reports inclus.

Un **crédit de 200 000 € de dépenses d'équipement** est prévu pour tenir compte **des projets d'équipement, d'aménagement ou de travaux divers que les futurs conseils de quartiers pourraient proposer** (dépenses imprévues).

Ces réformes nécessaires et cette rupture à réaliser dès maintenant pour faire face à ces défis et contraintes, nécessitent un **recours modéré à la fiscalité locale, à hauteur de 4 % sur l'ensemble de nos taxes.**

Malgré cette augmentation, les taux de la ville restent très largement inférieurs aux taux moyens nationaux et départementaux.

	<i>Taux moyens nationaux 2013</i>	<i>Taux moyens départementaux 2013</i>	<i>Taux Ville de Saint-Maur 2014</i>
Taxe d'Habitation	23,88%	23,22%	22,70%
Taxe Foncière	20,11%	19,79%	14,09%
Taxe sur le Foncier non bâti	48,94%	57,14%	34,63%
Cotisation Foncière des Entreprises	25,69%	29,47%	28,06%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	N.C	6,99%	8,33%

Cette augmentation de 4% des taux de la fiscalité directe locale, (plus 0,90% de variation minimale des bases d'imposition) génère une recette de 90 751 822 € contre 87 355 216 € au BP 2013, soit environ 3 400 000 € de recettes supplémentaires.

Cette recette supplémentaire est en totalité affectée à l'investissement.

Cette culture de gestion et ces réformes sont urgentes et indispensables à la Ville pour lui permettre de rester maître de son destin.

En parallèle de ce budget de rupture avec les habitudes précédentes, des réformes de fond vont être mises en place pour préparer l'avenir :

- La mise en place d'une **culture de gestion** intégrant un vaste plan d'économies,
- La réalisation et la présentation en conseil municipal avant la fin de l'année 2014 d'un nouveau **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) lié à une analyse financière prospective réaliste**, intégrant les nouvelles contraintes et priorités.

- L'organisation d'un mode de **management optimisé de la préparation, de l'exécution et du contrôle du budget dès 2014**, avec le vote du budget 2015 en décembre prochain,
- La **poursuite du développement de nos régies municipales** dont l'efficacité, la qualité de travail permettent de faire plus pour moins cher,
- La **sortie du dossier des emprunts toxiques**. La moitié de la dette est encore composée d'emprunts structurés toxiques de classe E ou hors charte Gissler dont certains en taux très dégradés qui pèsent fortement sur les frais financiers (+20% soit + 2 millions entre 2013 et 2014).

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Dépenses				Recettes			
	BP 2013	BP 2014	Variation		BP 2013	BP 2014	Variation
Prélèvement de l'Etat et frais financiers	25 978 596,00	29 027 958,00	11,74%	Recettes fiscales	87 355 216,00	90 751 822,00	3,89%
Dépenses courantes	36 742 550,58	35 213 780,00	-4,16%	Dotations de l'Etat	23 549 707,00	22 439 514,00	-4,71%
Crédit RH (charges de personnel et autres)	63 760 000,00	62 600 000,00	-1,82%	Recettes courantes	25 526 960,00	25 796 770,00	1,06%
Dépenses nouvelles pour les régies	0,00	560 000,00	100,00%	Travaux en régie	1 500 000,00	3 200 000,00	113,33%
Autofinancement (financement de l'investissement)	13 048 338,00	16 963 281,45	30,00%	Recettes année N-1 (excédent N-1, reprise provision)	1 597 601,58	2 176 913,45	36,26%
Total	139 529 484,58	144 365 019,45	3,47 %	Total	139 529 484,58	144 365 019,45	3,47 %

Ce projet de budget primitif 2014 intègre la reprise du résultat de fonctionnement, le solde d'exécution d'investissement et les reports de l'exercice 2013, à savoir :

A -	Résultat de fonctionnement :	+ 8 577 810,38 €
B -	Solde d'exécution brut d'investissement :	+ 1 295 950,95 €
C -	Solde des reports d'investissement :	- 7 696 847,88 €
D -	Solde d'exécution net d'investissement (B+C) :	- 6 400 896,93 €
		(Besoin de financement)
E -	Excédent de clôture (A+D) :	+ 2 176 913,45 €

Le résultat de fonctionnement 2013 (+ 8 577 810,38 €) est affecté de la manière suivante.

- En section d'investissement pour couvrir le besoin de financement pour 6 400 896,93 €,
- En section de fonctionnement pour 2 176 913,45 €.

La section de Fonctionnement

I) Les recettes

144 365 019,45 €

(139 529 474,58 € au BP 2013)

Elles progressent de 3,47 % par rapport au BP 2013.

Contrairement au BP 2013, aucune reprise de provision n'est inscrite (1 000 000 €).

Une partie du résultat 2013 est affectée au fonctionnement (2 176 913,45 €).

1. Les recettes d'ordre

3 200 000 €

Ce sont les écritures comptables, qui concernent les travaux d'investissement réalisés par les régies municipales, qui se retrouvent également en dépenses d'investissement puisqu'elles augmentent l'actif de la ville.

En 2013, cette recette a été réalisée à hauteur de 1 360 000 €.

Sa très forte augmentation pour 2014 est une priorité indispensable dans les réformes structurelles à mener et une des clés des économies de demain.

Pour cela des moyens en charges de gestion courante, en charges de personnel et en matériel ont été inscrits dès ce budget primitif (560 000 € en fonctionnement, environ 400 000 € en investissement).

2. Les recettes réelles de fonctionnement

138 988 106 €

(137 431 883 € au BP 2013, 138 368 025,95 € au compte administratif 2013)

Elles progressent globalement de +1,13% par rapport au BP 2013.

2.1 Les impôts et taxes

97 166 692 €

(93 825 216 € au BP 2013, 95 339 095,73 € au CA 2013)

Ce poste de recettes représente 69,91% des recettes réelles de fonctionnement.

Il regroupe le produit de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la Contribution Economique Territoriale (CET).

Cette CET se compose de la CFE, de la CVAE, de la TASCOM et du produit des IFER.

	Produits 2013			Bases et produits prévisionnels 2014		
	Base 2013	Taux	Produit	Base 2014	Taux	Produit
Taxe d'habitation	203 058 055	21,83%	44 327 573	206 226 000	22,70%	46 813 302
Foncier Bâti	143 910 605	13,55%	19 499 887	145 331 000	14,09%	20 477 138
Foncier Non Bâti	201 100	33,30%	66 966	200 300	34,63%	69 364
Total taxes "ménage"	347 358 023		63 894 427	351 944 821		67 391 645

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	30 435 033	26,98%	8 211 372	26 167 000	28,06%	7 342 460
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)			3 462 122			3 506 066
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)			189 463			191 926
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)			259 321			259 321
Total Contribution Economique Territoriale (CET)			12 122 278			11 299 773

Ce poste « impôts et taxes » regroupe également la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les droits de mutation, le produit du stationnement de surface, les droits de voirie, la taxe sur l'électricité et la taxe locale sur la publicité extérieure.

2.2 Les dotations, subventions et participations

28 344 414 €

(29 418 290 € au BP 2013, 29 083 133,02 € au CA 2013)

Ce poste de recettes représente 20,39% des recettes réelles de fonctionnement.

Si les dotations de l'Etat diminuent régulièrement (DGF, allocations compensatrices fiscales), les recettes de ce poste se maintiennent pour l'instant (subventions crèches, mise en place du tri sélectif).

2.3 Les produits liés à l'activité des services

10 231 450 €

(10 207 645 € au BP 2013, 10 506 055,73 € au CA 2013)

Ce poste de recettes représente 7,36% des recettes réelles de fonctionnement.

Aucune augmentation significative de ces recettes, qui sont réparties dans tous les chapitres budgétaires, n'est constatée.

Aucune recette au titre d'une subvention d'accompagnement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires n'est inscrite puisque la position de la ville est de s'opposer à l'application du décret Peillon instaurant la semaine de 4 jours et demi.

2.4 Les autres produits de gestion courante

1 544 800 €

(1 027 700 € au BP 2013, 895 625,43 € au CA 2013)

Ce poste de recettes représente 11% des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes incluent les revenus des immeubles et le remboursement des charges.

Il est à noter qu'une recette et une dépense quasi identique sont inscrites au titre du paiement des loyers du Hall des Terrasses pour les années 2011, 2012 et 2013 et des remboursements des loyers pour ces mêmes années suite à une décision de justice notifiée à la ville en fin d'année 2013.

2.5 Les recettes diverses

1 700 750 €

(2 953 212 € au BP 2013, 2 544 116,04 € au CA 2013)

Ce poste de recettes représente 1,23% des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes regroupent principalement les remboursements de frais de personnel mis à disposition, quelques produits exceptionnels comme l'annulation de la TVA sur la subvention d'équilibre versée au budget annexe des parkings.

Il n'y a pas de reprise de provision (1 000 000 € au BP 2013).

II) Les dépenses

144 365 019,45 €

1. L'autofinancement

16 963 281,45 €

Cet autofinancement, qui se retrouve en recettes d'investissement, progresse de 30% par rapport au BP 2013 (13 048 338 €).

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

127 401 738 €

(126 481 146,58 € au BP 2013, 125 837 496,40 € au CA 2013)

Elles progressent globalement de 0,73% par rapport au BP 2013.

Cependant, comme cela a été exposé précédemment, ces dépenses ne progressent pas toutes de la même façon.

Les charges financières liées aux emprunts toxiques progressent de 2 000 000 € (*cf. supra*).

Le prélèvement au titre du FPIC augmente de près de 1 100 000 € supplémentaire en 2014 (*cf. supra*).

Les charges de gestion courante (-4,16%) et les charges de personnel (1,82%) diminuent conjointement (*cf. supra*).

Un crédit nouveau de charges de gestion courante et de charges de personnel dédié à nos régies est abondé à hauteur de 560 000 €.

Il va servir à faire plus de trottoirs, plus d'investissement dans nos bâtiments administratifs, scolaires, sportifs, culturels, sans lever plus d'emprunts.

Les économies de fonctionnement ont été demandées à tous les services.

Il en sera rendu compte au conseil municipal régulièrement.

Parmi les opérations nouvelles, un appel d'offres sera lancé rapidement pour augmenter la capacité de nos crèches de 30 berceaux supplémentaires d'ici la fin de l'année 2014.

Investissement

Dépenses				Recettes			
	BP 2013	BP 2014	Variation		BP 2013	BP 2014	Variation
Capital à rembourser	8 400 000,00	8 700 000,00	3,57%	Autofinancement	13 048 338,00	16 963 281,45	30,00%
Dépenses d'équipement	29 678 390,93	30 057 488,57	1,28%	Cessions	0,00	1 500 000,00	100,00%
Solde d'exécution brut N-1	11 583 624,30	0,00	-100,00%	Emprunts	21 200 000,00	8 400 000,00	-60,38%
				Recettes diverses	3 830 052,93	4 197 359,24	9,59%
				Affectation du résultat N-1	11 583 624,30	6 400 896,93	-44,74%
				Solde d'exécution brut N-1	0,00	1 295 950,95	100,00%
Total	49 662 015,23	38 757 488,57	-21,96 %	Total	49 662 015,23	38 757 488,57	-21,96 %

La section d'investissement du budget primitif 2014 se caractérise par :

1. En recettes

- Une affectation du résultat de fonctionnement 2013 à hauteur du solde d'exécution net d'investissement (besoin de financement),
- Un autofinancement en progression de 30% par rapport au BP 2013,
- Une inscription de cessions foncières à hauteur de 1 500 000 € (13 rue de Beaujeu 185 000 €, Mandres les Roses 520 000 €, un terrain de la ZAC des Facs à céder à la RATP 680 000 € et 3 villa Camus à céder à l'OPH 160 000 €),
- Un recours à l'emprunt limité à 5 500 000 €.

Avec les reports d'emprunts de 2013 (2 900 000 €), le montant maximum d'emprunts à souscrire, soit 8 400 000 € sera inférieur à celui des emprunts à amortir.

2. En dépenses

- Un volume de dépenses d'équipement de 30 057 488,57 € reports compris (29 678 390,93 € au BP 2013)

Ces dépenses d'équipement comprennent des subventions d'équipement pour la réalisation de logements sociaux (1 500 000 €), l'achat du matériel et la réalisation de travaux « régie » et « entreprises ».

Elles incluent également un crédit de 200 000 € de dépenses imprévues à reventiler ultérieurement en décision modificative réparties pour les projets proposés par les conseils de quartiers, répartis dans tous les chapitres du budget.

✓ Chapitre 900 : Administration Générale

3 791 864,04 €

Hôtel de Ville, centres techniques municipaux, garage (véhicules électriques), cimetières, bâtiments administratifs, moyens généraux des services (création de bureaux pour les services municipaux 94 bd de Bellechasse, démolition du hangar situé dans la ZAC des Facs, place du numérique à développer, wifi gratuit dans les espaces publics à développer...).

- ✓ **Chapitre 901 : Sécurité** **353 608,30 €**
Police municipale : vidéo protection, mise en place du PV électronique.

- ✓ **Chapitre 902 : Enseignement** **2 711 206,80 €**
Travaux écoles (dalle école Michelet, numérique dans les écoles, très haut débit), cuisine centrale.

- ✓ **Chapitre 903 : Culture** **1 442 176,50 €**
Travaux et matériels bâtiments culturels

- ✓ **Chapitre 904 : Sports et jeunesse** **3 411 080,10 €**
Travaux et matériel centres sportifs, Centre Hippique de Marolles, Gymnases, Stades (synthétique Fernand Sastre), piscine, centres de loisirs.

- ✓ **Chapitre 906 : Famille (petite enfance)** **1 898 210,17 €**
Travaux et matériel crèches, travaux crèches rue des remises et rue Pierre Semard.

- ✓ **Chapitre 907 : Logement** **1 500 000,00 €**
Subventions pour la réalisation de logements sociaux.
Un reliquat de déduction du prélèvement Duflot d'un montant de 1 160 000 euros permet d'inscrire un crédit nouveau inférieur au montant du prélèvement annuel.

- ✓ **Chapitre 908 : Aménagement urbain, environnement** **11 532 411,78 €**
Ordures ménagères, propreté, voirie, éclairage public, espaces verts, environnement, cadre de vie et protection de l'environnement...
(Etudes préparatoires à l'aménagement des berges, les expertises pollution liées aux nuisances du Pont de Bonneuil, le PLU, le devenir de la gare de Saint-Maur-Créteil, l'aménagement du parvis et de la place de la gare RER de La Varenne...)
Le poste principal est la voirie pour près de 7 000 000 € incluant le matériel supplémentaire nécessaire pour la régie.
Un crédit d'environ 600 000 € est inscrit pour lancer le financement des projets majeurs du mandat (Zac des Facultés, Bords de Marne, Halle Multisports...).

- ✓ **Chapitre 909 : Economie** **16 930,88 €**

✓ *Chapitre 914 : Travaux d'investissement réalisés en régie 3 200 000,00 €*

✓ *Chapitre 919 : Dépenses d'investissement imprévues 200 000,00 €*

Tous ces crédits feront l'objet d'un suivi régulier.

Eu égard au faible temps de préparation budgétaire entre le conseil municipal d'installation et la date butoir de vote du budget (30 avril), il est possible que des crédits soient revus dans les prochains mois à l'occasion d'une décision modificative pour les annuler ou en changer l'affectation, et financer ainsi les projets majeurs du mandat sur l'enveloppe d'équipement 2014.

Le conseil municipal sera informé régulièrement de l'exécution budgétaire.

BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de gestion des parcs de stationnement et du Lido incluent dans le budget primitif 2014, une reprise anticipée du résultat et des reports de l'exercice 2013, comme le budget principal, puisque les écritures de l'exercice 2013 ont toutes été comptabilisées conjointement avec le Trésorier Principal Municipal pour permettre l'édition d'un compte administratif et d'un compte de gestion arrêtant les mêmes résultats budgétaires.

I. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Comptablement, le budget primitif 2014 peut se résumer comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	8 595 755,61 €	8 595 755,61 €
INVESTISSEMENT	9 360 577,88 €	9 360 577,88 €
TOTAL	17 956 333,49 €	17 956 333,49 €

Il reprend les écritures suivantes issues de l'exercice 2013, à savoir :

(A) Résultat d'exploitation	+ 1 699 333,49 €
(B) Solde d'exécution brut d'investissement	- 1 829 820,05 €
(C) Solde des reports d'investissement	+ 1 078 842,17 €
(D) Solde d'exécution net d'investissement (B+C)	- 750 977,88 €
(E) Excédent de clôture (A+D)	+ 948 355,61 €

L'affectation du résultat de la section d'exploitation, à savoir + 1 699 333,49 €, est reprise dans le budget primitif 2014 de la manière suivante :

➤ En section d'exploitation.....	+948 355,61 €
➤ En section d'investissement.....	+ 750 977,88 €

L'ensemble des éléments se rapportant à l'équilibre de ce budget, incluant une stabilisation du prix du mètre cube d'eau, a été indiqué dans le rapport spécifique présentée lors du conseil municipal du 15 avril dernier.

L'emprunt nouveau inscrit s'élève à 3 500 000 € et finance près de 4 100 000 € de dépenses d'équipement nouvelles dont les travaux de reprise des branchement en plomb qui ne sont plus subventionnées par l'Agence de l'Eau.

L'autofinancement est très largement supérieur à l'emprunt amorti.

II. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Comptablement, le budget primitif 2014 de l'assainissement peut se résumer comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	11 402 200,37 €	11 402 200,37 €
INVESTISSEMENT	2 832 162,89 €	2 832 162,89 €
TOTAL	14 234 363,26 €	14 234 363,26 €

Il reprend les écritures suivantes issues de l'exercice 2013, à savoir :

(A) Résultat d'exploitation	+ 1 487 090,37 €
(B) Solde d'exécution brut d'investissement	+ 1 113 345,67 €
(C) Solde des reports d'investissement	- 825 162,89 €
(D) Solde d'exécution net d'investissement (B+C)	+ 288 182,78 €
(E) Excédent de clôture (A+D)	+ 1 775 273,15 €

L'affectation du résultat de la section d'exploitation, à savoir + 1 487 090,37 € est reprise dans le budget primitif 2014 de la manière suivante :

➤ En section d'exploitation.....	+1 487 090,37 €
➤ En section d'investissement.....	0 €

L'ensemble des éléments se rapportant à l'équilibre de ce budget, incluant une stabilisation de la redevance d'assainissement, a été indiqué dans le rapport spécifique présenté lors du conseil municipal du 15 avril dernier.

Aucun emprunt nouveau n'est inscrit pour financer les 872 000 € de dépenses d'équipement nouvelles.

L'autofinancement est très largement supérieur à l'emprunt amorti.

III. LE PRIX DE L'EAU A SAINT-MAUR POUR 2014

Pour la part communale de la facture d'eau, les tarifs 2014 sont les suivants :

- **1,4356 €** hors taxes pour le prix du mètre cube d'eau (prix inchangé)
- **0,4625 €** hors taxes pour le prix de la redevance d'assainissement (prix inchangé).

Pour le prix total à payer, incluant les tarifs des autres entités publiques et la TVA, le prix du m3 s'élèvera pour 2014 à **4,351 €** au lieu de 4,2159 € pour 2013, compte tenu de l'augmentation des tarifs fixés par les autres entités publiques.

(cf. rapport spécifique sur le prix de l'eau et de l'assainissement du 15 avril 2014).

IV. LE BUDGET ANNEXE DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT

Comptablement, le budget primitif 2014 du budget annexe de gestion des parcs de stationnement peut se résumer comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	2 131 528,78 €	2 131 528,78 €
INVESTISSEMENT	897 194,60 €	897 194,60 €
TOTAL	3 028 723,38 €	3 028 723,38 €

Il reprend les écritures suivantes issues de l'exercice 2013, à savoir :

(A) Résultat d'exploitation	+ 478,38 €
(B) Solde d'exécution brut d'investissement	- 74 378,70 €
(C) Solde des reports d'investissement	+74 239,10 €
(D) Solde d'exécution net d'investissement (B+C)	-139,60 €
(E) Excédent de clôture (A+D)	+338,78 €

L'affectation du résultat de la section d'exploitation, à savoir + 478,38 €, est reprise dans le budget primitif 2014 de la manière suivante :

➤ En section d'exploitation.....	+ 338,78 €
➤ En section d'investissement.....	+ 139,60 €

Les recettes d'exploitation sont principalement constituées par les droits d'entrée pour 680 000 € et par la subvention du budget principal pour 1 404 000 €, en augmentation par rapport à 2013 de près de 100 000 €.

L'effort d'équipement (489 865 €) porte principalement sur l'entretien de nos parkings (travaux de signalisation et vidéo-protection, panneaux de comptage, travaux de réhabilitation électrique, travaux de réhabilitation des ascenseurs), financé par un recours à l'emprunt à hauteur de 300 000 €.

L'autofinancement est largement supérieur au remboursement du capital.

La subvention d'équilibre représente près des deux tiers des recettes d'exploitation.

Une réflexion sera menée sur ce budget et plus généralement sur le stationnement dans la ville au cours des prochains mois pour déboucher sur un plan d'action permettant de diminuer la subvention d'équilibre du budget principal dès le budget 2015 (conseil municipal de décembre prochain).

V. LE BUDGET ANNEXE « LE CINEMA LE LIDO »

Le cinéma « Le Lido » a été municipalisé depuis le 1^{er} septembre 2013.

Les recettes sont constituées par les entrées payantes et les subventions d'exploitation spécifiques (CNC).

Les dépenses d'investissement concernent la reprise du matériel de l'ATC à sa valeur nette comptable.

Il peut se résumer comme suit :

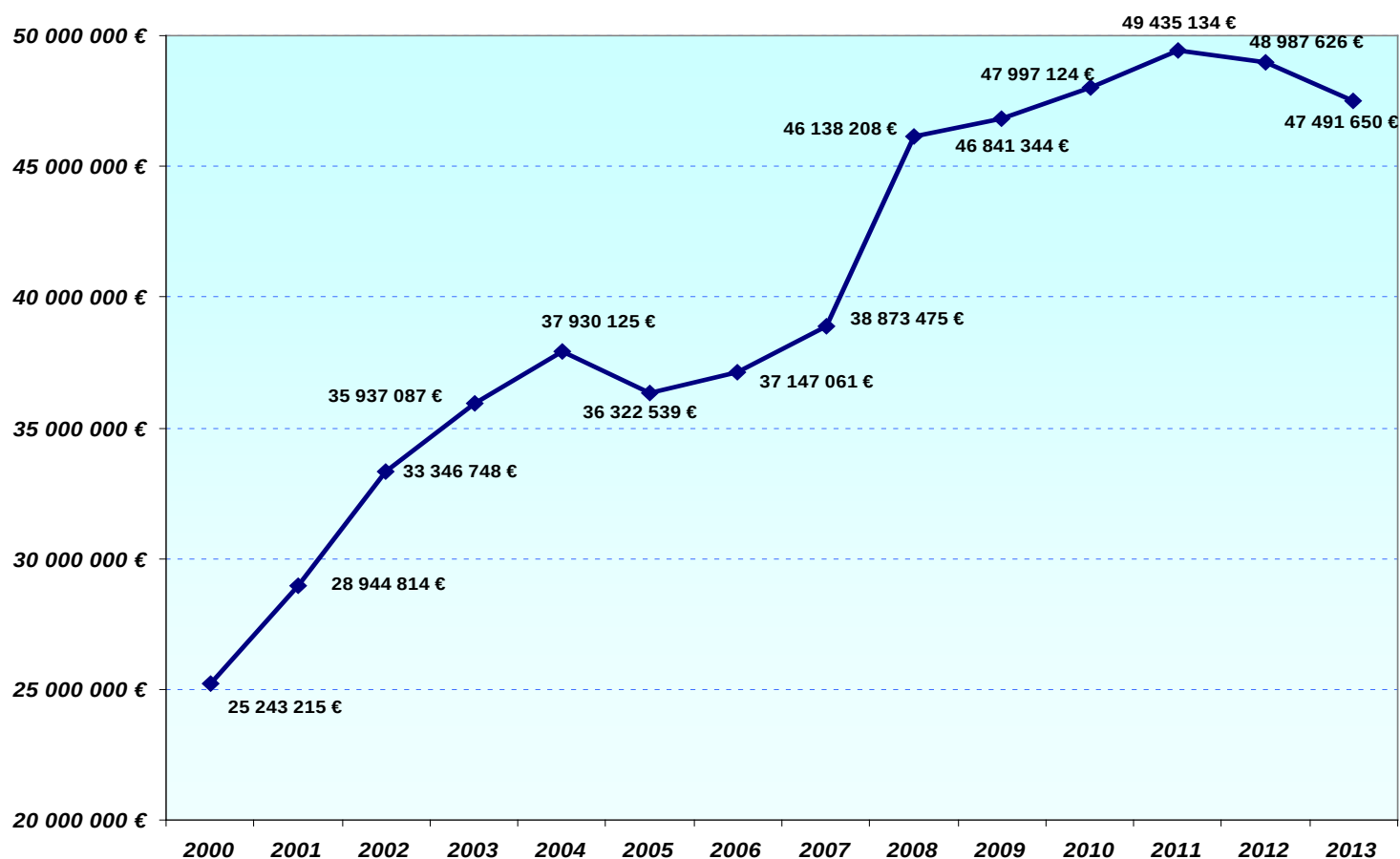
	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	391 559,42 €	391 559,42 €
INVESTISSEMENT	12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL	403 559,42 €	403 559,42 €

Il reprend les écritures issues de l'exercice 2013, à savoir un résultat d'exploitation de 11 559,42 €, affecté en totalité en section d'exploitation au BP 2014.

VI. ENDETTEMENT DES BUDGETS ANNEXES (eau + assainissement + gestion des parcs de stationnement)

Au 1^{er} janvier 2014, la dette des budgets annexes s'élève à 47,49 millions d'euros, en diminution de 3,06% par rapport au 1^{er} janvier 2013 (48,99 millions d'euros).

Evolution de l'encours de la dette des budgets annexes au 31 décembre 2000-2013 (assainissement-eaux-parkings)



ANNEXES

BP 2014
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	Variation BP 2014/ BP 2013	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	Variation BP 2014/ BP 2013
Intérêts de la dette + ICNE	10 000 000,00	12 000 000,00	20,00	Recettes fiscales	75 882 510,00	78 691 418,00	3,70
FNGIR + FPIC	15 978 596,00	17 027 958,00	6,57	Ordures ménagères	11 472 706,00	12 060 404,00	5,12
Sous- Total 1	25 978 596,00	29 027 958,00	11,74	Sous-total 1	87 355 216,00	90 751 822,00	3,89
Dépenses courantes	36 742 550,58	35 213 780,00	-4,16	Recettes courantes	21 026 960,00	21 232 900,00	0,98
Charges de personnel	63 760 000,00	62 600 000,00	-1,82	Travaux en régie	1 500 000,00	3 200 000,00	113,33
Sous- Total 2	100 502 550,58	97 813 780,00	-2,78	Droits de mutation	4 500 000,00	4 563 870,00	1,42
Régie matières premières	0,00	360 000,00	0,00	Sous-total 2	27 026 960,00	28 996 770,00	7,29
Régie nouvelle charges de personnel	0,00	200 000,00	0,00	Allocations compensatrices	1 484 160,00	1 393 913,00	-6,08
Sous- Total 3	0,00	560 000,00	0,00	Dotation globale de fonctionnement	21 442 076,00	20 320 163,00	-5,23
Prélèvement Duflot	0,00	0,00	0,00	Dotation nationale de péréquation	623 471,00	725 438,00	16,35
Provisions	0,00	0,00	0,00	Sous-total 3	23 549 707,00	22 439 514,00	-4,71
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	Reprise de provision sur 4 années	1 000 000,00	0,00	0,00
Sous- Total 4	0,00	0,00	0,00	Sous-total 4	1 000 000,00	0,00	0,00
Autofinancement (939+934)	13 048 338,00	16 963 281,45	30,00	Excédent reporté affecté en fonctionnement	597 601,58	2 176 913,45	264,28
Sous- Total 5	13 048 338,00	16 963 281,45	30,00	Sous- Total 5	597 601,58	2 176 913,45	264,28
TOTAL	139 529 484,58	144 365 019,45	3,47	TOTAL	139 529 484,58	144 365 019,45	3,47

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	Variation BP 2014/ BP 2013	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	Variation BP 2014/ BP 2013
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, GENERALES ET SOCIALES							
Affaires juridiques	375 000,00	250 000,00		Affaires juridiques	0,00	0,00	
Affaires sociales : CCAS	900 000,00	910 000,00		Affaires sociales : CCAS	0,00	0,00	
Direction générale : prestations services	0,00	0,00		Direction générale	0,00	0,00	
Documentation	23 000,00	10 000,00		Documentation	0,00	0,00	
Elections	5 000,00	10 000,00		Elections	57 000,00	73 000,00	
Etat civil	18 000,00	18 000,00		Etat civil : quête mariage	345 000,00	350 000,00	
Sous total de la direction	1 321 000,00	1 198 000,00		Sous total de la direction	402 000,00	423 000,00	
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE							
Aménagement	21 000,00	21 000,00		Aménagement	0,00	0,00	
Domaines	1 000 000,00	1 360 000,00		Domaines	1 270 000,00	1 730 000,00	
Hygiène	58 000,00	65 000,00		Hygiène	0,00	0,00	
Urbanisme	32 000,00	65 000,00		Urbanisme	380 000,00	290 000,00	
Sous total de la direction	1 111 000,00	1 511 000,00		Sous total de la direction	1 650 000,00	2 020 000,00	
DIRECTION DE L'ANIMATION, DES ASSOCIATIONS ET DU PROTOCOLE							
Animations	800 000,00	650 000,00		Animations	140 000,00	150 000,00	
Associations	2 800 000,00	2 500 000,00		Associations	48 460,00	47 900,00	
Sous total de la direction	3 600 000,00	3 150 000,00		Sous total de la direction	188 460,00	197 900,00	
DIRECTION DE LA COMMUNICATION							
Communication	560 000,00	400 000,00		Communication	150 000,00	150 000,00	
DIRECTION DE LA CULTURE							
Archives	2 900,00	2 680,00		Archives	0,00	0,00	
Artothèque	3 000,00	2 500,00		Artothèque	12 000,00	12 000,00	
Ateliers d'art	500,00	0,00		Ateliers d'art	2 000,00	3 000,00	
Court métrage	10 450,00	25 000,00		Court métrage	0,00	6 000,00	
Conservatoire	35 000,00	32 000,00		Conservatoire	820 000,00	730 000,00	
Médiathèque	215 000,00	180 000,00		Médiathèque	30 000,00	35 000,00	
Musée	70 000,00	60 000,00		Musée	5 000,00	5 000,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	Variation BP 2014/ BP 2013	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	Variation BP 2014/ BP 2013
Patrimoine	4 600,00	4 200,00		Patrimoine	2 000,00	0,00	
Pila	400,00	400,00		Pila	0,00	0,00	
Salles de spectacles	1 500,00	0,00		Salles de spectacles	0,00	0,00	
Théâtre	12 000,00	10 000,00		Théâtre	5 000,00	6 000,00	
Sous total de la direction	355 350,00	316 780,00		Sous total de la direction	876 000,00	797 000,00	
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ENFANCE							
Accueil de loisirs	300 000,00	260 000,00		Accueil de loisirs	1 180 000,00	1 180 000,00	
Aides aux devoirs	6 700,00	6 000,00		Aides aux devoirs	6 500,00	7 000,00	
Colonies de vacances	100 000,00	72 000,00		Colonies de vacances	57 000,00	40 000,00	
Garderies	21 000,00	20 000,00		Garderies	0,00	0,00	
Aides aux assistantes maternelles	13 000,00	13 000,00		Aides aux assistantes maternelles	0,00	0,00	
Aides aux familles prestations	150 000,00	140 000,00		Aides aux familles	0,00	0,00	
Crèches et garderies	1 206 000,00	1 200 000,00		Crèches et garderies	4 930 000,00	5 100 000,00	
Enseignement	1 509 550,00	1 500 000,00		Enseignement	380 000,00	230 000,00	
Restauration	1 840 000,00	1 750 000,00		Restauration	3 050 000,00	3 100 000,00	
Sous total de la direction	5 146 250,00	4 961 000,00		Sous total de la direction	9 603 500,00	9 657 000,00	
DIRECTION DES FINANCES, DU NUMERIQUE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							
Assurances	700 000,00	780 000,00		Assurances	80 000,00	50 000,00	
Dun	925 000,00	630 000,00		Dun	0,00	0,00	
Economie	110 650,00	100 000,00		Economie	22 000,00	30 000,00	
Finances : reversement, admissions en non valeurs, contingents, eaux pluviales	3 015 300,58	2 800 000,00		Finances : taxe électricité, contributions budgets annexes, Dadoun	2 805 000,00	3 400 000,00	
Sous total de la direction	4 750 950,58	4 310 000,00		Sous total de la direction	2 907 000,00	3 480 000,00	
DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS							
Associations sportives	1 030 000,00	1 030 000,00		Associations sportives	0,00	0,00	
Relai	100 000,00	90 000,00		Relai	70 000,00	75 000,00	
Sports	510 000,00	450 000,00		Sports	1 150 000,00	1 150 000,00	
Sous total de la direction	1 640 000,00	1 570 000,00		Sous total de la direction	1 220 000,00	1 225 000,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	Variation BP 2014/ BP 2013	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	Variation BP 2014/ BP 2013
DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE							
Commande publique	1 500 000,00	1 300 000,00		Commande publique	0,00	0,00	
Marchés publics	40 000,00	45 000,00		Marchés publics	0,00	0,00	
Sous total de la direction	1 540 000,00	1 345 000,00		Sous total de la direction	0,00	0,00	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES							
Ressources humaines	63 760 000,00	62 600 000,00		Ressources humaines	2 050 000,00	1 600 000,00	
Régie charges de personnel	0,00	200 000,00		Régie nouvelle	0,00	0,00	
Sous total de la direction	63 760 000,00	62 800 000,00		Sous total de la direction	2 050 000,00	1 600 000,00	
DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE							
Police municipale	13 000,00	8 000,00		Police municipale	0,00	0,00	
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES							
Bâtiments communaux	5 835 000,00	5 700 000,00		Bâtiments communaux	380 000,00	0,00	
Régie matières premières	0,00	200 000,00		Régie	0,00	0,00	
Concessionnaires	0,00	0,00		Concessionnaires	0,00	260 000,00	
Eclairage	1 425 000,00	1 500 000,00		Eclairage	0,00	0,00	
Espaces verts	1 050 000,00	850 000,00		Espaces verts	15 000,00	20 000,00	
Garage municipal	1 000 000,00	850 000,00		Garage municipal	10 000,00	30 000,00	
Mobilier urbain	25 000,00	15 000,00		Mobilier urbain	20 000,00	0,00	
Ordures ménagères	4 800 000,00	5 100 000,00		Ordures ménagères	1 215 000,00	1 000 000,00	
Plan local de prévention	60 000,00	89 000,00		Plan local de prévention	90 000,00	108 000,00	
Propreté	675 000,00	700 000,00		Propreté	0,00	10 000,00	
Sécurité	20 000,00	0,00		Sécurité	0,00	0,00	
Stationnement	1 555 000,00	1 400 000,00		Stationnement	0,00	0,00	
Voirie	260 000,00	240 000,00		Voirie	250 000,00	255 000,00	
Régie voirie matières premières	0,00	160 000,00		Régie voirie matières premières	0,00	0,00	
Sous total de la direction	16 705 000,00	16 804 000,00		Sous total de la direction	1 980 000,00	1 683 000,00	
TOTAL DES DIRECTIONS	100 502 550,58	98 373 780,00		TOTAL DES DIRECTIONS	21 026 960,00	21 232 900,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	Variation BP 2014/ BP 2013	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	Variation BP 2014/ BP 2013
Autofinancement (939+934)	13 048 338,00	16 963 281,45		Excédent reporté affecté en fonctionnement	597 601,58	2 176 913,45	
Intérêts de la dette + ICNE	10 000 000,00	12 000 000,00		Recettes fiscales	75 882 510,00	78 691 418,00	
Prélèvement Duflot	0,00	0,00		Ordures ménagères	11 472 706,00	12 060 404,00	
FNGIR + FPIC	15 978 596,00	17 027 958,00		Allocations compensatrices	1 484 160,00	1 393 913,00	
Provisions	0,00	0,00		Dotation globale de fonctionnement	21 442 076,00	20 320 163,00	
Dépenses imprévues	0,00	0,00		Travaux en régie	1 500 000,00	3 200 000,00	
				Droits de mutation	4 500 000,00	4 563 870,00	
				Dotation nationale de péréquation	623 471,00	725 438,00	
				Reprise de provision sur 4 années	1 000 000,00	0,00	
TOTAL	139 529 484,58	144 365 019,45		TOTAL	139 529 484,58	144 365 019,45	

BP 2014
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014
Capital	8 400 000,00	8 700 000,00	Autofinancement (919+914)	13 048 338,00	16 963 281,45
Travaux en régie	1 500 000,00	3 200 000,00	Taxes d'urbanisme	350 623,89	364 822,24
Subventions d'équipement pour la réalisation de logements sociaux (OPH ...)	1 500 000,00	1 020 000,00	Recettes diverses (FCTVA, amendes de police, DDGI)	2 301 000,00	3 070 000,00
Dépenses nouvelles d'équipement (matériel et travaux)	21 689 970,00	13 712 000,00	Emprunts nouveaux nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement	14 000 000,00	5 500 000,00
Projets à définir	0,00	601 920,65			
Acquisitions foncières	0,00	0,00	Cessions	0,00	1 500 000,00
Dépenses imprévues	0,00	200 000,00	Autres recettes d'investissement	847 189,00	35 816,96
Total 1	33 089 970,00	27 433 920,65	Total 1	30 547 150,89	27 433 920,65

Reste à réaliser	4 988 420,93	11 323 567,92	Reste à réaliser	7 531 240,04	3 626 720,04
Prélèvement Duflot	11 583 624,30	0,00	Affectation du résultat N-1	11 583 624,30	6 400 896,93
			Solde d'exécution brut N-1	0,00	1 295 950,95
Total 2 Résultats antérieurs	16 572 045,23	11 323 567,92	Total 2 Résultats antérieurs	19 114 864,34	11 323 567,92
Total 1+2	49 662 015,23	38 757 488,57	Total 1+2	49 662 015,23	38 757 488,57

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, GENERALES ET SOCIALES					
Affaires juridiques	0,00	0,00	Affaires juridiques	0,00	0,00
Affaires sociales	0,00	0,00	Affaires sociales	0,00	0,00
Documentation	0,00	0,00	Documentation	0,00	0,00
Elections	0,00	0,00	Elections	0,00	0,00
Etat civil	0,00	0,00	Etat civil	0,00	0,00
Sous total de la direction	0,00	0,00	Sous total de la direction	0,00	0,00
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME ET DU DEVELOPEMENT DURABLE					
Aménagement	300 000,00	520 300,00	Aménagement	68 000,00	54 508,00
Domaines	420 000,00	50 000,00	Domaines : RATP-SNCF, dépôts et cautionnements	120 000,00	10 000,00
Hygiène	0,00	0,00	Hygiène	0,00	0,00
Urbanisme	0,00	0,00	Urbanisme	0,00	0,00
Sous total de la direction	720 000,00	570 300,00	Sous total de la direction	188 000,00	64 508,00
DIRECTION DE L'ANIMATION, DES ASSOCIATIONS ET DU PROTOCOLE					
Animations	0,00	10 000,00	Animations	0,00	0,00
Associations	0,00	0,00	Associations	0,00	0,00
Sous total de la direction	0,00	10 000,00	Sous total de la direction	0,00	0,00
DIRECTION DE LA COMMUNICATION					
Communication	0,00	80 000,00	Communication	0,00	0,00
DIRECTION DE LA CULTURE					
Archives	4 000,00	4 500,00	Archives	0,00	0,00
Artothèque	5 000,00	5 000,00	Artothèque	0,00	0,00
Ateliers d'art	2 500,00	0,00	Ateliers d'art	0,00	0,00
Conservatoire	34 000,00	35 000,00	Conservatoire	0,00	0,00
Médiathèque	70 000,00	60 000,00	Médiathèque	0,00	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014
Musée	40 000,00	57 000,00	Musée	0,00	0,00
Patrimoine	20 000,00	10 000,00	Patrimoine	0,00	0,00
Pila	0,00	200,00	Pila	0,00	0,00
Salles de spectacles	0,00	0,00	Salles de spectacles	0,00	0,00
Théâtre	20 000,00	20 000,00	Théâtre	0,00	0,00
Sous total de la direction	195 500,00	191 700,00	Sous total de la direction	0,00	0,00
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ENFANCE					
Accueil de loisirs	12 000,00	44 000,00	Accueil de loisirs	0,00	0,00
Aides aux devoirs	0,00	2 000,00	Aides aux devoirs	0,00	0,00
Colonies de vacances	0,00	0,00	Colonies de vacances	0,00	0,00
Garderies	10 000,00	10 000,00	Garderies	0,00	0,00
Aides aux assistantes maternelles	0,00	0,00	Aides aux assistantes maternelles	0,00	0,00
Aides aux familles	0,00	0,00	Aides aux familles	0,00	0,00
Crèches et garderies	140 000,00	90 000,00	Crèches et garderies	644 189,00	-28 691,04
Enseignement	0,00	0,00	Enseignement	0,00	0,00
Restauration	55 000,00	90 000,00	Restauration	0,00	0,00
Sous total de la direction	217 000,00	236 000,00	Sous total de la direction	644 189,00	-28 691,04
DIRECTION DES FINANCES, DU NUMERIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE					
Assurances	0,00	0,00	Assurances	0,00	0,00
Economie	2 000,00	2 000,00	Economie	0,00	0,00
Dun	635 000,00	700 000,00	Dun	15 000,00	0,00
Finances	0,00	0,00	Finances	0,00	0,00
Sous total de la direction	637 000,00	702 000,00	Sous total de la direction	15 000,00	0,00
DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS					
Associations sportives	0,00	0,00	Associations sportives	0,00	0,00
Relai	0,00	0,00	Relai	0,00	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014
Sports	107 000,00	135 000,00	Sports	0,00	0,00
Sous total de la direction	107 000,00	135 000,00	Sous total de la direction	0,00	0,00
DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE					
Commande publique	500 000,00	350 000,00	Commande publique	0,00	0,00
Marchés publics	20 000,00	20 000,00	Marchés publics	0,00	0,00
Sous total de la direction	520 000,00	370 000,00	Sous total de la direction	0,00	0,00
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES					
Ressources humaines	0,00	0,00	Ressources humaines	0,00	0,00
DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE					
Police municipale	54 000,00	8 000,00	Police municipale	0,00	0,00
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES					
Bâtiments communaux	10 577 940,00	4 100 000,00	Bâtiments communaux	0,00	0,00
Eclairage	423 000,00	450 000,00	Eclairage	0,00	0,00
Espaces verts	1 873 530,00	1 500 000,00	Espaces verts	0,00	0,00
Garage municipal	650 000,00	650 000,00	Garage municipal	0,00	0,00
Mobilier urbain	30 000,00	20 000,00	Mobilier urbain	0,00	0,00
Ordures ménagères	715 000,00	320 000,00	Ordures ménagères	0,00	0,00
Plan local de prévention	30 000,00	19 000,00	Plan local de prévention	0,00	0,00
Propreté	85 000,00	50 000,00	Propreté	0,00	0,00
Sécurité	90 000,00	0,00	Sécurité	0,00	0,00
Stationnement	0,00	0,00	Stationnement	0,00	0,00
Voirie	4 765 000,00	4 300 000,00	Voirie	0,00	0,00
Sous total de la direction	19 239 470,00	11 409 000,00	Sous total de la direction	0,00	0,00
TOTAL DES DIRECTIONS	21 689 970,00	13 712 000,00	TOTAL DES DIRECTIONS	847 189,00	35 816,96

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014
Capital	8 400 000,00	8 700 000,00	Autofinancement (919+914)	13 048 338,00	16 963 281,45
Travaux en régie	1 500 000,00	3 200 000,00	Taxes d'urbanisme	350 623,89	364 822,24
Subventions d'équipement pour la réalisation de logements sociaux (OPH ...)	1 500 000,00	1 020 000,00	Recettes diverses (FCTVA, amendes de police, DDGI)	2 301 000,00	3 070 000,00
Acquisitions foncières	0,00	0,00	Emprunts nouveaux nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement	14 000 000,00	5 500 000,00
Dépenses imprévues	0,00	200 000,00	Cessions	0,00	1 500 000,00
Projets à définir	0,00	601 920,65	Reste à réaliser	7 531 240,04	3 626 720,04
Reste à réaliser	4 988 420,93	11 323 567,92	Affectation du résultat N-1	11 583 624,30	6 400 896,93
Solde d'exécution brut N-1	11 583 624,30	0,00	Solde d'exécution brut N-1	0,00	1 295 950,95
TOTAL	49 662 015,23	38 757 488,57	TOTAL	49 662 015,23	38 757 488,57

BUDGET PRIMITIF 2006 à 2014 : SYNTHESE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2006	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014
Excédent reporté affecté en fonctionnement(A)	5 486 776	3 642 247	3 991 717	1 442 466	2 000 000	2 603 808	2 800 000	597 601	2 176 913
écritures d'ordre (travaux régie) (B)	1 000 000	1 700 000	1 200 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 000 000	1 500 000	3 200 000
recettes réelles(C)	96 877 033	98 694 252	101 188 404	107 420 312	109 031 166	129 094 000	133 941 520	137 431 883	138 988 106
TOTAL A+B+C	103 363 809	104 036 499	106 380 121	110 162 77,92	112 331 166	132 997 808	137 741 520	139 529 484	144 365 019

BUDGET PRIMITIF 2006 à 2014 : SYNTHESE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2006	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014
Autofinancement (A)	9 180 522	9 400 000	10 517 886	11 500 000	12 500 001	13 500 000	14 260 323	13 048 338	16 963 281
Intérêts dette (B)	5 900 000	5 200 000	4 700 000	4 480 000	4 750 000	6 200 000	9 000 000	10 000 000	12 000 000
Amende Gayssot (C)	1 335 000	1 499 313	2 231 561	1 513 327	0	0	0	0	0
FNGIR(D) + FPIC (D)	0	0	0	0	0	14 523 808	14 961 057	15 978 596	17 027 958
Charges de personnel (012) (E)	53 087 300	54 173 640	55 572 351	56 649 604	57 337 970	60 002 755	61 196 625	63 005 200	62 282 180
Autres dépenses (F)	33 860 987	33 763 546	33 358 330	36 019 847	37 743 195	38 771 245	38 323 515	37 497 350	36 091 600
TOTAL	103 363 809	104 036 499	106 380 128	110 162 778	112 331 166	132 997 808	137 741 520	139 529 484	144 365 019

BUDGET PRIMITIF 2006 à 2014 : SYNTHESE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2006	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014
Report (A)	19 561 216	14 346 492	7 600 095	55 323 099	57 358 226	54 386 475	57 000 000	7 531 240	3 626 720
Affectation du résultat en investissement (B)	1 442 653	3 989 929	2 898 392	6 067 683	4 724 454	5 766 230	7 017 686	11 583 624	6 400 893
Autofinancement (C)	9 180 522	9 400 000	10 517 885, 78	11 500 000	12 500 001	13 500 000	14 260 323	13 048 338	16 963 281
Cession (D)	5 640	6 500 000	4 121 000	9 450 000	5 700 000	2 350 000	1 000 000	100 000	1 500 000
Emprunt (E)	25 500 000	20 700 000	14 500 000	11 300 000	11 120 000	10 500 000	11 500 000	14 000 000	5 500 000
Autres recettes d'investissement (F)	6 276 569	5 670 697	4 684 455	6 159 291	3 289 000	3 132 960	2 591 691	3 398 813	3 398 813
Réaménagement de la dette (G)	50 000 000	20 000 000	100 000 000	0	0	0	0	0	71 830
Solde excédent brut N-1 (H)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 295 951
TOTAL A+B+C+D+E+F+G+H	111 966 600	80 607 118	144 321 827	99 800 073	94 691 681	89 635 665	93 369 700	49 662 015	38 757 488

BUDGET PRIMITIF 2006 à 2014 : SYNTHESE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2006	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014
Report (A)	15 861 935	6 380 940	8 868 720	54 466 830	59 093 400	49 785 577	50 936 821	4 988 421	11 323 568
Solde d'exécution brut N-1 (B)	5 141 934	11 955 481	1 629 767	6 923 952	2 640 011	9 872 328	13 079 799	11 583 624	0
Travaux en régie (C)	1 000 000	1 700 000	1 200 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 000 000	1 500 000	3 200 000
Capital à rembourser (D)	8 440 000	9 409 812	9 600 000	9 300 000	9 400 000	9 200 000	9 200 000	8 400 000	8 700 000
Acquisitions foncières (E)	13 380 000	0	2 500 000	7 600 000	1 129 500	1 200 000	1 000 000	0	0
Subventions d'équipement (F)	2 000 000	1 200 000	3 000 000	3 000 000	1 800 000	0	1 830 000	1 500 000	1 020 000
Remboursement de la dette (G)	50 000 000	20 000 000	100 000 000	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement des services (H)	16 142 731	29 960 885	17 523 340	17 209 291	19 328 770	18 277 760	16 323 080	21 689 970	14 513 920
TOTAL	111 966 600	80 607 718	144 321 827	99 800 073	94 691 681	89 635 665	93 369 700	49 662 015	38 757 488

Compte Administratif de 2009 à 2013

Evolution des recettes de Fonctionnement par nature

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
013 <i>Atténuations de charges</i>	1 239 001,96	1 143 662,81	1 227 119,80	1 438 804,02	816 653,93
70 <i>Produits de services, du domaine</i>	8 873 540,53	8 245 082,05	8 981 193,61	9 796 015,90	10 506 055,73
72 <i>Travaux en régie</i>	1 249 546,54	1 051 550,79	984 168,56	1 002 736,97	1 356 889,37
73 <i>Imôts et taxes</i>	66 336 468,23	70 589 967,45	90 340 885,86	93 280 639,03	95 339 095,73
74 <i>Dotations, subventions</i>	28 431 839,98	28 614 302,07	28 772 224,54	29 037 400,38	29 083 133,02
75 <i>Autres produits de gestion courante</i>	854 772,74	880 665,56	967 275,51	925 258,56	895 625,43
76 <i>Produits financiers</i>	574,00	287,00	336,00	392,00	392,00
77 <i>Produits exceptionnels</i>	7 373 080,28	4 020 494,61	9 529 513,96	2 399 024,33	886 718,24
78 <i>Reprise sur amortissement et provisions</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
79 <i>Transferts de charges</i>	0,00	0,00	0,00	2 162 127,66	
002 <i>Résultat N-1 reporté</i>	1 442 465,92	2 000 000,00	2 603 808,00	2 800 000,00	597 601,58
TOTAL	115 801 290,18	116 546 012,34	143 406 525,84	142 842 398,85	140 482 165,03

Compte Administratif de 2009 à 2013

Evolution des dépenses de Fonctionnement par nature

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
011 <i>Charges à caractère général</i>	25 623 738,17	25 935 740,00	27 193 744,41	25 267 548,97	26 149 758,22
012 <i>Charges de personnel</i>	55 624 859,92	57 977 724,69	59 954 402,59	61 799 467,61	62 786 980,89
014 <i>Attenuations de produits</i>	1 630 854,44	117 528,00	14 615 558,00	15 034 095,00	15 978 596,00
65 <i>Autres charges de gestion courante</i>	10 031 483,04	10 202 825,72	11 478 739,70	11 377 813,95	10 806 915,51
66 <i>Charges financières</i>	4 319 824,34	4 904 255,12	6 306 256,12	10 772 017,06	9 949 538,73
67 <i>Charges exceptionnelles</i>	6 791 661,00	3 909 080,95	8 588 532,19	1 064 230,38	511 941,62
68 <i>Provisions</i>	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	5 720 623,68
79 <i>Transferts de charges</i>	4 804 415,73	4 878 820,09	5 188 254,71	5 096 000,00	0,00
TOTAL	109 076 836,64	108 175 974,57	133 575 487,72	130 661 172,97	131 904 354,65

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2013 1	Taux d'imposition communaux de 2013 2	Taux d'imposition plafonnés 2014 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2014 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	203 058 055	21,83	>>>	206 226 000	45 019 136
Taxe foncière (bâti).....	143 910 605	13,55	>>>	145 331 000	19 692 351
Taxe foncière (non bâti).	201 100	33,30	>>>	200 300	66 700
CFE.....	30 435 033	26,98	>>>	26 167 000	7 059 857
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants 4	>>>			Total :	71 838 044

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

65 385 479

Produit nécessaire à l'équilibre du budget

-

1 393 913

Total allocations compensatrices

-

31 841

Produit taxe additionnelle FNB 7

-

191 926

Produit des IFR

-

3 506 066

Produit de la CVAE 9

-

259 321

TASCOM 10

-

74 702 264

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

11

Versement GIR

+

14 699 852

Prélèvement GIR 11

+

74 702 264

Prélèvement pour le FSRIF

=

2. CALCUL DES TAUX 2014 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2013 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2014 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2014 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	21,83	Produit attendu 74 702 264	21,83	22,70	206 226 000	46 813 302
Taxe foncière (bâti).....	13,55	= 1,039871	13,55	14,09	145 331 000	20 477 138
Taxe foncière (non bâti).	33,30	(6 décimales)	33,30	34,63	200 300	69 364
CFE.....	26,98	Produit à taux constants 71 838 044	26,98	28,06	26 167 000	7 342 460
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2014 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu 74 702 264

A CRETEIL

Le directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

M. BRUNET CHRISTIAN

le 06 MARS 2014

le préfet,

le

A Saint-Maur-des-Fossés

Le maire,

le

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	978 885
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	54 645
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	7 904
Taxe foncière (non bâti) :	1 317
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	340 197
b. Réduction des bases des créations d'établissements	10 965
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0
d. Abattement de 25% en Corse	0
Dotation pour perte de THLV :	

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	5 119
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	1 783 162
b. CVAE : part dégrevée	1 722 904
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	722

4. PRODUIT DES IFR 8

Éoliennes & hydroliennes
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
Transformateurs
145 334
Stations radioélectriques
46 267
Gaz – Stockage, transport...
325

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2013, au niveau départemental 14		Taux plafonds 2014 15	Taux 2013 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2014 (col.15 – col.16) 17
	national 13				
Taxe d'habitation.....	23,88	23,25	59,70	0,12100	59,58
Taxe foncière (bâti).....	20,11	19,85	50,28	0,11500	50,17
Taxe foncière (non bâti).	48,94	58,16	145,40	0,29000	145,11
CFE.....	25,69	>>>	51,38	0,55900	50,82

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux communal majoré à ne pas dépasser	IIII	Taux maximum de la majoration spéciale	IIIIII
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2013 : national communal			
17,79	18,40		

Taux de CFE perçue en 2013 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

BUDGET PRINCIPAL
RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2013
ET RESULTAT PREVISIONNEL
A REPENDRE PAR ANTICIPATION AU
BUDGET PRIMITIF 2014
(à annexer à la délibération relative au vote du
budget primitif de l'exercice 2014)

A/ Résultat estimé de l'exercice **+ 7 980 208,80**

Recettes totales de fonctionnement – dépenses totales de fonctionnement
139 884 563,45 – 131 904 354,65

B/ Résultat antérieur reporté (002) **+ 597 601,58**

C/ Résultat à affecter (A+B) **+ 8 577 810,38**

D1/ Solde d'exécution d'investissement de l'exercice
sans le résultat antérieur reporté (001) **+12 879 575,25**

Recettes d'investissement – dépenses d'investissement
36 209 627,71 – 23 330 052,46

D2/ Résultat antérieur reporté (001) **- 11 583 624,30**

D/ (D1+D2) solde d'exécution d'investissement **+ 1 295 950,95**

E/ Solde des restes à réaliser **- 7 696 847,88**

Restes à réaliser de recettes – restes à réaliser de dépenses
3 626 720,04 – 11 323 567,92

F/ Besoin de financement (D+E) **- 6 400 896,93**

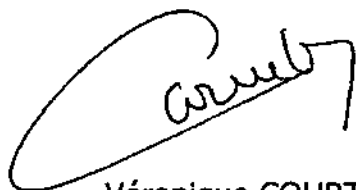
**G/ Prévisions d'affectation du résultat prévisionnel de 2013
au budget primitif 2014** **+ 8 577 810,38**

**G1/ En section d'investissement
à l'article 1068** **+ 6 400 896,93**

**G2/ En section de fonctionnement
au chapitre 002** **+ 2 176 913,45**

Fait à Saint-Maur, le 22 Avril 2014

La Trésorière Principale Municipale



Véronique COURT

Le Député Maire,



Sylvain BERRIOS

Trésorerie principale municipale
48 ter Boulevard Rabelais
94100 SAINT MAUR des FOSSES
Tél : 01 48 83 29 50
Mel : 1094109@dgfp.finances.gouv.fr
RIB : 30001 00907 00000 050016 64

Service instructeur Service des Finances Direction des finances, du numérique et développement économique	Dossier suivi par Vincent BILLARD	Commission Finances et projet de ville en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Gérard ALLOUCHE**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Vote du budget primitif 2014 du budget annexe de l'eau intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

- **Reprend** dans le budget primitif 2014 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2013

- **Procède** à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 repris dans le budget primitif 2014 de la manière suivante **(+ 1 699 333,49 €)**:

- affectation en section d'exploitation : + 948 355,61 €

- affectation en section d'investissement : + 750 977,88 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2014 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	8 595 755,61 €	8 595 755,61 €
INVESTISSEMENT	9 360 577,88 €	9 360 577,88 €
TOTAL	17 956 333,49 €	17 956 333,49 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINT MAUR DES FOSSES

NUMERO SIRET : 21940068600354

POSTE COMPTABLE DE SAINT MAUR DES FOSSES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49 DEVELOPPEE

BUDGET PRIMITIF

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ANNEE 2014

SOMMAIRE

p.5	I - Informations générales Modalités de vote du budget		
p.6	II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.8	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.10	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.12	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.14	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
p.16	III - Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p.21	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p.24	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.27	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.31	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.32	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	X
p.33	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.43	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.47	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.48	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	X
p.50	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	X
p.51	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année 2014	X	X
p.52	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	X	X
p.53	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.54	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.55	A3.2 - Etalement des provisions	X	X
p.56	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.57	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.60	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	X	
p.61	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	X	

SOMMAIRE

	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		
p.62	A6 - Etat des charges transférées	X	
p.63	A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	X
	B - Engagements hors bilan		
p.64	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	X
p.65	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	X
p.66	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	X
p.67	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	X
p.67	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	X
p.68	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	X
p.68	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	X
p.69	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	X
p.69	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	X
	C - Autres éléments d'informations		
p.70	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.74	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.75	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	X	X
p.76	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	X	X
	D - Arrêté et signatures		
p.77	D - Arrêté et signatures	X	X

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art L.2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, L5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement (1),
 - sans (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III – Les provisions sont semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) (3).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent (4).

V – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (5).

- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n°.....du).
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	8 595 755.61	7 647 400.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		948 355.61
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		8 595 755.61	8 595 755.61

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 709 600.00	5 460 577.88
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 821 157.83	3 900 000.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 829 820.05	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		9 360 577.88	9 360 577.88
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		17 956 333.49	17 956 333.49

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 285 600.00		2 816 900.00	2 816 900.00	2 816 900.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 735 000.00		1 693 300.00	1 693 300.00	1 693 300.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 560 000.00		1 600 000.00	1 600 000.00	1 600 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	78 132.56		20 000.00	20 000.00	20 000.00
Total des dépenses de gestion des services		6 658 732.56		6 130 200.00	6 130 200.00	6 130 200.00
66	CHARGES FINANCIERES	800 000.00		820 000.00	820 000.00	820 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	225 000.00		90 000.00	90 000.00	90 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	61 300.00		345 955.61	345 955.61	345 955.61
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 745 032.56		7 386 155.61	7 386 155.61	7 386 155.61
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	481 639.79		45 600.00	45 600.00	45 600.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 220 800.00		1 164 000.00	1 164 000.00	1 164 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 702 439.79		1 209 600.00	1 209 600.00	1 209 600.00
TOTAL		9 447 472.35		8 595 755.61	8 595 755.61	8 595 755.61
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						8 595 755.61

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70 75	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 213 847.80 150 000.00		7 397 400.00 200 000.00	7 397 400.00 200 000.00	7 397 400.00 200 000.00
Total des recettes de gestion des services		7 363 847.80		7 597 400.00	7 597 400.00	7 597 400.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles d'exploitation		7 363 847.80		7 597 400.00	7 597 400.00	7 597 400.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		50 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
TOTAL		7 413 847.80		7 647 400.00	7 647 400.00	7 647 400.00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						948 355.61
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						8 595 755.61
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					1 159 600.00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 000.00	77 750.87	170 000.00	170 000.00	247 750.87
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 427 150.00	683 787.27	1 619 600.00	1 619 600.00	2 303 387.27
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 500 000.00	2 059 619.69	2 250 000.00	2 250 000.00	4 309 619.69
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		4 077 150.00	2 821 157.83	4 039 600.00	4 039 600.00	6 860 757.83
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	600 000.00		620 000.00	620 000.00	620 000.00
Total des dépenses financières		600 000.00		620 000.00	620 000.00	620 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		4 677 150.00	2 821 157.83	4 659 600.00	4 659 600.00	7 480 757.83
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		50 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
TOTAL		4 727 150.00	2 821 157.83	4 709 600.00	4 709 600.00	7 530 757.83
						+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						1 829 820.05
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						9 360 577.88

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
13 16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	2 800 000.00	3 900 000.00	3 500 000.00	3 500 000.00	7 400 000.00
Total des recettes d'équipement		2 800 000.00	3 900 000.00	3 500 000.00	3 500 000.00	7 400 000.00
106	Réserves			750 977.88	750 977.88	750 977.88
Total des recettes financières				750 977.88	750 977.88	750 977.88
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		2 800 000.00	3 900 000.00	4 250 977.88	4 250 977.88	8 150 977.88
021 040	Virement de la section d'exploitation OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	481 639.79 1 220 800.00		45 600.00 1 164 000.00	45 600.00 1 164 000.00	45 600.00 1 164 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 702 439.79		1 209 600.00	1 209 600.00	1 209 600.00
TOTAL		4 502 439.79	3 900 000.00	5 460 577.88	5 460 577.88	9 360 577.88
						+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						9 360 577.88
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					1 159 600.00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 816 900.00		2 816 900.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 693 300.00		1 693 300.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 600 000.00		1 600 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000.00		20 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	820 000.00		820 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	90 000.00		90 000.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.	345 955.61	1 164 000.00	1 509 955.61
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		45 600.00	45 600.00
	Dépenses d'exploitation - Total	7 386 155.61	1 209 600.00	8 595 755.61

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 595 755.61

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		50 000.00	50 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	620 000.00		620 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	247 750.87		247 750.87
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	2 303 387.27		2 303 387.27
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	4 309 619.69		4 309 619.69
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
Dépenses d'investissement - Total		7 480 757.83	50 000.00	7 530 757.83
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				1 829 820.05
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				9 360 577.88

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	7 397 400.00		7 397 400.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 000.00		200 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		50 000.00	50 000.00
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes d'exploitation - Total		7 597 400.00	50 000.00	7 647 400.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				948 355.61
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				8 595 755.61

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 400 000.00		7 400 000.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 157 700.00	1 157 700.00
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		6 300.00	6 300.00
021	Virement de la section d'exploitation		45 600.00	45 600.00
Recettes d'investissement - Total		7 400 000.00	1 209 600.00	8 609 600.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	750 977.88

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 360 577.88

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 285 600.00	2 816 900.00	2 816 900.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	1 226 000.00	808 800.00	808 800.00
604	ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	665 000.00	245 000.00	245 000.00
605	ACHATS D'EAU	17 000.00	20 000.00	20 000.00
6061	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
6062	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	214 000.00	250 000.00	250 000.00
6063	PRODUITS DE TRAITEMENT	154 000.00	128 000.00	128 000.00
6064	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	132 000.00	125 800.00	125 800.00
6066	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 000.00	14 000.00	14 000.00
6068	CARBURANTS	15 000.00	18 000.00	18 000.00
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	20 000.00	8 000.00	8 000.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	670 000.00	660 600.00	660 600.00
6135	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS			
	LOCATIONS MOBILIERES	20 000.00	20 000.00	20 000.00
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	SUR BIENS IMMOBILIERS	602 000.00	601 600.00	601 600.00
61551	SUR BIENS MOBILIERS			
61558	MATERIEL ROULANT	3 000.00	4 000.00	4 000.00
	AUTRES BIENS MOBILIERS	20 000.00	7 000.00	7 000.00
	PRIMES D'ASSURANCES			
6161	MULTIRISQUES	5 000.00	4 000.00	4 000.00
6168	AUTRES	20 000.00	24 000.00	24 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	999 100.00	897 000.00	897 000.00
6226	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	157 000.00	134 000.00	134 000.00
6228	HONORAIRES			
	DIVERS	45 000.00	40 000.00	40 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6231 6236	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS CATALOGUES ET IMPRIMES	4 000.00	1 500.00 3 000.00	1 500.00 3 000.00
6256 6257	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS MISSIONS RECEPTIONS	1 500.00	500.00	500.00
6261 6262	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	14 000.00 14 000.00	12 000.00 20 000.00	12 000.00 20 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 500.00		
6282 6288	DIVERS - AUTRES SERVICES EXTERIEURS FRAIS DE GARDIENNAGE AUTRES	120 000.00 641 100.00	106 000.00 580 000.00	106 000.00 580 000.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	390 500.00	450 500.00	450 500.00
6358	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.) AUTRES DROITS	500.00	500.00	500.00
6371 6378	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES) REDEV. VERSEE AUX AGENCES DE L'EAU PRELEVEMENT EAU AUTRES TAXES ET REDEVANCES	280 000.00 110 000.00	340 000.00 110 000.00	340 000.00 110 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 735 000.00	1 693 300.00	1 693 300.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 000.00	16 000.00	16 000.00
6336	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS (AUTRES ORGANISMES) COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	15 000.00	16 000.00	16 000.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	1 720 000.00	1 677 300.00	1 677 300.00
6411 6413 6415	RENUMERATIONS DU PERSONNEL SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE PRIMES ET GRATIFICATIONS SUPPLEMENT FAMILIAL	1 270 000.00 25 000.00	1 201 000.00 15 000.00	1 201 000.00 15 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6451 6453 6458	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F. COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	170 500.00 250 200.00 100.00	207 000.00 254 100.00	207 000.00 254 100.00
6471 6475	AUTRES CHARGES SOCIALES PRESTATIONS DIRECTES MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	4 000.00 200.00	200.00	200.00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 560 000.00	1 600 000.00	1 600 000.00
- 70 - 701249	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES VENTES D'EAU TAXES ET REDEVANCES REVERSEMENT AUX AGENCES DE L'EAU - REDEVANCE POUR	1 560 000.00 1 560 000.00	1 600 000.00 1 600 000.00	1 600 000.00 1 600 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	78 132.56	20 000.00	20 000.00
- 65 - 654 6541	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	78 132.56 78 132.56	20 000.00 20 000.00	20 000.00 20 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		6 658 732.56	6 130 200.00	6 130 200.00
66	CHARGES FINANCIERES	800 000.00	820 000.00	820 000.00
- 66 -	CHARGES FINANCIERES CHARGES D'INTERETS	800 000.00	820 000.00	820 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
66111 66112 668	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES INTERETS REGLES A L'ECHANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE AUTRES CHARGES FINANCIERES	 700 000.00 100 000.00	 720 000.00 100 000.00	 720 000.00 100 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	225 000.00	90 000.00	90 000.00
- 67 - 6711 6718 673 678	CHARGES EXCEPTIONNELLES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	 225 000.00 125 000.00 100 000.00	 90 000.00 60 000.00 30 000.00	 90 000.00 60 000.00 30 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	61 300.00	345 955.61	345 955.61
- 68 - 6817	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES DE FONCTIONNEMEN DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	 61 300.00 61 300.00	 345 955.61 345 955.61	 345 955.61 345 955.61
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		7 745 032.56	7 386 155.61	7 386 155.61

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	481 639.79	45 600.00	45 600.00
023	Virement de la section d'investissement	481 639.79	45 600.00	45 600.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 220 800.00	1 164 000.00	1 164 000.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 220 800.00	1 164 000.00	1 164 000.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
6812	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	1 189 500.00	1 157 700.00	1 157 700.00
	DOTAT. AMORT. CHARGES D'EXPLOITATION A REPARTIR	31 300.00	6 300.00	6 300.00
6865	DOTAT. AMORT., AUX DEPREC. ET PROV. - CHARGES FINA			
6866	DOTAT. PROV. PR RISQUES ET CHARGES FINANCIERES			
	DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ELEMENTS FINANCIERS			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 702 439.79	1 209 600.00	1 209 600.00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 702 439.79	1 209 600.00	1 209 600.00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	9 447 472.35	8 595 755.61	8 595 755.61

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	8 595 755.61

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	100 000.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	100 000.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	7 213 847.80	7 397 400.00	7 397 400.00
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	7 213 847.80	7 397 400.00	7 397 400.00
	VENTES D'EAU			
70111	EAU			
	VENTES D'EAU AUX ABONNES	5 598 847.80	5 742 400.00	5 742 400.00
701241	TAXES ET REDEVANCES			
	REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	1 560 000.00	1 600 000.00	1 600 000.00
704	TRAVAUX	50 000.00	50 000.00	50 000.00
7068	PRESTATIONS DE SERVICES			
	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	5 000.00	5 000.00	5 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	150 000.00	200 000.00	200 000.00
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	150 000.00	200 000.00	200 000.00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	150 000.00	200 000.00	200 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		7 363 847.80	7 597 400.00	7 597 400.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7714	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GESTION			
7718	RECouvrement SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR			
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.			
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS			
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		7 363 847.80	7 597 400.00	7 597 400.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000.00	50 000.00	50 000.00
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST.VIREE AU RESULTAT	50 000.00 50 000.00	50 000.00 50 000.00	50 000.00 50 000.00
796	TRANSFERTS DE CHARGES TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		50 000.00	50 000.00	50 000.00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	7 413 847.80	7 647 400.00	7 647 400.00

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	948 355.61
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	8 595 755.61

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 000.00	170 000.00	170 000.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 000.00	170 000.00	170 000.00
2032	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	125 000.00	135 000.00	135 000.00
205 2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES ... CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	25 000.00	35 000.00	35 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 427 150.00	1 619 600.00	1 619 600.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 427 150.00	1 619 600.00	1 619 600.00
	CONSTRUCTIONS			
21351	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS BATIMENTS D'EXPLOITATION	212 000.00	141 300.00	141 300.00
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	725 000.00	750 000.00	750 000.00
21531	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	370 000.00	570 000.00	570 000.00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	53 000.00	100 600.00	100 600.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	16 000.00	29 500.00	29 500.00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	15 000.00	19 000.00	19 000.00
2184	MOBILIER	36 000.00	9 000.00	9 000.00
2188	AUTRES	150.00	200.00	200.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 500 000.00	2 250 000.00	2 250 000.00
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 500 000.00	2 250 000.00	2 250 000.00
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 500 000.00	2 250 000.00	2 250 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		4 077 150.00	4 039 600.00	4 039 600.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	600 000.00	620 000.00	620 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	600 000.00	620 000.00	620 000.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	400 000.00	360 000.00	360 000.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
1681	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES EMPRUNTS	200 000.00	260 000.00	260 000.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		600 000.00	620 000.00	620 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		4 677 150.00	4 659 600.00	4 659 600.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000.00	50 000.00	50 000.00
Reprises sur autofinancement antérieur		50 000.00	50 000.00	50 000.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	50 000.00	50 000.00	50 000.00
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE D			
139111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AGENCE DE L'EAU	50 000.00	50 000.00	50 000.00
Charges transférées				
4818	Charges a etaler			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		50 000.00	50 000.00	50 000.00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	4 727 150.00	4 709 600.00	4 709 600.00
RESTES A REALISER N-1			
			2 821 157.83
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			1 829 820.05
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)			9 360 577.88

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX AGENCE DE L'EAU			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 800 000.00	3 500 000.00	3 500 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 800 000.00	3 500 000.00	3 500 000.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	2 800 000.00	3 500 000.00	3 500 000.00
1681	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		2 800 000.00	3 500 000.00	3 500 000.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS)		750 977.88	750 977.88
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		750 977.88	750 977.88
1068	RESERVES AUTRES RESERVES		750 977.88	750 977.88
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES			750 977.88	750 977.88
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 800 000.00	4 250 977.88	4 250 977.88

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	481 639.79	45 600.00	45 600.00
021	Virement de la section d'exploitation	481 639.79	45 600.00	45 600.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 220 800.00	1 164 000.00	1 164 000.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 189 500.00	1 157 700.00	1 157 700.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28032	FRAIS D'ETUDE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
28033	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	32 000.00	57 000.00	57 000.00
	FRAIS D'INSERTION	500.00	200.00	200.00
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	35 000.00	28 000.00	28 000.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	CONSTRUCTIONS			
281311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	220 000.00	178 000.00	178 000.00
	AMORT.INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL.			
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	220 000.00	200 000.00	200 000.00
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	570 000.00	596 000.00	596 000.00
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	55 000.00	43 000.00	43 000.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	35 000.00	33 000.00	33 000.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	15 000.00	15 000.00	15 000.00
28184	MOBILIER	7 000.00	7 500.00	7 500.00
4816	Frais d'emission des emprunts	25 000.00		
4818	Charges a etaler	6 300.00	6 300.00	6 300.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 702 439.79	1 209 600.00	1 209 600.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 702 439.79	1 209 600.00	1 209 600.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		4 502 439.79	5 460 577.88	5 460 577.88
RESTES A REALISER N-1				3 900 000.00
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				9 360 577.88

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :

Libellé :

POUR INFORMATION

Aucune Opération Non Votée ...

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2014	Montant des tirages année 2013	Montant des remboursements 2013		Encours restant dû au 01/01/2014
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618,

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité de remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					18 740 027,86 €									
1641 Emprunts en euros (total)					18 740 027,86 €									
020052	SFIL CAFFIL	01/01/2008	01/01/2008	01/01/2009	4 755 197,61 €	C	Taux fixe à 3,83 %	3,83	3,83	EUR	A	P	O	E-2
020055	SFIL CAFFIL	01/04/2008	01/04/2008	01/05/2008	3 696 823,74 €	C	Taux fixe à 3,48 %	4,00	4,06	EUR	A	C	O	E-3
020057	SFIL CAFFIL	20/10/2008	20/10/2008	01/11/2009	2 700 000,00 €	C	Taux fixe à 3,48 %	3,48	3,53	EUR	A	P	O	E-2
020062	Société Générale	19/12/2009	15/12/2009	15/12/2010	800 000,00 €	V	Euribor 12 M(Postfixé) + 1.48	3,01	3,05	EUR	A	P	O	A-1
020064	SFIL CAFFIL	01/05/2010	01/05/2010	01/11/2010	292 681,66 €	C	Taux fixe à 4,19 %	4,19	4,25	EUR	A	P	O	B-1
020065	Société Générale	30/12/2010	30/12/2010	30/12/2011	1 164 000,00 €	C	Taux fixe annuable à 4,35 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,35	4,49	EUR	A	P	O	A-1

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité de remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					3 750 860,00 €									
1681 Autres emprunts (total)					3 750 860,00 €									
020041	Agence de l'eau Seine Normandie	09/04/2003	09/04/2003	09/04/2004	17 717,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
020044	Agence de l'eau Seine Normandie	11/08/2004	11/08/2004	11/08/2005	18 000,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
020048	Agence de l'eau Seine Normandie	18/05/2005	18/05/2005	18/05/2006	11 800,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
020050	Agence de l'eau Seine Normandie	31/01/2007	31/01/2007	31/01/2008	510 650,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
020058	Agence de l'eau Seine Normandie	15/10/2008	15/10/2008	15/10/2009	307 387,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité de remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)														
Total général					22 490 887,86 €									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				14 735 196,46 €					353 343,43 €	738 643,20 €		297 054,25 €
1641 Emprunts en euros (total)				14 735 196,46 €					353 343,43 €	738 643,20 €		297 054,25 €
020052	N		E-2	1 915 102,05 €	30	C	6.33-(5*Inflation européenne hors tabac-Inflation française hors tabac)	7,86	27 064,45 €	109 259,50 €		147 853,27 €
020055	N		E-3	3 474 645,66 €	30,33	C	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4,64% sinon (4.64% - 1 x spread)	2,70	49 104,11 €	93 744,41 €		65 445,85 €
020057	N		E-2	2 439 251,37 €	24,83	C	Max(0 et 5,68-(5*(Inflation européenne hors tabac-Inflation française hors tabac)))	7,02	58 571,21 €	171 174,96 €		27 942,65 €
020062	N		A-1	727 753,83 €	20,96	F	Taux fixe à 4.55 %	4,72	20 374,28 €	33 572,70 €		1 430,48 €

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				2 906 566,52 €					252 204,41 €	0,00 €		0,00 €
1681 Autres emprunts (total)				2 906 566,52 €					252 204,41 €	0,00 €		0,00 €
020041	N		A-1	2 952,80 €	1,27	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 476,42 €	0,00 €		0,00 €
020044	N		A-1	7 200,00 €	5,61	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 200,00 €	0,00 €		0,00 €
020048	N		A-1	5 506,65 €	6,38	F	Taux fixe à 0 %	0,00	786,66 €	0,00 €		0,00 €

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)												
Total général				17 641 762,98 €					605 547,84 €	738 643,20 €		297 054,25 €

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
020064	SFIL CAFFIL	292 681,66 €	272 471,51 €	1	27,5	01/05/2010 - 01/11/2012	Euribor 12 M + 0.3	Taux fixe à 4.19 %	61 585,91 €	Taux fixe 4.19% à barrière 6% sur Euribor 12 M (Marge de 0.3%)	4,25	11 575,12 €		1,54
020068	Société Générale	1 700 000,00 €	1 594 604,58 €	1	13,5		((Euribor 01 M-Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	((Euribor 01 M-Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	401 028,67 €	((Euribor 01 M-Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	4,72	72 466,14 €		9,04
TOTAL (B)		1 992 681,66 €	1 867 076,09 €									84 041,26 €		10,58

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
020052	SFIL CAFFIL	4 755 197,61 €	1 915 102,05 €	2	36	01/01/2008 - 01/04/2008 01/04/2008 - 01/01/2010	Euribor 12 M	6.33- (5*Inflation européenne hors tabac- Inflation française hors tabac)		6.33- (5*Inflation européenne hors tabac- Inflation française hors tabac)	7,86	109 259,50 €		10,86

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
020055	SFIL CAFFIL	3 696 823,74 €	3 474 645,66 €	3	37	01/04/2008 - 01/05/2009	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4.64% sinon (4.64% - 1 x spread)	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4.64% sinon (4.64% - 1 x spread)		Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4.64% sinon (4.64% - 1 x spread)	2,70	93 744,41 €		19,70
020057	SFIL CAFFIL	2 700 000,00 €	2 439 251,37 €	2	30	20/10/2008 - 01/11/2010	Max(0 et 5.68-(5*(Inflation européenne hors tabac- Inflation française hors tabac)))	Max(0 et 5.68-(5*(Inflation européenne hors tabac- Inflation française hors tabac)))		Max(0 et 5.68-(5*(Inflation européenne hors tabac- Inflation française hors tabac)))	7,02	171 174,96 €		13,83
TOTAL (E)		11 152 021,35 €	7 828 999,08 €									374 178,87 €		44,38

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Autres type de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		13 144 703,01 €	9 696 075,17 €									458 220,13 €		54,96

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indices sous jacents		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
Structures							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17					
	% de l'encours	45,04%					
	Montant en euros	7 945 688 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	10,58%					
	Montant en euros	1 867 076 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		2	1			
	% de l'encours		24,68%	19,70%			
	Montant en euros		4 354 353 €	3 474 646 €			
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total) (2)													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.6
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.7
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014	

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014 (1)

N°du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/2014	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle; S : semestrielle ; X : autre.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A2 – AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Réseaux d'assainissement	60 ans	24/06/1993
Linéaire	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil)	60 ans	25/06/1993
Linéaire	Ouvrages lourds (agglomérations importantes)	30 ans	24/06/1993
Linéaire	Ouvrages courants tels que bassins de décantation d'oxygénation, etc	30 ans	24/06/1993
Linéaire	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable	40 ans	24/06/1993
Linéaire	Canalisations d'adduction d'eau	40 ans	24/06/1993
Linéaire	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans	24/06/1993
Linéaire	Pompes, appareils électromécaniques	15 ans	24/06/1993
Linéaire	Installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	15 ans	24/06/1993
Linéaire	Organes de régulation (électroniques, capteurs, etc.)	8 ans	24/06/1993
Linéaire	Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	60 ans	24/06/1993
Linéaire	Bâtiments légers, abris	15 ans	24/06/1993
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	24/06/1993
Linéaire	Installations électriques et téléphoniques	20 ans	24/06/1993
Linéaire	Mobilier de bureau	10 ans	24/06/1993
Linéaire	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillage	5 ans	24/06/1993
Linéaire	Matériel informatique	3 ans	24/06/1993
Linéaire	Engins de travaux publics, véhicules	5 ans	24/06/1993

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3.1
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2014	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	Solde prévisionnel au 31/12/2014
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	345 955,61	30/04/2014	548 006,00	893 961,61	0	893 961,61
Autres provisions pour risques ...	345 955,61	30/04/2014	548 006,00	893 961,61	0	893 961,61
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/2014	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		650 000.00		670 000.00	670 000.00
1631	Emprunts obligataires				
1641	Emprunts en euros	400 000.00		360 000.00	360 000.00
1643	Emprunts en euros				
16441	Opérations afférentes à l'emprunt				
1678	Autres emprunts et dettes				
1681	Autres emprunts	200 000.00		260 000.00	260 000.00
1682	Bons à moyen terme négociables				
1687	Autres dettes				
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	600 000.00		620 000.00	620 000.00
Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)		50 000.00		50 000.00	50 000.00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves				
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves				
139	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	50 000.00		50 000.00	50 000.00
020	Dépenses imprévues				

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	670 000.00	2 821 157.83	1 829 820.05	5 320 977.88

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 702 439.79		1 209 600.00	1 209 600.00
10222 10228	FCTVA Autres fonds Ressources propres externes de l'année (a)				
26 27	Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières				
	Ressources propres internes de l'année (b)	1 702 439.79		1 209 600.00	1 209 600.00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>				
169	Primes de remboursement des obligations				
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>				
27	<i>Autres immobilisations financières</i>				
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<i>1 189 500.00</i>		<i>1 157 700.00</i>	<i>1 157 700.00</i>
28032	<i>FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT</i>	<i>32 000.00</i>		<i>57 000.00</i>	<i>57 000.00</i>
28033	<i>FRAIS D'INSERTION</i>	<i>500.00</i>		<i>200.00</i>	<i>200.00</i>
2805	<i>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...</i>	<i>35 000.00</i>		<i>28 000.00</i>	<i>28 000.00</i>
281311	<i>BATIMENTS D'EXPLOITATION</i>	<i>220 000.00</i>		<i>178 000.00</i>	<i>178 000.00</i>
28151	<i>INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES</i>	<i>220 000.00</i>		<i>200 000.00</i>	<i>200 000.00</i>
281531	<i>RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU</i>	<i>570 000.00</i>		<i>596 000.00</i>	<i>596 000.00</i>
28154	<i>MATERIEL INDUSTRIEL</i>	<i>55 000.00</i>		<i>43 000.00</i>	<i>43 000.00</i>
28182	<i>MATERIEL DE TRANSPORT</i>	<i>35 000.00</i>		<i>33 000.00</i>	<i>33 000.00</i>
28183	<i>MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</i>	<i>15 000.00</i>		<i>15 000.00</i>	<i>15 000.00</i>
28184	<i>MOBILIER</i>	<i>7 000.00</i>		<i>7 500.00</i>	<i>7 500.00</i>
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>				
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>				
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	<i>31 300.00</i>		<i>6 300.00</i>	<i>6 300.00</i>
4816	<i>Frais d'émission des emprunts</i>	<i>25 000.00</i>			
4818	<i>Charges à étaler</i>	<i>6 300.00</i>		<i>6 300.00</i>	<i>6 300.00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>481 639.79</i>		<i>45 600.00</i>	<i>45 600.00</i>

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R106	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 209 600.00	3 900 000.00		750 977.88	5 860 577.88

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 5 320 977.88
Ressources propres disponibles	IV 5 860 577.88
Solde (IV - II)	V 539 600.00

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Service de distribution de l'eau (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	2 816 900,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 693 300,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations	7 397 400,00
014	Atténuations de produits	1 600 000,00	74	Subventions d'exploitation	
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	75	Autres produits de gestion courante	200 000,00
66	Charges financières	820 000,00	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	90 000,00	77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (4)	345 955,61	78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles		7 386 155,61	Total des recettes réelles		7 597 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 164 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
023	Virement à la section d'investissement	45 600,00			
Total des dépenses d'ordre		1 209 600,00	Total des recettes d'ordre		50 000,00
D002 (5)			R002 (5)		948 355,61
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		8 595 755,61	TOTAL GENERAL DES RECETTES		8 595 755,61

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou " Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : " Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Service de distribution de l'eau (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	247 750,87	13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 303 387,27	16	Emprunts et dettes assimilées	7 400 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 309 619,69	21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)			22	Immobilisations reçues en affectation	
Opérations d'équipement n° [...]					
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisations en cours	
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées	620 000,00	106	Réserves	750 977,88
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances rattachées		26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)			Opérations pour compte de tiers n°(1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		7 480 757,83	Total des recettes réelles		8 150 977,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 164 000,00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section d'exploitation	45 600,00
Total des dépenses d'ordre		50 000,00	Total des recettes d'ordre		1 209 600,00
D001 (4)		1 829 820,05	R001 (4)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		9 360 577,88	TOTAL GENERAL DES RECETTES		9 360 577,88

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou " Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par " Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif "si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				124 009,47	12 400,94	6 200,47	105 408,06
2014	Indemnité financière	20 ans	Décision du maire du 04/09/2012	124 009,47	12 400,94	6 200,47	105 408,06

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

A7 – CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'opération :	[...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2014 (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
DEPENSES (a)				
[...] (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7)				
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = restes à réaliser n-1 + nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la période des remboursements : A annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autres.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivants la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B1.2
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2014	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
TOTAL							

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2014	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2014 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2014 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	1	3	3,32	0,00	3,32
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2	1	3	0,71	0,00	0,71
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	C	2	1	3	2,93	0,00	2,93
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	6	0	6	4,74	0,45	5,19
FILIERE TECHNIQUE (d)							
Ingénieur principal	A	2	0	2	1,70	0,00	1,70
Ingénieur	A	1	0	1	0,00	0,00	0,00
				0			0,00
Technicien principal de 2ème classe	B	0	0	0	0,75	0,00	0,75
Technicien	B	2	0	2	2,06	0,00	2,06
Agent de maîtrise principal	C	4	0	4	2,91	0,00	2,91
Agent de maîtrise	C	4	0	4	2,66	1,01	3,67
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	5	0	5	4,16	0,00	4,16
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	5	0	5	6,07	0,00	6,07
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	1	0	1	0,19	0,00	0,19
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	13	0	13	4,83	1,40	6,23

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO - SOCIALE (e)							
Cadre de santé	A	1	0	1	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	4 A 5 B 46 C	51	3	54	39,03	2,86	41,89

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT : effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, " emplois spécifiques" régie par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (1)	C	TECH	340		3-2	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (5)	C	TECH	330		3-a°	CDD
TOTAL GENERAL						

(1) **CATEGORIES** : A, B et C.

(2) **SECTEUR** : ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) **REMUNERATION** : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) **CONTRAT** : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
	A	4	189 198,64 €
	B	5	234 355,72 €
	C	51	1 174 180,43 €
TOTAL GENERAL		60	1 597 734,79 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à sa disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C2
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	

C2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres.</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de la délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D – ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),

A le

(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU
RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2013
ET RESULTAT PREVISIONNEL
A REPRENDRE PAR ANTICIPATION AU
BUDGET PRIMITIF 2014

(à annexer à la délibération relative au vote du
budget primitif de l'exercice 2014)

A/ Résultat estimé de l'exercice **- 334 291,06**

Recettes totales d'exploitation – dépenses totales d'exploitation
7 752 279,00 – 8 086 570,06

B/ Résultat antérieur reporté (002) **+ 2 033 624,55**

C/ Résultat à affecter (A+B) **+ 1 699 333,49**

**D1/ Solde d'exécution d'investissement de l'exercice
sans le résultat antérieur reporté (001)** **- 1 005 937,53**

Recettes d'investissement – dépenses d'investissement
1 456 566,68 – 2 462 504,21

D2/ Résultat antérieur reporté (001) **- 823 882,52**

D/ (D1+D2) solde d'exécution d'investissement **- 1 829 820,05**

E/ Solde des restes à réaliser **+ 1 078 842,17**

Restes à réaliser de recettes – restes à réaliser de dépenses
3 900 000,00 – 2 821 157,83

F/ Besoin de financement (D+E) **- 750 977,88**

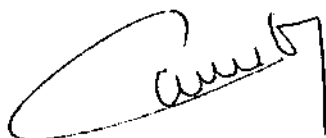
**G/ Prévisions d'affectation du résultat prévisionnel de 2013
au budget primitif 2014** **+ 1 699 333,49**

**G1/ En section d'investissement
à l'article 1068** **+ 750 977,88**

**G2/ En section d'exploitation
au chapitre 002** **+ 948 355,61**

Fait à Saint-Maur, le 7 Avril 2014

La Trésorière Principale Municipale



Véronique COURT

Le Député Maire,



Sylvain BERRIOS

Trésorerie principale municipale
48 ter Boulevard Rabelais
94100 SAINT MAUR des FOSSÉS
Tél : 01 48 83 29 50
Mel : 1094109@dgfip.finances.gouv.fr
RIB : 30001 00907 00000 C050016 64

Service instructeur Service des Finances Direction des finances, du numérique et développement économique	Dossier suivi par Vincent BILLARD	Commission Finances et projet de ville en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Gérard ALLOUCHE**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Vote du budget primitif 2014 du budget annexe de l'assainissement intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Reprend dans le budget primitif 2014 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 repris dans le budget primitif 2014 de la manière suivante **(+ 1 487 090,37 €)**:

- Affectation en section d'exploitation : + 1 487 090,37 €
- Affectation en section d'investissement : 0 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2014 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	11 402 200,37 €	11 402 200,37 €
INVESTISSEMENT	2 832 162,89 €	2 832 162,89 €
TOTAL	14 234 363,26 €	14 234 363,26 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINT MAUR DES FOSSES

NUMERO SIRET : 21940068600347

POSTE COMPTABLE DE SAINT MAUR DES FOSSES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49 DEVELOPPEE

BUDGET PRIMITIF

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

ANNEE 2014

SOMMAIRE

p.5	I - Informations générales Modalités de vote du budget		
p.6	II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.8	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.10	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.12	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.14	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
p.16	III - Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p.22	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p.25	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.28	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.32	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.33	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	X
p.34	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.45	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.49	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.50	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	X
p.52	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	X
p.53	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année 2014	X	X
p.54	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	X	X
p.55	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.56	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.57	A3.2 - Etalement des provisions	X	X
p.58	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.59	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.62	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	X	
p.63	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	X	

SOMMAIRE

	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
p.64	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	X	X
p.65	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	X	X
p.66	A6 - Etat des charges transférées	X	
p.67	A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	X
	B - Engagements hors bilan		
p.68	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	X
p.69	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	X
p.70	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	X
p.71	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	X
p.71	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	X
p.72	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	X
p.72	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	X
p.73	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	X
p.73	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	X
	C - Autres éléments d'informations		
p.74	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.78	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.79	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	X	X
p.80	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	X	X
	D - Arrêté et signatures		
p.81	D - Arrêté et signatures	X	X

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art L.2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, L5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

VILLE DE SAINT MAUR - ASSAINISSEMENT - Exercice : 2014

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		

- I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement,
 - sans (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III – Les provisions sont semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) (3).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent (4).

V – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (5).

- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	11 402 200.37	9 915 110.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		1 487 090.37
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		11 402 200.37	11 402 200.37

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 007 000.00	1 718 817.22
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	825 162.89	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 113 345.67
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		2 832 162.89	2 832 162.89
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		14 234 363.26	14 234 363.26

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 977 260.00		6 576 760.00	6 576 760.00	6 576 760.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	890 105.00		902 200.00	902 200.00	902 200.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 140 000.00		1 240 000.00	1 240 000.00	1 240 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.00		15 000.00	15 000.00	15 000.00
Total des dépenses de gestion des services		8 037 365.00		8 733 960.00	8 733 960.00	8 733 960.00
66	CHARGES FINANCIERES	1 010 000.00		1 090 000.00	1 090 000.00	1 090 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	359 830.54		130 000.00	130 000.00	130 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	494 497.91		29 423.15	29 423.15	29 423.15
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 901 693.45		9 983 383.15	9 983 383.15	9 983 383.15
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	447 898.70		137 217.22	137 217.22	137 217.22
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 435 300.00		1 281 600.00	1 281 600.00	1 281 600.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 883 198.70		1 418 817.22	1 418 817.22	1 418 817.22
TOTAL		11 784 892.15		11 402 200.37	11 402 200.37	11 402 200.37
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						11 402 200.37

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70 74 75	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 034 744.80 1 500.00		9 550 110.00	9 550 110.00	9 550 110.00
Total des recettes de gestion des services		9 036 244.80		9 550 110.00	9 550 110.00	9 550 110.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles d'exploitation		9 036 244.80		9 550 110.00	9 550 110.00	9 550 110.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	379 000.00		365 000.00	365 000.00	365 000.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		379 000.00		365 000.00	365 000.00	365 000.00
TOTAL		9 415 244.80		9 915 110.00	9 915 110.00	9 915 110.00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						1 487 090.37
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						11 402 200.37
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					1 053 817.22	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 000.00	309 517.10	54 000.00	54 000.00	363 517.10
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	772 000.00	515 645.79	678 000.00	678 000.00	1 193 645.79
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			140 000.00	140 000.00	140 000.00
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		927 000.00	825 162.89	872 000.00	872 000.00	1 697 162.89
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	850 000.00		770 000.00	770 000.00	770 000.00
Total des dépenses financières		850 000.00		770 000.00	770 000.00	770 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 777 000.00	825 162.89	1 642 000.00	1 642 000.00	2 467 162.89
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	379 000.00		365 000.00	365 000.00	365 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		379 000.00		365 000.00	365 000.00	365 000.00
TOTAL		2 156 000.00	825 162.89	2 007 000.00	2 007 000.00	2 832 162.89

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 832 162.89

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
13 16 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165) IMMOBILISATIONS CORPORELLES			300 000.00	300 000.00	300 000.00
Total des recettes d'équipement				300 000.00	300 000.00	300 000.00
106	Réserves					
Total des recettes financières						
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement				300 000.00	300 000.00	300 000.00
021 040	<i>Virement de la section d'exploitation</i> OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	447 898.70 1 435 300.00		137 217.22 1 281 600.00	137 217.22 1 281 600.00	137 217.22 1 281 600.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 883 198.70		1 418 817.22	1 418 817.22	1 418 817.22
TOTAL		1 883 198.70		1 718 817.22	1 718 817.22	1 718 817.22

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 113 345.67

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 832 162.89

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 053 817.22

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 576 760.00		6 576 760.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	902 200.00		902 200.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 240 000.00		1 240 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000.00		15 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	1 090 000.00		1 090 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 000.00		130 000.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.	29 423.15	1 281 600.00	1 311 023.15
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		137 217.22	137 217.22
	Dépenses d'exploitation - Total	9 983 383.15	1 418 817.22	11 402 200.37

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 402 200.37

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		365 000.00	365 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	770 000.00		770 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	363 517.10		363 517.10
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	1 193 645.79		1 193 645.79
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	140 000.00		140 000.00
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
Dépenses d'investissement - Total		2 467 162.89	365 000.00	2 832 162.89
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 832 162.89

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	9 550 110.00		9 550 110.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		365 000.00	365 000.00
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes d'exploitation - Total		9 550 110.00	365 000.00	9 915 110.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 487 090.37

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 402 200.37

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	300 000.00		300 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 274 700.00	1 274 700.00
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		6 900.00	6 900.00
021	Virement de la section d'exploitation		137 217.22	137 217.22
	Recettes d'investissement - Total	300 000.00	1 418 817.22	1 718 817.22
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				1 113 345.67
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 832 162.89

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 977 260.00	6 576 760.00	6 576 760.00
- 60 - 604	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	305 500.00 182 000.00	445 000.00 324 000.00	445 000.00 324 000.00
6061	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES	50 000.00	65 000.00	65 000.00
6063	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	36 500.00	24 000.00	24 000.00
6064	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	4 000.00	2 000.00	2 000.00
6066	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 000.00	23 000.00	23 000.00
6068	CARBURANTS AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 000.00	7 000.00	7 000.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	196 500.00	101 000.00	101 000.00
6135	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS LOCATIONS MOBILIERES	24 500.00	6 000.00	6 000.00
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	140 000.00	60 000.00	60 000.00
61551	SUR BIENS MOBILIERS	12 000.00	15 000.00	15 000.00
61558	MATERIEL ROULANT AUTRES BIENS MOBILIERS	3 000.00	1 000.00	1 000.00
	PRIMES D'ASSURANCES			
6161	MULTIRISQUES	3 000.00	3 000.00	3 000.00
6168	AUTRES	14 000.00	16 000.00	16 000.00
617	ETUDES ET RECHERCHES			
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	274 500.00	248 300.00	248 300.00
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	1 500.00	1 500.00	1 500.00
6236	ANNONCES ET INSERTIONS CATALOGUES ET IMPRIMES	1 500.00	1 800.00	1 800.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6256	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS MISSIONS			
6262	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	16 000.00	22 000.00	22 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			
6288	DIVERS - AUTRES SERVICES EXTERIEURS AUTRES	255 500.00	223 000.00	223 000.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 200 760.00	5 782 460.00	5 782 460.00
6358	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.) AUTRES DROITS	3 000.00	1 000.00	1 000.00
6378	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES) AUTRES TAXES ET REDEVANCES	5 197 760.00	5 781 460.00	5 781 460.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	890 105.00	902 200.00	902 200.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 005.00	7 000.00	7 000.00
6336	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS (AUTRES ORGANISMES) COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	6 005.00	7 000.00	7 000.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	884 100.00	895 200.00	895 200.00
6411	RENUMERATIONS DU PERSONNEL			
6413	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	536 500.00	520 000.00	520 000.00
6415	PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 500.00		
	SUPPLEMENT FAMILIAL	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6453	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	70 200.00	70 000.00	70 000.00
6458	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	110 200.00	100 000.00	100 000.00
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	500.00		
6471	AUTRES CHARGES SOCIALES PRESTATIONS DIRECTES	10 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6475	MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	200.00	200.00	200.00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	150 000.00	200 000.00	200 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 140 000.00	1 240 000.00	1 240 000.00
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	1 140 000.00	1 240 000.00	1 240 000.00
	VENTES D'EAU			
701249	TAXES ET REDEVANCES REVERSEMENT AUX AGENCES DE L'EAU - REDEVANCE POUR			
	PRESTATIONS DE SERVICES			
706129	REDEV. D'ASSAINISS. COLLECTIF ET PR MODERN. RESEAU Reversement aux agences de l'eau - Redevance pour	1 140 000.00	1 240 000.00	1 240 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.00	15 000.00	15 000.00
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.00	15 000.00	15 000.00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES			
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	30 000.00	15 000.00	15 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		8 037 365.00	8 733 960.00	8 733 960.00
66	CHARGES FINANCIERES	1 010 000.00	1 090 000.00	1 090 000.00
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	1 010 000.00	1 090 000.00	1 090 000.00
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	900 000.00	1 040 000.00	1 040 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	110 000.00	50 000.00	50 000.00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	359 830.54	130 000.00	130 000.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	359 830.54	130 000.00	130 000.00
6711 6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION			
673 678	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 000.00 229 830.54	100 000.00 30 000.00	100 000.00 30 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	494 497.91	29 423.15	29 423.15
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	494 497.91	29 423.15	29 423.15
6817	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES DE FONCTIONNEMENT DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	494 497.91	29 423.15	29 423.15
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		9 901 693.45	9 983 383.15	9 983 383.15

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	447 898.70	137 217.22	137 217.22
023	Virement de la section d'investissement	447 898.70	137 217.22	137 217.22
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 435 300.00	1 281 600.00	1 281 600.00
- 67 - 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 435 300.00	1 281 600.00	1 281 600.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
6812	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPUELLES ET CORPUELLES	1 388 400.00	1 274 700.00	1 274 700.00
	DOTAT. AMORT. CHARGES D'EXPLOITATION A REPARTIR	46 900.00	6 900.00	6 900.00
6866	DOTAT. AMORT., AUX DEPREC. ET PROV. - CHARGES FINA DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ELEMENTS FINANCIERS			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 883 198.70	1 418 817.22	1 418 817.22
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 883 198.70	1 418 817.22	1 418 817.22
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		11 784 892.15	11 402 200.37	11 402 200.37
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				11 402 200.37

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	50 000.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	110 000.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-60 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	9 034 744.80	9 550 110.00	9 550 110.00
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	9 034 744.80	9 550 110.00	9 550 110.00
	VENTES D'EAU			
701241	TAXES ET REDEVANCES			
70128	REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE			
	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	5 257 260.00	5 606 360.00	5 606 360.00
704	TRAVAUX			
	PRESTATIONS DE SERVICES			
70611	REDEV. D'ASSAINISS. COLLECTIF ET PR MODERN. RESEAU	1 757 484.80	1 803 750.00	1 803 750.00
706121	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1 140 000.00	1 170 000.00	1 170 000.00
	Redevance pour modernisation des reseaux de collec			
7063	CONTRIBUTIONS DES COMMUNES (EAUX PLUVIALES)	860 000.00	950 000.00	950 000.00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	20 000.00	20 000.00	20 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
- 74 -	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 500.00		
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 500.00		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 500.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		9 036 244.80	9 550 110.00	9 550 110.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
7714 7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GESTION RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.			
773 775 778	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		9 036 244.80	9 550 110.00	9 550 110.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	379 000.00	365 000.00	365 000.00
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST.VIREE AU RESULTAT	379 000.00 379 000.00	365 000.00 365 000.00	365 000.00 365 000.00
796	TRANSFERTS DE CHARGES TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		379 000.00	365 000.00	365 000.00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	9 415 244.80	9 915 110.00	9 915 110.00

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 487 090.37
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	11 402 200.37

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 000.00	54 000.00	54 000.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 000.00	54 000.00	54 000.00
2031	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
2032	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	55 000.00	50 000.00	50 000.00
205	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES ...			
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	100 000.00	4 000.00	4 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	772 000.00	678 000.00	678 000.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	772 000.00	678 000.00	678 000.00
	CONSTRUCTIONS			
21351	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS BATIMENTS D'EXPLOITATION	50 000.00		
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
21532	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	600 000.00	400 000.00	400 000.00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	94 000.00	70 000.00	70 000.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	14 000.00	200 000.00	200 000.00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	8 000.00	7 000.00	7 000.00
2184	MOBILIER	6 000.00	1 000.00	1 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		140 000.00	140 000.00
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS		140 000.00	140 000.00
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		140 000.00	140 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		927 000.00	872 000.00	872 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	850 000.00	770 000.00	770 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	850 000.00	770 000.00	770 000.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	500 000.00	500 000.00	500 000.00
1681	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES EMPRUNTS	350 000.00	270 000.00	270 000.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		850 000.00	770 000.00	770 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 777 000.00	1 642 000.00	1 642 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	379 000.00	365 000.00	365 000.00
Reprises sur autofinancement antérieur		379 000.00	365 000.00	365 000.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	379 000.00	365 000.00	365 000.00
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE D			
139111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
13912	AGENCE DE L'EAU	320 000.00	320 000.00	320 000.00
	REGIONS	59 000.00	45 000.00	45 000.00
Charges transférées				
4818	Charges a etaler			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		379 000.00	365 000.00	365 000.00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 156 000.00	2 007 000.00	2 007 000.00

RESTES A REALISER N-1	825 162.89
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	2 832 162.89

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX			
	AGENCE DE L'EAU			
1318	AUTRES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		300 000.00	300 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		300 000.00	300 000.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
	EMPRUNTS EN EURO		300 000.00	300 000.00
1681	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	AUTRES EMPRUNTS			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	MATERIEL DE TRANSPORT			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT			300 000.00	300 000.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS)			
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
1068	RESERVES AUTRES RESERVES			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES			300 000.00	300 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	447 898.70	137 217.22	137 217.22
021	Virement de la section d'exploitation	447 898.70	137 217.22	137 217.22
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 435 300.00	1 281 600.00	1 281 600.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 388 400.00	1 274 700.00	1 274 700.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	FRAIS D'ETUDE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
28032	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	300.00	3 100.00	3 100.00
28033	FRAIS D'INSERTION	100.00	100.00	100.00
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	15 000.00	6 000.00	6 000.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	CONSTRUCTIONS			
281311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	5 000.00	3 500.00	3 500.00
	AMORT.INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL.			
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	1 200 000.00	1 130 000.00	1 130 000.00
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	150 000.00	113 500.00	113 500.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	14 000.00	15 000.00	15 000.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 000.00	2 500.00	2 500.00
28184	MOBILIER	1 000.00	1 000.00	1 000.00
4816	Frais d'emission des emprunts	40 000.00		
4818	Charges a etaler	6 900.00	6 900.00	6 900.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 883 198.70	1 418 817.22	1 418 817.22
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 883 198.70	1 418 817.22	1 418 817.22

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre / Article	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		1 883 198.70	1 718 817.22	1 718 817.22
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 113 345.67
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				2 832 162.89

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :

Libellé :

POUR INFORMATION

Aucune Opération Non Votée ...

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2014	Montant des tirages année 2013	Montant des remboursements 2013		Encours restant dû au 01/01/2014
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618,

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité de remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					27 300 164,66 €									
1641 Emprunts en euros (total)					27 300 164,66 €									
030096	SFIL CAFFIL	01/01/2008	01/01/2008	01/01/2009	7 018 759,79 €	C	Taux fixe à 3.83 %	3,83	3,89	EUR	A	P	O	E-2
030106	SFIL CAFFIL	01/04/2008	01/04/2008	01/05/2008	5 479 935,98 €	C	Taux fixe à 3.48 %	3,48	3,53	EUR	A	C	O	E-3
030109	SFIL CAFFIL	20/10/2008	20/10/2008	01/11/2009	5 300 000,00 €	C	Taux fixe à 3.48 %	3,48	3,53	EUR	A	P	O	E-2
030113	Société Générale	19/12/2009	15/12/2009	15/12/2010	1 400 000,00 €	V	Euribor 12 M(Postfixé) + 1.48	3,01	3,05	EUR	A	P	O	A-1
030116	SFIL CAFFIL	01/05/2010	01/05/2010	01/11/2010	2 277 489,72 €	C	Taux fixe à 4.19 %	4,19	4,25	EUR	A	P	O	B-1
030117	Société Générale	30/12/2010	30/12/2010	30/12/2011	1 000 000,00 €	C	Taux fixe annulable à 4.35 % (date d'exercice 30/12/2013)	4,35	4,49	EUR	A	P	O	A-1
030119	Société Générale	01/07/2011	01/07/2011	01/07/2012	1 000 000,00 €	C	((Euribor 01 M-Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	4,55	4,72	EUR	A	P	O	B-1

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité de remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					3 046 166,00 €									
030072	Agence de l'eau Seine Normandie	07/08/2002	07/08/2002	07/08/2003	107 786,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030073	Agence de l'eau Seine Normandie	07/08/2002	07/08/2002	07/08/2003	88 780,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030074	Agence de l'eau Seine Normandie	07/08/2002	07/08/2002	07/08/2003	92 881,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030075	Agence de l'eau Seine Normandie	07/08/2002	07/08/2002	07/08/2003	138 300,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030078	Agence de l'eau Seine Normandie	24/09/2003	24/09/2003	24/09/2004	106 500,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030079	Agence de l'eau Seine Normandie	24/09/2003	24/09/2003	24/09/2004	113 200,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030080	Agence de l'eau Seine Normandie	24/09/2003	24/09/2003	24/09/2004	125 900,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030081	Agence de l'eau Seine Normandie	24/09/2003	24/09/2003	24/09/2004	116 400,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030082	Agence de l'eau Seine Normandie	08/10/2003	08/10/2003	08/10/2004	3 686,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030085	Agence de l'eau Seine Normandie	16/12/2004	16/12/2004	16/12/2005	121 500,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030086	Agence de l'eau Seine Normandie	16/12/2004	16/12/2004	16/12/2005	112 400,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030087	Agence de l'eau Seine Normandie	16/12/2004	16/12/2004	16/12/2005	123 100,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030090	Agence de l'eau Seine Normandie	10/10/2005	10/10/2005	10/10/2006	124 200,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030091	Agence de l'eau Seine Normandie	10/11/2005	10/11/2005	10/11/2006	133 100,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030092	Agence de l'eau Seine Normandie	10/11/2005	10/11/2005	10/11/2006	125 200,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité de remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
030093	Agence de l'eau Seine Normandie	29/11/2005	29/11/2005	29/11/2006	122 080,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030094	Agence de l'eau Seine Normandie	25/10/2006	25/10/2006	25/10/2007	77 000,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030097	Agence de l'eau Seine Normandie	30/03/2007	30/03/2007	30/03/2008	146 898,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030098	Agence de l'eau Seine Normandie	09/05/2007	09/05/2007	09/05/2008	30 520,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030099	Agence de l'eau Seine Normandie	20/08/2007	20/08/2007	20/08/2008	21 813,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030101	Agence de l'eau Seine Normandie	11/10/2007	11/10/2007	11/10/2008	5 195,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030102	Agence de l'eau Seine Normandie	30/10/2007	30/10/2007	30/10/2008	145 000,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030103	Agence de l'eau Seine Normandie	03/10/2007	03/10/2007	03/10/2008	9 385,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030104	Agence de l'eau Seine Normandie	18/10/2007	18/10/2007	18/10/2008	8 570,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030108	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2008	04/04/2008	04/04/2009	13 795,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
030110	Agence de l'eau Seine Normandie	17/09/2008	17/09/2008	17/09/2009	136 429,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030111	Agence de l'eau Seine Normandie	15/12/2008	15/12/2008	15/10/2009	75 736,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030112	Agence de l'eau Seine Normandie	22/10/2008	22/10/2008	22/10/2009	146 543,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030114	Agence de l'eau Seine Normandie	16/07/2008	06/12/2009	06/12/2010	210 956,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
030115	Agence de l'eau Seine Normandie	16/07/2008	16/12/2009	15/12/2010	51 790,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
030118	Agence de l'eau Seine Normandie	16/11/2010	16/11/2010	15/11/2011	129 215,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030121	Agence de l'eau Seine Normandie	11/07/2011	11/07/2011	10/07/2012	29 984,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité de remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
030122	Agence de l'eau Seine Normandie	18/08/2011	18/08/2011	17/08/2012	24 304,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
030124	Agence de l'eau Seine Normandie	18/12/2012	18/12/2012	17/12/2013	28 020,00 €	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					30 346 330,66 €									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				21 423 246,53 €					484 132,23 €	1 077 483,55 €		438 782,19 €
1641 Emprunts en euros (total)				21 423 246,53 €					484 132,23 €	1 077 483,55 €		438 782,19 €
030096	N		E-2	2 826 726,12 €	30	C	6.33-(5*Inflation européenne hors tabac-Inflation française hors tabac)	7,80	39 947,63 €	161 269,04 €		216 684,41 €
030106	N		E-3	5 150 433,75 €	30,33	C	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4,64% sinon (4,64% - 1 x spread)	2,71	72 786,57 €	139 275,55 €		97 025,29 €
030109	N		E-2	4 788 160,10 €	24,83	C	Max(5.68-(5*(Inflation européenne hors tabac-Inflation française hors tabac)) et 0)	6,98	114 973,12 €	334 087,02 €		53 934,05 €

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				1 456 728,13 €					225 180,72 €	0,00 €		0,00 €
1681 Autres emprunts (total)				1 456 728,13 €					225 180,72 €	0,00 €		0,00 €
030072	N		A-1	8 982,13 €	0,6	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 982,13 €	0,00 €		
030073	N		A-1	7 398,37 €	0,6	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 398,37 €	0,00 €		
030074	N		A-1	7 740,12 €	0,6	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 740,12 €	0,00 €		
030075	N		A-1	11 525,00 €	0,6	F	Taux fixe à 0 %	0,00	11 525,00 €	0,00 €		

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
030078	N		A-1	17 750,00 €	1,73	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 875,00 €	0,00 €		0,00 €
030079	N		A-1	18 866,70 €	1,73	F	Taux fixe à 0 %	0,00	9 433,33 €	0,00 €		0,00 €
030080	N		A-1	20 983,30 €	1,73	F	Taux fixe à 0 %	0,00	10 491,67 €	0,00 €		0,00 €
030081	N		A-1	19 400,00 €	1,73	F	Taux fixe à 0 %	0,00	9 700,00 €	0,00 €		0,00 €
030082	N		A-1	614,30 €	1,77	F	Taux fixe à 0 %	0,00	307,17 €	0,00 €		0,00 €
030085	N		A-1	48 600,00 €	5,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 100,00 €	0,00 €		0,00 €
030086	N		A-1	44 960,03 €	5,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 493,33 €	0,00 €		0,00 €
030087	N		A-1	49 239,97 €	5,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 206,67 €	0,00 €		0,00 €
030090	N		A-1	57 960,00 €	6,77	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 280,00 €	0,00 €		0,00 €
030091	N		A-1	62 113,34 €	6,86	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 873,33 €	0,00 €		0,00 €
030092	N		A-1	58 426,65 €	6,86	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 346,66 €	0,00 €		0,00 €
030093	N		A-1	56 970,65 €	6,91	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 138,66 €	0,00 €		0,00 €
030094	N		A-1	41 066,68 €	7,82	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 133,34 €	0,00 €		0,00 €
030097	N		A-1	88 138,80 €	8,25	F	Taux fixe à 0 %	0,00	9 793,20 €	0,00 €		0,00 €

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
030098	N		A-1	18 311,98 €	8,36	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 034,67 €	0,00 €		0,00 €
030099	N		A-1	13 087,80 €	8,64	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 454,20 €	0,00 €		0,00 €
030101	N		A-1	3 117,01 €	8,78	F	Taux fixe à 0 %	0,00	346,33 €	0,00 €		0,00 €
030102	N		A-1	86 999,98 €	8,83	F	Taux fixe à 0 %	0,00	9 666,66 €	0,00 €		0,00 €
030103	N		A-1	5 630,98 €	8,76	F	Taux fixe à 0 %	0,00	625,66 €	0,00 €		0,00 €
030104	N		A-1	2 555,47 €	7,8	F	Taux fixe à 0 %	0,00	319,44 €	0,00 €		0,00 €
030108	N		A-1	9 196,65 €	9,26	F	Taux fixe à 0 %	0,00	919,67 €	0,00 €		0,00 €
030110	N		A-1	90 952,65 €	9,71	F	Taux fixe à 0 %	0,00	9 095,27 €	0,00 €		0,00 €
030111	N		A-1	50 490,65 €	9,79	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 049,07 €	0,00 €		0,00 €
030112	N		A-1	97 695,35 €	9,81	F	Taux fixe à 0 %	0,00	9 769,54 €	0,00 €		0,00 €
030114	N		A-1	164 289,26 €	10,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	14 935,41 €	0,00 €		0,00 €
030115	N		A-1	37 979,32 €	10,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 452,67 €	0,00 €		0,00 €
030118	N		A-1	182 483,39 €	11,87	F	Taux fixe à 0 %	0,00	15 206,95 €	0,00 €		0,00 €
030121	N		A-1	25 986,14 €	12,52	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 998,93 €	0,00 €		0,00 €

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
030122	N		A-1	21 063,46 €	12,63	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 620,27 €	0,00 €		0,00 €
030124	N		A-1	26 152,00 €	13,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 868,00 €	0,00 €		0,00 €
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général				22 879 974,66 €					709 312,95 €	1 077 483,55 €		438 782,19 €

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
030116	SFIL CAFFIL	2 277 489,72 €	2 120 225,29 €	1	27,5	01/05/2010 01/11/2012	Euribor 12 M + 0.3	Taux fixe à 4.19 %	479 228,09 €	Taux fixe 4.19% à barrière 6% sur Euribor 12 M (Marge de 0.3%)	4,25	90 071,29 €		9,27
030119	Société Générale	1 000 000,00 €	938 002,69 €	1	13,5		((Euribor 01 M-Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	((Euribor 01 M-Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	235 899,21 €	((Euribor 01 M Floor 4.5 sur Euribor 01 M) + Floor Binaire sur Euribor 01 Mois (4.5 / 1.1)) + 1.15	4,72	42 627,14 €		4,10
TOTAL (B)		3 277 489,72 €	3 058 227,98 €									132 698,43 €		13,37

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
030096	SFIL CAFFIL	7 018 759,79 €	2 826 726,12 €	2	36	01/01/2008 - 01/04/2008 01/04/2008 - 01/01/2010	Euribor 12 M	6.33- (5*Inflation européenne hors tabac- Inflation française hors tabac)		6.33- (5*Inflation européenne hors tabac- Inflation française hors tabac)	7,80	161 269,04 €		12,35

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
030106	SFIL CAFFIL	5 479 935,98 €	5 150 433,75 €	3	37	01/04/2008 01/05/2009	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4,64% sinon (4,64% - 1 x spread)	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4,64% sinon (4,64% - 1 x spread)		Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4,64% sinon (4,64% - 1 x spread)	2,71	139 275,55 €		22,51
030109	SFIL CAFFIL	5 300 000,00 €	4 788 160,10 €	2	30	20/10/2008 01/11/2010	Max(5,68-(5*(Inflation européenne hors tabac-Inflation française hors tabac)) et 0)	Max(5,68-(5*(Inflation européenne hors tabac-Inflation française hors tabac)) et 0)		Max(5,68-(5*(Inflation européenne hors tabac-Inflation française hors tabac)) et 0)	6,98	334 087,02 €		20,93
TOTAL (E)		17 798 695,77 €	12 765 319,97 €									634 631,61 €		55,79

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Autres type de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		21 076 185,49 €	15 823 547,95 €									767 330,04 €		69,16

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	Indices sous - jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	38					
	% de l'encours	30,84%					
	Montant en euros	7 056 427 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	13,37%					
	Montant en euros	3 058 228 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		2	1			
	% de l'encours		33,28%	22,51%			
	Montant en euros		7 614 886 €	5 150 434 €			
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total 2)													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE															IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE															A1.6
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT															

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXE																	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE																	A1.7
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014																	

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014 (1)

N°du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/2014	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A2 – AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Réseaux d'assainissement	60 ans	24/06/1993
Linéaire	Stations d'épuration (ouvrages de génie civil)	60 ans	25/06/1993
Linéaire	Ouvrages lourds (agglomérations importantes)	30 ans	24/06/1993
Linéaire	Ouvrages courants tels que bassins de décantation d'oxygénation, etc	30 ans	24/06/1993
Linéaire	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable	40 ans	24/06/1993
Linéaire	Canalisations d'adduction d'eau	40 ans	24/06/1993
Linéaire	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans	24/06/1993
Linéaire	Pompes, appareils électromécaniques	15 ans	24/06/1993
Linéaire	Installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	15 ans	24/06/1993
Linéaire	Organes de régulation (électroniques, capteurs, etc.)	8 ans	24/06/1993
Linéaire	Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	60 ans	24/06/1993
Linéaire	Bâtiments légers, abris	15 ans	24/06/1993
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	24/06/1993
Linéaire	Installations électriques et téléphoniques	20 ans	24/06/1993
Linéaire	Mobilier de bureau	10 ans	24/06/1993
Linéaire	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillage	5 ans	24/06/1993
Linéaire	Matériel informatique	3 ans	24/06/1993
Linéaire	Engins de travaux publics, véhicules	5 ans	24/06/1993

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3.1
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2014	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	Solde prévisionnel au 31/12/2014
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	29 423,15	30/04/2014	1 064 885,59	1 094 308,74	0	1 094 308,74
Autres provisions pour risques ...	29 423,15	30/04/2014	1 064 885,59	1 094 308,74	0	1 094 308,74
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/2014	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 229 000.00		1 135 000.00	1 135 000.00
1631	Emprunts obligataires				
1641	Emprunts en euros	500 000.00		500 000.00	500 000.00
1643	Emprunts en euros				
16441	Opérations afférentes à l'emprunt				
1678	Autres emprunts et dettes				
1681	Autres emprunts	350 000.00		270 000.00	270 000.00
1682	Bons à moyen terme négociables				
1687	Autres dettes				
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	850 000.00		770 000.00	770 000.00
Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)		379 000.00		365 000.00	365 000.00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves				
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves				
139	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	379 000.00		365 000.00	365 000.00
020	Dépenses imprévues				

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 135 000.00	825 162.89		1 960 162.89

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 883 198.70		1 418 817.22	1 418 817.22
10222 10228	FCTVA Autres fonds Ressources propres externes de l'année (a)				
26 27	Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières				
	Ressources propres internes de l'année (b)	1 883 198.70		1 418 817.22	1 418 817.22
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>				
169	Primes de remboursement des obligations				
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>				
27	<i>Autres immobilisations financières</i>				
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	1 388 400.00		1 274 700.00	1 274 700.00
28032	<i>FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT</i>	300.00		3 100.00	3 100.00
28033	<i>FRAIS D'INSERTION</i>	100.00		100.00	100.00
2805	<i>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...</i>	15 000.00		6 000.00	6 000.00
281311	<i>BATIMENTS D'EXPLOITATION</i>	5 000.00		3 500.00	3 500.00
281532	<i>RESEAUX D'ASSAINISSEMENT</i>	1 200 000.00		1 130 000.00	1 130 000.00
28154	<i>MATERIEL INDUSTRIEL</i>	150 000.00		113 500.00	113 500.00
28182	<i>MATERIEL DE TRANSPORT</i>	14 000.00		15 000.00	15 000.00
28183	<i>MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</i>	3 000.00		2 500.00	2 500.00
28184	<i>MOBILIER</i>	1 000.00		1 000.00	1 000.00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>				
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>				
481 4816 4818	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i> <i>Frais d'émission des emprunts</i> <i>Charges à étaler</i>	46 900.00 40 000.00 6 900.00		6 900.00 6 900.00	6 900.00 6 900.00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	447 898.70		137 217.22	137 217.22

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R106	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 418 817.22		1 113 345.67		2 532 162.89

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 960 162.89
Ressources propres disponibles	IV 2 532 162.89
Solde (IV - II)	V 572 000.00

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Service de l'assainissement (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	6 576 760,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	902 200,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations	9 550 110,00
014	Atténuations de produits	1 240 000,00	74	Subventions d'exploitation	
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières	1 090 000,00	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	130 000,00	77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (4)	29 423,15	78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles		9 983 383,15	Total des recettes réelles		9 550 110,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 281 600,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	365 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
023	Virement à la section d'investissement	137 217,22			
Total des dépenses d'ordre		1 418 817,22	Total des recettes d'ordre		365 000,00
D002 (5)			R002 (5)		1 487 090,37
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		11 402 200,37	TOTAL GENERAL DES RECETTES		11 402 200,37

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou " Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : " Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Service de l'assainissement (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	363 517,10	13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 193 645,79	16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	140 000,00	21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)			22	Immobilisations reçues en affectation	
Opérations d'équipement n° [...]					
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisations en cours	
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées	770 000,00	106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances rattachées		26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)			Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		2 467 162,89	Total des recettes réelles		300 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	365 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 281 600,00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section d'exploitation	137 217,22
Total des dépenses d'ordre		365 000,00	Total des recettes d'ordre		1 418 817,22
D001 (4)			R001 (4)		1 113 345,67
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		2 832 162,89	TOTAL GENERAL DES RECETTES		2 832 162,89

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou " Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : " Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif "si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Service de l'assainissement (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Ventes de produits fabriqués, prestations	
014	Atténuations de produits		74	Subventions d'exploitation	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (4)		78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou " Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : " Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Service de l'assainissement (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)			22	Immobilisations reçues en affectation	
Opérations d'équipement n° [...]					
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisations en cours	
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances rattachées		26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)			Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section d'exploitation	
D001 (4)			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES			R001 (4)		
			TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou " Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : " Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif "si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (I)
TOTAL				137 011,64	13 701,16	6 850,58	116 459,90
2014	Indemnité financière	20 ans	Décision du maire du 04/09/2012	137 011,64	13 701,16	6 850,58	116 459,90

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

A7 – CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'opération :	[...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2014 (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
DEPENSES (a)				
[...] (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7)				
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = restes à réaliser n-1 + nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la période de remboursements : A annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autres.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivants la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B1.2
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2014	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
TOTAL							

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2014	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2014 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2014 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	C	3	0	3	0,66	0,08	0,74
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur principal	A	1	0	1	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	0	0	0	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	1,01	0,00	1,01
Technicien	B	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	5	0	5	3,07	0,00	3,07
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	2	0	2	2,02	0,00	2,02
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	1	0	1	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	1	0	1	2,70	1,41	4,11
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	1 A 2 B 15 C	18	0	18	14,46	1,49	15,95

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT : effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, " emplois spécifiques" régie par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR : ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
	A	1	69 632,31 €
	B	2	55 179,72 €
	C	15	531 800,46 €
	HC	1	5 506,38 €
TOTAL GENERAL		19	662 118,87 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à sa disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C2
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	

C2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres.</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de la délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D – ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),

A le

(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant :

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2013
ET RESULTAT PREVISIONNEL
A REPRENDRE PAR ANTICIPATION AU
BUDGET PRIMITIF 2014**
(à annexer à la délibération relative au vote du
budget primitif de l'exercice 2014)

A/ Résultat estimé de l'exercice	- 882 556,98 ✓
Recettes totales d'exploitation – dépenses totales d'exploitation 9 722 369,57 – 10 604 926,55	
B/ Résultat antérieur reporté (002)	+ 2 369 647,35 ✓
C/ Résultat à affecter (A+B)	+ 1 487 090,37 ✓
D1/ Solde d'exécution d'investissement de l'exercice sans le résultat antérieur reporté (001)	+ 338 171,63 ✓
Recettes d'investissement – dépenses d'investissement 1 929 747,85 – 1 591 576,22	
D2/ Résultat antérieur reporté (001)	+ 775 174,04 ✓
D/ (D1+D2) solde d'exécution d'investissement	+ 1 113 345,67 ✓
E/ Solde des restes à réaliser	- 825 162,89
Restes à réaliser de recettes – restes à réaliser de dépenses 0,00 – 825 162,89	
F/ Besoin de financement (D+E)	+ 288 182,78 ✓

**G/ Prévisions d'affectation du résultat prévisionnel de 2013
au budget primitif 2014**

+ 1 487 090,37 /

**G/1) En section d'investissement
à l'article 1068**

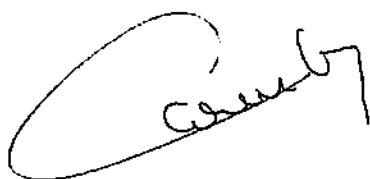
+ 0,00

**G/2) En section d'exploitation
au chapitre 002**

+ 1 487 090,37 /

Fait à Saint-Maur, le 17 Avril 2014

La Trésorière Principale Municipale



Véronique COURTY

Trésorerie principale municipale
48 ter Boulevard Rabelais
94100 SAINT MAUR des FOSSES
Tél : 01 48 83 29 50
Mel : 1094109@dgfip.finances.gouv.fr
RIB : 30001 00907 0000C050016 64

Le Député Maire,



Sylvain BERRIOS

Service instructeur Service des Finances Direction des finances, du numérique et développement économique	Dossier suivi par Vincent BILLARD	Commission Finances et projet de ville en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Gérard ALLOUCHE**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Vote du budget primitif 2014 du budget annexe de gestion des parcs de stationnement intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Reprend dans le budget primitif 2014 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 repris dans le budget primitif 2014 de la manière suivante **(+ 478,38 €)**:

- Affectation en section d'exploitation : + 338,78 €
- Affectation en section d'investissement : + 136,60 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de gestion des parcs de stationnement de l'exercice 2014 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	2 131 528,78 €	2 131 528,78 €
INVESTISSEMENT	897 194,60 €	897 194,60 €
TOTAL	3 028 723,38 €	3 028 723,38 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINT MAUR DES FOSSES

NUMERO SIRET : 21940068600339

POSTE COMPTABLE DE SAINT MAUR DES FOSSES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4 DEVELOPPEE

BUDGET PRIMITIF

GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT

ANNEE 2014

SOMMAIRE

p.5	I - Informations générales Modalités de vote du budget		
p.6	II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.8	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.10	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.12	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.14	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
p.16	III - Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p.21	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p.23	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.26	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.28	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.29	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	X
p.30	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.35	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.38	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.39	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	X
p.41	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	X
p.42	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année 2014	X	X
p.43	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	X	X
p.44	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.45	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.46	A3.2 - Etalement des provisions	X	X
p.48	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.49	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		

SOMMAIRE

	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		
p.51	A6 - Etat des charges transférées	X	
p.52	A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	X
	B - Engagements hors bilan		
p.53	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	X
p.54	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	X
p.55	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	X
p.56	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	X
p.56	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	X
p.57	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	X
p.57	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	X
p.58	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	X
p.58	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	X
	C - Autres éléments d'informations		
p.59	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.62	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.63	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	X	X
p.64	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	X	X
	D - Arrêté et signatures		
p.65	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art L.2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, L5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

VILLE DE SAINT MAUR - PARC DE STATIONNEMENT - Exercice : 2014

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement,
 - sans (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III – Les provisions sont semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) (3).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent (4).

V – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (5).

- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 131 528.78	2 131 190.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		338.78
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		2 131 528.78	2 131 528.78

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	767 055.00	767 194.60
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	55 760.90	130 000.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	74 378.70	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		897 194.60	897 194.60
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		3 028 723.38	3 028 723.38

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	508 700.00		510 723.78	510 723.78	510 723.78
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	537 400.00		655 750.00	655 750.00	655 750.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
Total des dépenses de gestion des services		1 047 100.00		1 167 473.78	1 167 473.78	1 167 473.78
66	CHARGES FINANCIERES	515 000.00		483 000.00	483 000.00	483 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000.00		9 000.00	9 000.00	9 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	5 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 582 100.00		1 664 473.78	1 664 473.78	1 664 473.78
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	448 700.00		467 055.00	467 055.00	467 055.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		448 700.00		467 055.00	467 055.00	467 055.00
TOTAL		2 030 800.00		2 131 528.78	2 131 528.78	2 131 528.78
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						2 131 528.78

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70 75	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	630 000.00		680 000.00	680 000.00	680 000.00
Total des recettes de gestion des services		630 000.00		680 000.00	680 000.00	680 000.00
77 78	PRODUITS EXCEPTIONNELS REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 308 134.55		1 404 000.00	1 404 000.00	1 404 000.00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 938 134.55		2 084 000.00	2 084 000.00	2 084 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	47 189.98		47 190.00	47 190.00	47 190.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		47 189.98		47 190.00	47 190.00	47 190.00

TOTAL	1 985 324.53		2 131 190.00	2 131 190.00	2 131 190.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	338.78

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	2 131 528.78

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	419 865.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
21 23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	324 172.10	55 760.90	489 865.00	489 865.00	545 625.90
Total des dépenses d'équipement		324 172.10	55 760.90	489 865.00	489 865.00	545 625.90
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	225 000.00		230 000.00	230 000.00	230 000.00
Total des dépenses financières		225 000.00		230 000.00	230 000.00	230 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		549 172.10	55 760.90	719 865.00	719 865.00	775 625.90
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	47 189.98		47 190.00	47 190.00	47 190.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		47 189.98		47 190.00	47 190.00	47 190.00
TOTAL		596 362.08	55 760.90	767 055.00	767 055.00	822 815.90
						+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						74 378.70
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						897 194.60

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
13 16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	275 000.00	130 000.00	300 000.00	300 000.00	430 000.00
Total des recettes d'équipement		275 000.00	130 000.00	300 000.00	300 000.00	430 000.00
106	Réserves	81 862.45		139.60	139.60	139.60
Total des recettes financières		81 862.45		139.60	139.60	139.60
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		356 862.45	130 000.00	300 139.60	300 139.60	430 139.60
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	448 700.00		467 055.00	467 055.00	467 055.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		448 700.00		467 055.00	467 055.00	467 055.00
TOTAL		805 562.45	130 000.00	767 194.60	767 194.60	897 194.60
						+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						897 194.60
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					419 865.00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	510 723.78		510 723.78
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	655 750.00		655 750.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00		1 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	483 000.00		483 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00		9 000.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.	5 000.00	467 055.00	472 055.00
Dépenses d'exploitation - Total		1 664 473.78	467 055.00	2 131 528.78

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 131 528.78

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		47 190.00	47 190.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	230 000.00		230 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	545 625.90		545 625.90
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
Dépenses d'investissement - Total		775 625.90	47 190.00	822 815.90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	74 378.70

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	897 194.60

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	680 000.00		680 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 404 000.00	47 190.00	1 451 190.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes d'exploitation - Total		2 084 000.00	47 190.00	2 131 190.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	338.78

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 131 528.78

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	430 000.00		430 000.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		463 210.00	463 210.00
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		3 845.00	3 845.00
Recettes d'investissement - Total		430 000.00	467 055.00	897 055.00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				139.60
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				897 194.60

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	508 700.00	510 723.78	510 723.78
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	155 700.00	137 223.78	137 223.78
	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
60222	FOURNITURES CONSOMMABLES AUTRES ALIMENTATION			
60225	PRODUITS D'ENTRETIEN			
	FOURNITURES DE BUREAU			
604	ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	2 000.00	10 000.00	10 000.00
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	131 000.00	102 123.78	102 123.78
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	6 200.00	11 100.00	11 100.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 500.00	3 500.00	3 500.00
6066	CARBURANTS	3 000.00	2 500.00	2 500.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	8 000.00	8 000.00	8 000.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	94 200.00	117 000.00	117 000.00
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	12 000.00	5 000.00	5 000.00
	SUR BIENS MOBILIERS			
61551	MATERIEL ROULANT		500.00	500.00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	9 500.00	5 000.00	5 000.00
6156	MAINTENANCE	47 500.00	76 000.00	76 000.00
	PRIMES D'ASSURANCES			
6161	MULTIRISQUES	22 000.00	24 000.00	24 000.00
6168	AUTRES	3 200.00	6 500.00	6 500.00
617	ETUDES ET RECHERCHES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	258 800.00	256 500.00	256 500.00
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES DIVERS	3 000.00	2 500.00	2 500.00
6236	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6262	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 800.00	8 000.00	8 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6288	DIVERS - AUTRES SERVICES EXTERIEURS AUTRES	240 000.00	240 000.00	240 000.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			
6358	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.) AUTRES DROITS			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	537 400.00	655 750.00	655 750.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 000.00	4 900.00	4 900.00
6336	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM. SUR REMUN.(AUTR COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	4 000.00	4 900.00	4 900.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	533 400.00	650 850.00	650 850.00
6411	RENUMERATIONS DU PERSONNEL			
6413	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	396 600.00	500 000.00	500 000.00
6415	PRIMES ET GRATIFICATIONS			
	SUPPLEMENT FAMILIAL	1 100.00	850.00	850.00
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
6453	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	56 000.00	60 000.00	60 000.00
6458	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	79 700.00	90 000.00	90 000.00
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			
	AUTRES CHARGES SOCIALES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6471	PRESTATIONS DIRECTES			
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00	1 000.00	1 000.00
- 65 - 651	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	1 000.00 1 000.00	1 000.00 1 000.00	1 000.00 1 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		1 047 100.00	1 167 473.78	1 167 473.78
66	CHARGES FINANCIERES	515 000.00	483 000.00	483 000.00
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	515 000.00	483 000.00	483 000.00
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66112	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	510 000.00	480 000.00	480 000.00
	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	5 000.00	3 000.00	3 000.00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000.00	9 000.00	9 000.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000.00	9 000.00	9 000.00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION			
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES			
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	11 000.00	5 000.00	5 000.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000.00	4 000.00	4 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	5 000.00	5 000.00	5 000.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6817	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES D'EXPLOIT DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	5 000.00	5 000.00	5 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		1 582 100.00	1 664 473.78	1 664 473.78

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	448 700.00	467 055.00	467 055.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	448 700.00	467 055.00	467 055.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES D'EXPLOIT			
6812	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	444 800.00	463 210.00	463 210.00
	DOTAT. AMORT. CHARGES D'EXPLOITATION A REPARTIR	3 900.00	3 845.00	3 845.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		448 700.00	467 055.00	467 055.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		448 700.00	467 055.00	467 055.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 030 800.00	2 131 528.78	2 131 528.78
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				2 131 528.78

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	3 000.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 000.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	630 000.00	680 000.00	680 000.00
- 70 - 706	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES PRESTATIONS DE SERVICES	630 000.00 630 000.00	680 000.00 680 000.00	680 000.00 680 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
- 75 - 758	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		630 000.00	680 000.00	680 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 308 134.55	1 404 000.00	1 404 000.00
- 77 - 7718 773 774 778	PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GESTION AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST. MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 308 134.55 10 000.00 1 298 134.55	1 404 000.00 4 000.00 1 400 000.00	1 404 000.00 4 000.00 1 400 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
- 78 - 7817	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS REP./AMORTISS.& PROVISIONS (A INSC. DS PROD.EXPL) REP./ DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS			
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		1 938 134.55	2 084 000.00	2 084 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	47 189.98	47 190.00	47 190.00
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	47 189.98 47 189.98	47 190.00 47 190.00	47 190.00 47 190.00
796	TRANSFERTS DE CHARGES TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		47 189.98	47 190.00	47 190.00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	1 985 324.53	2 131 190.00	2 131 190.00

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	338.78
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	2 131 528.78

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	324 172.10	489 865.00	489 865.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	324 172.10	489 865.00	489 865.00
2131	CONSTRUCTIONS			
2135	BATIMENTS			
	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	258 172.10	230 000.00	230 000.00
2141	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI			
	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - BATIMENTS			
2153	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	45 000.00	245 000.00	245 000.00
2154	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	15 000.00	9 865.00	9 865.00
	MATERIEL INDUSTRIEL			
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2183	MATERIEL DE TRANSPORT	3 000.00	2 000.00	2 000.00
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 000.00	3 000.00	3 000.00
	MOBILIER			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS			
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			
	CONSTRUCTIONS			
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		324 172.10	489 865.00	489 865.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	225 000.00	230 000.00	230 000.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	225 000.00	230 000.00	230 000.00
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	225 000.00	230 000.00	230 000.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		225 000.00	230 000.00	230 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		549 172.10	719 865.00	719 865.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	47 189.98	47 190.00	47 190.00
Reprises sur autofinancement antérieur		47 189.98	47 190.00	47 190.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	47 189.98	47 190.00	47 190.00
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE D			
13912	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT REGIONS	47 189.98	47 190.00	47 190.00
Charges transférées				
4818	CHARGES A ETALER			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		47 189.98	47 190.00	47 190.00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	596 362.08	767 055.00	767 055.00
RESTES A REALISER N-1			55 760.90
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			74 378.70
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)			897 194.60

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
- 13 - 1318	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	275 000.00	300 000.00	300 000.00
- 16 - 1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	275 000.00 275 000.00	300 000.00 300 000.00	300 000.00 300 000.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		275 000.00	300 000.00	300 000.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES (REVERSEMENTS)	81 862.45	139.60	139.60
- 10 - 1068	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES RESERVES AUTRES RESERVES	81 862.45 81 862.45	139.60 139.60	139.60 139.60
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		81 862.45	139.60	139.60
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		356 862.45	300 139.60	300 139.60

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	448 700.00	467 055.00	467 055.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	444 800.00	463 210.00	463 210.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	CONSTRUCTIONS			
28131	BATIMENTS	247 230.00	247 230.00	247 230.00
28135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	128 275.00	141 455.00	141 455.00
	AMORT.INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL.			
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	60 495.00	60 950.00	60 950.00
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	2 580.00	6 745.00	6 745.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	4 225.00	4 225.00	4 225.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	590.00	1 590.00	1 590.00
28184	MOBILIER	1 405.00	1 015.00	1 015.00
4818	CHARGES A ETALER	3 900.00	3 845.00	3 845.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		448 700.00	467 055.00	467 055.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		448 700.00	467 055.00	467 055.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		805 562.45	767 194.60	767 194.60
RESTES A REALISER N-1				130 000.00
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				897 194.60

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :

Libellé :

POUR INFORMATION

Aucune Opération Non Votée ...

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.1
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2014	Montant des tirages année 2013	Montant des remboursements 2013		Encours restant dû au 01/01/2014
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité de remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					7 879 696,71 €									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				6 969 912,26 €					228 539,23 €	469 888,27 €		284 839,03 €
1641 Emprunts en euros (total)				6 969 912,26 €					228 539,23 €	469 888,27 €		284 839,03 €
040014	N		E-3	768 141,22 €	30,33	C	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4.64% sinon (4.64% - 1 x spread)	2,68	10 855,48 €	20 596,18 €		14 329,94 €
040016	N		B-1	156 084,65 €	23,83	C	Taux fixe 4.19% à barrière 6% sur Euribor 12 M (Marge de 0.3%)	4,25	3 816,12 €	6 630,78 €		1 063,34 €
040018	N		A-1	1 724 487,71 €	39,92	F	Taux fixe à 5.48 %	5,56	33 076,41 €	95 814,45 €		7 724,11 €
040019 ex 040013	N		E-1	2 010 653,03 €	20,5	C	4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	4,75	87 318,65 €	95 405,49 €		45 756,13 €
040020 ex 040017	N		F-6	1 724 415,59 €	17,08	C	Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)	12,00	62 623,62 €	206 871,06 €		193 522,90 €

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général				6 969 912,26 €					228 539,23 €	469 888,27 €		284 839,03 €

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
040014	SFIL CAFFIL	823 240,28	768 141,22 €	3	37	01/04/2008 01/05/2009	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4.64% sinon (4.64% - 1 x spread)	Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4.64% sinon (4.64% - 1 x spread)		Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0% sinon (2% - 4 x spread) + Taux fixe 0% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)- CMS EUR 02A (Postfixé) >= 4.64% sinon (4.64% - 1 x spread)	2,68	20 596,18 €		11,02

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
040019 ex 040013	SFIL CAFFIL	2 490 159,13	2 010 653,03 €	1	3,92	01/03/2008 - 01/07/2010	Taux fixe à 2.7 %	4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))		4.68-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	4,75	95 405,49 €		28,85
TOTAL (E)		3 313 399,41 €	2 778 794,25 €									116 001,67 €		39,87
Autres type de structures (F)														
040020 ex 040017	SFIL CAFFIL	1 841 239,21 €	1 724 415,59 €	6	1		Euribor 12 M + 0.05	Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)		Taux fixe 2.9% à barrière 1.43 sur EUR-CHF (3.9%/0.5/1.43)	12,00	206 871,06 €		24,74
TOTAL (F)		1 841 239,21 €	1 724 415,59 €									206 871,06 €		24,74
TOTAL GENERAL		5 322 300,62 €	4 659 294,49 €									329 503,51 €		66,85

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices jaçents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	33,15%					
	Montant en euros	2 310 618 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	2,24%					
	Montant en euros	156 085 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1		1			
	% de l'encours	28,85%		11,02%			
	Montant en euros	2 010 653 €		768 141 €			
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						1
	% de l'encours						24,74%
	Montant en euros						1 724 416 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXE												IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE												A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total) (2)													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE															IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE															A1.6
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT															

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.7
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014	

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014 (1)

N°du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/2014	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A2 – AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) : 1 524,49 €			19/06/2001
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Constructions de bâtiments	60 ans	19/06/2001
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments	60 ans	19/06/2001
Linéaire	Installations électriques et téléphoniques	15 ans	19/06/2001
Linéaire	Matériel d'incendie	5 ans	19/06/2001
Linéaire	Mobilier et matériel de bureau	15 ans	19/06/2001
Linéaire	Matériel informatique	5 ans	19/06/2001
Linéaire	Concessions, brevets, licences	5 ans	19/06/2001
Linéaire	Logiciels	5 ans	19/06/2001
Linéaire	Engins de nettoyage, véhicules	5 ans	19/06/2001
Linéaire	Frais de recherche et de développement	5 ans	19/06/2001

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3.1
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2014	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	Solde prévisionnel au 31/12/2014
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	5 000,00	30/04/2014	25 107,50	30 107,50	0	30 107,50
Autres provisions pour risques ...	5 000,00	30/04/2014	25 107,50	30 107,50	0	30 107,50
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/2014	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		272 189.98		277 190.00	277 190.00
1631 1641 1643 16441 1678 1681 1682 1687 16	Emprunts obligataires Emprunts en euros Emprunts en euros Opérations afférentes à l'emprunt Autres emprunts et dettes Autres emprunts Bons à moyen terme négociables Autres dettes Emprunts et dettes assimilées (A)	225 000.00 225 000.00		230 000.00 230 000.00	230 000.00 230 000.00
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)	47 189.98		47 190.00	47 190.00
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>				
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves				
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	47 189.98		47 190.00	47 190.00
020	Dépenses imprévues				

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	277 190.00	55 760.90	74 378.70	407 329.60

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		448 700.00		467 055.00	467 055.00
10222 10228	FCTVA Autres fonds Ressources propres externes de l'année (a)				
26 27	Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières				
	Ressources propres internes de l'année (b)	448 700.00		467 055.00	467 055.00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>				
169	Primes de remboursement des obligations				
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>				
27	<i>Autres immobilisations financières</i>				
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<i>444 800.00</i>		<i>463 210.00</i>	<i>463 210.00</i>
28131	<i>BATIMENTS</i>	<i>247 230.00</i>		<i>247 230.00</i>	<i>247 230.00</i>
28135	<i>INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS</i>	<i>128 275.00</i>		<i>141 455.00</i>	<i>141 455.00</i>
28153	<i>INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE</i>	<i>60 495.00</i>		<i>60 950.00</i>	<i>60 950.00</i>
28154	<i>MATERIEL INDUSTRIEL</i>	<i>2 580.00</i>		<i>6 745.00</i>	<i>6 745.00</i>
28182	<i>MATERIEL DE TRANSPORT</i>	<i>4 225.00</i>		<i>4 225.00</i>	<i>4 225.00</i>
28183	<i>MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</i>	<i>590.00</i>		<i>1 590.00</i>	<i>1 590.00</i>
28184	<i>MOBILIER</i>	<i>1 405.00</i>		<i>1 015.00</i>	<i>1 015.00</i>
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>				
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>				
481 4818	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i> <i>CHARGES A ETALER</i>	<i>3 900.00</i> <i>3 900.00</i>		<i>3 845.00</i> <i>3 845.00</i>	<i>3 845.00</i> <i>3 845.00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R106	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	467 055.00	130 000.00		139.60	597 194.60

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 407 329.60
Ressources propres disponibles	IV 597 194.60
Solde (IV - II)	V 189 865.00

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				76 851,23	7 685,12	3 842,56	65 323,55
2014	Indemnité financière	20 ans	Décision du maire du 04/09/2012	76 851,23	7 685,12	3 842,56	65 323,55

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

A7 – CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'opération :	[...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2014 (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
DEPENSES (a)				
[...] (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7)				
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = restes à réaliser n-1 + nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la période de remboursements : A annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autres.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivants la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B1.2
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2014	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
TOTAL							

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2014	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2014 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2014 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Technicien territorial	B	1	0	1	1,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1,06	0,00	1,06
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	0	1	1,04	0,00	1,04
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	4	0	4	4,50	0,00	4,50
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	1	0	1	0,54	0,00	0,54
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	10	0	10	9,24	0,38	9,62
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	0 A 1 B 18 C	19	0	19	17,38	0,38	17,76

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT : effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, " emplois spécifiques" régie par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR : ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE
PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
	A	0	0,00 €
	B	1	0,00 €
	C	18	520 392,55 €
TOTAL GENERAL		19	520 392,55 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à sa disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C2
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	

C2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres.</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de la délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D – ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),

A le

(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant :

**BUDGET ANNEXE DE GESTION DES PARCS DE
STATIONNEMENT
RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2013
ET RESULTAT PREVISIONNEL
A REPENDRE PAR ANTICIPATION AU
BUDGET PRIMITIF 2014**
(à annexer à la délibération relative au vote du
budget primitif de l'exercice 2014)

A/ Résultat estimé de l'exercice - 44 997,09

Recettes totales d'exploitation – dépenses totales d'exploitation
1 931 363,28 – 1 976 360,37

B/ Résultat antérieur reporté (002) + 45 475,47

C/ Résultat à affecter (A+B) + 478,38

**D1/ Solde d'exécution d'investissement de l'exercice
sans le résultat antérieur reporté (001) + 159 821,67**

Recettes d'investissement – dépenses d'investissement
530 497,07 – 370 675,40

D2/ Résultat antérieur reporté (001) - 234 200,37

D/ (D1+D2) solde d'exécution d'investissement - 74 378,70

E/ Solde des restes à réaliser + 74 239,10

Restes à réaliser de recettes – restes à réaliser de dépenses
130 000,00 – 55 760,90

F/ Besoin de financement (D+E) - 139,60

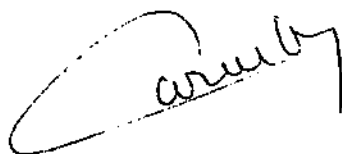
**G/ Prévisions d'affectation du résultat prévisionnel de 2013
au budget primitif 2014** **+ 478,38**

**G1/ En section d'investissement
à l'article 1068** **+ 139,60**

**G2/ En section d'exploitation
au chapitre 002** **+ 338,78**

Fait à Saint-Maur, le 7 Avril 2014

La Trésorière Principale Municipale



Véronique COURTÉ

Le Député Maire,



Sylvain BERRIOS

Trésorerie principale municipale
48 ter Boulevard Rabelais
94100 SAINT MAUR des FOSSÉS
Tél : 01 48 83 29 50
Mel : 1094109@dgfip.finances.gouv.fr
RIB : 30001 00907 0000C050016

Service instructeur Service des Finances Direction des finances, du numérique et développement économique	Dossier suivi par Vincent BILLARD	Commission Finances et projet de ville en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Gérard ALLOUCHE**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Vote du budget primitif 2014 du budget annexe du cinéma Le Lido intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Reprend dans le budget primitif 2014 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 repris dans le budget primitif 2014 de la manière suivante **(+ 11 559,42 €)**:

- Affectation en section d'exploitation : + 11 559,42 €
- Affectation en section d'investissement : 0 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe du cinéma « Le Lido » de l'exercice 2014 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	391 559,42 €	391 559,42 €
INVESTISSEMENT	12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL	403 559,42 €	403 559,42 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINT MAUR DES FOSSES

NUMERO SIRET : 21940068600370

POSTE COMPTABLE DE SAINT MAUR DES FOSSES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4 DEVELOPPEE

BUDGET PRIMITIF

CINEMA LE LIDO

ANNEE 2014

SOMMAIRE

p.5	I - Informations générales Modalités de vote du budget		
p.6	II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.8	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.10	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.12	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.14	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
p.15	III - Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p.19	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p.20	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.22	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.23	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.24	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	X
p.25	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	X
p.29	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	X
p.31	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	X
p.32	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	X
p.34	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	X
p.35	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année 2014	X	X
p.36	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	X	X
p.37	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.38	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	X
p.39	A3.2 - Etalement des provisions	X	X
p.40	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.41	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		

SOMMAIRE

	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		
p.43	A6 - Etat des charges transférées	X	X
p.44	A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	X
	B - Engagements hors bilan		
p.45	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	X
p.46	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	X
p.47	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	X
p.48	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	X
p.48	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	X
p.49	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	X
p.49	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	X
p.50	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	X
p.50	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	X
	C - Autres éléments d'informations		
p.51	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.54	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.55	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	X	X
p.56	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	X	X
	D - Arrêté et signatures		
p.57	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art L.2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, L5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

VILLE DE SAINT MAUR - CINEMA LE LIDO - Exercice : 2014

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement,
 - sans (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III – Les provisions sont semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) (3).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent (4).

V – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (5).

- (1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	391 559.42	380 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE D'EXPLOITATION REPORTE		11 559.42
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		391 559.42	391 559.42

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	12 000.00	12 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		12 000.00	12 000.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		403 559.42	403 559.42

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 350.00	179 559.42	179 559.42	179 559.42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	54 000.00	200 000.00	200 000.00	200 000.00
Total des dépenses de gestion des services		126 350.00	379 559.42	379 559.42	379 559.42

Total des dépenses réelles d'exploitation		126 350.00	379 559.42	379 559.42	379 559.42
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 310.00	8 000.00	8 000.00	8 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000.00	4 000.00	4 000.00	4 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 310.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00

TOTAL		133 660.00	391 559.42	391 559.42	391 559.42

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	391 559.42

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	129 660.00	350 000.00	350 000.00	350 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 000.00	30 000.00	30 000.00	30 000.00
Total des recettes de gestion des services		133 660.00	380 000.00	380 000.00	380 000.00

Total des recettes réelles d'exploitation	133 660.00	380 000.00	380 000.00	380 000.00

Total des recettes d'ordre d'exploitation				

TOTAL	133 660.00	380 000.00	380 000.00	380 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 559.42

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	391 559.42

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 000.00

VILLE DE SAINT MAUR - CINEMA LE LIDO - Exercice : 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	7 310.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00
Total des dépenses d'équipement		7 310.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00

Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		7 310.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00

Total des dépenses d'ordre d'investissement					

TOTAL		7 310.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	12 000.00

VILLE DE SAINT MAUR - CINEMA LE LIDO - Exercice : 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
021	Virement de la section d'exploitation	5 310.00	8 000.00	8 000.00	8 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000.00	4 000.00	4 000.00	4 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 310.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00

TOTAL	7 310.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	12 000.00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 000.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	179 559.42		179 559.42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	200 000.00		200 000.00
68	<i>Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.</i>		4 000.00	4 000.00
023	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>		8 000.00	8 000.00
	Dépenses d'exploitation - Total	379 559.42	12 000.00	391 559.42
+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
=				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				391 559.42

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	12 000.00		12 000.00
	Dépenses d'investissement - Total	12 000.00		12 000.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 000.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	350 000.00		350 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	30 000.00		30 000.00
	Recettes d'exploitation - Total	380 000.00		380 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 559.42

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	391 559.42

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		4 000.00	4 000.00
021	Virement de la section d'exploitation		8 000.00	8 000.00
	Recettes d'investissement - Total		12 000.00	12 000.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 000.00

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 350.00	179 559.42	179 559.42
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	9 150.00	15 959.42	15 959.42
	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
60222	FOURNITURES CONSOMMABLES AUTRES ALIMENTATION PRODUITS D'ENTRETIEN	200.00	2 400.00	2 400.00
604	ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	150.00	150.00	150.00
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	8 000.00		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT		3 309.42	3 309.42
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100.00	100.00	100.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	700.00	10 000.00	10 000.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	43 600.00	131 300.00	131 300.00
	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	42 000.00	125 000.00	125 000.00
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	500.00	100.00	100.00
	SUR BIENS MOBILIERS			
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	500.00	100.00	100.00
6156	MAINTENANCE	300.00	5 000.00	5 000.00
	PRIMES D'ASSURANCES			
6161	MULTIRISQUES	100.00	100.00	100.00
6168	AUTRES	200.00	1 000.00	1 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 600.00	10 300.00	10 300.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6231 6236 6237	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS CATALOGUES ET IMPRIMES PUBLICATIONS	1 500.00 2 000.00 1 500.00	3 000.00	3 000.00
6248	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS DIVERS TRANSPORTS	1 500.00	4 800.00	4 800.00
6256	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS MISSIONS	300.00	1 500.00	1 500.00
6261 6262	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	100.00 500.00	500.00 500.00	500.00 500.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	200.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)	12 000.00	22 000.00	22 000.00
63512	IMPOTS DIRECTS (SAUF SUR BENEFICES) TAXES FONCIERES	1 000.00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	11 000.00	22 000.00	22 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	54 000.00	200 000.00	200 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 000.00	34 000.00	34 000.00
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	9 000.00	34 000.00	34 000.00
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		3 000.00	3 000.00
6336	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM. SUR REMUN.(AUTR COTISATIONS CNFPT ET CGFPT		3 000.00	3 000.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL RENUMERATIONS DU PERSONNEL	45 000.00	163 000.00	163 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
6411 6413 6415	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE PRIMES ET GRATIFICATIONS SUPPLEMENT FAMILIAL	35 000.00	120 000.00 500.00 500.00	120 000.00 500.00 500.00
6451 6453	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F. COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	5 000.00 5 000.00	30 000.00 12 000.00	30 000.00 12 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		126 350.00	379 559.42	379 559.42
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		126 350.00	379 559.42	379 559.42

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 310.00	8 000.00	8 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 310.00	8 000.00	8 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000.00	4 000.00	4 000.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 000.00	4 000.00	4 000.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES D'EXPLOIT DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	2 000.00	4 000.00	4 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 310.00	12 000.00	12 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 310.00	12 000.00	12 000.00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	133 660.00	391 559.42	391 559.42

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	391 559.42

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	129 660.00	350 000.00	350 000.00
- 70 - 706	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES PRESTATIONS DE SERVICES	129 660.00 129 660.00	350 000.00 350 000.00	350 000.00 350 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 000.00	30 000.00	30 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 000.00	30 000.00	30 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		133 660.00	380 000.00	380 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		133 660.00	380 000.00	380 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	133 660.00	380 000.00	380 000.00

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	11 559.42
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	391 559.42

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 310.00	12 000.00	12 000.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 310.00	12 000.00	12 000.00
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	7 310.00	12 000.00	12 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		7 310.00	12 000.00	12 000.00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		7 310.00	12 000.00	12 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	7 310.00	12 000.00	12 000.00

RESTES A REALISER N-1	
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	12 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	5 310.00	8 000.00	8 000.00
021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 310.00	8 000.00	8 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000.00	4 000.00	4 000.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	2 000.00	4 000.00	4 000.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	2 000.00	4 000.00	4 000.00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	7 310.00	12 000.00	12 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	7 310.00	12 000.00	12 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		7 310.00	12 000.00	12 000.00
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				12 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :

Libellé :

POUR INFORMATION

Aucune Opération Non Votée ...

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2014	Montant des tirages année 2013	Montant des remboursements 2013		Encours restant dû au 01/01/2014
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618,

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité de remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

[illegible]

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2014											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres type de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indices sous - jacents		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
Structures							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total 2)													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXE															IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE															A1.6
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT															

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXE																	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE																	A1.7
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014																	

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2014 (1)

N°du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/2014	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A2 – AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibérations du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) : 1 524,49 €			12/12/1996
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Frais de recherche et de développement	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Concessions, brevets, licences	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Logiciels	2 ans	12/12/1996
Linéaire	Logiciel "Ecoute village"	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Voitures, pièces pour véhicules	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Camions et véhicules industriels	8 ans	12/12/1996
Linéaire	Mobilier	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Matériel d'incendie	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Matériel informatique	3 ans	12/12/1996
Linéaire	Autres matériels divers	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Coffre-fort	30 ans	12/12/1996
Linéaire	Installations et appareils de chauffage	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Appareils de levage - ascenseurs	20 ans	12/12/1996
Linéaire	Appareils de laboratoire	5 ans	12/12/1996
Linéaire	Equipements de garage et ateliers	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Equipements de cuisine ou électroménagers	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Equipements sportifs	10 ans	12/12/1996
Linéaire	Installations de voirie	30 ans	12/12/1996
Linéaire	Plantations	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans	12/12/1996
Linéaire	Bâtiments légers, abris	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans	12/12/1996
Linéaire	Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics	15 ans	23/03/2006
Linéaire	Subventions d'équipement versées à des bénéficiaires privés	5 ans	23/03/2006

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3.1
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2014	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	Solde prévisionnel au 31/12/2014
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Autres provisions pour risques ...						
Dépréciations (2)						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/2014	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
1631 1641 1643 16441 1678 1681 1682 1687 16	Emprunts obligataires Emprunts en euros Emprunts en euros Opérations afférentes à l'emprunt Autres emprunts et dettes Autres emprunts Bons à moyen terme négociables Autres dettes Emprunts et dettes assimilées (A)		

	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		12 000.00	12 000.00
10222 10228	FCTVA Autres fonds Ressources propres externes de l'année (a)		
26 27	Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b)	12 000.00	12 000.00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28 28184	<i>Amortissement des immobilisations</i> MOBILIER	4 000.00 4 000.00	4 000.00 4 000.00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>		
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	8 000.00	8 000.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R106	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	12 000.00				12 000.00

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV 12 000.00
Solde (IV - II)	V 12 000.00

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV – ANNEXE	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

A7 – CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'opération :	[...] Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2014 (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
DEPENSES (a)				
[...] (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a - c)				
RECETTES (b)				
Financement par le tiers (7)				
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = restes à réaliser n-1 + nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la période de remboursements : A annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autres.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivants la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B1.2
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2014	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
TOTAL							

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2014	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL							

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2014 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2014) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014 (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice 2014 (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	0	2	2	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Agent de maîtrise	C	1		1	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	1		1	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)							
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	1		1	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	1A 4C	3	2	5	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT : effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, " emplois spécifiques " régie par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (3)						
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	CULT	439		3-2	CDD
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	ADM	316		3-4	CDI
	C	ADM	309		3-4	CDI
Agent occupant un emploi non permanent (1)						
adjoint technique territorial de 2ème classe	C	TECH	309		3-1a°	CDD
TOTAL GENERAL						

(1) **CATEGORIES** : A, B et C.

(2) **SECTEUR** : ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) **REMUNERATION** : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) **CONTRAT** : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014 (suite)

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
	A	1	49 150,00 €
	C	5	139 027,61 €
TOTAL GENERAL		6	188 177,61 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à sa disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C2
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	

C2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres.</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de la délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D – ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),

A le

(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant :

BUDGET ANNEXE DU CINEMA LE LIDO
RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2013
ET RESULTAT PREVISIONNEL
A REPENDRE PAR ANTICIPATION AU
BUDGET PRIMITIF 2014
(à annexer à la délibération relative au vote du
budget primitif de l'exercice 2014)

A/ Résultat estimé de l'exercice **+ 11 559,42**

Recettes totales d'exploitation – dépenses totales d'exploitation
120 701,50 – 109 142,08

B/ Résultat antérieur reporté (002) **0,00**

C/ Résultat à affecter (A+B) **+ 11 559,42**

**D1/ Solde d'exécution d'investissement de l'exercice
sans le résultat antérieur reporté (001)** **0,00**

Recettes d'investissement – dépenses d'investissement
0,00 – 0,00

D2/ Résultat antérieur reporté (001) **0,00**

D/ (D1+D2) solde d'exécution d'investissement **0,00**

E/ Solde des restes à réaliser **0,00**

Restes à réaliser de recettes – restes à réaliser de dépenses
0,00 – 0,00

F/ Besoin de financement (D+E) **0,00**

**G/ Prévisions d'affectation du résultat prévisionnel de 2013
au budget primitif 2014** **+ 11 559,42**

**G1/ En section d'investissement
à l'article 1068** **0,00**

**G2/ En section d'exploitation
au chapitre 002** **+ 11 559,42**

Fait à Saint-Maur, le 22 Avril 2014

La Trésorière Principale Municipale



Véronique COURT

Le Député Maire,



Sylvain BERRIOS

Trésorerie principale municipale
48 ter Boulevard Rabelais
94100 SAINT MAUR des FOSSÉS
Tél : 01 48 83 29 50
Mail : 1094109@dofir.finances.gouv.fr
RIB : 30001 00007 0000C050016 64

Service instructeur Service des Finances Direction des finances, du numérique et développement économique	Dossier suivi par Vincent BILLARD	Commission Finances et projet de ville en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Gérard ALLOUCHE**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Budget primitif 2014
Vote des taux des taxes directes locales

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Fixe ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2014 :

➤ Taxe d'habitation	22,70%
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,09%
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34,63%
➤ Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)	28,06%

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2014 (état 1259 COM) fourni par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

COMMUNE : **068 SAINT MAUR DES FOSSES**

ARRONDISSEMENT : **94 CRETEIL**

TRESORERIE SPL : **SIP DE ST MAUR DES FOSSES**



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2014

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2013 1	Taux d'imposition communaux de 2013 2	Taux d'imposition plafonnés 2014 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2014 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	203 058 055	21,83	>>>	206 226 000	45 019 136
Taxe foncière (bâti).....	143 910 605	13,55	>>>	145 331 000	19 692 351
Taxe foncière (non bâti).	201 100	33,30	>>>	200 300	66 700
CFE.....	30 435 033	26,98	>>>	26 167 000	7 059 857
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants 4		>>>		Total :	71 838 044

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2014 5

65 385 479	-	1 393 913	-	31 841	-	191 926	-	3 506 066	-	259 321	-	
Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB 7		Produit des IFER 8		Produit de la CVAE 9		TASCOM 10		DCRTP 11
	-		+	14 699 852	+		=	74 702 264				
		Versement GIR 11		Prélèvement GIR 11		Prélèvement pour le FSRIF		Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)				

2. CALCUL DES TAUX 2014 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2013 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 12 78		Taux de référence 2014 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 12 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2014 5 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	21,83	Produit attendu	= 1,039871	21,83	22,70	206 226 000	46 813 302
Taxe foncière (bâti).....	13,55	74 702 264		13,55	14,09	145 331 000	20 477 138
Taxe foncière (non bâti).	33,30	71 838 044		33,30	34,63	200 300	69 364
CFE.....	26,98	Produit à taux constants		(6 décimales)	26,98	28,06	26 167 000
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2014 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu	74 702 264

A CRETEIL Le préfet, A **Saint-Maur-des-Fossés** le **30 avril 2014**

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le

M. BRUNET CHRISTIAN

le 06 MARS 2014

Le maire,

COMMUNE : **068 SAINT MAUR DES FOSSES**

ARRONDISSEMENT : **94 CRETEIL**

TRESORERIE SPL : **SIP DE ST MAUR DES FOSSES**



N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2014

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ¹³

Taxe d'habitation :	978 885
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	54 645
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	7 904
Taxe foncière (non bâti) :	1 317
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	340 197
b. Réduction des bases des créations d'établissements	10 965
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES ¹⁴

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	5 119
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	3 191
3. CVAE ¹⁵	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	1 783 162
b. CVAE : part dégrevée	1 722 904
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	722

4. PRODUIT DES IFER ⁸

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	145 334
Stations radioélectriques	46 267
Gaz – Stockage, transport...	325

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX ¹⁶

	Taux moyens communaux de 2013, au niveau		Taux plafonds 2014 15	Taux 2013 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2014 (col.15 – col.16) 17
	national 13	départemental 14			
Taxe d'habitation.....	23,88	23,25	59,70	0,12100	59,58
Taxe foncière (bâti).....	20,11	19,85	50,28	0,11500	50,17
Taxe foncière (non bâti).....	48,94	58,16	145,40	0,29000	145,11
CFE.....	25,69	>>>	51,38	0,55900	50,82

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
////	////
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2013 :	
national	communal
17,79	18,40

Taux de CFE
perçue en 2013 par
le SAN,
la communauté
d'agglomération, la
communauté urbaine
ou de communes
ayant opté pour la
fiscalité professionnelle
unique

DIMINUTION SANS LIEN

¹⁸

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Service instructeur Service des Finances Direction des finances, du numérique et développement économique	Dossier suivi par Vincent BILLARD	Commission Finances et projet de ville en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Gérard ALLOUCHE**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Budget primitif 2014

Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Fixe à 8,33 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2014.

Dit que ce taux sera reporté sur l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (état 1259 TEOM C) fourni par la Préfecture du Val-de-Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

1259 TEOM - C

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DES COMMUNES

COMMUNE : 068 SAINT MAUR DES FOSSES

Bases exonérées sur délibération : 486 823
 Pas de plafonnement institué
 Coefficient : >>>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 143 479 158
 Bases prévisionnelles d'imposition : 144 782 756

ZONES INFRACOMMUNALES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
P	144 782 756	8,33 %	12 060 404
RA			
RB			
RC			
RD			

A CRETEIL , le 07 mars 2014

A

, le

A **Saint-Maur-des-Fossés**

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Maire,

M. BRUNET CHRISTIAN

Service instructeur Service des Finances Direction des finances, du numérique et développement économique	Dossier suivi par Vincent BILLARD	Commission Finances et projet de ville en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Gérard ALLOUCHE**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Subvention pour contraintes particulières à verser au budget annexe de gestion des parcs de stationnement pour l'exercice 2014

Par délibération de ce jour, le budget primitif 2014 du budget principal et du budget annexe de gestion des parcs de stationnement vient d'être voté.

Il intègre une subvention pour contraintes particulières de 1 400 000 € hors taxes.

Cette subvention pour contraintes particulières n'étant plus soumise à la TVA, elle permet de baisser la dépense du budget principal auparavant majorée d'une TVA à 19,6%.

Cette disposition n'a toutefois aucune incidence sur le budget annexe de gestion des parcs de stationnement car, étant soumis aux dispositions comptables de l'instruction M4 il est voté et exécuté hors taxes.

Dans le budget principal, la subvention à voter pour 2014 (1 400 000 €) est inférieure d'environ 150 000 € par rapport à 2013.

Dans le budget annexe, la subvention à recevoir pour 2014 est supérieure d'environ 100 000 € par rapport à 2013.

Comme cela a été indiqué dans le rapport de présentation du budget primitif 2014, un plan d'action va être mis en œuvre pour permettre dès 2015 de baisser cette subvention d'équilibre qui représente les deux tiers des recettes d'exploitation et l'équivalent de près de 2% du produit fiscal de la ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Décide le versement d'une subvention pour contraintes particulières pour 2014 de 1 400 000 € hors taxes, au budget annexe de gestion des parcs de stationnement, sur un crédit s'y rapportant ouvert au budget principal de l'exercice 2014.

Service instructeur DRH	Dossier suivi par Mireille SCHEMBRI, Delphine RACINE	Commission Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion en date du 22 avril 2014,

Rapporteurs : , **Laurence COULON**,

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Modification du tableau des effectifs du personnel

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs pour suivre l'évolution des postes et des grades des agents territoriaux liée :

- aux mouvements de personnel (entrées/sorties),
- à la réussite aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,
- au transfert des personnels du cinéma Le Lido, issu de la reprise en régie d'activités jusque-là réalisées par l'association Atelier Théâtre de la Cité (ATC),
- aux avancements de grade et aux promotions internes intervenus lors de la Commission Administrative Paritaire du 28 novembre 2013,
- aux prévisions de recrutement,
- et aux modifications législatives (mise en œuvre du dispositif de titularisation prévu par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet) et réglementaires (reclassement des infirmiers territoriaux et éducateurs de jeunes enfants suite à la parution des décrets du 18 décembre 2012 et du 10 juin 2013).

En cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique, les emplois permanents peuvent être pourvus par des agents contractuels de droit public pour une durée déterminée dans les conditions prévues aux articles 3-2 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs (annexe 1) et la mise à jour globale du tableau des effectifs (annexe 2).

Décide que les emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Décide qu'à l'issue d'une procédure de recrutement infructueuse de candidats titulaires, les postes de Catégorie A pourront, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le

justifieront (article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée), être pourvus par des agents non titulaires, sur la base d'un contrat de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

Les mêmes exigences de diplômes et d'expérience seront exigées que pour un agent de Catégorie A titulaire. La rémunération de ces agents non titulaires s'appuiera sur la grille indiciaire et sur le régime indemnitaire applicables au cadre d'emplois et au grade concernés par le recrutement, eu égard aux compétences et à la nature des diplômes de la personne concernée.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

ANNEXE 1 : LISTE DES MODIFICATIONS PROPOSEES

1.1 BUDGET PRINCIPAL

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES ANCIENS		EMPLOIS BUDGETAIRES NOUVEAUX		OBSERVATIONS
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur	A	3	0	1	0	Ajustement Emplois et Compétences
Attaché	A	23	0	24	0	Promotion interne
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	15	0	16	0	Avancement de grade
Rédacteur	B	41	0	50	0	Nomination concours et Prévision de recrutement
Adjoint Administratif de 1ère Classe	C	65	0	70	0	Nomination concours et Avancement de grade
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien Principal de 1ère Classe	B	9	0	12	0	Avancement de grade
Technicien	B	22	0	25	0	Promotion interne
Agent de Maîtrise Principal	C	43	0	47	0	Avancement de grade
Agent de Maîtrise	C	48	0	50	0	Promotion interne
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	78	0	85	0	Avancement de grade
Adjoint Technique de 2ème Classe	C	436	0	400	0	Ajustement Emplois et Compétences
FILIERE SOCIALE						
Educateur Chef de Jeunes Enfants	B	5	0	0	0	Suppression de poste suite reclassement
Educateur principal de jeunes enfants	B	10	0	5	0	Ajustement Emplois et Compétences
Educateur de Jeunes Enfants	B	6	0	11	0	Création de poste suite reclassement
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	0	0	1	0	Avancement de grade
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	27	0	22	0	Ajustement Emplois et compétences

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES ANCIENS		EMPLOIS BUDGETAIRES NOUVEAUX		OBSERVATION
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	
FILIERE MEDICO - SOCIALE						
Psychologue hors classe	A	0	0	1	0	Avancement de grade
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	2	0	1	0	Ajustement Emplois et compétences
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	0	0	0	Suppression de poste
Puéricultrice de classe normale	A	2	0	1	0	Ajustement Emplois et Compétences
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	0	0	4	0	Création de poste suite reclassement
Infirmier de classe supérieure	B	5	0	1	0	Suppression de poste suite reclassement
Infirmier de classe normale	B	2	0	1	0	Suppression de poste suite reclassement
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	5	0	6	0	Avancement de grade
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	11	0	12	0	Avancement de grade
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	50	6	45	0	Ajustement Emplois et compétences
Auxiliaire de soins de 1ère classe	C	1	0	2	0	
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller territorial A.P.S.	A	4	0	3	0	Ajustement Emplois et compétences
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	10	0	8	0	Ajustement Emplois et Compétences
Educateur territorial des A.P.S	B	26	0	22	0	Ajustement Emplois et compétences

FILIERE CULTURELLE						
Conservateur (bibliothèque)	A	1	0	0	0	Suppression de poste
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	9	0	13	0	Avancement de grade
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	4	0	3	0	Ajustement Emplois et Compétences
Bibliothécaire territorial	A	5	0	4	0	Ajustement Emplois et Compétences
Assistant de conservation Hors classe	B	3	0	1	0	Ajustement Emplois et Compétences
Assistant de conservation	B	6	0	4	0	Ajustement Emplois et Compétences
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	2	0	1	0	Ajustement Emplois et Compétences
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	C	6	0	7	0	Avancement de grade
Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	C	19	0	13	0	Ajustement Emplois et compétences
POLICE MUNICIPALE						
Directeur de police municipale	A	2	0	1	0	Ajustement Emplois et Compétences
Brigadier-chef principal	C	3	0	8	0	Avancement de grade
Brigadier	C	20	0	22	0	Avancement de grade
TOTAL		1030	6	1003	0	

1.2 BUDGET EAU

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES ANCIENS		EMPLOIS BUDGETAIRES NOUVEAUX		OBSERVATIONS
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	0	1	2	1	Avancement de grade
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	1	0	2	0	Avancement de grade
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	0	0	Suppression de poste
Agent de maîtrise	C	2	0	4	0	Promotion interne
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	6	0	5	0	Ajustement Emplois et compétences
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	8	0	13	0	Prévision de recrutement
TOTAL		18	1	26	1	

1.3 BUDGET ASSAINISSEMENT

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES ANCIENS		EMPLOIS BUDGETAIRES NOUVEAUX		OBSERVATIONS
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	C	1	0	3	0	Avancement de grade
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	1	0	0	0	Suppression de poste suite avancement de grade
Agent de maîtrise	C	3	0	5	0	Promotion interne
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	0	2	0	Avancement de grade
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	6	0	1	0	Ajustement Emplois et compétences
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	0	0	1	0	Avancement de grade
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	4	0	1	0	Ajustement Emplois et Compétences
TOTAL		16	0	13	0	

1.4 BUDGET STATIONNEMENT

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES ANCIENS		EMPLOIS BUDGETAIRES NOUVEAUX		OBSERVATIONS
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien territorial	B	0	0	1	0	Promotion interne (suppression de l'emploi de l'agent)
Agent de maîtrise principal	C	0	0	1	0	Avancement de grade
Agent de maîtrise	C	2	0	1	0	Suppression de l'emploi de l'agent suite promotion interne
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	0	0	1	0	Avancement de grade
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3	0	4	0	Avancement de grade
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	2	0	1	0	Ajustement Emplois et compétences
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	9	4	10	0	Ajustement Emplois et compétences
TOTAL		16	4	19	0	

1.5 BUDGET CINEMA « LE LIDO »

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES ANCIENS		EMPLOIS BUDGETAIRES NOUVEAUX		OBSERVATIONS
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	0	0	0	2	Création suite à la municipalisation du cinéma « Le Lido »
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise	C	0	0	1	0	Création suite à la municipalisation du cinéma « Le Lido »
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	0	0	1	0	Création suite à la municipalisation du cinéma « Le Lido »
FILIERE CULTURELLE						
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	0	0	1		Création suite à la municipalisation du cinéma « Le Lido »
TOTAL		0	0	3	2	

ANNEXE 2 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2014

1.1 BUDGET PRINCIPAL

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES ANCIENS		EMPLOIS BUDGETAIRES NOUVEAUX	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
EMPLOIS FONCTIONNELS Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53					
Directeur général des services	A	1	0	1	0
Directeur général adjoint des services	A	5	0	5	0
Directeur général des services techniques	A	1	0	1	0
COLLABORATEUR DE CABINET Emplois créés au titre de l'article 110 de la loi n°84-53		3	0	3	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrateur Hors Classe	A	2	0	2	0
Administrateur	A	3	0	1	0
Directeur	A	4	0	4	0
Attaché Principal	A	7	0	7	0
Attaché	A	23	0	24	0
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	15	0	16	0
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	3	0	3	0
Rédacteur	B	41	0	50	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	10	0	10	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	34	0	34	0
Adjoint Administratif de 1ère Classe	C	65	0	70	0
Adjoint Administratif de 2ème Classe	C	90	0	90	0

FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur Chef (Classe exceptionnelle)	A	3	0	3	0
Ingénieur Chef (Classe normale)	A	3	0	3	0
Ingénieur Principal	A	8	0	8	0
Ingénieur	A	8	0	8	0
Technicien Principal de 1ère Classe	B	9	0	12	0
Technicien Principal de 2ème Classe	B	8	0	8	0
Technicien	B	22	0	25	0
Agent de Maîtrise Principal	C	43	0	47	0
Agent de Maîtrise	C	48	0	50	0
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	84	0	84	0
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	78	0	85	0
Adjoint Technique de 1ère Classe	C	85	0	85	0
Adjoint Technique de 2ème Classe	C	436	0	400	0
FILIERE SOCIALE					
Educateur Chef de Jeunes Enfants	B	5	0	0	0
Educateur principal de jeunes enfants	B	10	0	5	0
Educateur de Jeunes Enfants	B	6	0	11	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	0	0	1	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4	0	4	0
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	27	0	22	0

FILIERE MEDICO - SOCIALE					
Médecin de 2ème classe	A	0	2	0	2
Biologiste, vétérinaire ou pharmacien Hors classe	A	1	0	1	0
Psychologue hors classe	A	0	0	1	0
Psychologue de classe normale	A	1	3	1	3
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	2	0	1	0
Puéricultrice cadre de santé	A	2	0	2	0
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	2	0	1	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	0	0	4	0
Infirmier de classe supérieure	B	5	0	1	0
Infirmier de classe normale	B	2	0	1	0
Assistant socio-éducatif	B	1	0	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	5	0	6	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	11	0	12	0
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	50	6	45	0
Auxiliaire de soins de 1ère classe	C	1	0	2	0
FILIERE SPORTIVE					
Conseiller territorial A.P.S. principal de 2ème classe	A	1	0	1	0
Conseiller territorial A.P.S.	A	4	0	3	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	11	0	11	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	10	0	8	0
Educateur territorial des A.P.S	B	26	0	22	0
Opérateur A.P.S. principal	C	3	0	3	0

FILIERE CULTURELLE					
Conservateur en chef (patrimoine)	A	1	0	1	0
Conservateur en chef (bibliothèque)	A	1	0	1	0
Conservateur (bibliothèque)	A	1	0	0	0
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	4	0	3	0
Bibliothécaire territorial	A	5	0	4	0
Directeur d'enseignement artistique	A	1	0	1	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	9	0	13	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	28	20	28	20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	5	7	5	7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	8	1	8
Assistant d'enseignement artistique	B	2	4	2	4
Assistant de conservation Hors classe	B	3	0	1	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	7	0	7	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	0	2	0
Assistant de conservation	B	6	0	4	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	2	0	2	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	2	0	1	0
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	C	6	0	7	0
Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	C	19	0	13	0

FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1ère classe	B	1	0	1	0
Animateur principal de 2ème classe	B	1	0	1	0
Animateur	B	38	2	38	2
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	4	0	4	0
Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	C	42	21	42	21
Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	C	50	24	50	24
POLICE MUNICIPALE					
Directeur de police municipale	A	2	0	1	0
Chef de service de police municipale	B	5	0	5	0
Brigadier-chef principal	C	3	0	8	0
Brigadier	C	20	0	22	0
Gardien	C	35	0	35	0
TOTAL		1639	97	1612	91

1.2 BUDGET EAU

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES ANCIENS		EMPLOIS BUDGETAIRES NOUVEAUX	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	2	2	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	0	1	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	0	1	2	1
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	C	2	1	2	1
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	4	2	6	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	0	2	0
Ingénieur	A	1	0	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	0	0
Technicien	B	2	0	2	0
Agent de maîtrise principal	C	4	0	4	0
Agent de maîtrise	C	2	0	4	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	6	0	5	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	5	0	5	0
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	1	0	1	0
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	8	0	13	0
FILIERE MEDICO - SOCIALE					
Cadre de santé	A	1	0	1	0
TOTAL		40	6	51	3

1.3 BUDGET ASSAINISSEMENT

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES ANCIENS		EMPLOIS BUDGETAIRES NOUVEAUX	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif territorial de 1ère classe	C	1	0	3	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	0	1	0
Ingénieur	A	1	0	0	0
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	0
Technicien	B	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	0
Agent de maîtrise	C	3	0	5	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	0	2	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	6	0	1	0
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	0	0	1	0
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	4	0	1	0
TOTAL		21	0	18	0

1.4 BUDGET STATIONNEMENT

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES ANCIENS		EMPLOIS BUDGETAIRES NOUVEAUX	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien territorial	B	0	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	0	0	1	0
Agent de maîtrise	C	2	0	1	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	0	0	1	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3	0	4	0
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	2	0	1	0
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	9	4	10	0
TOTAL		16	4	19	0

1.5 BUDGET CINEMA « LE LIDO »

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES ANCIENS		EMPLOIS BUDGETAIRES NOUVEAUX	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	0	0	0	2
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de maîtrise	C	0	0	1	0
Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	0	0	1	0
FILIERE CULTURELLE					
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	0	0	1	0
TOTAL		0	0	3	2

Service instructeur DRH	Dossier suivi par Mireille SCHEMBRI, Delphine RACINE	Commission Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion en date du 22 avril 2014,

Rapporteur : **Laurence COULON**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Mise en place des modalités relatives à l'exercice du droit à la formation des élus municipaux

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L. 2123-12 que les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et que le Conseil municipal délibère dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice de ce droit, détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Lors de la mandature précédente, les dispositions adoptées, qui avaient été incluses dans le règlement intérieur du Conseil municipal étaient les suivantes :

- Chaque Conseiller municipal a le droit de bénéficier d'une formation financée par la Commune, dans la limite de 18 jours maximum au cours de la mandature (soit une moyenne de 3 jours par an).
- Les formations doivent avoir des thèmes en rapport avec l'exercice de la fonction d'élu municipal et être dispensées par un organisme spécialisé dans la formation.
- La Commune inscrit chaque année à son budget un crédit de 30 000 euros destiné à la formation des Conseillers municipaux.
- Les Conseillers municipaux souhaitant bénéficier d'une formation financée par la Commune doivent en informer la Direction des Ressources Humaines de la Mairie par courrier au moins 15 jours à l'avance, en donnant toutes les informations nécessaires relatives au thème, aux dates et au prix, de façon à permettre une vérification de la compatibilité de la dite formation avec les conditions du présent article.
- La Direction des Ressources Humaines informe au plus tard 5 jours à l'avance le Conseiller demandeur de la suite réservée à sa demande, et en cas de refus lui en indique les motifs (quota des 18 jours atteint, crédit de l'année épuisé, thème sans rapport avec la fonction de Conseiller municipal, organisme non spécialisé dans la formation).
- Chaque année, un tableau, annexé au compte administratif, récapitulant les actions de formation des élus qui ont été financées par la Commune, donne lieu à un débat lors de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle le compte administratif est mis à l'approbation.

Il convient désormais de débattre sur les modalités relatives à la formation des élus à prendre en compte pour la nouvelle mandature, qui seront applicables dès leur adoption.

Concernant le nombre de jours maximum de formation pris en charge par la Commune, il convient de noter qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'impose un nombre précis. Cependant, une limite de 18 jours par mandature et par élu figure dans l'article du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au droit à congé pour formation et s'impose à l'employeur, tout comme dans l'article relatif à l'obligation pour la Commune d'indemniser l'élu (n'ayant pas d'indemnité de fonction) pour perte de revenu subie du fait de sa formation. C'est pourquoi il apparaît logique de maintenir ce chiffre de 18 jours.

Cependant, il apparaît à l'usage que certains organismes de formation agréés par le Conseil national de la formation des élus locaux propose des formations à caractère forfaitaire ne pouvant se décompter en jours. Il en est par exemple ainsi par exemple des formations par Internet ou en université, pour lesquelles les droits d'inscription annuels sont forfaitaires.

Il est donc proposé d'établir pour ces cas, et seulement pour ces cas, comme cela avait été décidé lors de la précédente mandature, une équivalence sur la base d'un jour par tranche indivisible de 500 € de droit d'abonnement ou d'inscription.

Concernant les modalités de demande de prise en charge par la Commune, il est proposé de maintenir l'obligation de présenter les demandes par écrit au Maire par l'intermédiaire de la Direction des Ressources Humaines au moins trois semaines à l'avance, ce qui permet d'étudier la demande et d'obtenir l'accord en temps voulu avant l'inscription à la formation.

Concernant le crédit affecté annuellement à la formation des élus, l'article L. 2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la somme allouée chaque année ne peut dépasser 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus, ce qui conduit pour Saint-Maur-des-Fossés à 90 021,84 euros maximum par an. Il convient de remarquer que les dépenses répertoriées au cours de la précédente mandature ont été les suivantes :

Année	Montant
2008	7 570 €
2009	1 803 €
2010	4 700 €
2011	11 186 €
2012	18 020.24 €
2013	24 846 €

Il est donc proposé de maintenir pour la nouvelle mandature une inscription budgétaire de 30 000 € par an.

Enfin, il est prévu d'étudier une possibilité de formation collective dispensée en Mairie, évitant des déplacements consommateurs de temps. Elle devrait pouvoir s'intégrer dans le dispositif de décompte de jours de formation tel que précisé ci-dessus. A défaut, une délibération modificative sera soumise à l'examen du Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Décide que chaque Conseiller municipal a le droit de bénéficier d'une formation financée par la Commune, dans la limite de 18 jours maximum au cours de la mandature.

Décide qu'une équivalence est établie pour les formations à caractère forfaitaire ne pouvant se décompter en jours, telles que les formations par Internet ou en université pour lesquelles les droits d'inscription annuels sont forfaitaires, sur la base d'un jour par tranche indivisible de 500 € de droit d'abonnement ou d'inscription.

Décide que la Commune inscrira chaque année à son budget (fonction 92021 – nature 6535) un crédit de 30 000 € destiné à la formation des Conseillers municipaux.

Décide que les modalités de demande de prise en charge par la Commune sont les suivantes :

- Les Conseillers municipaux souhaitant bénéficier d'une formation financée par la Commune doivent en informer le Maire par l'intermédiaire de la Direction des Ressources Humaines de la Mairie par courrier au moins 3 semaines à l'avance, en donnant toutes informations nécessaires relatives au thème, aux dates et au prix et aux coordonnées de l'organisme de formation, de façon à permettre une vérification de la compatibilité de la dite formation avec les conditions de la présente délibération.
- Le Maire informe au plus tard 15 jours à l'avance le Conseiller demandeur de la suite réservée à sa demande, et en cas de refus lui en indique les motifs (quota des 18 jours atteint, crédit de l'année épuisé, thème sans rapport avec la fonction de Conseiller municipal, organisme non spécialisé dans la formation ou non agréé par le Conseil national de la formation des élus locaux).

Service instructeur DAUDD	Dossier suivi par Claire BEYELER, Ségolène SERESSIA	Commission Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Catherine JUAN**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Ce dernier se compose de deux parties distinctes :

- a) Un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.
- b) Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Il s'organise autour des cinq finalités du développement durable définies dans le code de l'environnement pour identifier les actions engagées par la collectivité :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le rapport présente l'ensemble des politiques qui participent à la construction du projet de développement durable de la ville, ainsi que les différents outils mis en œuvre pour y parvenir. Il s'organise selon les cinq finalités du développement durable, précédemment citées et a été construit sur la base des différents rapports d'activité existant et de la contribution des agents de la ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, pour l'année 2013.

<u>Introduction.....</u>	<u>2</u>
<u>I- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.....</u>	<u>4</u>
<u>1.La politique énergie.....</u>	<u>4</u>
1.1. Programme d'actions annuelles avec l'Agence de l'énergie du Val de Marne	4
1.2.Renouvellement de l'éclairage public	7
1.3.Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	7
<u>2.Rationalisation des consommations d'eau pour l'entretien de l'espace public.....</u>	<u>8</u>
<u>3.L'atteinte des objectifs du plan Ecophyto 2018 par le service Espaces verts et la présentation de la 4ème fleur au jury national.....</u>	<u>9</u>
<u>4.L'écoresponsabilité investit l'administration.....</u>	<u>11</u>
3.1.Le groupe éco-geste ou le volet interne du plan de prévention des déchets	11
3.2.Achats et fournitures	11
3.3.La consommation de carburant du parc de véhicules	13
<u>II. Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire.....</u>	<u>14</u>
<u>1. Construire la ville de demain.....</u>	<u>14</u>
1.1.Vers la mise en oeuvre d'un Plan Local de l'Habitat	14
1.2.Le lancement de la procédure en vue d'élaborer le futur Plan Local d'Urbanisme de la ville	14
1.3.Transport et Politique cyclable	15
1.4.La lutte contre les nuisances	16
<u>2.Gérer durablement les ressources</u>	<u>17</u>
2.1.Biodiversité : Saint-Maur obtient deux libellules au concours Capitale française de la biodiversité	17
2.2.Approbation de l'avant-projet d'aménagement des bords de Marne	17
2.3.Eau et Assainissement	19
2.4.La collecte sélective des commerçants et professionnels	21
2.5.Le Programme Local de prévention des déchets (PLP)	21
<u>3. Rester une ville solidaire et citoyenne.....</u>	<u>23</u>
3.1.L'Education à l'environnement, une priorité saint-maurienne	23
3.2.La solidarité intergénérationnelle	24
3.3.L'accessibilité aux PMR	26
3.4.Accompagnement personnalisé pour la recherche d'emploi par le service économique	27

Introduction

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant sur engagement national pour l'environnement et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux communes de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.

Ce dernier se compose de deux parties :

I - Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

II - Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

Il doit s'organiser autour des 5 finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le développement durable à l'échelle d'une commune comme Saint-Maur-des-Fossés s'inscrit effectivement dans l'exemplarité que s'est fixée la collectivité à travers sa gestion, mais également dans les différentes politiques environnementales, sociales et économiques qu'elle développe sur son territoire.

Depuis le 18 juin 2009, La charte des maires pour l'environnement constitue le cadre de référence de l'action environnementale. Elle repose également sur 6 principes qui forment la stratégie de la ville :

- Promouvoir la sobriété énergétique, économiser les ressources et lutter contre le changement climatique
- Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transport public
- Préserver les ressources naturelles
- Protéger la biodiversité
- Conjuguer environnement et santé
- Conduire des politiques écologiquement responsables

Au-delà de l'engagement pour l'environnement, la ville a construit au fil des années une vraie politique de développement durable touchant notamment l'économie locale ou la solidarité entre les générations.

Le premier rapport relatif à l'année 2011 a dressé un panorama de toutes les politiques « développement durable » menées sur la ville depuis plusieurs années rendant un premier diagnostic et identifiant un certain nombre d'actions à suivre au cours du temps.

En 2013, il convient de mettre en exergue plusieurs politiques qui ont vocation à progresser au cours du temps, autour de trois grands objectifs :

- **Construire la ville de demain**

- **Gérer durablement les ressources**
- **Rester une ville solidaire**

Ces trois objectifs sous-tendent les éléments constitutifs des politiques publiques du présent bilan.

I - Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

1. La politique énergie

1.1. Programme d'actions annuelles avec l'Agence de l'énergie du Val de Marne

Rappel : la ville propose depuis plus de quatre ans, à tous les Saint-Mauriens, des permanences info énergie réalisées par l'agence de l'énergie du Val de Marne. Saint-Maur est la troisième ville la plus sollicitée du Val de Marne.

Mois	Rappel 2009	Rappel 2010	Rappel 2011	Rappel 2012	Nb de rdv en 2013
TOTAL	11	21	17	27	31

Pour sa deuxième année en tant qu'adhérent à l'Agence de l'énergie, la Ville co-construit, chaque année, avec l'Agence un programme d'actions autour de plusieurs grandes thématiques :

- Les permanences info-énergie
- L'accompagnement au dispositif "Famille à énergie positive"
- L'accompagnement technique sur des projets d'aménagement ou de construction comme le futur centre sportif Gilbert Noel et la ZAC des facs
- L'information et la sensibilisation à destination des copropriétaires et des syndic
- La formation des agents aux labels énergétiques et à la réglementation thermique 2012 ainsi qu'à la prise en compte de l'énergie dans les documents d'urbanisme
- la sensibilisation de la population aux problèmes de déperdition thermique avec une balade thermographique (le jeudi 27 mars 2013) réunissant une quinzaine de participants

Zoom sur Famille à énergie positive : 20 tonnes de CO₂ économisés grâce au concours

Saint-Maur a fait partie des premières communes à se lancer dans le concours Famille à énergie positive, en Ile-de-France. Du 1^{er} décembre 2012 au 30 avril 2013, 25 familles réparties en 5 équipes soit 96 participants **ont réduit leurs consommations d'énergie de 14 % en modifiant uniquement leurs habitudes quotidiennes, soit l'équivalent de 20 tonnes de CO₂ évités.** Elles ont été accompagnées tout au long du concours par l'Agence de l'énergie du Val de Marne, partenaire technique de la Ville.

Trois évènementiels sont venus ponctuer la saison : l'évènement de lancement, l'évènement intermédiaire et la remise des prix. Devant le succès de la 1^{ère} édition, la Ville a décidé de relancer le concours pour la saison 2013-2014.



Podium du concours le 25 mai 2013

Zoom sur l'exposition La Maison éco2nome

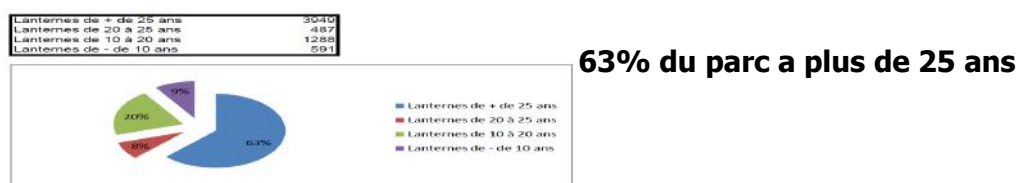
L'exposition La maison ECO2nome, proposée du 1er au 21 février, dans le hall de la mairie, a accueilli près de **700 enfants autour des animateurs de l'agence de l'énergie du Val de Marne**.

Cette exposition a été, en partie, subventionnée par le SIPPAREC auquel la ville est adhérente.



1.2. Renouvellement de l'éclairage public

Rappel : le parc d'éclairage public comprend 6476 points lumineux raccordés à 128 armoires et couvrant 186 kilomètres de voirie.



Diagnostic issu du Conseil en orientation énergétique de 2011 (Synergie Durable)

L'âge moyen du parc augmente, il est de 20 ans, et les investissements pour la rénovation du parc ne peuvent être suffisamment dotés. Le travail de maintenance a permis de conserver en bon état un parc très ancien.

Cependant la surconsommation observée annuellement, soit 26% des consommations et plus de 100 000 euros par an, s'explique uniquement par l'ancienneté du parc.

Comparativement aux autres villes de plus de 50 000 habitants, la ville de Saint-Maur éclaire plus de linéaire de voies avec moins de points lumineux, ce qui constitue un point positif.

Un programme de remplacement progressif des lanternes de plus de 25 ans est engagé : les nouvelles lanternes sont de type "CLIP ECLATEC" équipées de lampe au sodium jaune ou en iodure métallique blanc, d'un ballast électronique bi-puissance de type "SMART-NIGHT" 100 et 150 watt (variateur de puissance) avec un préréglage d'usine SM2 réduisant la puissance à 50 % de la lampe de 22 heures à 6 heures du matin.

	2010	2011	2012	2013
Nombre de nouvelles lanternes performantes remplacées par an	99	497	470	466

1.3. Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Rappel : les certificats d'économie d'énergie ou CEE permettent de valoriser les différents travaux engagés par la collectivité en faveur des économies d'énergie. En effet, les fournisseurs d'énergie et autres « obligés » doivent réaliser des économies d'énergie par plusieurs moyens dont l'achat de CEE auprès de différentes structures, dont les collectivités territoriales décidant de valoriser leurs travaux sous forme de certificats.

A la suite du conseil en orientation énergétique (COE), la Ville s'est lancée dans cette démarche afin de valoriser les travaux qu'elle a réalisés en 2010, 2011 et 2012, notamment dans le domaine de l'éclairage public et concernant le garage, notamment par l'achat d'une catégorie de pneumatiques économes en carburant ou encore grâce à la mise en place du suivi informatisé des consommations de carburant.

Un dossier de demande de valorisation des CEE a été envoyé en juillet 2013. Le dossier est en cours d'instruction auprès du Pôle National des Certificats d'économie d'énergie.

2. Rationalisation des consommations d'eau pour l'entretien de l'espace public

Depuis 2010, le service de l'eau a mis en place des bornes de puisages dans différents endroits afin de contrôler la distribution d'eau utilisées sur le domaine public par

- les laveuses,
- les citernes d'arrosage des espaces verts
- les camions d'hydro-curage, ...

Ces nouvelles installations permettent également de protéger le réseau d'éventuels risques sanitaires ou perturbations hydrauliques, en évitant l'utilisation des bouches d'incendie et des bouches de lavage.

Un badge avec crédit de 50 à 1000 m³ est remis aux différents utilisateurs dont le rechargement s'effectue au près du service de l'eau.

Huit bornes de puisage sont aujourd'hui à disposition des services municipaux :

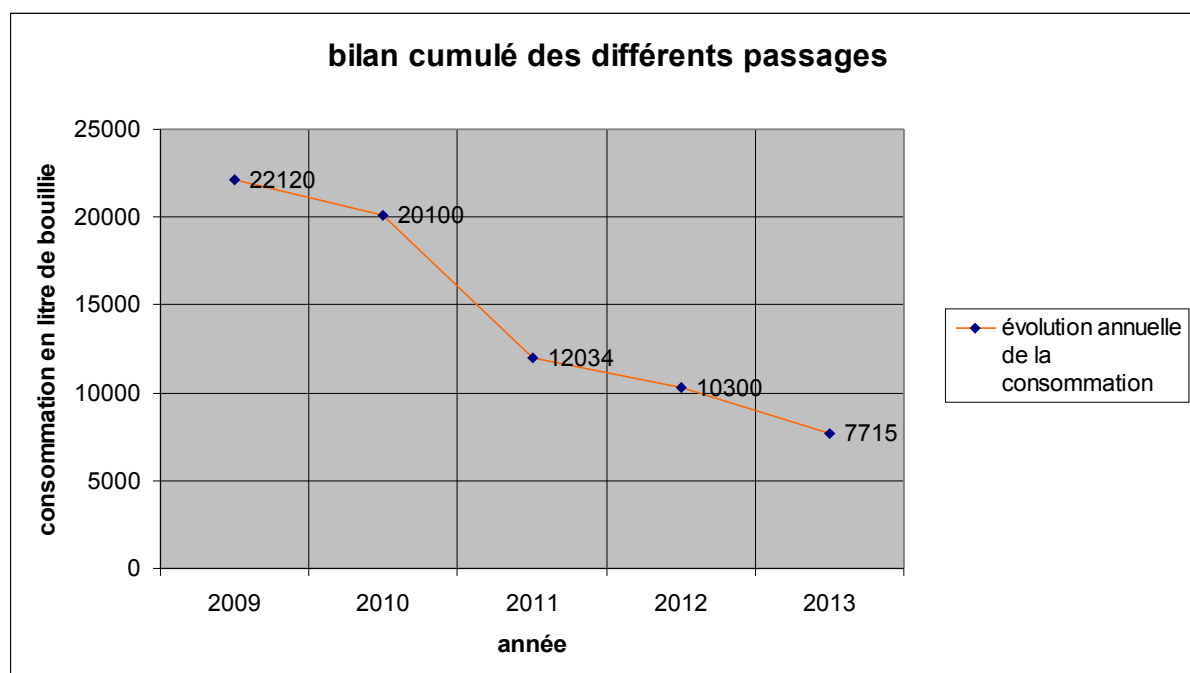
QUARTIER	ADRESSE
Le Parc	Place des Marronniers (coté parking)
La Varenne – Nord	12 avenue Thiers
La Varenne – Sud	35 avenue Caffin
Adamville	Face au 37 avenue Victoria (côté square)
La Pie	1 rue Albert de Mun
Saint-Maur-Créteil	51 quai Schaken
Mairie	Parking marché Diderot
Vieux Saint-Maur	32 avenue Auguste Marin

3. *L'atteinte des objectifs du plan Ecophyto 2018 par le service Espaces verts et la présentation de la 4ème fleur au jury national*

Rappel : initié à la suite du Grenelle de l'environnement, le plan écophyto 2018 vise à réduire de 50% l'usage des phytosanitaires aussi bien dans l'agriculture que dans l'espace urbain.

Le service des espaces verts a mis en œuvre de nombreuses pratiques de gestion durable telles que :

- Le « Zéro phyto » dans les parcs et jardins de la ville depuis 2007
 - Le paillage des massifs fleuris par mulching divers (copeaux de bois, tuiles ou écorces de noix de coco)
 - La valorisation des déchets verts en plateforme de compostage.
 - L'arrosage automatique relié à une station météo qui permet de maîtriser la consommation de l'eau.
 - La campagne de tonte est passée à 90% (de surface) en mulching avec rehaussement des hauteurs de coupe, ce qui diminue les déchets de tonte et leur export.
 - Le choix de plantes mellifères dans les espaces verts de la ville afin de favoriser les abeilles
 - Un meilleur contrôle des interventions de taille sur les arbres d'alignement afin de respecter les cycles de floraison pour les abeilles ainsi que la période de nidification des oiseaux (sur les tilleuls, par exemple).
- ❖ Depuis 4 ans, une politique de réduction des phytosanitaires sur la voirie a incité la Ville à tester plusieurs techniques alternatives (mécanique et manuel) et à choisir un nouveau mode d'application des produits. **L'ensemble de ces mesures a conduit le service à réduire de plus de 65% la quantité de produits phytosanitaires appliquée dans l'espace public, en 2013.**



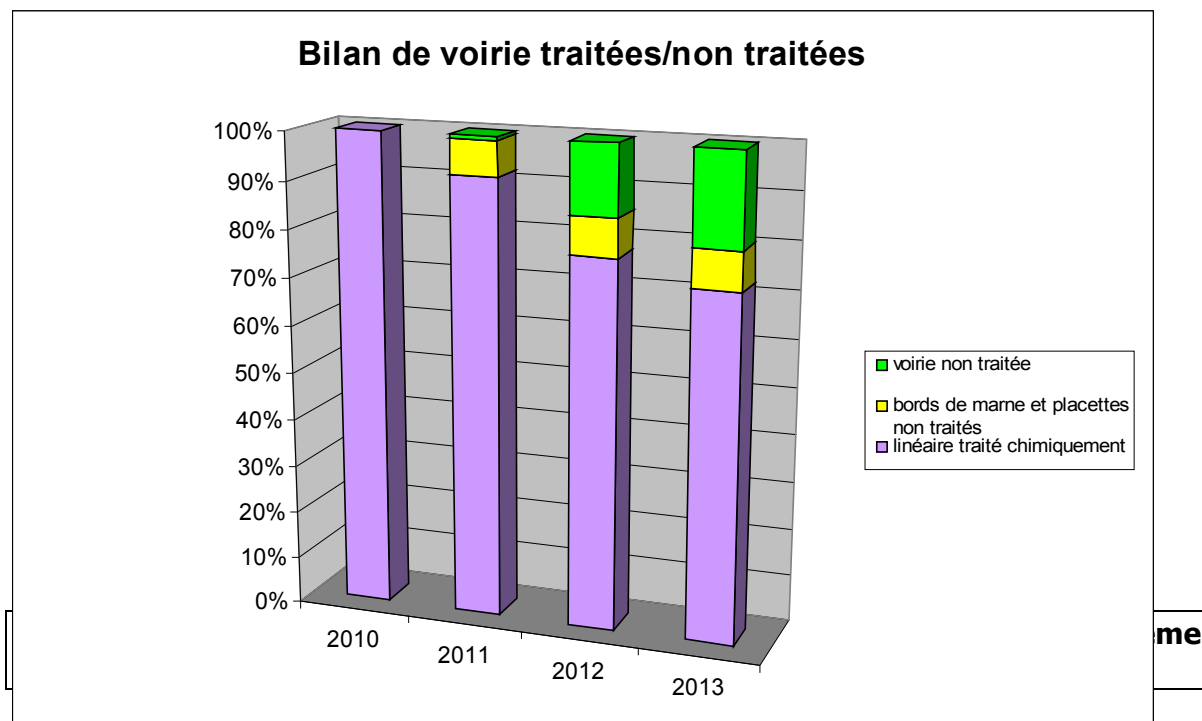
- ❖ En 2013, l'alternative aux pesticides le long des berges a été mise en oeuvre sur les 7 kilomètres du mur anti-crue.



- ❖ Cette réflexion s'est également traduite, depuis 2011, par la sélection de zones-test dans les quartiers du Parc, du Vieux Saint-Maur et en 2013 de Champignol et la Varenne avec :
 - Le zéro phyto sur toute la voirie
 - Une gestion différenciée des trottoirs enherbés (3 tontes annuelles au lieu de 6)
 - Une information et une sensibilisation accrue auprès des habitants de ces quartiers par des réunions de sensibilisation sur le terrain

Ces expérimentations ont permis d'atteindre, en 2013, **27,6 % de voiries non traitées** sur la ville :

Année	2010	2011	2012	2013
Evolution du % de voies traitées aux phytosanitaires (voirie et bords de marne compris)	100%	92%	77%	72,4%



4. *L'écoresponsabilité investit l'administration*

3.1. Le groupe éco-geste ou le volet interne du plan de prévention des déchets

Rappel : depuis le mois de septembre 2011, le groupe de travail « éco-gestes » travaille à la mise en œuvre du tri sélectif dans les bâtiments communaux ainsi que sur le comportement des agents et des usagers en matière d'économie d'énergie et d'eau.

Regroupant une **trentaine d'agents volontaires**, le groupe de travail a abordé différentes thématiques au cours de l'année :

- Collecte des piles usagées
- Collecte des cartouches d'encre
- Collecte des ampoules
- Réduction des consommations d'énergie du matériel informatique
- Réutilisation du papier
- Dématérialisation des procédures
- Sensibilisation des agents

3.2. Achats et fournitures

Dans le cadre du Plan de prévention des déchets, un groupe de travail spécifique au développement des achats durables s'est formé, concernant notamment le choix de produits

d'entretiens écologiques ou de papiers certifiés. Dans la même dynamique, un grand projet d'administration responsable visant à la prise en compte des enjeux de développement durable du territoire est en cours de déploiement. Des formations visant à intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics seront proposées aux cadres et personnels en charge des achats et marchés.

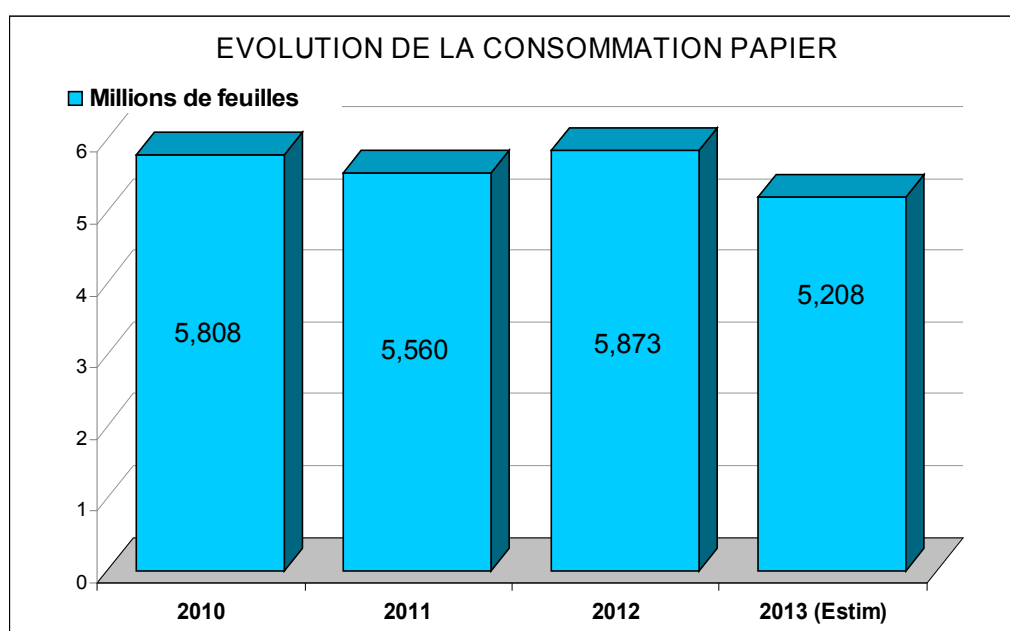
3.2.1. Consommation des encres

L'harmonisation des moyens d'impression est un projet d'envergure qui touche l'ensemble des utilisateurs d'équipements informatiques soit plus de 700 agents.

	2011	2012	2013
Coût des fournitures d'encres (en euros)	58 000	65 000	49 470

De 2012 à 2013 on observe **une diminution d'environ 25%** de la consommation des encres a été observée.

3.2.2. Consommation de papier et dématérialisation des procédures



Le bilan papier de la collectivité est actuellement très lourd. La ville de Saint-Maur utilise en moyenne 24,5 tonnes de papier par an, soit environ 82 kilo/jour ou 18 700 feuilles par jour.

Il a été décidé cette année, de remplacer le papier 80 grammes par du papier de 75 grammes.

Un logiciel dédié à la dématérialisation papier du conseil municipal a été mis en place dès le conseil municipal du 26 septembre 2013.

3.3. La consommation de carburant du parc de véhicules

Rappel : les années précédentes les consommations des véhicules appartenant aux services eau, assainissement et stationnement (en budget annexes) n'étaient pas intégrés. Les consommations concernaient uniquement les comptes ville et ordures ménagères. Cela explique les différences par rapport aux rapports précédents.

Alors que le nombre de véhicules a tendance à augmenter et que le kilométrage est stable, la consommation de carburant a baissé de manière significative. Cette baisse s'explique par plusieurs raisons : le renouvellement du parc de véhicule dit de tourisme mais surtout celui des bennes à ordures ménagères qui consomment désormais près de 10 litres de moins aux 100 kilomètres.

	2011	2012	2013
	litres	litres	litres
GPL	3 754,88	1 751,93	1 111,00
Gasoil	385 252,08	376 222,05	363 328,65
SSP 98	44 525,31	42 189,63	53 929,99
SSP 95	82 053,94	87 985,05	72 549,54
TOTAL	515 586,21	508 148,63	490 919,18

Moins 17 229,45 litres de carburant en 1 an soit une diminution de 3,4 %.

II. Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

1. Construire la ville de demain

1.1. Vers la mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat

Rappel : Dans le cadre de l'application de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), la Ville est engagée dans un contrat de mixité sociale sur la période 2011-2013, avec pour objectif de produire 710 logements sociaux.

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 1 ^{er} janvier 2012	Au 1 ^{er} janvier 2013
Total de logement social sur Saint-Maur (construit)	2205	2369	2432

Source : inventaire préfecture

Zoom sur l'état d'avancement de la ZAC des Facs

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 mai au 30 juin 2012, le conseil municipal du 11 octobre 2012 a déclaré d'intérêt général le projet d'aménagement et approuvé le dossier de création modificatif de la ZAC.

L'année 2013 a été consacrée au lancement de la procédure de désignation de l'aménageur et à l'élaboration du programme du centre sportif Gilbert Noël.

Zoom sur le projet du Grand Paris

La gare Saint-Maur Créteil fait partie des gares d'interconnexion du tronçon sud du futur métro du Grand Paris. Rappelons que le tronçon sud correspond au tronçon prioritaire de la boucle qui sera construit d'ici 2020.

2013 a vu le lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'ouverture de la ligne 15, auprès de l'ensemble des communes concernées par le tronçon sud.

1.2. Le lancement de la procédure en vue d'élaborer le futur Plan Local d'Urbanisme de la ville

La délibération du 28 février 2013 prescrit le lancement du Plan Local d'Urbanisme. L'appel d'offre, en vue de recruter un prestataire a été lancé au début du mois de décembre 2013. les premiers éléments de diagnostic devraient être produits pour la fin 2014.

1.3. Transport et Politique cyclable

Rappel : Depuis 2010, la ville poursuit sa politique de développement des déplacements doux selon trois axes :

- Le stationnement vélo
- les doubles sens cyclables (obligatoires depuis 2008 dans les zones 30)
- les quartiers pilotes

Bilan arceaux vélos et linéaire d'aménagement cyclables, sur le territoire de la ville :

	Avant 2010	2010	2011	2012	2013
Stationnement vélos (Nb d'arceaux)	192	216	339	561	615
Doubles sens cyclables (en mètres)		693	1265	1900	1900



1.4. La lutte contre les nuisances

1.3.1 La Commission antennes-relais

En 2013, **2 commissions antennes-relais** ont été organisées (17/04/13, 09/10/13). Suite à la finalisation de la charte, le travail de la commission a consisté, en 2013, à **inventorier les sites d'implantation potentiels** d'installation de futures antennes et à identifier des **sites possibles de mutualisation d'antennes**.

De nouvelles mesures de champs électromagnétiques, dans les sites dits sensibles, ont été relancées au cours de l'année 2013 :

Bilan des mesures de champs électromagnétiques réalisés dans la ville							
Campagne de mesures de champs électromagnétiques	2012-2013						
	Opérateur	Laboratoire	Date mesures	Mesures au point maximum (V/m)			Champ maximum (V/m)
				1,1m	1,5m	1,7m	
European Infant School -125 rue Garibaldi	Bouygues	Aexpertise	20/03/2013	0,17	0.20	0.24	0.24
Avenue de Bourgogne	SFR	Exem	14/03/2013	0.31	0.26	0.12	0.31
Collège Louis Blanc - 7 bd des Mûriers	SFR	Exem	14/03/2013	0.28	0.36	0.30	0.36
Cimetière de Condé - 59 av de Condé	SFR	Exem	14/03/2013	0.45	0.38	0.49	0.49
Stade des Corneilles -49 bd des Corneilles	SFR	Exem	14/03/2013	0.83	0.81	0.83	0.83
Ecole Ferry - 58 rue Jules Ferry	Orange	Aexpertise	20/03/2013	0.82	0.87	0.84	0.87
Cimetière La Pie -49 bd du Général Giraud	Orange	Aexpertise	20/03/2013	0.86	0.96	0.76	0.96
Ecole Bled -89 av Camot	Bouygues	Aexpertise	12/12/2012	0.68	0.97	0.88	0.97
Stade Auguste Marin -32 bd de Champigny	SFR	Exem	14/03/2013	0.86	0.69	1.02	1.02
113 bd de Créteil	Orange	Aexpertise	29/10/2012	1.48	1.82	2.08	2.08
24 av de l'Alma	Bouygues	Aexpertise	12/12/2012	2.35	2.58	3.02	3.02

1.3.2. Suivi de la qualité de l'air et dossier de l'usine Eiffage

La ville de Saint-Maur a plusieurs fois émis un avis défavorable sur les diverses demandes d'autorisation ou de déclaration concernant des ICPE notamment installées sur le Port de Bonneuil, en raison du manque de prise en compte de l'impact global des différentes activités, sur la population et l'environnement.

La Ville est d'autant plus légitime à formuler ces avis qu'elle se trouve dans l'axe des vents dominants du Port de Bonneuil, ce qui rend le sud de la ville particulièrement exposé, pour la qualité de l'air, aux particules et métaux lourds transportés par les poussières des différentes activités.

L'installation de l'usine Eiffage sur le Port de Bonneuil a suscité de nombreuses craintes et plaintes concernant les riverains des quartiers des Mûriers, de la Varenne et de La Pie, conduisant la Ville à attaquer devant les tribunaux l'arrêté d'autorisation d'installation de l'usine, délivré par le Préfet.

Les différentes procédures engagées ont entraîné plusieurs obligations pour l'usine dans le sens de l'atténuation des odeurs et la vérification de la qualité de l'air avant et après la mise en fonctionnement de l'usine.

La Ville a fait réaliser **une contre expertise des rapports d'analyse de qualité de l'air**, destinée à souligner l'insuffisance des rapports adoptés jusque-là et donc de la pollution émise. Elle a également saisi à de nombreuses reprises les services de l'Etat en charge du suivi des ICPE ainsi que le Port de Bonneuil.

2. Gérer durablement les ressources

2.1. Biodiversité : Saint-Maur obtient deux libellules au concours Capitale française de la biodiversité

Rappel : en 2010 et 2011 la ville a lancé une série d'inventaires écologiques sur l'ensemble de la ville révélant notamment, les zones au potentiel écologique plus ou moins important sur le territoire. En l'occurrence les bords de Marne, les talus du RER A et le nord de la ville constituent des sites à enjeux pour la trame verte et bleue locale.

Les trottoirs enherbés constituent une véritable spécificité paysagère et écologique de la ville, dont le rôle en tant que continuité écologique a été étudié depuis 2010. Chaque année, un nombre croissant de trottoirs font partie des expérimentations visant à modifier le type d'entretien de ces espaces pour favoriser la biodiversité.

Le 11 avril 2013, le Conseil municipal de Saint-Maur a approuvé le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), qui identifie notamment la Marne et ses berges comme un axe prépondérant de la trame verte et bleue francilienne.

La ville de Saint-Maur a déjà engagé de nombreuses initiatives qui s'inscrivent dans les orientations et les actions du SRCE telles que :

- Les diagnostics écologiques réalisés sur la ville
- L'identification de la place de Saint-Maur dans la trame verte et bleue départementale
- Le projet de réaménagement de La promenade de La Pie
- Le passage progressif à une gestion écologique des espaces verts
- La réalisation de multiples supports de communication et sensibilisation en direction des riverains

2.2. Approbation de l'avant-projet d'aménagement des bords de Marne

Le conseil municipal du 28 février 2013 a approuvé, à l'unanimité, l'avant-projet d'aménagement des bords de Marne entre le pont de Bonneuil et le pont de Créteil, ainsi que le montant estimatif des travaux et le calendrier prévisionnel de réalisation. Une réunion publique s'est tenue le 17 juin 2013 a permis aux habitants de poser des questions aux chargés d'études des services municipaux en charge du projet. Cette étape constituait la dernière phase de concertation avant le lancement des procédures administratives qui conduiront à l'enquête publique en 2014-2015.

Zoom sur deux expérimentations sur le Quai de La Pie

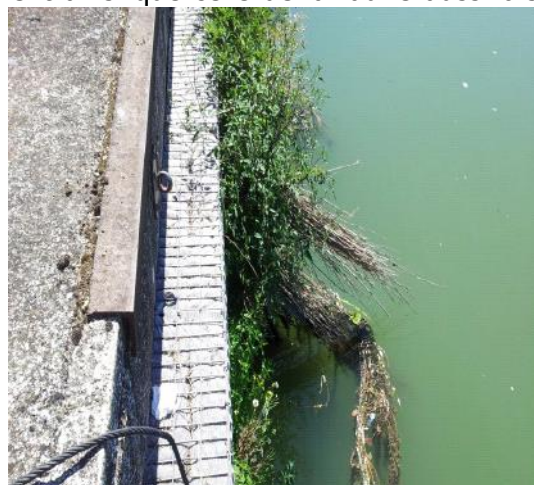
Installées au mois d'Août 2012, ces deux expérimentations ont pour objectif de mesurer la capacité de la flore de se développer naturellement ainsi que celle de la faune aussi bien ornithologique que piscicole. Un suivi écologique et des adaptations structurelles ont été assurés tout au long de l'année 2013.

La berge artificielle

11 m linéaire : paroi végétale constituée de gabion rempli de pierres de meulière ou de xilyt.

L'îlot artificiel

Dimension 25 m², substrat naturel à base de fibre coco et de xilyt (fibre naturelle produite en Europe) partiellement prévégétalisé par des plantes hélophytiques



La berge en octobre 2013



L'îlot en octobre 2013

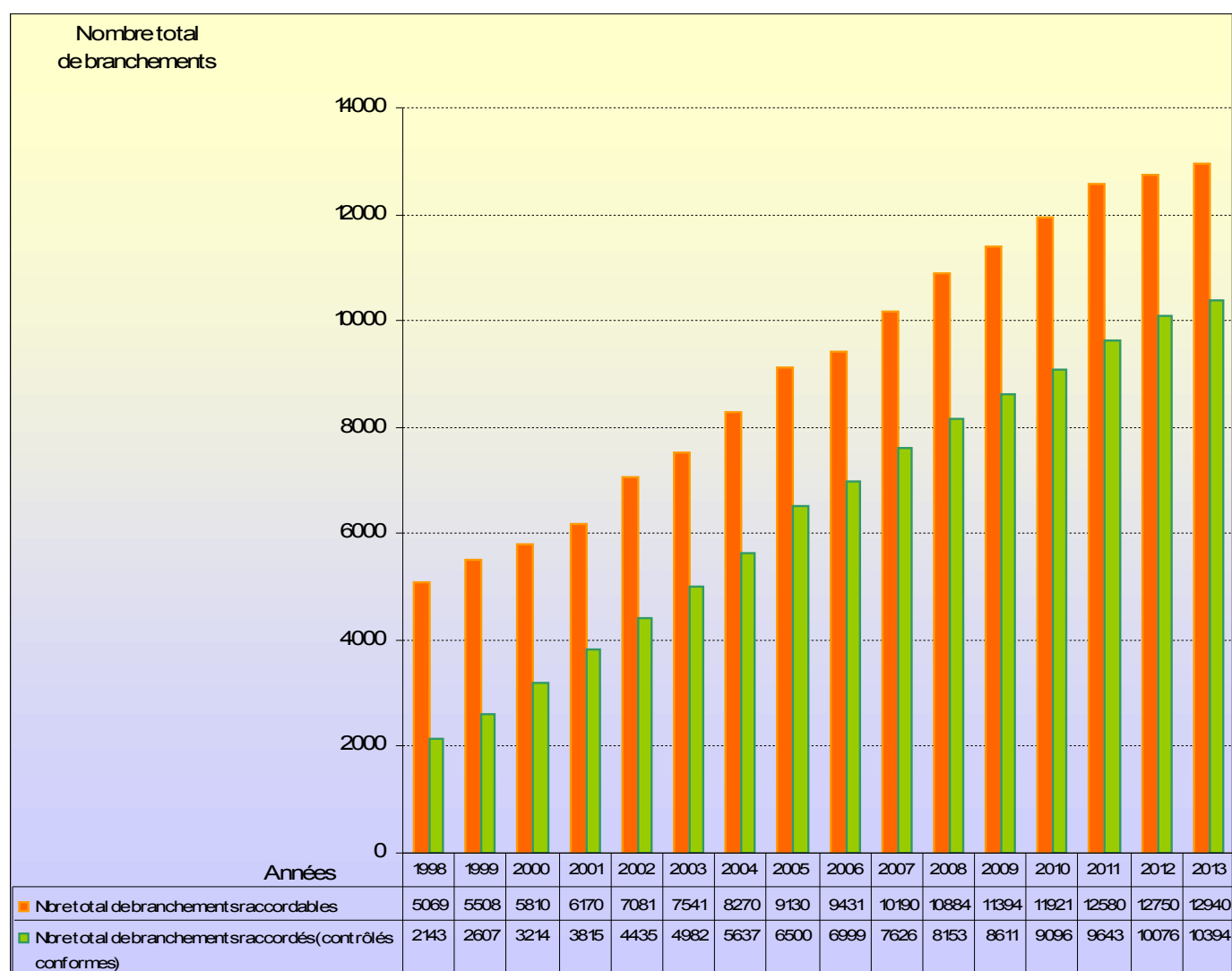
Des premières observations ont pu être faites.

Sur la paroi végétale, on assiste à une forte colonisation végétale des bords d'eau principalement sur la partie de Xylit, les roches de Meulière n'étant pas encore suffisamment « engraisées » par les dépôts de limon.

Sur l'îlot végétal, on observe déjà l'émergence d'espèces végétales spontanées (malgré la disparition de certaines espèces mis en place), et l'acclimatation de l'avifaune commune (poule d'eau, canard col vert,...) et piscicole (alevinage).

2.3. Eau et Assainissement

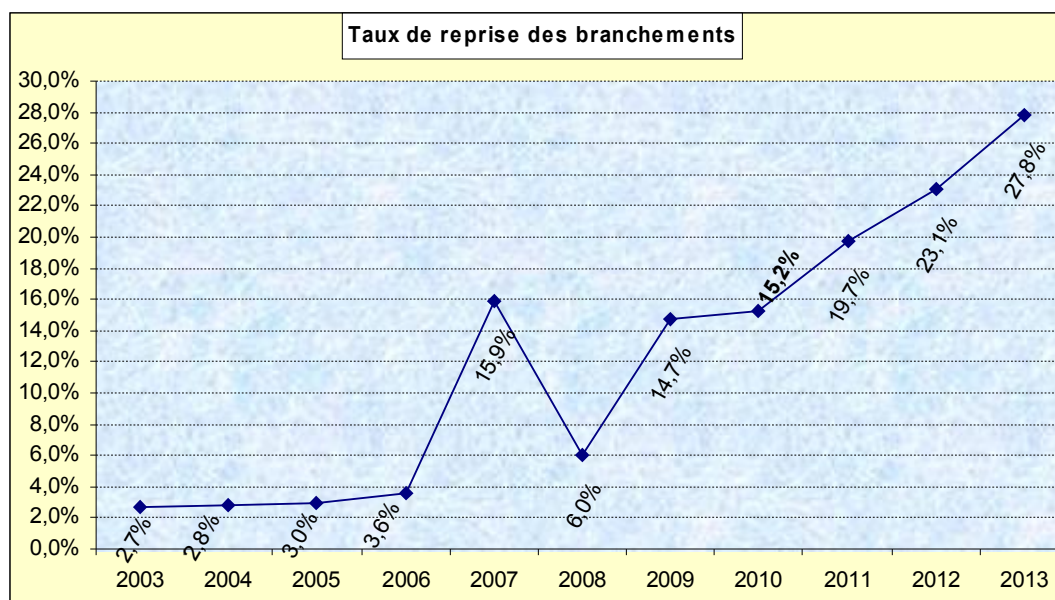
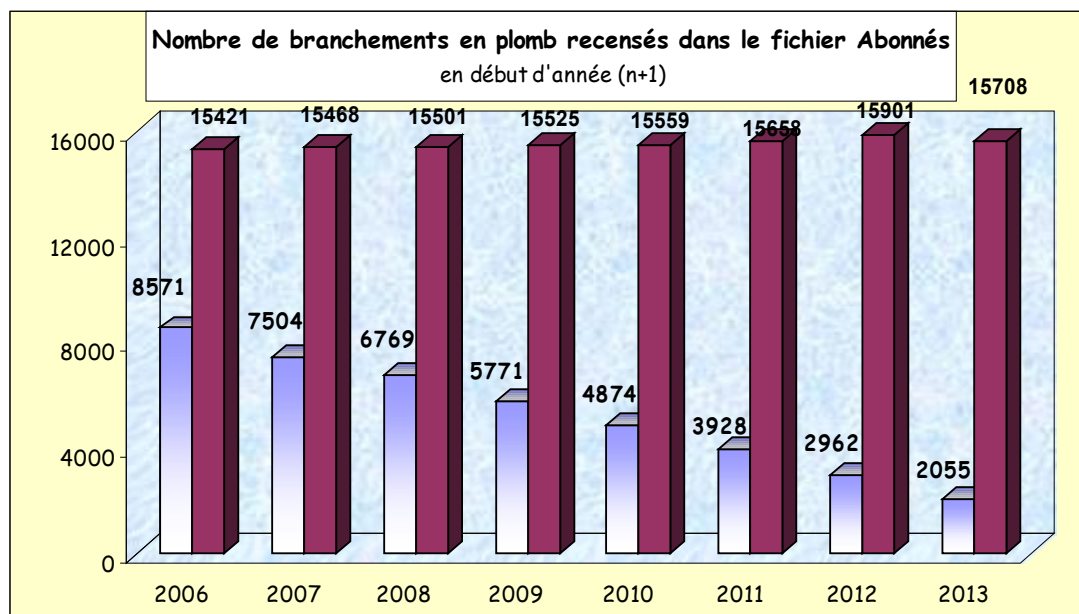
Rappel : Depuis 2010, 100% du réseau d'assainissement communal est en système séparatif, soit 96 kilomètres de réseau de récupération des eaux pluviales et 133 kilomètres de réseau communal de récupération des eaux usées. Cette démarche est l'aboutissement d'un travail de plus de 20 ans, représentant 4 à 8 kilomètres de canalisations posées par an et plus de 500 branchements, soit 2 à 3 millions d'investissement. Le raccordement des particuliers au réseau est l'ultime étape pour l'aboutissement de la mise en place effective du réseau séparatif.



Rappel : Le programme pluriannuel de reprise des branchements en plomb a débuté en 2006 avec un objectif de 0 branchement en plomb pour fin 2015. D'après le taux de branchements en plomb en janvier 2006 (55,89%), l'objectif fixé est une baisse du taux de branchement en plomb de 6% par an de 2006 à 2015

En 2013, le nombre de branchements repris dans le cadre spécifique de l'accélération des travaux de remplacement correspond à 637 branchements réalisés entre janvier et décembre 2013. La régie Eau a réalisé son meilleur taux de reprise en réalisant 187 réhabilitations.

Le taux de branchement en plomb recensé fin 2013 est de 13,08 % soit un taux de reprise de 27,8% pour 2013.



Zoom sur les expérimentations de la direction de l'eau et de l'assainissement

Dans le cadre de la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point soit l'Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise), une campagne de neuf mesures a été réalisée afin de détecter des résidus médicamenteux et des dérivés hormonaux dans l'eau de la Marne et l'eau mise en distribution, tels que le bisphénol A, l'oestrone, le paracétamol (qui ressort le plus), le carbamazépine et l'éthynyl-oestradiol. Il n'y a pas de quantité anormale détectée au vue des moyens de mesure actuels.

A noter que cette campagne de mesure innovante ne peut pas, pour le moment, être considéré comme significative.

En 2013, la régie assainissement a également expérimenté un nouveau système de dératization des égouts basé sur l'installation de caméra afin de constater la réelle infestation ou non des égouts. Puis l'installation de pièges (non chimiques), afin d'éviter la dératization systématique.

2.4. La collecte sélective des commerçants et professionnels

Rappel : Saint-Maur-des-Fossés fait partie des dernières villes d'Ile-de-France à s'être lancée dans le tri des déchets, en 2009. Aujourd'hui le principal gisement, en matière de tri, concerne les commerces de la ville, qui restent à équiper.

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a démarré la dotation en bacs des entreprises et des commerces dans la limite de 1100 litres hebdomadaire, toutes collectes confondues.

Cette dotation aux entreprises et commerces, comme pour les habitants, est constituée d'un bac à couvercle jaune pour les emballages à recycler et se différencie des particuliers par la dotation d'un bac à couvercle marron pour les déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères. Plusieurs volumes de bacs sont proposés : 120, 180, 240, 340 ou 660 litres.

Au 31 décembre 2013, sur les 5480 activités professionnelles présentes sur la Ville, 3262 ont été étudiées et appliquent le tri sélectif soit 60 % des entreprises Saint-Mauriennes.

2.5. Le Programme Local de prévention des déchets (PLP)

Rappel : Saint-Maur fait partie des villes pionnières, subventionnées par l'ADEME pendant 5 ans, dans le cadre de la mise en place d'un Programme de prévention des déchets, dont l'objectif est la réduction de **7% de la quantité d'ordures ménagères** par an et par habitant jusqu'en 2014.

Un saint-maurien produit en moyenne 402 kg/an d'ordures ménagères et assimilées (sans compter les déchets verts et encombrants). Pour atteindre les objectifs du PLP, les saint-mauriens doivent réduire leur production de déchets de 29 kg/an/habitant à l'horizon 2015.

- **Le lancement du réseau compost**

Le nombre de composteurs vendus aux habitants augmente d'année en année.

	2011	2012	2013
Vente de composteurs par la ville	1000	1066	1154

Devant le succès de la vente de composteurs, la ville a lancé en 2013, un réseau compost, animé par un groupement de prestataires, chargés d'alimenter le site internet, de répondre aux questions des habitants, de proposer une infolettre et des ateliers pratiques autour de compostage en fonction des saisons ou du niveau des participants.

- L'achat de broyeurs pour le service espaces verts

- Le volet interne du Plan Local de Prévention des Déchets se matérialise par le **groupe éco-gestes** précédemment abordé et ses différents groupes de travail autour du tri, de la prévention des déchets et des achats durables (Cf Partie I chapitre écogestes).

- Un groupe de travail sur les achats durables

Ce groupe de travail a mené une réflexion sur les achats, les produits, mais également la gestion de stocks, ce qui a abouti à différents tests en terme d'achats :

- du papier 75 g (au lieu du papier 80g habituel) ce qui engendrera une réduction des déchets de l'ordre de **1623 kilos par an soit -6.25%** et une baisse du coût de **902,63€ par an soit -3.65%**

- l'achat de fournitures, stylos et crayons, éco-labellisés
- des produits d'entretien biotechnologiques testés à l'hôtel de ville, au centre technique Barbès et au centre sportif Brossolette.

En terme de marchés publics et de gestion de stocks :

- l'introduction d'une colonne « % accordé au développement durable » dans le tableau envoyé pour le renouvellement des marchés. choix du "% de marchés incluant des critères développement durable" comme indicateur de progression de l'action.
 - création d'une commission autour de la dotation des magasins en logiciels de gestion de stock
 - validation de plusieurs sessions de formation à l'attention des acheteurs publics
- Chaque année, l'impression et la **distribution d'auto-collants « STOP-PUB »** par la ville .

Zoom sur la semaine européenne de réduction des déchets 2013

La semaine de réduction des déchets est un moment privilégié pour faire passer les différents messages autour de la prévention des déchets. La ville a participé, pour la deuxième année consécutive, à cette semaine d'action, du 16 au 24 novembre :

- une exposition " Trop de déchets" au centre technique municipal Barbès
- un jeu grandeur nature "A Saint-maur, je réduis mes déchets"
- A cette occasion, un local spécialement dédié aux objets encore en état de servir a été mis en place à la déchetterie et inauguré le 18 novembre 2013.

Cette année, de nombreuses associations ou collectifs se sont aussi investis :

- L'association Approche avec "Waste watcher" a permis aux habitants de peser leurs déchets.
- de nombreux ateliers de transformation d'objets usagés, qu'il s'agisse de vêtements, de vieilles lampes ou de matériaux de récupération, ont permis aux saint-mauriens de porter un regard neuf sur la récupération.

3. Rester une ville solidaire et citoyenne

3.1. L'Education à l'environnement, une priorité saint-maurienne

3.1.1. Le Conseil municipal des Enfants

Rappel : A l'image du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Maur, le Conseil Municipal des Enfants (CME) a pour mission de participer aux affaires communales concernant la jeunesse. Les jeunes ont ainsi la possibilité, à travers cet outil, d'être acteurs de la vie de leur commune en impulsant des projets.

4 commissions ont été mises en place :

- Environnement et développement durable
- Hygiène et sécurité
- Sport et santé
- Solidarité et citoyenneté

Zoom sur les actions du CME

- ❖ Le pique-nique du CME a réuni les enfants des différentes commissions ainsi que leurs familles pour un pique-nique "zéro déchets" et des animations autour de la promotion de l'eau du robinet ainsi qu'un concours du pique-nique le moins producteur de déchet.
- ❖ Les commissions environnement et solidarité/citoyenneté ont également tenu un stand à la Foire aux trouvailles afin de revaloriser des objets délaissés. L'objectif était d'une part de faire **don des objets récoltés** à l'association approche mais également de faire **don des produits de la vente** au secours populaire, soit **239 euros**.
- ❖ Une **journée autour du vélo** et de la sécurité routière a également été organisée par la commission Hygiène et sécurité, accueillant près de **100 jeunes cyclistes** dans les différents ateliers de réparation ou le parcours sécurité routière.

3.1.2. Les centres de loisirs mettent la main à la pâte

Chaque année les centres de loisirs proposent une exposition d'œuvres d'art, de jeux et de travaux pédagogiques autour d'une thématique. En 2013, l'agriculture étaient à l'honneur et ont animé les couloirs du centre sportif Brossolette.

Zoom sur la semaine du développement durable

Chaque année de nombreux services s'investissent dans l'organisation de la semaine du développement durable.

- Dans le cadre de l'exposition sur les métiers d'arts qui s'est déroulée du **30 mars au 15 mai**, l'exposition sur les **métiers du bois (de la formation au recyclage, en passant par la création et la restauration)** a également traité des thèmes des labels de certification du bois ou encore de l'utilisation du bois-énergie.

- Une exposition **Le jardin écologique** était proposée à la bibliothèque du **2 au 24 avril 2013**.

3.1.3. Les ateliers nature et environnement de Saint-Maur (A.E.N.S.M)

Rappel : Pour apprendre à connaître et respecter l'environnement, les A.N.E.S.M., service municipal, proposent, depuis plus de 10 ans, dans les écoles élémentaires de Saint-Maur-des-Fossés des animations pédagogiques permettant de :

- Découvrir la richesse du patrimoine naturel et environnemental de Saint-Maur-des-Fossés
- S'initier aux règles d'équilibre de la nature

- Participer de façon responsable à la préservation et à la gestion de la qualité de leur environnement, par l'acquisition de connaissances et de compétences pratiques.

Sur l'année scolaire 2012-2013 :

❖ Pour les scolaires :

- sur Saint-Maur : 42 classes soit **1072 enfants**. Chaque classe a eu 4 interventions en classe et 1 sortie sur le terrain. Soit au total : 8h de sensibilisation pour chaque enfant.
- Sur Marolles (centre Hippique) : 16 classes de CM1 soit **435 élèves**. Chaque classe a eu une journée de sensibilisation sur le site de Marolles : 6h pour chaque enfant
- sur la Marne (avec Au fil de l'eau) : 20 classes de CE2 soit **531 élèves**. Chaque classe a fait une croisière d'une demi-journée.

❖ Pour le périscolaire :

Les 6 centres primaires soit **60 enfants** ont eu chacun 1 journée à Marolles, 2 demi-journées sur Saint-Maur, soit 10 h par centre. A chaque séance 10 enfants.

3.2. La solidarité intergénérationnelle

3.2.1. Saint-Maur, lauréate du label « Vieillir ensemble »

En partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) et l'association "Vieillir ensemble", la Ministre de la Santé et des Sports a remis à Saint-Maur-des-Fossés le label "Bien vieillir – Vivre ensemble".

Lancé au mois de juillet dernier, ce label représente "un vrai engagement pour les villes puisqu'elles élaborent un plan d'actions sur 5 ans pour répondre aux enjeux liés à la place des aînés dans les villes et créer des structures adaptées dans les domaines des transports, de l'habitat, de l'urbanisme, du logement, des prestations de services et du renforcement du lien social".

A Saint-Maur-des-Fossés, la lutte contre l'isolement des personnes âgées est devenue une priorité. C'est pourquoi, depuis 3 ans, la Ville a créé de nombreux services destinés à nos aînés :

- Un cycle de conférences ainsi que des concerts et des représentations théâtrales accessibles gratuitement ;
- En 2013, l'organisation de la semaine des seniors ;
- Les personnes âgées dépendantes ou non peuvent désormais bénéficier gratuitement d'un transport accompagné à la demande, grâce à la mise en place de la navette municipale ;
- Enfin, une plate-forme téléphonique de type "numéro vert" permettant de renseigner les aînés sur l'ensemble des services mis à leur disposition est en cours de création.

3.2.2. Petite enfance

Enfants inscrits au 31 décembre (Années 2010-2011-2012-2013) pour les structures municipales et à gestion privée*				
Structures	2010	2011	2012	2013
Mesnil	71	69	66	72
Brossolette	58	54	56	59
Papillion (fermée pour travaux depuis juin-12)	44	17	0	0
Tournelles (ouverture en juin 2012)	0	0	19	16
Service d'accueil familial	47	53	61	55
Arromanches	67	65	64	65
Parentèle	29	31	31	31
Miss Cavell	68	70	69	66
Mûriers	36	38	40	39
Les Petits Artistes	60	58	61	60
Gazouillis (ouverture en avril 2011)	0	46	46	47
Abbaye	9	9	9	8
TOTAL	489	510	522	518

légende :

rouge : structures municipales

* bleu : structures privées, pour lesquelles la Ville réserve les berceaux

* noir : gestion associative, les places sont réservées pour la Ville

3.3. L'accessibilité aux PMR

Rappel : la loi du 11 février 2005 a rendu obligatoire, l'élaboration d'un Plan Accessibilité Voirie (PAVE). Le PAVE est le document par lequel la collectivité identifie et programme les travaux nécessaires à la mise en conformité des voiries et des espaces publics, au regard des règles et prescriptions techniques en matière d'accessibilité.

Adopté en 2011, le PAVE de la ville de Saint-Maur programme un certain nombre de travaux d'accessibilité dans les espaces publics de la ville.

En 2013, des travaux de voirie ont été réalisés pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

- Création de 2 places PMR
 - Place des Marronniers
 - Rue La Fayette
- Réfection de trottoirs
 - Rue André Bollier
 - Rue Garibaldi (entre la place du 14 Juillet et la place des 2 Lions)
 - Avenue de Chanzy
 - Avenue Gambetta (de la place Rimini à l'avenue Louis Blanc)
 - Boulevard Maurice Berteaux (de la rue du Four à la rue Pasteur)
 - Rue du Réservoir
 - Avenue de Verdun (de l'avenue du Centenaire à l'avenue Didier)
 - Avenue Beaurepaire
 - Avenue Jean Jaurès (de la place de la Pie à l'avenue Guynemer)
 - Avenue de Bonneuil (du boulevard des Mûriers au quai de Bonneuil)
 - Avenue Littre (de l'avenue Miss Cavell à l'avenue Foch)
- Mise aux normes de treize traversées piétonnes :
 - Rue André Bollier
 - Place des Marronniers (5 unités)
 - Croisement boulevard de la Marne - avenue du Clos
 - Croisement avenue Mahieu - avenue de Bretagne
 - Carrefour Louis Braille/Diderot (4 unités)
- Création de neuf passages piétons
 - Place des Marronniers, côté est
- Création d'un passage piétons surélevé
 - Rue Garibaldi (de la place du 14 juillet à la place des 2 Lions)
- Création d'un plateau surélevé comprenant trois passages piétons
 - Rue André Bollier au droit du lycée (2 unités)
 - Rue Louis Braille (sortie square)
- Création d'un carrefour surélevé comprenant un passage piétons
 - Place des Marronniers, croisement avenue de Médicis
- Mise en place de treize conteneurs enterrés accessibles aux PMR :
 - Place de Molènes (6 unités),
 - Place Stalingrad (5 unités),
 - Rue La Fayette (2 unités).

- Squares

- Réfection totale du square Louis Braille
Sas d'entrée réaménagé pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder facilement au square, cheminement en stabilisé non glissant.
- Création d'un aménagement paysagé place des Marronniers côté est
Aménagement pour piétons intégrant des aires de repos, de détente, de passages, avec des cheminements piétons accessibles, sécurisés et visibles.
Création de passages piétons

3.4. **Accompagnement personnalisé pour la recherche d'emploi par le service économique**

Une partie des services économiques de la ville s'est spécialisée dans l'accès et le retour à l'emploi :

- 2 agents s'occupent notamment de présélection à l'embauche et de gestion d'offres d'emploi.
- 1 agent encadre les demandeurs d'emploi notamment par le biais de recherches internet.
- Le service organise également, trois fois par an, des sessions de retour à l'emploi animées par des bénévoles. Durant deux mois, 25 cadres sont coachés à travers différents ateliers. **Le taux de retour à l'emploi de ces sessions est de 70%** pour les participants.

Service instructeur DAUDD	Dossier suivi par Claire BEYELER	Commission Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Pierre-Michel DELECROIX**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Fixation sur le territoire communal du périmètre portant délimitation des zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme - Secteur La Varenne / Champignol

La présence de termites dans un arbre sur la voie publique au niveau du 23 rue Raymond Radiguet a été diagnostiquée le 11 octobre 2013.

Le rapport d'expertise concluant à l'impossibilité de déterminer l'origine de la présence des termites, il est nécessaire de les éradiquer car les insectes xylophages et les termites en particulier peuvent occasionner des dégâts importants dans les bâtiments en dégradant le bois et ses dérivés utilisés dans la construction.

Les pouvoirs publics ont la responsabilité d'organiser la prévention et la lutte contre les termites (Code de la Construction et de l'Habitation).

Le dispositif est le suivant :

- 1 – Obligation de déclaration des foyers infestés par les termites (par l'occupant ou le propriétaire)
- 2 – Mise en œuvre par les communes des moyens de lutte contre les termites (délimitation des périmètres, injonction aux propriétaires)
- 3 – Délimitation, au niveau départemental, des zones contaminées ou susceptibles de l'être par les termites
- 4 – Obligations en cas de démolition
- 5 – Obligation de déclaration des opérations d'incinération et de traitement des matériaux
- 6 – Obligations en cas de vente
- 7 – Obligations en cas de construction ou d'aménagement
- 8 – Surveillance et prévention : les recommandations
- 9 – Aides financières

Depuis ce constat, une seule déclaration de présence de termites dans une habitation au niveau de cet arbre a été déposée en mairie le 8 novembre 2013 et la Ville a déjà procédé à une information, à visée préventive, dans un périmètre de 100 mètres autour de cette habitation. De plus elle réalise sur la voie publique depuis mi mars 2014 une campagne de piégeage sur les arbres du périmètre.

Toutefois, afin d'éviter tout risque de propagation, et en application de la loi n°99-471 du 8 juin 1999 tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages, il est proposé au Conseil municipal de délimiter un périmètre de 100 (cent) mètres autour de cette habitation pour obliger les propriétaires ou occupants concernés par ce périmètre à traiter et de demander par conséquent la modification de l'arrêté préfectoral fixant les communes infestées dans le département du Val-de-Marne.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté déclarant « zone contaminée par les termites » le périmètre de 100 mètres autour de l'habitation détectée, voir plan et liste ci-annexés, à l'intérieur duquel il sera fait obligation aux propriétaires d'immeubles bâtis ou non bâtis de procéder dans les six mois, à compter de la notification de l'arrêté, à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou curatifs d'éradication nécessaires,

Autorise Monsieur le Maire à faire procéder, en cas de carence du propriétaire ou de ses ayants-droits, aux frais de ces derniers, aux travaux de recherche et d'éradication nécessaires dans les conditions prévues à l'article L.133-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Autorise Monsieur le Maire à délimiter par arrêté municipal de nouveaux secteurs contaminés par les termites en cas de nouvelles déclarations de présence de termites sur le territoire de la commune,

Autorise Monsieur le Maire à demander la modification de l'arrêté préfectoral fixant les communes infestées dans le département du Val-de-Marne.



Page 111

Rue Roger

Parcelle	N° Voirie du propriétaire	Adresse parc.
68 BD 120	5	RUE ROGER
68 BD 134	6	RUE ROGER
68 BD 121	7	RUE ROGER
68 BD 175	8	RUE ROGER
68 BD 122	9	RUE ROGER
68 BD 123	11	RUE ROGER
68 BD 124	13	RUE ROGER
68 BD 125	15	RUE ROGER
68 BD 176	17	RUE ROGER
68 BD 177	19	RUE ROGER

Avenue Thiers

Parcelle	N° Voirie du propriétaire	Adresse parc.
68 AY 56	31 Bis	AV THIRS
68 BD 98	32	AV THIRS
68 AY 111	33	AV THIRS
68 BD 100	34	AV THIRS
68 AY 131	35	AV THIRS
68 BD 126	36	AV THIRS
68 BD 127	38	AV THIRS
68 BD 128	40	AV THIRS

Avenue du Mesnil

Parcelle	N° Voirie du propriétaire	Adresse parc.
68 BD 135	81	AV DU MESNIL
68 BD 132	85 & 85 Bis	AV DU MESNIL

Avenue Raymond Poincaré

Parcelle	N° Voirie du propriétaire	Adresse parc.
68 BD 107	12	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 106	12 Bis	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 87	13	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 105	14	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 88	15	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 104	16	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 89	17	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 103	18	AV RAYMOND POINCARE

68 BD 102	18 Bis	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 90	19	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 178	20	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 182	21	AV RAYMOND POINCARE
68 AZ 32	23	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 94	24	AV RAYMOND POINCARE
68 AZ 31	25	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 95	26	AV RAYMOND POINCARE
68 AZ 30	27	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 96	28	AV RAYMOND POINCARE
68 AZ 29	29	AV RAYMOND POINCARE
68 BD 97	30	AV RAYMOND POINCARE
68 AZ 28	31	AV RAYMOND POINCARE
68 AZ 27	33	AV RAYMOND POINCARE
68 AZ 26	35	AV RAYMOND POINCARE
68 AZ 25	37	AV RAYMOND POINCARE

Rue Sainte Geneviève

Parcelle	N° Voirie du propriétaire	Adresse parc.
68 AZ 42	9	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 41	9 Bis	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 40	11	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 39	13	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 167	14	RUE SAINTE GENEVIEVE

68 AZ 38	15	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 52	16	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 53	16 Bis	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 37	17	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 54	18	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 36	19	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 55	20	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 35	21	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 156	22	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 AZ 155	22 Bis	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 BD 73	25	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 BD 74	27	RUE SAINTE GENEVIEVE
68 BD 75	29	RUE SAINTE GENEVIEVE

Avenue Raymond Radiguet

Parcelle	N° Voirie du propriétaire	Adresse parc.
68 AZ 59	9	AV RAYMOND RADIGUET
68 AZ 58	13	AV RAYMOND RADIGUET
68 BD 71	14	AV RAYMOND RADIGUET
68 AZ 57	15	AV RAYMOND RADIGUET
68 BD 185	18	AV RAYMOND RADIGUET
68 AZ 34	21	AV RAYMOND RADIGUET
68 BD 91	22	AV RAYMOND RADIGUET
68 AZ 33	23	AV RAYMOND RADIGUET
68 BD 181	26	AV RAYMOND RADIGUET
68 BD 93	29	AV RAYMOND RADIGUET
68 BD 99	33	AV RAYMOND RADIGUET

Service instructeur Direction Jeunesse et Sports	Dossier suivi par Pascal PETITJEAN	Commission Famille, jeunesse, affaires scolaires, culture, sport, jumelage et mémoire combattante en date du 23 avril 2014, Commission Finances et projet de ville en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Dominique SOULIS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Attribution de subventions aux associations sportives

Afin de soutenir leurs actions, la ville de Saint-Maur des Fossés verse diverses subventions aux associations sportives.

La somme qu'il vous est proposé d'attribuer, ce jour pour l'année 2014 s'élève à 400 620 € répartis comme suit :

- Au titre des manifestations : 52 900 €

- Au titre de la promotion du sport : 18 220 €

- Au titre des contrats d'objectif : 329 500 €

Pour mémoire tableau comparatif joint en annexe.

La ventilation par association ou section d'association est fixée ci-dessous.

Je vous rappelle qu'en application des textes suivants :

1. loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 10 portant sur les subventions municipales versées,
2. décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'allocation de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
3. arrêté du 24 mai 2005 portant sur la fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
4. Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

Toute subvention municipale, dont le montant annuel dépasse 23 000 Euros doit faire l'objet d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire à la ville un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Le compte rendu financier est à adresser dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Attribue, au titre de l'année 2014, des subventions aux associations sportives pour un montant de 400 620 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, article 6574 subvention aux associations.

Au titre des manifestations :

Amicale Boule Gambetta (Participation à divers championnats)-----	400 €
Association Hippique les Bagaudes (Concours nationaux et animations)-----	19 000 €
VGA Boules Parisiennes (Concours 2014)-----	500 €
VGA Boxe Anglaise (Tournoi de France du 4 avril 2014)-----	9 000 €
VGA Escrime (Coupes du Monde 2014)-----	24 000 €

Au titre de la promotion du sport :

OCEANAUTES DU VAL DE MARNE (Aménagement du siège)-----	5 000 €
Tae Kwon Do Club de St-Maur(Coupe de France vétérans 2014 à Dunkerque)----	200 €
Tae Kwon Do Club de St-Maur (Championnat de France 2014 à Lyon)-----	1 300 €
SMUS Judo (Stage international au Brésil)-----	6 000 €
STELLA Sports Handball (Coupe de France féminine)-----	5 000 €
VGA Saint-Maur (Coupons d'aide à la pratique sportive 2013-2014)-----	180 €
US Lusitanos de Saint Maur (Coupons d'aide à la pratique sportive 2013-2014)- -	540 €

Au titre des contrats d'objectif :

Association Hippique les Bagaudes (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	1 000 €
STELLA Sports Badminton (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	2 000 €
STELLA Sports Handball (Contrat d'objectif 2013-2014 2e partie)-----	164 000 €
Tae Kwon Do Club de Saint-Maur (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	10 000 €
US Lusitanos de Saint Maur (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	4 000 €
VGA Basket (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	20 000 €
VGA Boxe (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	4 000 €
VGA Escrime (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	21 000 €
VGA Football Féminin (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	20 000 €
VGA Haltérophilie (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	2 000 €
VGA Natation Synchronisée (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	3 500 €
VGA Plongeon (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	13 000 €
VGA Rugby (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	20 000 €
VGA Tennis de Table (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	31 000 €
VGA Voile (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	6 000 €
VGA Volley Ball (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	8 000 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention :

« Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Autorise Monsieur le Maire à signer les « conventions d'objectifs et de moyens » à intervenir avec les associations concernées, préalablement au versement des fonds.

ANNEXE

TABLEAU COMPARATIF 2013/2014

Pour mémoire,
versement
en 2013

Au titre des manifestations :

Amicale Boule Gambetta (Participation à divers championnats)-----	400 €	500 €
Association Hippique les Bagaudes (Concours nationaux et animations)-----	19 000 €	15 000 €
VGA Boules Parisiennes (Concours 2014)-----	500 €	400 €
VGA Boxe Anglaise (Tournoi de France du 4 avril 2014)-----	9 000 €	5 000 €
VGA Escrime (Coupes du Monde 2014)-----	24 000 €	22 000 €

Au titre de la promotion du sport :

OCEANAUTES DU VAL DE MARNE (Aménagement du siège)-----	5 000 €	
Tae Kwon Do Club de St-Maur(Coupe de France vétérans 2014 à Dunkerque)----	200 €	
Tae Kwon Do Club de St-Maur (Championnat de France 2014 à Lyon)-----	1 300 €	1 000 €
SMUS Judo (Stage international au Brésil)-----	6 000 €	
STELLA Sports Handball (Coupe de France féminine)-----	5 000 €	
VGA Saint-Maur (Coupons d'aide à la pratique sportive 2013-2014)-----	180 €	
US Lusitanos de Saint Maur (Coupons d'aide à la pratique sportive 2013-2014)--	540 €	

Au titre des contrats d'objectif :

Association Hippique les Bagaudes (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	1 000 €	
STELLA Sports Badminton (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	2 000 €	4 000 €
STELLA Sports Handball (Contrat d'objectif 2013-2014 2e partie)-----	164 000 €	108 000 €
Tae Kwon Do Club de Saint-Maur (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	10 000 €	10 000 €
US Lusitanos de Saint Maur (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	4 000 €	2 000 €
VGA Basket (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	20 000 €	20 000 €
VGA Boxe (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	4 000 €	2 000 €
VGA Escrime (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	21 000 €	19 000 €
VGA Footbal Féminin (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	20 000 €	2 000 €
VGA Haltérophilie (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	2 000 €	1 000 €
VGA Natation Synchronisée (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	3 500 €	3 500 €
VGA Plongeon (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	13 000 €	9 000 €
VGA Rugby (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	20 000 €	20 000 €
VGA Tennis de Table (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	31 000 €	70 000 €
VGA Voile (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	6 000 €	6 000 €
VGA Volley Ball (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	8 000 €	22 000 €

Service instructeur Service de l'Enseignement Direction de l'Enseignement et de l'Enfance	Dossier suivi par Françoise DOUCET, Marc EGLOFF	Commission Finances et projet de ville en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Julien KOCHER**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Indemnité représentative de logement des instituteurs: fixation du taux de base pour l'année 2013

En application du décret n°83-367 du 2 mai 1983, il appartient au préfet de fixer annuellement le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs après avis des conseils municipaux.

Par lettre du 20 janvier 2014, Monsieur le Préfet du Val-de-Marne a informé Monsieur le Maire que le comité des finances locales a arrêté le montant unitaire national de dotation spéciale instituteurs (DSI) pour l'année 2013.

C'est donc sur ces éléments que Monsieur le Préfet se propose de reconduire le taux de base de l'indemnité représentative de logement et de fixer pour l'année 2013 le montant mensuel de cette indemnité (IRL) à 220,64€.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Donne un avis favorable sur le montant du taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs fixé à 220,64€ au titre de l'année 2013.

Service instructeur Services sociaux et handicap DAJGS	Dossier suivi par Sandrine GOMES	Commission Affaires sociales, solidarité de proximité et handicap en date du 22 avril 2014, Commission Finances et projet de ville en date du 23 avril 2014,

Rapporteur : **Anne PÉCHINÉ**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Attribution d'une subvention au centre communal d'action sociale sur le budget de la Ville (exercice 2014).

Le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public, est l'outil qui permet de mettre en œuvre, la politique sociale de la ville. Son champ d'action est important tant sur le plan des aides facultatives que des aides légales.

Parmi les aides légales le Centre Communal d'Action Sociale instruit les dossiers de bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) et les accompagne vers leur insertion professionnelle, les dossiers APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), les dossiers d'aide sociale, etc....

En ce qui concerne les aides facultatives, le Centre Communal d'Action Sociale gère des logements-passerelles et des logements d'urgence, le service des domiciliations, propose les services d'un écrivain public, alloue des bourses d'études pour des jeunes étudiants saint-mau-riens, et sa commission permanente attribue des aides financières pour le règlement de factures de loyers, d'énergie, et des aides alimentaires par le biais de « tickets services »...

L'action du Centre Communal d'Action Sociale en faveur des Seniors est importante, outre la gestion de deux foyers-résidences pour personnes âgées, il organise des séjours de vacances, des repas promenade, une distribution de colis cadeau pour Noël, gère le service de la navette municipale et le « numéro vert Seniors »

Le Point Ecoute Familles, autre service du CCAS, développe des actions d'aide et de conseil à la parentalité (cycles de conférences, café-parents dans des établissements scolaires, groupe de paroles, entretien individualisé).

Le Centre Communal d'Action Sociale sollicite une subvention de 610.000 €, identique à celle de l'année 2013, servant à financer les aides extra-légales.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Attribue, au titre de l'année 2014, une subvention de 610.000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2014.

Service instructeur Service des marchés publics Direction des Marchés et des Achats	Dossier suivi par Pascale MILLON	Commission Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion en date du 22 avril 2014,

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Avenant n°6 au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement des piscines - Lot n°1: bâtiments d'enseignement et assimilés (groupes scolaires, cuisine centrale, petite enfance)

Les marchés de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines arrivent à échéance le 30 juin 2014.

Par délibération en date du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 – lots 1 à 4.

La procédure a été lancée mais, compte tenu des délais réglementaires, l'attribution des marchés ne pourra pas être effective au 30 juin 2014.

Dans un souci de continuité de service, il est donc nécessaire de prolonger la durée du marché de 2 mois, nécessaire à l'attribution d'un nouveau marché, pour le lot 1 : Bâtiments d'enseignement et assimilés (Groupes scolaires, Cuisine centrale, Petite enfance) attribué à la **Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES** avec pour son nom commercial **COFELY** - 1 Place des Degrés - **92800 PUTEAUX**.

En conséquence, il convient de conclure un avenant N° 6 au marché de « **prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 1** » ayant pour unique objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 30 août 2014.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Approuve le projet d'avenant n°6 au marché relatif aux prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 1 conclu avec Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES avec pour son nom commercial COFELY - 1 Place des Degrés - 92800 PUTEAUX et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Service instructeur Service des marchés publics Direction des Marchés et des Achats	Dossier suivi par Pascale MILLON	Commission Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion en date du 22 avril 2014,

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Avenant n°5 au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement d'eau des piscines - Lot n°2: ensemble des autres bâtiments communaux

Les marchés de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines arrivent à échéance le 30 juin 2014.

Par délibération en date du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 – lots 1 à 4.

La procédure a été lancée mais, compte tenu des délais réglementaires, l'attribution des marchés ne pourra pas être effective au 30 juin 2014.

Dans un souci de continuité de service, il est donc nécessaire de prolonger la durée du marché de 2 mois, nécessaire à l'attribution d'un nouveau marché, pour le lot 2 : Ensemble des autres Bâtiments communaux attribué à la **Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES** avec pour son nom commercial **COFELY** - 1 Place des Degrés - **92800 PUTEAUX**.

En conséquence, il convient de conclure un avenant N° 5 au marché de « **prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 2** » ayant pour unique objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 30 août 2014.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Approuve le projet d'avenant n°5 au marché relatif aux prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 2 conclu avec Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES avec pour son nom commercial COFELY - 1 Place des Degrés - 92800 PUTEAUX et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Service instructeur Service des marchés publics Direction des Marchés et des Achats	Dossier suivi par Pascale MILLON	Commission Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion en date du 22 avril 2014,

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Avenant n°3 au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement d'eau des piscines - Lot n°3: ensemble des piscines de Saint-Maur

Les marchés de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines arrivent à échéance le 30 juin 2014.

Par délibération en date du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 – lots 1 à 4.

La procédure a été lancée mais, compte tenu des délais réglementaires, l'attribution des marchés ne pourra pas être effective au 30 juin 2014.

Dans un souci de continuité de service, il est donc nécessaire de prolonger la durée du marché de 2 mois, nécessaire à l'attribution d'un nouveau marché, pour le lot 3 : Ensemble des Piscines de Saint Maur attribué à la **Société DALKIA** – Centre Collectivités et Habitat PARIS Première Couronne – Le Chantereine – 14, rue de la Litte – **92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE**.

En conséquence, il convient de conclure un avenant N° 3 au marché de « **prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 3** » ayant pour unique objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 30 août 2014.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Approuve le projet d'avenant n°3 au marché relatif aux prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 3 conclu avec Société DALKIA – Centre Collectivités et Habitat PARIS Première Couronne – Le Chantereine – 14, rue de la Litte – **92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE** et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Service instructeur Service des marchés publics Direction des Marchés et des Achats	Dossier suivi par Pascale MILLON	Commission Administration municipale, marchés publics et contrôle de gestion en date du 22 avril 2014,

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Avenant n°3 au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement d'eau des piscines - Lot n°4: bâtiments isolés équipés de chaudière de petite puissance

Les marchés de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines arrivent à échéance le 30 juin 2014.

Par délibération en date du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, traitement d'eau des piscines et traitement d'air et climatisation au cours de l'année 2014 – lots 1 à 4.

La procédure a été lancée mais, compte tenu des délais réglementaires, l'attribution des marchés ne pourra pas être effective au 30 juin 2014.

Dans un souci de continuité de service, il est donc nécessaire de prolonger la durée du marché de 2 mois, nécessaire à l'attribution d'un nouveau marché, pour le lot 4 : Bâtiments isolés équipés de chaudière de petite puissance attribué à la **Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES** avec pour son nom commercial **COFELY** - 1 Place des Degrés - **92800 PUTEAUX**.

En conséquence, il convient de conclure un avenant N° 3 au marché de « **prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 4** » ayant pour unique objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 30 août 2014.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Approuve le projet d'avenant n°3 au marché relatif aux prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 4 conclu avec Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES avec pour son nom commercial COFELY - 1 Place des Degrés - 92800 PUTEAUX et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Service instructeur MAJA DAJGS	Dossier suivi par Mélodie BLANCO	

Rapporteur : **Sylvain BERRIOS**

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Année 2014

- 54** Convention de partenariat conclue avec la société « HORSE WOOD » à l'occasion du concours Grand National du 2 au 4 mai 2014 *(18 avril 2014)*
- 55** Convention de partenariat conclue avec la société « Château des Iles » à l'occasion du concours Grand National du 2 au 4 mai 2014 *(18 avril 2014)*
- 56** Convention de partenariat conclue avec la société « GARAGE DU BAC » à l'occasion du concours Grand National du 2 au 4 mai 2014 *(18 avril 2014)*
- 57** Convention de partenariat conclue avec la société « BUSCOZ » à l'occasion du concours Grand National du 2 au 4 mai 2014 *(18 avril 2014)*
- 58** Convention de partenariat conclue avec la société « DEVOUCOUX » à l'occasion du concours Grand National du 2 au 4 mai 2014 *(18 avril 2014)*
- 59** Convention relative à la mise à disposition d'un parc de stationnement conclue avec la « SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT À L'ÉLEVAGE DU CHEVAL FRANÇAIS » à l'occasion du concours Grand National du 2 au 4 mai 2014 *(18 avril 2014)*
- 60** Fixation de la répartition des dotations attribuées lors des concours équestres organisés par la ville de Saint-Maur (Dressage du 23 mars 2014, CSO des 18,19 et 20 avril 2014, Dressage du 29 mai 2014, CSO du 28 septembre 2014 et Dressage du 19 octobre 2014) *(18 avril 2014)*
- 61** Fixation du montant, des modalités d'engagement et de la répartition des dotations attribuées lors du concours « Grand National de CSO de Marolles » organisé par la ville de Saint-Maur. *(18 avril 2014)*

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Donne acte de la communication des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).